UNIVERSITE CHARLES-DE-GAULLE - LILLE 3

SCIENCES HUMAINES LETTRES ET ARTS

THESE
Pour obtenir le grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITE CHARLES-DE-GAULLE - LILLE 3

Discipline : HISTOIRE SOCIETES ET CULTURES

PRESENTEE ET SOUTENUE PUBLIQUEMENT
PAR
ABDELKABIR FAOUZI

L'ENSEIGNEMENT ET L'EDUCATION DANS L'OeUVRE DE MOHAMED AL-MOKHTAR AL-SOUSSI REGION DU SOUSS (XX^{ème} SIECLE)

DIRECTEUR DE THESE
LE PROFESSEUR JEAN MARTIN

Année 2003

[Suivant]

[Précédent]

REMERCIEMENTS

Tout d'abord, je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance envers mon directeur de recherche, Monsieur Jean Martin.

Les conseils éclairés et les orientations fructueuses dont il m'a fait bénéficier tout au long de ce travail, ont constitué un soutien inestimable.

Merci pour son soutien indéfectible, sa confiance et ses encouragements. Qu'il trouve ici, l'expression de ma plus haute considération.

Je remercie également ma famille et toutes les personnes qui m'ont apporté leur soutien.

Je reconnais que, sans la participation de mon directeur de recherche et celle des personnes qui m'ont aidé de près ou de loin, cette recherche n'aurait pu voir le jour. Grâce à leur aide précieuse, les conditions de travail privilégiées m'ont grandement aidé à surmonter les difficultés rencontrées et facilité la poursuite de la recherche.

Enfin, je dois également remercier vivement tous les membres du jury qui ont bien accepté de venir participer à l'évaluation du présent travail.

M. Faouzi Abdelkabir

Introduction

« *Si votre projet est à l'échelle d'une année, semez du blé. S'il est à l'échelle d'une décennie, plantez des arbres. Mais si votre projet est l'échelle d'une vie, cultivez, enseignez et éduquez l'être humain* »

Maxime chinoise.

III^{ème} siècle A.J.C

En date de la signature du traité de Fès en 1912 établissant le protectorat français, le Maroc, avec toutes ses institutions et ses structures politiques, sociales, économiques et culturelles, appartenait encore au passé médiéval, à la différence de certains pays arabes qui, telle l'Egypte, avaient bénéficié depuis plus d'un siècle d'un certain degré d'ouverture aux influences du monde moderne.

En dépit des pressions que les puissances européennes exerçaient sur lui pour lui imposer des réformes conformes à leurs intérêts, surtout commerciaux, le Maroc vivait relativement dans l'isolement.

Malgré la politique de réformes militaires et économiques tentée par certains sultans vers la fin du XIX^{ème} siècle, Moulay Al-Hassan en particulier, dans le souci de sauvegarder une indépendance, de plus en plus menacée, le Maroc restait fidèle à d'anciennes traditions et ceci dans tous les domaines, y compris celui de l'enseignement traditionnel qui est l'objet du présent travail.

En effet, avant le protectorat, le Maroc n'avait qu'un système éducatif purement traditionnel, qui se

basait essentiellement sur l'apprentissage par coeur, pour l'acquisition du *'ilm*. La diffusion des livres au sein de la population était restreinte tant à cause du faible taux d'alphabétisation que du retard apporté à l'introduction de l'imprimerie lithographique dans le pays (1864) Avec l'avènement du protectorat, cet enseignement a enregistré un coup d'arrêt sous l'effet conjugué de l'école moderne.

Le *'alim* enseignant était l'acteur de l'oeuvre d'enseignement. Plus son acquis mémorisé du savoir était important, plus ses cours pouvaient durer longtemps, au besoin pendant de longues heures, plus évidente était la preuve de son érudition. L'apprenant se voyait contraint pour devenir *'alim*, d'entraîner sa mémoire sans rémittence, à enregistrer sans défaillance aucune, tout ce que l'enseignant transmettait.

C'est probablement la raison pour laquelle, l'apprenant novice commençait par l'épellation de l'alphabet, puis attaquait la lecture, ensuite l'écriture et enfin la mémorisation des textes sans commentaire, ceci pendant des années dans l'absence totale de notion de temps.

Au sujet du sexe féminin, l'enseignement traditionnel ne s'intéressait pas aux filles, et cela portant seules celles qui étaient issues des familles d'oulémas ou de familles aristocratiques avaient quelque chance d'acquérir un bagage élémentaire au sein de leur propre famille.

Le problème de leur scolarisation ne s'est posé avec quelque acuité qu'après l'installation du protectorat et uniquement dans le nord du pays, à Fès exactement, mais jamais dans le Souss où la société restait très conservatrice. Une première expérience de scolarisation des filles fut tentée à Fès en 1923, mais devant l'opposition irréductible des oulémas, le projet fut mis en sommeil pour être finalement abandonné.

La tête de cette opposition avait été prise par les oulémas de l'époque, qui firent de l'enseignement des filles leur principal cheval de bataille et l'enjeu de leurs débats en se référant à la Révélation. On vit certains oulémas aller jusqu'à interdire aux filles et aux femmes l'apprentissage de certaines sourates du Coran, fut-ce à leur domicile, chez elles. Mais, si ce refus était en premier lieu nourri par le conservatisme des mentalités, le fait que l'autorité française du protectorat avait pris position en faveur de cette innovation avait aussi un effet pervers : Les milieux musulmans se refusaient à voir un pouvoir étranger leur dicter une réforme sur un terrain proche de la révélation.

Cependant, nous tenons à souligner que cette attitude d'opposition à l'instruction féminine allait se dissiper progressivement, après le succès que rencontrèrent les écoles libres, créées par des militants du mouvement réformiste et nationaliste, tel fut le cas de Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi.

Comme les phénomènes sociaux marocains ont fait l'objet de nombreuses études, axées principalement sur le XIX^{ème} siècle, nous avons choisi de faire porter notre recherche sur le XX^{ème} siècle, durant lequel la société marocaine a connu les plus importantes mutations de son histoire. Nous avons retenu un sujet qui représente, à notre avis, la pierre angulaire de la société marocaine traditionnelle, et qui est : l'éducation et l'enseignement traditionnel dans l'oeuvre de Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi, personnalité qui symbolisait par excellence le processus du changement et du renouveau de la vie intellectuelle traditionnelle dans la région du Souss.

Pourquoi un tel choix ? Tout simplement pour des raisons générales et particulières.

Générales, parce que certains écrits de l'époque coloniale qui s'intéressaient à l'enseignement traditionnel marocain étaient succincts et évoquaient brièvement l'aspect de cet enseignement dans les zones urbaines, en évoquant souvent le *msid* ou école coranique, mais non des diverses institutions populaires séculaires, dans le monde rural, comme celles du Souss, qui surpassaient à un moment donné, même Al-Qarawiyine de Fès.

Particulières, car les études qui à ce jour ont pris pour sujet la personnalité de Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi, ne l'ont traitée à notre connaissance, que sous deux angles particuliers : l'un étant l'homme de lettres et l'autre étant l'historien. Le troisième angle manquant est que Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi

était aussi un nationaliste, un pédagogue, un homme d'éducation et d'enseignement, ce qui lui valut l'exil à maintes reprises.

Pour combler cette lacune, nous avons ciblé pour la présente recherche quatre éléments qui nous semblent indispensables :

Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi en tant que praticien dans le domaine de l'enseignement, sa région natale où il a été socialisé, son oeuvre en tant que source de données, et enfin son époque, que fut le XX^{ème} siècle avec tous les événements qui l'ont marqué.

La présente recherche se donne donc pour but d'étudier l'enseignement traditionnel soussi dans ses moindres détails, notamment ceux qui étaient restés dans l'ombre, voire ignorés. Elle vise également à mettre en évidence la contribution des *tolba* et des *fouqaha* dans la reproduction de l'éducation islamique dans la société soussie, que Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi appelait « Souss al-'âlima » (Souss la savante.)

Tout au long de ce travail, nous avons tenté de répondre à un certain nombre de questions :

- Quels sont les différents aspects de la région du Souss, berceau des médersas 'atîqas ou traditionnelles?

- Que pouvons-nous déduire de la biographie d'Al-Mokhtâr en tant que *taleb*, nationaliste, *faqih* enseignant et éducateur ?

- Quelle est la part de l'éducation et de l'enseignement dans l'oeuvre d'Al-Mokhtâr ?

- Quelles sont les différentes institutions traditionnelles dans lesquelles le *'ilm* était enseigné?

- Comment répondaient-elles aux besoins de la société traditionnelle?

- Quelles étaient, en plus de l'enseignement et de l'éducation, les activités entreprises par les *fouqaha*, les *tolba* enseignants et les apprenants suivant les différents niveaux ?

- Quelles étaient les relations entre tous les acteurs de l'enseignement traditionnel ?

- Quels étaient les différents *'ouloum, les différentes sciences* enseignés dans la région du Souss, selon Al-Mokhtâr?

- Comment fonctionnait le système éducatif traditionnel dans ses moindres détails ? Avait-il une pédagogie et des méthodes qui lui étaient propres ?

- Les confréries religieuses avaient-elles une influence sur l'enseignement traditionnel ?

- Que produisait cet enseignement pour la société qui l'avait créé ou encore, quels étaient ses objectifs ?

- Pourquoi a-t-il pu garder sa structure séculaire intacte jusqu'au XX^{ème} siècle avec tout le prestige qu'il conférait aux oulémas?

- Comment les changements et les mutations l'ont-ils atteint et à quel degré ?

- Où en est-il actuellement, face aux défis contemporains les plus prononcés, l'époque coloniale étant close ?

Telle est la série de questions qui nous a guidé pour élaborer cette recherche, qui se compose de onze chapitres :

- Dans le premier chapitre, qui constitue la toile de fond du présent travail, nous avons essayé de traiter la physionomie du Souss, berceau de l'enseignement traditionnel, sur les plans, géographique, historique, politique, économique et socioculturel.

- Dans le deuxième chapitre, nous avons essayé de tracer le parcours de Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi depuis sa naissance jusqu'au moment où il est devenu maître enseignant à Marrakech.

- Le troisième chapitre a été consacré à Al-Mokhtâr en tant que maître enseignant, éducateur et aux activités qui l'ont conduit vers l'exil.

- Dans le quatrième chapitre, nous avons tenu à exposer son oeuvre qui a été le support de base du présent travail.

- Quant au cinquième chapitre, nous l'avons consacré aux institutions traditionnelles où les soussis apprenaient essentiellement les sciences religieuses et la langue arabe. Nous y avons également traité des rôles joués par ces institutions au sein de la société traditionnelle, les fonctions des *tolba* et celles des *fouqah<u>h</u>a*.

- Dans le sixième chapitre, nous avons essayé de montrer les aspects des relations entre les acteurs de l'enseignement traditionnel et d'attirer l'attention sur les châtiments corporels qui pouvaient parfois confiner à la torture. Nous avons aussi fait allusion aux *ijâzat*s, certificats sollicités par les disciples auprès de leurs *chouyoukh*.

- Le septième chapitre à été consacré aux différents *'ouloum*, disciplines ou matières étudiées dans le Souss, mais dont il ne reste aujourd'hui que quelques exemples.

- Dans le huitième chapitre nous avons tenté de faire porter notre intérêt sur l'enseignement, et la pédagogie proprement dite, dans les institutions archaïques du Souss.

- Au neuvième chapitre, nous avons donné un aperçu historique de l'enseignement général au Maroc durant le XX^{ème} siècle, avant, pendant et après le protectorat français.

- Quant au dixième chapitre, nous y avons traité de la mutation de l'enseignement traditionnel dans le Souss, depuis les débuts de la période coloniale jusqu'à la mort d'Al-Mokhtâr.

- Enfin, dans le onzième chapitre, nous nous sommes efforcé de cerner la situation de l'enseignement traditionnel après la disparition d'Al-Mokhtâr en 1963.

En outre, nous notons que nous avons utilisé deux concepts différents, l'éducation et l'enseignement, et que l'un n'exclut pas l'autre. Ils ont la même signification dans le contexte de la présente recherche, car les *tolba* et les *fouqah<u>h</u>a* soussis, étaient à la fois, enseignants, éducateurs et même soufis, et ne séparent en aucun cas l'enseignement de l'éducation.

Pour finir, nous avons coiffé notre travail par une conclusion sous forme de problématique, et l'avons doté d'une transcription de l'arabe, d'un glossaire, d'une bibliographie, d'un index et d'une table des matières.

Chapitre I

Physionomie de la région du Souss.

1- Aspect géographique.

2- Aspect historique.

2-1 L'arrivée des tribus arabes.

2-2 Les incursions portugaises.

2-3 Le protectorat français.

3- Aspect politique.

4- Aspect économique.

4-1 L'agriculture traditionnelle.

4-2 L'industrie traditionnelle.

4-3 Le commerce traditionnel.

5- L'aspect socioculturel.

5-1 Croyances et rites.

5-2 Traditions.

5-2-1 La 'achoura.

5-2-2 Laïlat Al-mawlid.

5-2-3 La 'aqiqa.

5-2-4 La circoncision.

5-2-5 Les mariages.

5-3 La vie intellectuelle.

5-4 Les confréries religieuses dans le Souss.

5-4-1 La tariqa Al-Nâsirya.

5-4-2 La tariqa Al-Tijânya.

5-4-3 La tariqa Al-Darqâwiya.

Chapitre I
Physionomie de la région du Souss.

1- Aspect géographique.

Tout d'abord, il convient de rappeler que les anciens historiens se sont perdus en conjectures quant à l'origine du mot « Souss » dont ils n'ont jamais pu déterminer la signification. La compulsion des documents locaux n'indique aucune signification selon le parler local « *tachelhit* » Mais nous pouvons

avancer certaines hypothèses en rapprochant le mot Souss d'autres mots comme « *assouss* » qui signifie gauler ou « *ar-issoussi* » qui veut dire enlever les mauvaises herbes des champs.

Dans la langue arabe nous notons que le mot Souss a un sens proche.[1] Al-Souss signifie soit plante ou arbre. Ceci est peut être un indice indiquant que la région du Souss dans les temps reculés, avant même la conquête par les premiers Arabes musulmans, était une région riche et fertile.[2]

Chez les anciens géographes romains, cette région était désignée sous le nom de Gétules,« *Jazoula* » Située dans le nord de l'Afrique tendant vers l'Atlantique [3]. Selon ibn Khaldoun : « *Le Souss al-aqsâ, est tout ce qui se trouvait derrière Mourrakouch, y compris Taroudant, les plaines du Souss, Ifrâne (grottes) dans l'Anti-Atlas et qui est traversé par l'Oued Souss jusqu'à l'océan Atlantique* » [4].

Al-Hassan Al-Wazzan nous a indiqué le même emplacement: « *La région du Souss se trouve derrière l'Atlas vers le sud en face du pays de Haha, [...], à l'Ouest, elle commence à l'Atlantique et est limitée au sud par les sables du Sahara, au nord par l'Atlas aux confins de Haha et à l'est, par l'oued Souss duquel la région tire son nom* » [5]. Cet auteur a cité parmi les villes du Souss : *Taroudant*, *Massa, Gsîma, Takaoust* et d'autres, avec plus de précision que ses prédécesseurs.

Quant à l'auteur de Al-mou'jab, il considère que « *Souss est tout ce qui se trouve derrière Mourrakouch* » [6] En consultant les écrits de Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi, qui est historien contemporain et qui a beaucoup écrit sur le Souss, nous constatons que le Souss se résume pour lui au pays de Jazoula : « *Nous considérons que le Souss est la région qui s'étend du pied du Dern [montagne] jusqu'aux frontières du Sahara. De l'Oued Noun [...] jusqu'aux limites de Tata et Sktana* » [7] Il lui arrive, certaines fois, de se contenter d'appeler Souss : *Bilad Jazoula*.

Après l'établissement du protectorat, la France ne s'intéressa au Souss que dans la mesure où il pouvait être rentable sur le plan économique. Ceci poussa les autorités du protectorat à délimiter les confins de la région administrative tout en tenant compte de deux impératifs qui étaient les groupes ethniques et les conditions de vie.[8]

Pour certains auteurs contemporains, la région du Souss n'a jamais connu de limites précises à travers l'histoire. « *Cette région, sans doute a été jadis plus vaste qu'elle ne l'est aujourd'hui* »[9]

En somme, pour cerner la région du Souss, il nous a semblé plus judicieux de dresser une carte sur laquelle nous tentons de la délimiter approximativement. (Voir annexe, Situation géographique du Souss. P:296).

2- Aspect historique.

Les archéologues sont parvenus à retrouver les traces de ports fondés par les Carthaginois sur le littoral atlantique entre l'embouchure de Dar'a et le cap Cantin. Les autochtones eurent tôt fait de détruire ces colonies et d'expulser leurs habitants. Seuls subsistèrent Lixites et Troglodytes qui, selon Robert Montagne, auraient appartenu à deux grandes familles berbères de nomades et de sédentaires qui ne cessèrent de s'opposer par la suite [10]

L'Afrique du Nord fit partie de l'Empire romain sous les Césars. Il y eut même un empereur romain d'origine berbère, Septime Sévère (193-211) Mais il est acquis que l'occupation romaine du Maroc ne s'étendit pas au delà des plaines du nord, ce qui explique que les géographes de l'époque n'aient rien rapporté sur le Souss, hormis les noms de quelques tribus et de cours d'eau.

Quelques brèves indications sur la répartition des populations dans le Souss ne sont apparues qu'après un millénaire, à l'époque d'Ibn Hawqal (IX^{ème} siècle), El Bekri (XI^{ème} siècle) et El Idrissi (XII^{ème} siècle).

Historiquement, le groupe le plus répandu dans la région, était celui des Masmouda à laquelle il faut ajouter deux groupes minoritaires celui des Senhaja et celui des Zenata.

Le début de l'islamisation au Maghreb remonte aux premières expéditions musulmanes vers 647. L'Afrique du Nord ne fut entièrement parcourue qu'en 681 par 'Oqba ben Nâfi' Al-Fihrî, fondateur d'Al-Qaïrawan et de sa somptueuse mosquée. Il alla jusque dans le Souss, où il assista à la construction de la mosquée de Massa. [11]

Par la suite, d'autres éléments africains, arabes, juifs et andalous vinrent s'agréger à cette société [12] de tribus sédentaires. Les plus anciennes dans la région, étaient : Jazoula, Ida Oultit, Massa. Ces tribus embrassèrent l'islam qui devint le ciment de l'unité spirituelle et le ferment de la cohésion entre ces groupes aux origines diverses.

Il est à noter aussi que trois événements importants ont modelé les changements structuraux des tribus soussies: l'arrivée des tribus arabes, l'incursion des Portugais sur les côtes de la région, et pour finir, le protectorat français en 1912.

2-1 L'arrivée des tribus arabes.

Des tribus arabes arrivèrent à l'époque des Al-Moahades sous les règnes de Abdelmoumen (1132-1163H/ 527-558) et Ya'qoub Al-Mansour (1184-1199H/ 580-595). Elles se répandirent dans le Souss, surtout dans les plaines et allèrent même au-delà de Chenqit vers le sud. Cependant, il nous est permis de constater que l'influence de ces tribus arabes est beaucoup plus importante au sud du Souss à Aït Ba'mrân à Aglmîm, et dans l'Oued Noun, que dans la partie Nord. Il était fréquent que des discordes ou des accrochages aient lieu entre les tribus sédentaires et les nouveaux arrivants. Lorsque Ali ben Yddar se révolta contre Al-Mourtadâ (Al-Moahad), il alla dans le Souss où il alluma le feu de la guerre contre les Jazoula en s'appuyant sur l'aide des Banî Hassân, des Chbanats, et des Oulad Jarrar venus tous du Sahara. Malgré les guerres entre les tribus, il y eut aussi des moments d'entente et de cohabitation pacifique, et ces temps ont favorisé l'échange mutuel de diverses coutumes et traditions.

2-2 Les incursions portugaises.

Au cours des XV ^{ème} et le XVI^{ème} siècle, les côtes marocaines subirent les incursions des Portugais. Le littoral du Souss ne fut pas épargné, ce qui poussa la plupart des tribus à trouver refuge dans les montagnes et à substituer l'élevage à l'agriculture.

Cet événement provoqua dans le Souss, l'adhésion au *jihad* grâce aux *fouqaha*, oulémas et soufis, qui, tous s'appuyaient sur les préceptes de l'islam.[13] C'est ainsi que dans une grande vague d'enthousiasme populaire, Abou Abdellah Mohamed Al-qâim Al-sa'di fut reconnu souverain dans la plaine du Souss à Tidssi [14].

Sous le règne des Sa'adiens, les soussis, avec l'appui d'autres tribus, parvinrent à refouler les Portugais de la plupart des centres dont ils s'étaient rendus maîtres, en commençant par Agadir en 1541. Les tribus repeuplèrent les plaines et les côtes, et s'approprièrent des terres avec le consentement du *Makhzen*.[15] Ceci permit la sédentarisation progressive des tribus arabes et berbères. Signalons que les écrits historiques traditionnels, s'intéressèrent généralement à l'aspect politique et militaire des sociétés,

tout en marginalisant le social et la culture populaire ceci jusqu'à la pénétration étrangère.

2-3 le protectorat français.

Avant l'installation des Français dans le pays, quelques recherches sur la société marocaine avaient été effectuées par des chercheurs français, le plus souvent dans le dessein d'ouvrir les voies à l'impérialisme colonial. [16]

La prise d'Alger a inauguré une géopolitique Nord africaine de la France qui allait faire du Maroc un vaste champ stratégique et d'acquis économiques.

La nécessité d'une connaissance approfondie de la réalité marocaine commença à se faire sentir, et des activités exploratoires furent soutenues dès 1840 dans le milieu urbain.

Quant au monde rural, nous remarquons qu'il est resté longtemps ignoré et ce jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle. En fait la venue d'une mission scientifique au Maroc en 1904 marqua un tournant institutionnel de l'étude sociologique et ethnologique au Maroc. [17]

Après s'être entendue avec l'Allemagne à laquelle elle céda une partie du Congo, en 1329 H / 1911, la France eut enfin les mains libres au Maroc et put y établir le protectorat par le traité de Fès du 30 mars 1912/1333. [18]. Une phase nouvelle de l'histoire marocaine s'ouvrait. Elle allait durer quarante quatre ans, pendant lequel le peuple marocain lutta par tous les moyens possibles pour préserver son indépendance et sa souveraineté. Les tribus du Souss n'ont pas manqué de réagir contre l'occupant avant même son irruption dans le Souss. Les oulémas, les *fouqaha* et les *tolba* s'engagèrent dans cette lutte sans répit, en répondant à l'appel lancé à Tiznit par Ahmed Al-hiba fils du marabout Ma' Al-'aïnine. Pour les soussis le nouvel émir (prince) apparaissait un envoyé du ciel pour libérer le pays et guider les pas du peuple. Les gens le croyaient capable de renouveler l'exploit des Almoravides et des Almohades et de restaurer l'Etat unifié et indépendant en s'appuyant sur l'élan invincible de la foi. Tout le monde offrit des *hadyas* (présents) et fit acte d'allégeance au nouveau souverain dans le but de jouir de sa *baraka*.

On vit jusqu'aux plus humbles insister pour lui faire des cadeaux qui n'étaient parfois que des sauterelles grillées. Les *imhdâren* [19] ne firent pas exception. Ils vinrent eux aussi, avec à leur tête leur *mouqqadem* portant un magnifique drapeau rouge qui fut remis à l'entourage d'Al-hiba. Ce fut ce grand drapeau que choisit le nouveau souverain [20].

Les lettrés soussis chantèrent sa louange sous forme de poèmes épiques. Le 18 août 1912, il se rendait maître de Marrakech où il se fit proclamer sultan (Moulay Hafiz venait d'abdiquer) Les habitants de la ville l'éblouirent par des présents encore plus somptueux que ceux des soussis.

Le vendredi 25 Ramadan 1330 H / 6 septembre 1912, la bataille de Sidi Bou'athmân qui opposa les troupes françaises aux forces d'Al-hiba commandées par son frère Merrebbih Rebbou, vint ruiner son enthousiasme et mit fin aux espoirs de ses fidèles. Son armée, une horde de miséreux mal armés et encore plus mal encadrés, fut mise en déroute par les colonnes de Mangin, et il n'eut d'autre issue que de prendre la fuite. Il alla se réfugier à Taroudant. [21]

Toutes les tribus qui l'avaient soutenu refluèrent en désordre vers le Souss. Après avoir tenu encore sept mois et 17 jours, Al-hiba fut délogé de Taroudant par les Français qui, peu à peu, appuyés par les contingents du *Makhzen*, gagnaient du terrain dans la région du Souss. L'occupation totale de Jazoula fut achevée en 1352.H / 1934 [22] et la vie dans le Souss prit dès lors un cours nouveau.

3- Aspect politique.

Pour les Berbères libres la *Taqbilt* « tribu » est la véritable patrie. Celle-ci est constituée de plusieurs « *mouḍa'* » Un *mouḍa'* est un ensemble de hameaux et le hameau réunit plusieurs familles dont l'unité est appelée« *ikhs* » [23] Le nom de la *Jma't* « la jmaâ » est le plus souvent donné aux membres participant aux réunions du conseil du *mouḍa'*. Habituellement, ces réunions se tiennent à la mosquée, le vendredi, pour résoudre les problèmes au mieux des intérêts de la communauté.

La *Jma't* exerce son activité en veillant à la protection des cultures, en fixant les périodes successives d'exploitation de la forêt d'arganier, des pâturages ou de la récolte des baies ; Elle fixe aussi le moment où l'on peut commencer les labours ou la récolte des noix. C'est ce qu'on appelait dans la région : « *agdal* » [24]

Enfin, c'est elle qui recrute souvent les petits employés municipaux rétribués par la communauté pour veiller à une répartition équitable de l'eau pour les irrigations. On leur donne couramment l'appellation d' « *amzwar* » ou encore de « petits *inflass* » ou bien encore d' « *inflass* de l'eau ». [25]

Quant à la *jma't* de *Taqbilt*, elle comprend tous les délégués des *mouḍa's*. A sa tête il y a le chef appelé « *amghar* » choisi par toute la tribu. Le conseil de la *jma't* de *taqbilt* ne siège que pour des questions d'intérêt général : paix, guerre ou pactes d'alliances. Les affaires subalternes sont traitées à l'échelon du *mouḍa'*.

Avec le temps, les institutions tribales dans le Souss ne purent subsister dans leur intégralité. Surtout après la fin de la s*iba* et la soumission directe de la région à l'autorité du *Makhzen*, des caïds furent mis en place par le sultan, ce qui eut pour effet une considérable restriction de l'autonomie locale des tribus dont les institutions traditionnelles subsistèrent mais dépouillées de la plupart de leurs compétences.

L'immixtion des agents du *Makhzen* dans les affaires des tribus, la désignation de chefs responsables avaient en principe disloqué l'ancien pouvoir populaire. Mais ce pouvoir n'en est pas moins demeuré le seul instinctivement admis par tous et il n'a jamais cessé d'agir d'une façon occulte lors même qu'il avait été supprimé en fait. Chaque fois que la tribu parvenait à secouer le joug et se mettre en « *siba* », le pouvoir populaire reparaissait et chassait les caïds.

Depuis fort longtemps, la stratégie du *Makhzen* a été de résoudre la complexité du jeu par la mise en service des forces politiques locales au nom de l'islam. « *Et obéissez à Dieu et à Son prophète; et ne vous querellez pas, de crainte de mollir et que votre force ne retombe. Soyez patients* » [26]

Le *Makhzen* procéda aussi à des nominations de représentants, plaça des caïds dans toutes les localités de quelque importance du Souss. La construction de *qasbas* symbolisait l'autorité sultanienne mais dans la pratique, tribus et maisons de commerce se bornaient à un conformisme externe et respectaient ces apparences d'un pouvoir antique lointain et à éclipses, sans d'ailleurs nier la légitimité du souverain en titre à conduire la communauté musulmane [27] La consolidation des autorités locales put être observée tout au long du XIX^{ème} siècle surtout lors de la harka de 1882. Mais dès les lendemains de la mort de Moulay Al-Hassan 1er, éclatèrent ça et là des révoltes contre les caïds tandis que des conflits tribaux se donnaient libre cours. Les relations entre le *Makhzen* et les tribus se résument en réalité à un rapport de forces entre deux pouvoirs : pouvoir local émanant de la base et pouvoir externe provenant du *Makhzen*. Il fallait rechercher un équilibre. Le sort des tribus, placées entre le marteau et l'enclume, dépendait de l'équation de ces deux pouvoirs [28] .

Enfin, nous notons que la guerre civile, dans le Souss, a été un fait largement répandu à la fin du XIX^{ème} siècle et au début du siècle dernier. Il en fut de même dans d'autres régions du pays. Ce royaume affaibli par les dissensions internes se trouvait réduit à l'état de proie facile pour l'avidité des puissances

européenne, ce qui se termina par l'occupation espagnole du nord du pays et le protectorat français sur le reste.

4- Aspect économique.

Dans le Souss, si l'on tient compte de conditions écologiques peu favorables, la vie humaine se développe difficilement. Les pluies sont très rares dans l'anti-Atlas où la terre des plateaux de vaste étendue peut être fertile. En revanche, dans le Dern elles sont abondantes, mais la terre fait défaut. Les populations exercent des activités diverses pour faire face à leurs besoins mais dans le cadre d'une économie traditionnelle et médiévale: L'exploitation directe de la terre par la famille, l'utilisation de moyens archaïques basés sur l'énergie animale et humaine, assure une production d'autosubsistance.

Ce n'est qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale que la mise en valeur du Souss fut entreprise de façon intensive, contribuant ainsi à donner à la région l'aspect que nous lui connaissons aujourd'hui : une contrée où la majorité de la population est soumise à l'empire des aléas climatiques. Pendant que dans la plaine, prospère le secteur agrumicole et maraîcher, se développe dans la ville d'Agadir le secteur industriel agroalimentaire ; les deux, étant d'ailleurs essentiellement orientés vers les marchés extérieurs. [29]

4-1 L'agriculture traditionnelle.

Dans le Souss, le fellah pauvre ne compte que sur son énergie et celle de ses animaux pour labourer sa terre. L'araire en bois est son outil par excellence, mais elle tend de nos jours à être remplacée par la charrue à versoir (Dombasle) grâce à l'aide de certains soussis souvent émigrés dans des villes.

Le fellah peut s'adonner à deux types d'agriculture qui sont bien souvent complémentaires : L'agriculture « *bour* » ou sèche basée sur les pluies et l'agriculture irriguée.

Quand il s'agit d'agriculture irriguée, les fellahs se partagent l'eau en unité de temps grâce à la *tanast*. [30] « Une tasse en cuivre». En cas de litiges, ils ont recours à l'arbitrage selon le droit coutumier de la région.

L'alimentation des habitants est basée essentiellement sur les céréales, dont une partie est souvent vendue au souk pour l'achat de sucre et de thé.

Dans les zones d'oliveraie, la production d'huile d'olive constitue aussi pour les fellahs une importante activité, mais par manque de soins, les rendements sont souvent médiocres.

Une autre huile beaucoup plus appréciée chez les Berbères du Souss provient de l'arganier. Sa préparation reste une affaire exclusivement féminine, cette huile est très recherchée par les citadins.

Dans les endroits montagneux, où les conditions de vie sont beaucoup plus primitives l'agriculture fait place au bétail. Chaque famille possède un troupeau de chèvres et de moutons, capital de base dont on ne sacrifie une bête que pour la réception d'un hôte ou à l'occasion de cérémonies religieuses.

4-2 L'industrie traditionnelle.

Partout où vivent les humains, leurs besoins les poussent à créer et à fabriquer ce qui leur est nécessaire. Ainsi, dans le Souss, comme partout ailleurs, nous trouvons la fabrication d'armes selon des

méthodes archaïques. Des sabres, des poignards incrustés d'argent de tous styles sont une spécialité de la tribu des Idas Ousmlal, tandis que la production des bijoux restait presque l'apanage exclusif des Juifs. La fabrication du savon ainsi que le tannage des peaux et la corroierie sont une activité importante à Tahwawt où l'on fabrique presque tout ce qui est en cuir : des coussins réputés dans toute la Jazoula, des selles, et même des gants. [31]

Dans la campagne de Dou-gadir, et dans Ikly, les forgerons pratiquent leur métier. Il est de coutume qu'ils ne soient payés qu'à fin de l'année, au moment des récoltes.

Pour leur part, les femmes de Ilgh excellaient dans la fabrication de textiles. Elles tissaient surtout de la laine pour les membres de leur famille, ainsi que pour autrui en échange d'une petite rétribution.

Il y avait des personnes âgées qui ne vivaient que du tissage de laine. Tel était le cas de la *faqira* vertueuse, Fatima Taboublit. [32]

Les *fouqaha* et les *tolba* pratiquaient la couture pour s'assurer un complément de revenu à leur maigre *chard*. [33]

4-3 Le commerce traditionnel.

Il n'est pas un chercheur qui n'ait entendu parler de la maison d'Iligh dans le Souss, autrefois royaume berbère, et qui a joué dans les temps anciens, un grand rôle commercial. Les caravanes y apportaient du Soudan parfum, ambre, plumes, vêtements, esclaves et chameaux. [34]

La région du Souss était alors sillonnée sans trêve par les caravanes. Souks et *moussems* s'y tenaient en grand nombre. Les gens y venaient pour faire quelque commerce en vendant leurs productions et en achetant ce qui manquait dans leur tribu, principalement : le sucre, le thé, les allumettes et les bougies.

Malgré la circulation monétaire, le troc se pratiquait entre les gens en fonction des nécessités qui s'imposaient.

Un autre genre de commerce était connu dans le Souss et était pratiqué même par certains Juifs berbérophones. C'était un colportage ambulant à dos d'âne. Le marchand s'appelait en berbère « *a'ttâr* ». Il était le personnage le plus attendu par les femmes dans les *mouda's*. Grâce à lui, ces femmes pouvaient se procurer quelques produits de beauté en échange de quelques oeufs, de laine, d'une bouteille d'huile d'arganier ou encore de grains.

Après l'entrée en contact avec l'Occident, des changements ont atteint progressivement les circuits commerciaux dans tout le Souss.

5- Aspect socioculturel.

Les travaux et les jours dans le Souss, à l'époque où vécut notre éducateur et pédagogue Al-Mokhtâr Al-Soussi, étaient rythmés par les quatre saisons. C'est là que les gens, absorbés par leurs tâches quotidiennes, trouvaient leur unique repère pour une mesure du temps.

Les soussis vivaient paisiblement dans leur société, attachés à leurs traditions millénaires jusqu'au moment où ils se trouvèrent en contact avec la culture occidentale importée par les Français sous le protectorat.

D'ailleurs, nous avons constaté qu'Al-Mokhtâr Al-Soussi n'était pas indifférent aux mutations que connut le Maroc en général et sa région natale du Souss en particulier durant toute la période coloniale.

Dans son encyclopédie Al-ma'soul, et précisément dans son introduction, nous rencontrons le concept d'*Al-tahawwoul* « le changement ». Selon sa vision, qui n'est pas distincte de celle d'Ibn Khaldoun, le changement fait partie de la vie de toutes les sociétés humaines depuis la nuit des temps, mais, il passait inaperçu. Al-Mokhtâr Al-Soussi rapporte : « *Auparavant, nous avions des coutumes respectables dans la manière de nous vêtir, de choisir de l'ameublement, de nous asseoir, de célébrer les fêtes et d'accomplir les travaux. Aussi avions-nous une forme sociale ancestrale à notre mesure. [...] Avec la colonisation tous les aspects de notre vie ont changé*». [35]

Après ces quelques constatations d'Al-Mokhtâr Al-Soussi, nous nous sentons obligé de faire un tour d'horizon pour approcher les formes de la vie sociale dans le Souss qui ont marqué toutes les dimensions de la personnalité de notre éducateur et enseignant.

5-1 Croyances et rites.

Depuis des siècles, les soussis ont été profondément influencés par l'islam. La majeure partie de la population, analphabète, comptait pour assimiler les préceptes religieux, sur la culture orale dispensée en berbère dans la *Timzguida* ou mosquée, la *Zaouit* ou zaouia, les *Igourramens* (les marabouts) et même dans les souks. Ces illettrés, dit-on , écrivent avec leurs lèvres et lisent avec leurs oreilles.

La situation des femmes, elles aussi totalement tenues à l'écart de l'enseignement, est pire encore. Ce sont les pères ou les maris - Selon le cas - qui les initient aux préceptes de l'islam, et leur indiquent surtout comment respecter les grandes obligations religieuses, *tazallite* (la prière), *ouzoum* (le jeûne), *azzga* (l'aumône) quant au pèlerinage, il n'est envisagé que dans les foyers les plus aisés qui disposaient des moyens de l'accomplir. [36]

Pour les lettrés, signalons qu'il n'y a pas d'obstacles culturels à la bonne assimilation des préceptes islamiques, mais quel que fut l'attachement des soussis à la religion musulmane, ils réservaient encore leur piété personnelle et leurs gratifications à leurs saints locaux. Nous notons que le saint le plus vénéré dans la région est Sidi Ahmed Ou-Moussa de Tazrerwalt, patron des voyageurs dont le mausolée se trouve à environ 40 km à l'est de Tiznit. Chaque année à la fin du mois d'août Julien [37], s'y tient un « *anmouggar* » (une foire) considérable, rassemblant plusieurs milliers de personnes venues de l'ensemble du Souss, et même aussi d'autres régions du royaume. Ce *moussem* n'est pas le seul de l'année. D'autres peuvent avoir lieu suivant les saisons.

Il y a aussi des *tayfas* (groupes ou partis de gyrovagues) qui, après de longues pérégrinations dans divers sanctuaires religieux, finissent par clôturer la tournée au sanctuaire de Tazerwalt. Telle fut probablement la tradition du saint Sidi Ahmed Ou-Moussa à son époque.

Pour tenir compte de la séparation des deux sexes exigée par la tradition soussi, il y a des *moussems* réservés exclusivement aux femmes. Citons par exemple celui qui est appelé : *Anmouggar n'trkmîne qournîne* [38], car dans le temps, et jusqu'à une époque tout à fait récente, on n'y trouvait que des navets. De nos jours, l'expression a changé de sens, et fait allusion à quelque chose de «dérisoire».

Les jeunes filles saisissent l'occasion pour se faire belles lors de la cérémonie du henné de la veille. La tradition leur enseigne que celles qui se

sont bien conformées aux rites exigés, se marieront au cours de l'année. [39]

Les visites effectuées au sanctuaire de Sidi Ahmed Ou-Moussa comportent aussi en plus du côté

religieux, un côté profane. Les visiteurs y viennent pour solliciter la réalisation de différents voeux : se marier, avoir de la chance dans la vie, se guérir d'une maladie, se perfectionner dans un art, éloigner le mauvais sort, avoir des enfants ou mémoriser vite le Coran quand on est encore *amhdâr*.

Les savants, les oulémas, les soufis, les *fouqarâ*, les *fouqaha*, et les *tolba* ne sont pas exclus. Rares sont ceux qui considèrent ces pratiques comme entachées d'hérésie. A leur tour, Ils profitent aussi des *moussems* pour prêcher, pour faire des invocations et percevoir des *zyaras*.[40] A Tazerwalt, il existe une médersa fréquentée pas les *tolba* en quête des sciences religieuses.

Aux autres *moussems*, où il n'y en a point, les *tolba* de différentes médersas ne manquent pas l'occasion de venir en groupe pour la lecture du Coran et la récitation de certains poèmes devant le public.

Dans les régions les plus reculées, où il n'y a ni saint, ni *zaouit*, ce manque est compensé par des sources sacrées, des arbres, de simples rochers ou des pierres. Selon les croyances locales, conservées avec fidélité tant par la mémoire des femmes que par celle des hommes lettrés, ces petits saints protègent les arbres fruitiers, les troupeaux, les moissons et guérissent de divers maux.

Tout ceci peut expliquer que les Berbères, surtout les montagnards, font preuve d'un attachement et d'une étonnante fidélité aux rites agraires qui remontent sans doute aux cultes animistes ou chtoniens des temps anciens, mais que l'on met aujourd'hui au rang des traditions, des coutumes locales.

Ceci étant, il va sans dire que la magie et les superstitions sont très répandues dans la société soussie.

Les *fouqaha* soussis sont reconnus à l'échelon national par la puissance et l'efficacité de leurs formules pour le recours à la sorcellerie dans divers buts, comme évoquer les démons et les contraindre à livrer des trésors enfouis dans le sol. D'autres, au contraire, réprouvent de telles pratiques et se contentent d'écrire des « *hrouz* [41] » à la demande de la population. Leur grande valeur et leur efficacité sont indéniables. Nous remarquons que la publicité faite aux *hrouz* du *faqih* ou du *taleb* se déroule à travers les chants berbères des *al-rwaïs* [42]

5-2 Traditions.

Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi n'a pas manqué de décrire brièvement dans son Ma'soul quelques traditions de sa région natale, Ilgh [43] qui ne diffèrent guère du reste du Souss.

5-2-1 La 'achoura. [44]

A la nuit du neuvième jour du mois sacré de mouharram, si l'on en croit Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi, les habitants d'Ilgh allaient chercher au bord des cours d'eau des débris de bois charriés par le torrent puis au matin, les faisaient brûler dans leurs maisons, ceci afin d'éloigner les influences maléfiques des démons.

Dans la nuit de *'achoura*, des jeunes allaient en groupe loin de leurs habitations conjurer le loup de se tenir à l'écart de leurs troupeaux. Ils laissaient derrière eux de petits amas en pierres et revenaient en chantant jusqu'au village, où *l'ahwach* [45] durait toute la nuit.

Au matin, hommes et femmes allaient au cimetière en distribuant des aumônes pour que Dieu ait pitié de leurs défunts.

La plupart d'entre eux, ce jour là, jeûnaient et observaient un certain nombre d'usages : Visiter une

famille, un *'alim*, un malade, aider l'orphelin, faire une prière surrérogatoire de deux *rak'a*.[46] laver ses propres vêtements, s'enduire les paupières de « *tazoult* » ou kohol, se couper les ongles, et lire le Coran.[47]

Mais Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi, en tant qu'éducateur et *fqih*, ne reste pas indifférent et il ne se fait pas faute de critiquer la survivance de ces traditions. Il nous dit que: « *seules les vieilles et la canaille s'intéressent aux traditions de 'Achoura. Les personnes éclairées sont opposées à ces hérésies*»[48]

5-2-2 Laïlat Al-mawlid.[49]

A l'occasion de cette cérémonie, les *Timzgadiwine*, (mosquées), les *lamdâïrs* (médersas), les *Igourramens* (marabouts) sont en fête religieuse. Les *fouqaha*, les *tolba*, les soufis et les *imhdâren* y récitent le Coran, des poèmes chargés d'éloges prophétiques et le *dhikr*.[50]

Quand le soleil se lève le jour de cette fête, les gens dansent et chantent ce qui raconte que le soleil n'a inspiré ses lumières que de celles du Prophète Mohamed [51] (BSDL).

5-2-3 La 'aquiqa.[52]

Après l'accouchement, il est de coutume que toutes les voisines se réunissent durant les premiers jours autour de l'accouchée et de son bébé. Au septième jour, l'on procède à l'immolation d'un mouton ou d'une chèvre en l'honneur du nouveau venu et tout le monde doit en goûter pour que l'enfant soit bien aimé de tous. Le même jour, ses cheveux sont coupés et on lui donne un nom.

Certaines fois, on trouve chez les soussis des noms de filles qui sont composés, tels que : *Tlïitmass*, qui signifie littéralement en berbère: elle a ses frères « *Tla aït mass* ». Cette nomination a pour effet magique que les enfants qui viennent après la fille vivent et sont à l'abri de la mortalité en bas-âge. Le nouveau-né est protégé par le « *Harz* » sollicité auprès du taleb et par une amulette ou « *taoummist* » confectionnée le plus souvent par l'accoucheuse elle-même ou par la grand-mère.

Le nouveau-né ne doit pas rester seul, il y a toujours une personne -dont l'âge est sans d'importance- qui veille sur lui pour que les génies ne rôdent pas aux alentours, et, cette précaution peut durer jusqu'à ce que sa fontanelle soit complètement soudée.

Dès son jeune âge, l'enfant est éduqué dans une atmosphère exclusivement féminine. En cas de désobéissance, on fait appel à des êtres imaginaires ou réels pour lui faire peur[53].

5-2-4 La circoncision.

Elle est obligatoire chez les garçons, mais les hommes des sciences religieuses ne sont pas d'accord sur un âge bien précis. Certains optent pour l'âge de la puberté, d'autres préfèrent qu'elle soit pratiquée dans les premiers jours de la naissance, en se basant sur un *hadith* rapporté par Al-Baïhaqî, selon Jâbir (DAS) que le Prophète (BSDL) a immolé pour Al-Hassan et Al-Houssaine et les a circoncis au septième jour.[54]

Chez les soussis, la plupart des familles procèdent à la circoncision des petits avant le commencement de l'apprentissage du Coran. Quand le moment est venu, la famille, les voisins et les gens du village se rassemblent, et, quand le repas est prêt, les *tolba* se retirent à l'écart pour réciter le

Coran en entier. Après, l'enfant est remis, en présence de tout le monde, entre les mains du « *ahjjam* », le barbier du village qui circoncit l'enfant au chant de prière à la gloire du Prophète et d'Abraham [55]

Le matériel utilisé est rudimentaire et ne répond pas aux règles d'asepsie et de stérilisation. En cas d'hémorragie, on saupoudre la plaie avec de « l'*azarif* » l'alun, et on la soigne avec du henné, plante paradisiaque et panacée de tous les maux. Quand l'hémorragie persiste, le recours au jaune d'oeuf est nécessaire.

Quant aux filles, elles ne sont pas soumises à la clitoridectomie, pas plus dans la région du Souss, que le reste du royaume, comme c'est le cas dans certains pays arabes [56] et surtout en Afrique noire.

5-2-5 Le mariage.

Le plus souvent les mariages ont lieu en été après les récoltes, période où le temps est favorable pour les fêtes. « *Tamghra* » ou la noce est précédée par « *asqsi* », la demande de la main de la fille. La décision ne revient pas aux deux futurs époux, mais aux parents. Lors d'un souk par exemple l'accord de deux pères peut avoir lieu sans aucune consultation préalable des deux futurs conjoints, car dit-on c'est le devoir et la prérogative des parents.

La tradition veut que la fille accepte sans murmures le compagnon que son père lui a choisi, sans même l'avoir jamais connu. Dans la société traditionnelle, la fille n'a que trois demeures : la maison de son père, celle de son mari ou plutôt de ses beaux-parents, et enfin sa propre tombe.

Avant le jour des noces, les deux familles préparent avec fébrilité tout ce qu'il faut selon leurs conditions sociales.

La célébration a lieu dans les deux familles et l'on doit être à la hauteur de l'événement pour échapper aux critiques du voisinage.

Le jour j, les deux « *islân* » [57] sont bien préparés, bien habillés et surtout bien conseillés. Le jeune homme par les hommes et la jeune fille par les femmes.

On choisit généralement la nuit pour conduire la «taslit » chez ses beaux-parents. Les femmes expérimentées lui font sa toilette et l'habillent selon la tradition, toute vêtue, un bouquet de basilic attaché autour de la tête, son frère lui chausse « *l'adoukou* » la babouche avec un chant particulier et très touchant, qui fait pleurer la « *taslit* » :

- "*Agmas n-tslit allas adoukou*".

- "*Aillinow adak ourtllati*".

- "*Issoulam babam oula innam*".

- "*Istmâm ghid oula yantrit*".

- "*Aillinow adk ourtallti*".

La traduction des vers dans le même ordre.

- Frère de la taslit, mets-lui sa babouche.

- Ma fille tu n'as pas à pleurer.

- Ton père et ta mère sont encore vivants.

- Tes soeurs sont ici et là où tu vas.

- Ma fille tu n'as pas à pleurer.

Une fois qu'elle est prête, la *taslit* quitte la maison de ses parents à dos de mulet au milieu d'un cortège mixte. Arrivée devant sa nouvelle demeure, elle est accueillie par sa nouvelle famille. L'*asli* étant sur la terrasse, il jette sur le cortège des amandes en signe de bienvenue et d'affection ou des dattes que les enfants ramassent dans des bousculades.

Après que tout le monde eut mangé, les femmes s'isolent généralement sur les terrasses loin des hommes et les danses [58] commencent autour d'un grand feu jusqu'à l'aube. Parfois, on invite aussi un « *baqchich* » l'humoriste, le fou de cour, chargé de faire rire les gens.

Lorsque tout le monde se sent lâs, l'*asli* et la *taslit* se retirent dans leur « *ahanou* », chambre nuptiale pour leur premier rapport sexuel. L'*asli* doit se montrer homme avec fermeté en ce premier jour de vie conjugale. S'il trouve la fille vierge, un drap blanc maculé par quelques gouttes de sang en témoigne, et les youyous des femmes viennent déchirer le silence nocturne.

Si le pauvre se bloque et n'arrive pas à déchirer l'hymen de sa partenaire, le recours à un *faqih* s'impose. Celui-ci use de tout son savoir pour remédier à la situation. C'est à lui, dans un premier temps, de dépister la cause qui peut provenir de l'un ou de l'autre ou des deux à la fois, à cause de personnes jalouses susceptibles d'avoir ensorcelé les deux conjoints.

D'ailleurs, une fois que l'on déclare un futur mariage, les deux futurs époux doivent se méfier quand ils sont appelés par leur nom. C'est juste au moment où on répond « Na'âm » oui, que le malfaiteur qui leur veut du mal, ferme un couteau ou une épingle qu'il enfouit ensuite dans un lieu sûr ou même dans un cimetière « oublié » en ligotant ainsi sa victime.

Nous devons noter que, à l'issue de cette cérémonie, où nous pouvons observer côte à côte, la religion, la magie, la superstition, et même la science, la clôture se fait obligatoirement par la récitation du saint Coran, ainsi que de certaines louanges panégyriques portant sur la vie du Prophète.

5-3 La vie intellectuelle.

A l'époque d'Al-Mokhtâr Al-Soussi, le Souss a connu une renaissance intellectuelle importante. Devant son rayonnement, le chercheur soussi peut, sans hésitation aucune, être fier de sa région en la comparant au reste du pays, car les savants soussis ont joué un grand rôle dans la diffusion du '*ilm* à cette époque tumultueuse de l'histoire du Maroc.

Ils ont pu préserver l'identité nationale et participer à la diffusion des sciences arabes et religieuses. La plupart des oulémas soussis ont occupé la place d'honneur pour enseigner dans les médersas traditionnelles, et senti la noblesse de leur mission, ce qui les a poussés au sérieux le plus extrême. [59]

Nous notons aussi que les caïds du Souss ont contribué en facilitant la tâche des oulémas matériellement et moralement.

Al-Mokhtâr Al-Soussi en a cité certains : Le caïd 'yâd Al- jirari qui avait transformé sa circonscription en un centre pour les gens du '*ilm* et possédait une bibliothèque considérable. [60]

Le caïd Al-tiyoutî qui, lui aussi, avait apporté son aide aux oulémas de son cercle en rénovant les médersas et en choisissant des *fouqaha* compétents pour y enseigner les sciences religieuses aux *tolba*, qui étaient eux aussi sous sa protection.

Il y eut aussi Al-Hadj Ibrahim Ighachî dont la maison devint une sorte de lieu de pèlerinage pour les hommes de science. [61]

En plus de tout ceci, on reconnaît aux oulémas autodidactes du Souss leur participation désintéressée à la quête des sciences au-delà de leur région natale. Ils allaient compléter leur savoir et acquérir les sciences dans les villes du Royaume où étaient enseignées les sciences qui leur manquaient. A tel point que l'enseignement qu'ils dispensaient était plus approfondi que celui des villes, surtout dans les domaines de la grammaire arabe, de la langue et de la morphologie. [62]

En somme, tous les efforts déployés avaient pour but de bien maîtriser la langue arabe qui n'était pas la langue maternelle des oulémas du Souss, et qui constitue l'outil primordial pour l'étude et la compréhension des textes sacrés. La langue arabe constituait pour Al-Mokhtâr Al-Soussi le moyen privilégié qui permettait aux soussis et surtout à l'élite intellectuelle de dépasser le périmètre étroit du Souss.

Al-Mokhtâr Al-Soussi n'a pas hésité à souligner que lorsque les habitants de sa région natale « Ilgh » voulaient exhiber leur supériorité sur les autres tribus, ils s'exprimaient en arabe. Il affirme qu'il se définit par la langue arabe dont il apprécie le style et les métaphores, et non pas par sa langue maternelle. [63]

Mais, nous devons rappeler que tous les Berbères du Souss ne se préoccupaient pas de la langue arabe. Ils vivaient leur quotidien dans leur langue, en laissant l'élite intellectuelle s'occuper des sciences religieuses.

A notre connaissance, aucun historien n'a rapporté que les oulémas berbères qui ont étudié en Orient, aient imposé aux soussis d'abandonner leur langue maternelle pour la langue arabe afin d'accéder à un Islam crédible et authentique. Au contraire, ils utilisaient le berbère comme moyen efficace pour l'enseignement des préceptes religieux. Les *fouqarâ* des zaouias n'ont pas fait exception à cette pratique.

L'histoire nous apprend qu'à son retour d'Orient, au VI^{ème} siècle de l'hégire, (XII^{ème} siècle de l'ère chrétienne), Mohamed ben Toumart trouva ses compatriotes incapables de mémoriser la sourate *Al-fatiha*, (la préliminaire ou l'ouvrante), ce que voyant, il compta le nombre de mots de la sourate, et il donna à chacun comme nom un mot de la sourate. Puis il mit ces personnes en rang et leur dit: « Dieu n'accepte de vous la prière que si vous récitez les mots dans cet ordre ». [64]

Al-Mokhtâr Al-Soussi attire l'attention sur le fait que, dans le Souss, il y a deux mondes distincts: Le monde de la « *'âmma* » qui est celui de la population analphabète où le respect et la bonne conduite font défaut, et celui de la « *khâsa* » représenté par les lettrés et ceux qui maîtrisent les sciences religieuses, lesquels sont respectés et vénérés en tout lieu grâce au savoir et au pouvoir dont ils bénéficient. [65]

Mais malgré cette distinction observée dans le domaine intellectuel, la vie quotidienne imposait aux gens des relations inévitables dans ce contexte socioculturel et en berbère.

On ne saurait négliger un facteur qui eut son importance et qui permit à ces deux groupes de reconnaître et d'affirmer leur solidarité. Il s'agit des incursions étrangères dans la région, depuis l'arrivée des Portugais sous la dynastie des Sa'adiens jusqu'à la pénétration française. Ce facteur a engendré au fil des siècles, des manifestations de résistance militaires, politiques, intellectuelles et populaires, exprimées de différentes manières, même à travers les chants.

5-4 Les confréries religieuses dans le Souss.

En consultant les livres et les biographies soussis, nous avons constaté que la période comprise entre

le XII^{ème} et le XIII^{ème} siècle (XVIII^{ème} - XIX^{ème}), a vu la naissance de nombreuses zaouias qui devinrent des centres de pratique religieuse, d'enseignement, d'éducation et de *dhikr*. [66]

Nul ne peut nier le rôle des confréries religieuses dans la diffusion de l'islam au Maroc et en particulier dans le Souss, depuis la fondation du *Ribât* [67] de Waggâg ben Zallou Allamtî à Massa au V^{ème} siècle (XI^{ème} siècle) devenu par la suite zaouia et puis médersa et qui avait formé le grand *faqih* Abdellah ben Yasine, fondateur de la dynastie des Almoravides. Ceci peut expliquer la relation entre les zaouias et le *jihad*.

A l'époque du déclin de la dynastie Sa'adienne, les zaouias apparurent très nombreuses et furent le refuge de gens fuyant les problèmes de l'époque. « *Le sentiment du jihad s'est exacerbé chez les soussis lorsqu'ils virent les tribus et les centres côtiers faire allégeance aux étrangers et se mettre sous leur protection* ». [68]

En voulant élargir le champ du *jihad* et pour lutter contre les dissidences, les confréries religieuses se sont multipliées avec leurs rites alliant des pratiques authentiques à d'autres plus suspectes d'hérésie. Les populations analphabètes avaient une croyance illimitée en la *baraka* des *chouyoukh*, des *tolba* et des soufis. Ils les vénéraient, car ils représentaient leur seul secours en cas de difficultés.

Les confréries exercèrent ainsi sur les populations du Souss, y compris sur les oulémas, une influence spirituelle déterminante. A tel point que l'on en vit certains abandonner leur fonction d'enseignant dans les médersas pour rejoindre les groupes de *fouqara* qui pérégrinaient à travers le Souss.

Cette observation impose de s'interroger sur les confréries répandues dans le Souss.

5-4-1 La tariqa [69] Al-Nâsirya.

Son origine fut la zaouia Al-Nâsirya fondée par Abou Hafs Omar ben Ahmed Al-Ansârî à Tamgrout [70] en 983 H (1575). En 1040 H (1630) Abou Abdellah Mohamed ben Nâsir y vint pour s'initier à la *tariqa* du cheikh fondateur et il s'y installa, enseigna, et diffusa le *'ilm* après la mort de son cheikh. [71]

Les oulémas sortant de cette zaouia, propagèrent la *tariqa* Nâsirya basée sur la sunna et les principes islamiques purs, dans tout le Souss lors des *moussems* et des occasions de rencontres.

Une autre zaouia Nâsirya pour la diffusion des sciences religieuses, fut fondée à Timgguiljt aux alentours de Tafraout dans la province de Tiznit. «*Tout au début, la seule tariqa connue dans le Souss fut la tariqa Al-Nâsirya qui avait pour objectif l'enseignement et l'éducation ce qui poussa tous les soussis à l'embrasser avec respect et vénération* » [72] Les préceptes transmis aux populations furent enseignés en berbère soussi, langage véhiculaire de la culture dans la région.

5-4-2 La tariqa Al-Tijânya.

Elle fut fondée en Algérie par le cheikh sidi Ahmed Al-Tijânî 1150-1230 H (1737-1815) qui était un *faqih* malékite. Persécuté par les Turcs, il se réfugia au Maroc et s'installa à Fès. Actuellement, son sanctuaire est visité chaque année par les partisans de sa *tariqa*. Ses partisans viennent même de l'extérieur du pays.

L'introduction de sa *tariqa* dans le Souss se fit par l'entremise du cheikh Akensouss de Marrakech qui l'avait enseignée aux *fouqaha* soussis qui le fréquentaient. « Au *départ, elle ne fut embrassée que par une minorité qui ne l'enseignaient pas aux gens contrairement aux Darqâwis* » [73]

5-4-3 La tariqa Al-Darqâwiya.

A son origine, elle est née de la tariqa Al-Châdhilya fondée par Abou Al-Hassan Al-Châdhilî, 593-616 H (1196-1219) disciple de Abdessalam ben Mchîch.

La tariqa Al-Darqâwiya ne fut donc qu'un prolongement de la t*ariqa* Al-Châdhilya rénovée par le cheikh sidi Larbi Al-Darqâwî 1159 - 1239 H (1746 - 1823) [74] qui avait opté pour un soufisme purement islamique, et combattu les déviations populaires.

La t*ariqa* Al-Darqâwiya apparut dans le Souss en 1260 H (1844) et fut diffusée par les soins du cheikh sidi Sa'id ben Hmmou Al-Ma'drî. Bien qu'il fut analphabéte, ce dernier sut attirer autour de sa personne la plupart des oulémas soussis, qui voyaient en lui la source rayonnante de la t*ariqa* [75]

Mais, cette t*ariqa* n'atteignit son apogée que grâce aux efforts du père de Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi, sidi Hadj Ali ben Ahmed Al-Darqâwî, qui avait quitté sa fonction d'enseignant dans la médersa Al-Boumarwânya pour se consacrer à la tariqa Al-Darqâwiya. « *Il s'est retiré avec les fouqarâ' en se séparant de la tenue des oulémas. Il prit un bâton, mit un rosaire autour du coup et s'habilla d'un froc. Il s'engagea en se conformant aux exigences de la tariqa : Silence, faim, dhikr et solitude*» [76]

Il construisit la zaouia Al-Darqâwiya à Dou-gadir, (son village natal), en 1302 H (1885), ce qui attira de nombreux partisans de la T*ariqa* autour de lui. Après sa mort, ils se comptaient par milliers. De nos jours encore la zaouia reste très active sous la responsabilité de ses petits-fils. Chaque année on y assiste à des *moussems* où les adeptes se rencontrent pour le *dhikr*.

En résumé, nous avons fait le tour d'horizon du soufisme du Souss sans entrer dans les détails. Car notre but est de signaler que l'enseignement et l'éducation dans le Souss, sont influencés par les courants soufis.

Notre pédagogue et éducateur Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi, comme tant d'autres, a subi toutes ces influences durant son enfance et lors de ses études avant de quitter le Souss.

Chapitre II

Vie et formation d'Al-Mokhtâr Al-Soussi.

1- Place d'Al-Mokhtâr dans son arbre généalogique

2- L'ascendance d'Al-Mokhtâr Al-Soussi.

2-1 Sa famille.

2-2 Un père Soufi.

2-3 Une mère instruite.

2-4 Naissance et enfance.

3- Al-Mokhtâr Al-Soussi à la quête du savoir.

3-1 Dans la région du Souss.

3-2 Le voyage à Marrakech.

3-3 Poursuite des études à Fès.

3-4 Poursuite des études à Rabat.

4- **La culture de Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi.**

Chapitre II
Vie et formation d'Al-Mokhtâr Al-Soussi.

1- Place d'Al-Mokhtâr dans son arbre généalogique

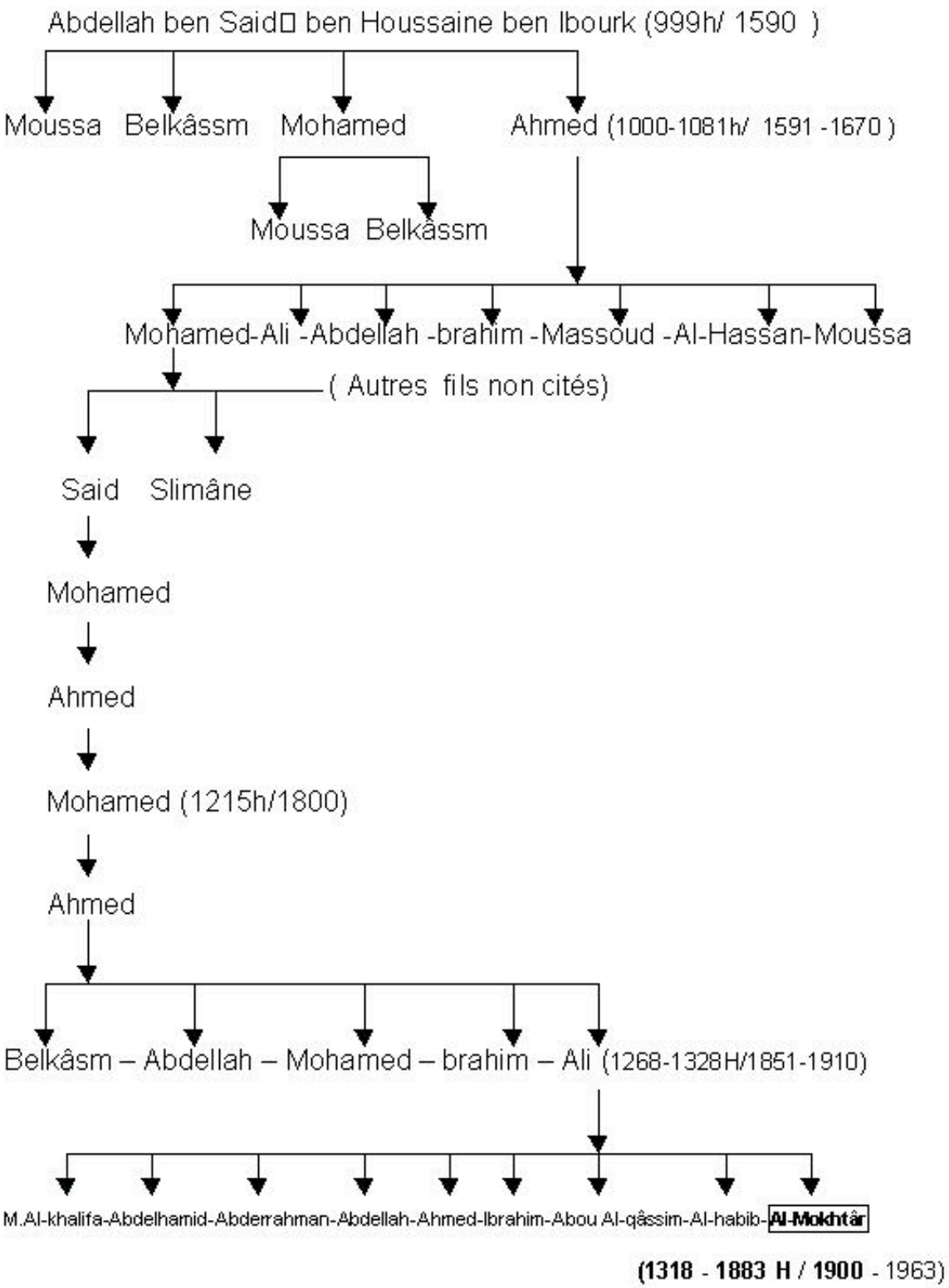

*** Abdellah ben Said est le grand ancêtre de** la tribu d'Al-Mokhtâr, Al-S'aidya.

2- L'ascendance d'Al-Mokhtâr Al-Soussi.

2-1 Sa famille.

Notre éducateur est issu d'une famille consacrée à l'enseignement. Al-Mokhtâr Al-Soussi descend du grand aïeul, le wali vénéré Sidi Abdellah ben S'îd Al-Tahâlî qui a vécu entre 955 H et 1051 H / 1542 -

1642. [77]

Ce fut un homme de religion et un soufi éminent dont la célébrité s'étendit bien au-delà du Souss. Il a consacré toute sa vie à enseigner les principes du vrai Islam à travers les tribus comme le faisaient les grands soufis. Ce qui lui a permis d'avoir d'innombrables disciples à travers tout le Maroc.

En même temps, en plus de l'enseignement religieux, il mettait sans cesse ses auditeurs en garde contre les dangers que les ambitions étrangères pouvaient faire peser sur le pays.

Il ne manquait pas non plus de construire des zaouias pour ses disciples un peu partout, comme il était de coutume dans les différentes confréries,

Il y eut à son époque plus de cent zaouias. Après sa mort, ses disciples portèrent leur nombre à cent cinquante. [78]

La zaouit-mère où le wali Sidi Abdellah ben S'îd Al-Tahâlî est enterré est, de nos jours encore, le centre d'un moussem annuel visité par des gens venus de différentes régions du Maroc pour solliciter sa *baraka*. [79]

A l'origine, la famille d'Al-Mokhtâr Al-Soussi se consacra exclusivement aux activités religieuses et ce jusqu'au XIII^{ème} siècle (XIX^{ème}). Epoque où la renommée de son savoir atteignit son apogée, grâce à un nombre important d'oulémas sortis des médersas du Souss.

Cette renaissance que connut Ilgh facilita la naissance des bibliothèques scientifiques individuelles qui renfermaient des livres rares. [80]

Il est certain qu'une telle famille, qui bénéficiait de prérogatives religieuses et « scientifiques », avait un rang social important qui ne manquait pas de lui assigner un rôle politique à jouer.

Al-Mokhtâr Al-Soussi, nous informe dans son Ma'soul que ses augustes ancêtres avaient des Dahirs, émis par les sultans du Maroc, qui les dispensaient des obligations vis-à-vis du Makhzen, et leur octroyaient dignité et respect. [81]

Sous le règne du roi Mohamed V, un Dahir a été promulgué le 6 Mouharram 1353 H / 1934 en faveur des descendants de cette famille des *mourâbitîne*. [82]

L'un des frères de Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi, Mohamed Al-khalifa, chef religieux des fouqarâ Darqâwîs, fut désigné, après l'accord des Français, chef de la tribu Aït Abdellah Ous'îd en 1934. Après la deuxième guerre mondiale, l'autorité du protectorat l'appela aux fonctions de caïd d'Aglou près de Tiznit, poste qu'il conserva jusqu'après l'indépendance.

Grâce à son intervention auprès des Français, son frère Al-Mokhtâr Al-Soussi, expulsé de Marrakech, put être renvoyé vers sa région natale Ilgh et échappa ainsi aux déportations que connurent de nombreux Marocains en 1937.

Et pour couronner le rang éminent de cette famille noble et son rôle national et politique, Al-Mokhtâr Al-Soussi apparût parmi les personnalités les plus importantes dans le rang du mouvement national en 1926, ce qui devait lui coûter cher à cause de la lutte qu'il mena, à sa manière, en tant que savant et enseignant.

2-2 Un père soufi.

En faisant référence au Tiryâq Al-Moudâwî [83], nous notons que les ascendants d'Al-Mokhtâr Al-Soussi sont: 'Ali ben Ahmed ben Mohamed ben Ahmed ben Mohamed ben S'îd ben Mohamed ben Ahmed ben Abdellah ben S'îd ben Al-Houssaine ben Ybourk.(voir page :32)

En consultant Al-Ma'soul nous remarquons l'omission de Houssaine et Ybourk, cette ascendance se limiterait à Sidi Abdellah ben S'îd. [84]

Al-Mokhtâr Al-Soussi descend donc d'un père soufi du XIX ème siècle, le cheïkh Sidi Ali Al-Hadj qui avait été formé par un système éducatif purement religieux, à son époque. Al-Mokhtâr Al-Soussi, fils et biographe du cheïkh n'a pas épargné ses efforts pour mettre en relief le savoir religieux et la notoriété de celui-ci. Déjà la mère du cheïkh, Tagada, espérait le voir devenir un savant éminent qui comblerait la famille de tous les honneurs à l'instar de son cousin Sidi Mohamed ben Abdellah. [85]

Mais en 1298 H / 1880, le père d'Al-Mokhtâr Al-Soussi se revêtit du froc, *Al-khirqa* [86] et abandonna la djellaba des oulémas.

Ce fut son premier pas dans la voie du soufisme. Le cheïkh lui-même a dit à ce propos: « *C'est de ce cheïkh (S'îd Al-Ma'drî) que j'ai reçu le froc initiatique, akhdh Al-khirqa. Celui qui en est investi a besoin d'un excellent maître qui, lui même, l'a reçu d'un autre maître et ceci jusqu'au Seigneur de l'existence (le Prophète Mohamed). J'ai reçu cette khirqa en 1289 H / 1871*».[87]

Ce fut ainsi que le père d'Al-Mokhtâr Al-Soussi s'engagea dans la voie de la *tariqa*. Vêtu d'un froc rapiécé, portant un gros rosaire autour du cou et une canne à la main, il appliqua scrupuleusement les recommandations de son Cheikh Al-Ma'drî, et se déplaça de village en village et de souk en souk, dans sa région natale. Il mendiait et implorait les gens d'apaiser sa faim, ce qui attristait sa famille et lui laissait croire qu'il avait été victime du mauvais oeil, de la sorcellerie ou de la possession des démons. Ceci poussa même son père à immoler un mouton dans un marabout proche de la médersa Fougrd. [88]

La famille du Cheikh Sidi 'Ali ne comprenait pas ce qui lui arrivait ! Pourtant, ce n'était que la rupture de ses habitudes dans le dessein de purifier son âme et de se protéger contre tout ce qui pourrait la souiller.

L'appartenance du père d'Al-Mokhtâr Al-Soussi à la tariqa, ne l'empêcha pas d'avoir une vie sociale et conjugale très active,. Le fait que le cheïkh ait eu trois épouses et quinze enfants en fournit l'illustration.

Après avoir reçu trois autorisations : celle de son cheïkh, celle du Prophète et celle de Dieu, Sidi Ali entreprit les travaux de construction de sa zaouit à Ilgh le 2 Chawwâl 1302 H / 15 juillet 1885.

La *zaouit*, (zaouia) fut construite peu à peu avec des matériaux de fortune: terre, argile, pierres, madriers et troncs d'arbres. Beaucoup se plurent à dire que ce modeste édifice rappelait la première mosquée construite par le Prophète à Yathrib (Médine.),*Masjid Qoubâ* , (Mosquée des deux Qiblas) qui n'était qu'une humble cabane.

Le terrain sur lequel fut construite la *zaouit* appartenait à une femme du nom de Tabourricht qui le vendit aux *fouqarâ*. [89]

Le père d'Al-Mokhtâr Al-Soussi partagea son temps entre l'enseignement des préceptes de l'islam à ceux qui assistaient aux réunions des Darqawîs, à ses novices, et pendant ses multiples pérégrinations à travers la région du Souss.

2-3 Une mère instruite.

Le cheikh Sidi 'Ali, père d'Al-Mokhtâr Al-Soussi, était polygame. « *Sache que le cheikh avait trois épouses. La première était Fatima Al-Ilghya qu'il épousa le 10 dhou Al-Hijja 1302 H / [1884]. [...] La deuxième était Khadija mais elle était connue localement sous le nom de Khalija à cause de son accent berbère, épousée en 1312 H / 1894. [...] La troisième femme était Rouqqaya Al-Adouzya, mère de notre enseignant et éducateur, Al-Mokhtâr Al-Soussi, et dont le père était opposé à la tariqa du cheïkh* ». [90]

C'était une grande dame qui avait mémorisé tout le Coran grâce à son père sidi Mohamed ben Al-'Arbi Al-Adouzî. Son père la maria au cheïkh pour faire échec aux prétentions despotiques d'un caïd qui avait demandé sa main.

Une fois chez son mari, elle se consacra à l'enseignement des petites filles et des petits garçons à la maison, tandis que les autres femmes s'occupaient des tâches domestiques. Elle enseignait le Coran, l'agmmaï ou alphabet et faisait découvrir aux autres des livres en berbère qui étaient, nombreux à l'époque, et traitaient de la tradition prophétique [91] Durant sa vie, elle n'a jamais manqué la récitation du hizb [92] matin et soir avec les gens de la zaouit, et ce jusqu'à sa mort en 1342 H / 1923, selon son fils, Al-Mokhtâr Al-Soussi.

Chacune des trois épouses eut des enfants du cheikh. Rouqqaya Al-Adouzya pour sa part, en avait cinq: Quatre garçons et une fille. [93]

Nous savons donc qu'Al-Mokhtâr Al-Soussi était issu d'une famille qui jouissait d'un certain renom de sainteté et possédait le savoir de l'époque.

2-4 Naissance et enfance.

Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi naquit dans le village d'Ilgh dans la vallée de Dou-gadir dans l'Anti-Atlas occidental au mois de Safar 1318 H / 1900. Son grand-père maternel lui choisit comme prénom Mohamed Al-Mokhtâr pour le distinguer de son grand frère Mohamed. [94]

Il était le premier né de sa mère et fut le sixième de la fratrie au nombre de quinze. Il fut aussi le premier dans sa tribu à porter le prénom d'Al-Mokhtâr ou l'élu, et puis par la suite, l'usage de ce prénom devint commun dans toute la région du Souss. [95]

Ce n'est qu'en 1374 H / 1954, que Mohamed Al-Mokhtâr allait choisir le nom de Rida Allah pour son état civil et devint alors : Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi Rida Allah.

Al-Mokhtâr Al Soussi se remémorait son âge tendre et les premières distinctions qu'il fit entre les choses et qui furent le début de son apprentissage. Se comparant à Descartes, il dit : « je me suis mis debout, un jour, dans un endroit de notre maison, dont je vois encore l'image; et je me suis dit : Avec quoi voyons-nous, avec l'oeil ou avec la bouche ? J'ai fermé mon oeil et j'ai ouvert ma bouche, je n'ai rien vu. J'ai compris alors que nous voyons avec l'oeil. Est-ce que le lecteur peut comparer cette méditation à celle de Descartes, le jour où il fonda sa philosophie ? » [96]

3- Al-Mokhtâr Al-Soussi à la quête du savoir.

3-1 Dans la région du Souss.

Al-Mokhtâr Al-Soussi commenca très tôt son apprentissage. A la maison, sa mère lui enseigna les premiers rudiments de l'écriture coranique ainsi que les sourates les plus courtes, chance qui n'était pas offerte à tous les enfants de la région :

« Ma mère était enseignante des filles et des garçons avant qu'ils ne sortent de la maison pour aller apprendre chez d'autres enseignants qui tous étaient des amis de mon père ». [97]

Le premier maître d'Al-Mokhtâr Al-Soussi fut sidi Abdellah Al-Ifghlâlî Al-Agmârî dans la zaouia Al-Ilghya, il lui enseigna le Coran entre les années 1323 et 1326 H / 1905 et 1908.

Le jour où Al-Mokhtâr Al-Soussi sut lire tout le Coran (Assoufgh ou la khatma) son père invita les fouqarâ de la zaouia à manger Al-bsis [98] **dans un grand plat creux en bois. Chacun en prit une bouchée puis s'en fut pour vaquer aux travaux de la moisson.**

Au mois de Mouharram 1327 H (1909) son père le conduisit en compagnie de ses deux frères, Ahmed et Al-Habîb chez sidi 'îssâ Al-Agmârî, près d'Ilgh dans un village nommé Al-'argoub. A quelque temps de là, il gagna un autre village à Achtouken entre Tiznit et Agadir pour apprendre chez le faqih sidi Ibrahim ben Al-Hadj Al-Rasmoukî qui était un homme austère. Un beau jour, Al-Mokhtâr Al-Soussi s'enfuit de cette médersa et se rendit à Al-Dchaïra où il donna libre cours à toutes sortes d'impolitesses et de grivoiseries.

Le faqih sidi Ibrahim ne tarda pas à venir le capturer et le ramena à la médersa où il le tint enchaîné avec son frère durant quarante jours. [99]

Une visite de leur père leur valut leur libérté et ils quittèrent sidi Ibrahim pour leur village natal où ils continuèrent à étudier. Mais, à quelque temps de là en 1328 H / 1910, leur père vint à mourir et les fouqarâ prirent la relève pour l'éducation des enfants de leur auguste cheïkh sidi Al-Hadj 'Ali.

Le frère aîné Mohamed Al-khalifa le prit en charge et l'emmena en compagnie de son frère Ahmed à la médersa Ighchân où se trouvait le grand 'alim Abdellah Al-Ilighî, fils du fondateur de la médersa d'Ilgh. Il y étudia la langue, la grammaire, le fiqh et la littérature. [100]

Après deux ans d'apprentissage, Al-Mokhtâr plia bagage et se mit en route vers une autre médersa.

A la médersa de Bouna'man, notre futur pédagogue ne montrait guère d'intérêt pour ses études et nous dit qu'il préférait passer son temps à jouer avec un ballon confectionné à l'aide de chiffons.

Une année plus tard, il rejoignit la médersa de Tankert située à Ifrâne [localité connue pour ses grottes] à 24 km de Bou-Izakâren, et dont le rayonnement dépassait les confins de la région.

A l'époque, y enseignait un grand poète du nom de Al-Taher Al-Ifrânî. Il était assisté par deux grands 'alims : son fils Sidi Mohamed et Moulay Abderrahman Al-Bouzakârni. [101]

Grâce au renom des maîtres aussi éminents, la médersa, attirait les tolba de tout le Souss et même de certaines autres régions du pays. C'est là qu'Al-Mokhtâr Al-Soussi prit goût aux études, surtout littéraires. Il étudia pendant plus de quatre ans, jusqu'à la fin de 1336 H (1918). Il avait alors très nettement progressé et approfondi ses connaissances. « Si tu avais appris toutes les sciences des anciens et des contemporains sans que tu sois homme de lettres, tu n'aurais aucune valeur aux yeux des gens de Ilgh, car chez eux, le pôle des sciences n'est que la littérature » [102] **lui**

disait son maître sidi S'îd Al-Tanânî.

Quand il atteignit l'âge de 18 ans, il quitta cette médersa dans laquelle il s'était montré assidu et d'un niveau supérieur à ses condisciples. Sa mère, qui était constamment derrière lui avec d'autres fouqarâ partisans de son défunt père, vit les prémisses de son espoir voir le jour. Elle tenait à ce que son fils devint un illustre savant.

A notre connaissance, Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi ne quitta pas sa médersa avec uniquement des connaissances « scientifiques », mais aussi avec un bagage soufiste (ésotérique) qui a failli prendre le dessus tout au moins au début.

Ici nous relevons le conseil d'un faqîr ami de son défunt père : « Mon espoir pour toi est que tu deviennes le savant des savants et non point le savant des fouqarâ. Je ne veux pas te voir à ma place, moi qui ai regretté de ne pas avoir complété mes connaissances comme je l'aurai voulu. Je désirais me rendre à Marrakech puis à Fès et ensuite aller en Egypte. Aujourd'hui, c'est ce que je souhaite pour toi parce que j'en ai été privé ». [103]

Al-Mokhtâr Al-Soussi a bien suivi le conseil du *faqîr*. Il se consacra aux études et poursuivit sa quête du *'ilm* malgré les entraves et les difficultés dues à des différends familiaux survenus après la mort de son père. [104]

Maîtres	Ouvrages	Institutions	Date
- Abdellah ben Mohamed Al-Ilghî	**1-** Al-Ajroumya **(Grammaire).** **2-** Lamiat Al-'ajam **(Littérature).** **3-** Al-fyat Ibn Malik **(Grammaire).** **4-** Rissâlat Ibn Abî Zaïd Al-Qaïrawânî**. (Fiqh).** **5-** Manzoumat Al-Azwâwî**.** **6-** Lâmiat Ibn Malik **(morphologie)**	**La médersa de Ighachân (Ilgh)**	**Entre 1329 et 1331 (1911 - 1913)**
- Ahmed ben Mass'oud	**1-** Al-Maqâmât **(Littérature).** **2-** Rissâlat Ibn Abî Zaïd Al-Qaïrawânî**. (Fiqh).** **3-** Charh Lamiat Al-'ajam**.** **4-** Al-fyat Ibn Malik **(Grammaire).**	**La médersa de Boun'Mân**	**Entre 1331-1332 (1913-1914)**
- Mohamed ben M'Barek Outghjjicht	**1- Calcul.** **2-** Al-Mîrâth**.**	**La médersa de Tankert**	**Entre 1332 et 1336 (1914-1918)**
- Al-Taher Al-Ifrânî Et son fils Mohamed.	**1-** Sahîh Al-Boukhârî **(Hadith).** **2-** Moukhtsar Khalîl **(Fiqh).** **3-** Al-fyat Ibn Malik **(Grammaire)** **4- Touhfat Al-Ahkâm (fiqh).** **5-** Al-Bourda **+** Al-hamzya **(litt** **6-** Bânat Sou'ad **(litt).**		
- Moulay Abderrahman (Bouzakarn)	**1-** Al-Sira **(De Ibn Hichâm).** **2-** Mourouj Al-dhahab **(d'Al-Mas'oudî).** **3-** Nafh Al-Tïb **(de Al-Maqqarrî).** **4-** Hayât Al-hayawân **(d'Al-Dimiari).** **5-** Tabqât Ibn Khallikân**.**		

Période de la formation d'Al-Mokhtâr dans le Souss :

(Maîtres, ouvrages des programmes et lieux)

3-2 Le voyage à Marrakech.

Après une nuit passée dans la médersa de Ighchân, Al-Mokhtâr Al-Soussi décida de rejoindre la médersa de Sa'idat aux environs de Marrakech dans la tribu des Aït Bou Al-Sbâ', chez le maître Moulay Abdelkader ben Larbi qui s'occupa de lui. Pour le voyage, il prit le nécessaire, monta sur un cheval et prit le chemin d'Essaouira. Ce fut là la premiere étape d'un grand voyage qui allait durer plus de vingt ans et au cours duquel la personnalité de Al-Mokhtâr Al-Soussi allait connaître de grands changements.

Arrivé à Marrakech, il acheta un grand nombre de livres principalement de littérature. A Sa'idat, le début du changement d'Al-Mokhtâr se fit pressentir. Parmi les cent tolba présents, il se montra le meilleur, il préféra l'isolement et se consacra assidûment aux cours dispensés par sidi Larbi qui était à la veille de mourir : « J'avais décidé de changer le comportement qui était le mien dans les médersas du Souss. J'étais aussi occupé par l'étude et la compensation des prières que j'avais négligées auparavant. Pendant mon temps libre, j'allais à la rencontre des fouqarâ de la région, et je revenais avec une belle moisson de connaissances ». [105]

Au début de 1338 H / 1919, Al-Mokhtâr Al-Soussi arriva à Marrakech pour rejoindre la faculté traditionnelle d'Ibn Youssef où il allait étudier pendant cinq ans. Ce nouveau et grand pas nous informe que notre étudiant avait bien progressé dans la voie de la connaissance des sciences religieuses de son époque.

Il apprenait le tafsîr ou exégèse, le hadith ou tradition du Prophète, le fiqh ou droit musulman, Al-ousoul ou les fondements du droit musulman, outil essentiel pour les fouqaha, Al-'ouloum al-lissânya ou sciences linguistiques, telles que : Al-nahwou ou grammaire, Al-sarf ou la conjugaison, al-balâgha ou rhétorique, Al-'aroud ou prosodie et la littérature générale classique.

Parmi ses maîtres éminents à cette période, nous pouvons citer : Mohamed ben Al-Hassan Al-Qâdî, Ibn 'Omar Al-Sarghînî, Moulay Al-Hassan Al-Sarghînî, Bouch'aïb Al-Bahloulî, 'Omar Al-Jirârî, Al-Yazîd Al-Roudânî, Moulay Ahmed Al-'Alamî, et Bibîs Ahmed Al-Akhsâsî [106] .

A cette période, Al-Mokhtâr Al-Soussi habitait dans la médersa Ibn Youssef et ne fréquentait guère les autres tolba, ceci pour deux raisons : d'une part à cause de sa mentalité de campagnard, et d'autre part de son comportement de soufi. Il faut noter que durant cette période, il gardait encore de solides liens avec la confrérie des Darqâwa qui satisfaisait ses besoins, matériels et spirituels. Il faisait des économies avec les dons reçus, et il en porta même une partie à sa famille lors de sa visite au moussem annuel organisé dans la zaouia de son père à Ilgh, festivité à laquelle il tenait absolument à assister. [107]

Son installation à Marrakech, balise une nouvelle étape dans la vie intellectuelle de Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi. Ce fut en l'année 1342 H / 1923, que le grand cheikh Abou Chou'aïb Al-Doukkâlî [108] arriva dans la ville de Marrakech. Cet intellectuel d'origine modeste mais de grande culture avait été ministre de la Justice de 1912 à 1923. Formé à la pensée réformiste, grand lecteur d'Afghani et d'Abduh, il entreprit d'enseigner les sciences religieuses fondées essentiellement sur les idées des Salafites. [109]

Al-Mokhtâr Al-Soussi fut profondément influencé par ses cours : « La chance nous a souri par l'apparition du cheikh Abou Chou'aïb Al-Doukkâlî et ce fut dans ma vie « la fermeture d'une

porte et l'ouverture d'une autre ». Je me suis rendu compte de mon insouciance antérieure vis à vis des différentes sciences, et cela m'a incité à une persévérance inouïe ». [110]

Al-Mokhtâr Al-Soussi se convainquit bientôt des grandes qualités de l'enseignement du maître qui lui inculqua l'approfondissement de la mémorisation, l'approfondissement des connaissances religieuses, l'éloquence dans l'expression et un soufisme pur. Tout cela l'incita plus encore au labeur. Il constata aussi que son ambition ne pourrait pas être satisfaite uniquement par ce qu'il avait pu acquérir dans sa région natale et même à Marrakech. Il lui fallait aller plus loin encore en quête du savoir.

Maîtres	Ouvrages	Institutions	Date
- Abdelkader Al-Sbâ'î - Mohamed Al-Sbâ'î	**1- Al-Zaqqâqia. (Aucun autre ouvrage n'a pas été cité par Al-Mokhtâr)**	**Al-Sâ'idât.**	**1337-1338 (1918 - 1919)**
- Bouchaïb Al-Châwî	**1- Moukhtsar Khalîl**	**Faculté IbnYoussef à Marrakech**	**1338-1342 (1919 - 1924)**
- Ibn Nouh Mohamed ben Omar Al-Sarghinî	**1- Alfiat Ibn Malik**		
- Al-Sarghînî Mohamed ben Abî Bakr	**1- Moukhtsar Khalîl**		
- Omar Al-Jirârî	**1- Al-ttouhfa 2- Moukhtsar Khalîl**		
- Al-Qâdî Mohamed Ben Al-Hassan	**1- Al-ttalkhîs 2- Al-Jawhar Al-maknoun 3- Al-ssoulâm**		
- Al-Dbbâgh Mohamed ben Al-Hassan Al-Mourrâkouchî	**1- Matnou Al-isti'ârât d'Ibn Kîrân**		
- Ahmed ben Lahcen Bibis	**1- Matnou Al-isti'ârât de Ibn Kîrân**		
- Abou Chou'aïb Al-Ddoukkâlî	**1- Moukhtsar Khalîl 2- Sahîh Al-Boukhârî**		
- Fath Allah Al-Rbâtî	**1- Moukhtsar Al-mawâhib**		

(suite)

Maîtres	Ouvrages	Institutions	Date
- Al-Roudâni Al-yazîd	**1- Al-Khazrajya**		

- Moulay Ahmed Al-Fâssî	**1- Jam' Al-jwâmi' 2- Moukhtsar Khalîl**	**Faculté Ibn Youssef à Marrakech**	**1338-1342 (1919 - 1924)**
- Ibn Al-Qourchî Abderrahmane	**1- Al-touhfa 2- Al-talkhîs**		
- Al-Sarghînî Moulay Al-Hassan	**1- Moukhtsar Khalîl**		

Période de la formation à Marrakech.

(Maîtres, lieux et ouvrages)

3-3 Poursuite des études à Fès.

A l'âge de vingt cinq ans, il rejoignit la capitale du savoir de son époque, Fès, en compagnie de ses deux frères puinés : Abderrahman et Ibrahim pour le même but qui était l'étude du 'ilm.

Une fois installé à la médersa Al-Bou'nânia, il suivit pendant quatre ans les cours dispensés à Al-Qarawiyine. Ce fut pour lui la période la plus bénéfique et la plus marquante de son parcours.

Il rencontra de jeunes tolba de son âge en pleine activité tant sur le plan scientifique que sur le plan politique. « A Fès j'ai remplacé ma pensée par une autre pensée et, il s'est formé en moi une vision nouvelle, moderne, basée sur la religion, la science et la sounna » [111]

Nous notons que, à Fès, Al-Mokhtâr devint plus ouvert au monde environnant, sortit de son isolement et eut de nombreuses relations avec l'élite des tolba et oulémas venus de diverses villes et régions du royaume. En outre, sa culture et sa conduite furent désormais imprégnées des idées venues d'Orient qui propageaient le salafisme, le réformisme et le nationalisme. Il allait aussi s'affranchir des attitudes de soufi qui avaient été les siennes auparavant.

Il s'est enrichi positivement de sentiments patriotiques et d'un bagage intellectuel conforme aux courants dominants de l'époque.

Sur le plan de la vie intellectuelle, Al-Mokhtâr eut l'occasion de côtoyer de jeunes poètes influencés par la littérature orientale contemporaine de grands hommes de lettres tels que : Ahmed Chawqî (1808 - 1932), Hâfiz Ibrahim (1871 - 1932), Khalîl Matrân (1871 - 1949) et autres. Les cours d'un autre maître, l'érudit Ibn Al-'Arbi Al-'Alaoui eurent sur lui une influence déterminante et il ne fut plus le jeune du Souss à l'éducation de campagnard, fidèle à la doctrine des soufi Darqâwi, et imprégné de la mentalité des fouqaha berbères du Souss et de Marrakech. Désormais bien au fait de la pensée réformiste, il était devenu l'un des jeunes affiliés au mouvement salafi.

Quant au patriotisme, Al-Mokhtâr fut informé, par le truchement de la presse venue d'Orient, des mouvements nationalistes qui se faisaient jour en Egypte, en Turquie, en Tunisie, en Syrie, en Inde, en Afghanistan, en Iraq, en Iran, et de celui des oulémas en Algérie. Il ne s'était pas écoulé une année avant qu'il n'ait pris sa place dans les rangs des jeunes militants pour l'émancipation des pays colonisés, au nombre desquels se trouvait le Maroc.

L'activité politique de ces jeunes allait se développer et donner naissance à Fès, le 12 Rajab 1344 H (27 janvier 1926), à deux associations, l'une culturelle présidée par Al-Mokhtâr, l'autre politique secrète, dont la présidence fut confiée au plus jeune de ses membres : Allal Al-Fâssi. [112]

Les autres membres étaient : Le faqih Al-Ghâzî, Abou Al-Mazâya Al-Kattânî, Abdelhâdî Mikouâr, Moulay Al-Sddîq Al-'Alaouî, Sidi Al-Madînî, Al-Jâbirî, Al-Farsîwî, et Al-Mokhtâr Al-Soussi [113].

Quand la Résidence générale fut au courant, elle prit la décision d'éloigner certains de ces jeunes de Fès. A ce moment-là, Al-Mokhtâr quitta Fès avant d'être éloigné par force.

Maîtres	Ouvrages	Date
- Mohamed Al-Habib Al-Filali	**1- Al-Mouwtta. 2- Al-chifâ. 3- Al-touhfa. 4- Al-zqqâqia.**	**1343-1345 (1924-1926)**
- Moulay Abdessalam Al-'Alaoui Ibn Al-'Tayb Al-Bkraoui	**1- Moukhtasar Khalil.**	**1343 - 1346 (1924 - 1928)**
- Al-Kttani Mohamed ben Ja'far	**1- Mousnad ibn Hanbal.**	
- Al-Balghîtî Moulay Ahmed	**1- Jam' Al-jwâm'. 2- Sahîh Al-Boukhârî.**	
- Al-Rrasmoukî Mohamed ben Abdelmâlk	**1- Al-fyat ibn Malik.**	
- Bennanî Al-'abbâs	**1- Al-touhfa. 2- Al-Mouwatta. 3- Jam' Al-jawâmi'.**	
- Mohamed ben Larbi Al-'Alaoui	**1- Al-mou'allaqât.**	
- Mohamed Al-Hajoui	**1- Al-chmâil. 2- Al-ssoulam.**	
- Al-Habib Al-Maliki(Algérien)	**1- Al-joughrâfia (géo)**	
- Abdesslâm Al-Fassi	**1- Al-hissâb (calcul)**	

Période de formation à Fès

(Maîtres et ouvrages)

3-4 Poursuite des études à Rabat.

Al-Mokhtâr Al-Soussi s'installa dans la capitale administrative en 1347 H/1928, en compagnie de ses deux frères, qui l'avaient accompagné à Fès. Cette étape ne fut que le prolongement de l'étape précédente de Fès.

Il rencontra des 'alims érudits (Abou Chou'aïb Al-Ddoukkâlî, Moulay Al-Madanî ben Lahcen, et Mohamed ben Abdessalâm) et assista à leurs cours avec assiduité.

Parallèlement, il rencontra une autre élite cultivée (Mohamed ben Al-'Abbâs Al-Qabbâj,

Mohamed ben Abî Bakr Al-Titwânî, Abou Bakr Bennânî Mustapha Al-Gharbî Al- Moustapha ben Al-Moubârak, et Abdellah ben Al-'Abbâs Al-Jirârî). [114]

Al-Mokhtâr commença à s'intégrer dans cette nouvelle société où il trouva tout ce qui lui fallait pour atteindre son objectif, qui était aussi celui de sa mère : devenir un grand savant.

N'oublions pas, non plus le conseil qu'un faqîr des partisans de son père lui avait donné lorsqu'il était encore dans sa région natale. C'est ainsi qu'au cours de cette étape à Rabat, lui vint à l'esprit l'idée d'aller étudier en Egypte en plus évidemment, du précepte de l'islam : « Recherche le savoir jusqu 'en Chine. »ou encore « Recherche le savoir du berceau jusqu'à la tombe »

Cependant Al-Mokhtâr se trouva handicapé par le manque de moyens financiers. Les modestes ressources dont il disposait ne lui permettaient nullement de faire un tel voyage Il écrivit à ce propos : « Que Dieu ait l'âme de Sahnoun [115] qui disait « Que Dieu maudisse la pauvreté ! Si ce n'était elle, j'aurais dépassé Malik ». « Si j'étais comme ceux qui sont riches, je serais parti.» [116]

L'un de ses amis, Al-Makki Al-Nasiri [117], vint lui rendre visite, à la veille de son départ pour l'Egypte, en lui proposant, avec insistance, de l'accompagner. Mais Al-Mokhtâr dut à contre coeur décliner cette offre. Il dit : « Je n'oublierai jamais les larmes que j'ai versées, à cause d'ailes qui me manquaient, le jour où j'ai vu mes camarades partir. Ce fut un pénible moment d'amertume qui ne s'est atténué que par la consolation de certains maîtres » [118]

Ici nous tenons bien à souligner cette vérité, que Mohamed Al-Mokhtaâr Al-Soussi n'était jamais parti en Egypte pour achever ses études, contrairement aux services secrets français qui l'ont signalé dans leurs notes de renseignements « Dans la soirée du dimanche 9 courant, vers 21 heures sur l'invitation de Larbi Diouri, une vingtaine d'indigènes parmi lesquels quatre membres de l'association des anciens élèves des écoles franco-musulmanes de Marrakech et une douzaine de commerçants fassis se sont réunis au domicile d'Abdelkrim Diouri, protégé anglais [...] puis Larbi Diouri a présenté aux convives un faqih du nom de Mohamed Ben Mokhtar Soussi arrivé depuis plusieurs mois d'Egypte où il a fait de longues études.

Il a vanté le savoir et la sagesse de ce faqih, puis a comparé l'instruction que reçoit la jeunesse musulmane dans les écoles d'Egypte à celle qui est donnée au Maroc, critiquant ouvertement notre enseignement dans les écoles franco-arabes » [119]

Il est à signaler également que dans le dossier établi au sujet d'Al-Mokhtâr par les services secrets français, on notait « Mohamed ben Mokhtar » exceptées quelques notes en fin du dossier, ce qui n'était pas conforme, car Mohamed n'est pas fils d'Al-Mokhtâr. Ce deuxième prénom lui a été donné par son grand-père pour le différencier de son frère également appelé Mohamed.

C'est ainsi qu'il dut renoncer à aller étudier à Al-Azhâr. A cette étape de sa vie, Al-Mokhtâr allait d'ailleurs et toujours pour les mêmes raisons, se trouver contraint de s'engager dans la vie active et d'abandonner ses études. Après tant de pérégrinations à travers le pays, en quête du savoir, il avait acquis un bagage considérable et une culture vaste et meublée, qui le rendirent apte à prendre place au rang des oulémas et à jouer un rôle important dans la société de son temps.

Maîtres	**Ouvrages**	**Date**
- Al-Madanî ben Al-Houssaïnî	1- Les six livres du *hadith* 2- Al-fyat Al-'irâqî (Ousoul) 3- Blough al-marâm 4- Moukhtasar Khalîl	

	5- Al-zqqâqya 6- Al-talkhîs 7- Ibn Al-Salâh	1347 H / 1929
- Mohamed Al-Sâih	1-'Oumdatou al-ahkâm 2-Al-mouwatta	
- Le grand cheikh Abou Chou'aïb Al-Ddoukkâlî	1- Al-amâlî 2- Al-tafsîr 3- Touhfat al-ahkâm	

Période de formation à Rabat

(Maîtres et ouvrages)

Voir l'itinéraire d'Al-Mokhtâr dans l'annexe. p : 297.

4- La culture de Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi.

Signalons dès le départ que le personnage d'Al-Mokhtâr Al-Soussi, a passé un quart de siècle en quête du 'ilm que seule l'écriture pouvait enchaîner, selon son expression : « Al'ilmou saïdoun wa al-kitâbatou qaïdouhou ». [120]

L'horizon culturel d'Al-Mokhtâr était très vaste selon les critères de son époque, surtout si l'on sait que l'analphabétisme était très courant parmi les populations tant rurales qu'urbaines.

Suivant les valeurs sociales de son époque, le savoir le plus apprécié était celui des sciences religieuses ce qui nous permet d'attribuer à Al-Mokhtâr une culture purement traditionnelle, qui se métamorphosa en semi-traditionnelle à partir de la période où il enseigna à Marrakech.

A notre avis, Al-Mokhtâr puisait sa culture à quatre sources : Les traditions populaires de sa région natale et les milieux qu'il y avait fréquentés, les adeptes soufis de son père, le genre de livres qu'il a étudiés durant les années de formation, et enfin le salafisme et le nationalisme, Ce qui nous permet d'attribuer à sa culture le qualificatif de traditionnelle montrant dans son image de faqih du XX^{ème} siècle, le début des changements et des mutations dans lesquels la société marocaine était manifestement en train de s'engager.

Al-Mokhtâr fut un 'alim traditionnel de son temps. En effet, les méthodes d'enseignement et les programmes dans le pays n'avaient connu que des réformes superficielles, depuis celles qui avaient été mises en place à l'époque du sultan Mohamed ben Abdellah Al-'Alaoui en 1203 H / 1788 lorsqu'il avait désigné par décret les ouvrages destinés à l'enseignement et ceux qui étaient interdits. [121]

Depuis lors, l'enseignement traditionnel n'avait connu aucune évolution marquante. Il restait axé sur les sciences religieuses, les sciences de la langue arabe et modestement sur la littérature. Il n'y avait nulle place pour les sciences profanes.

La culture d'Al-Mokhtâr n'était donc, en grande partie, que le résultat de ce système d'enseignement séculaire qui a forgé sa personnalité et a fait de lui un faqih traditionnel, [122] **religieux, amoureux de l'enseignement, et qui a préféré demeurer dans le milieu citadin,**

contrairement à Al-Hassan Al-Youssî.

Quant à sa vision envers le soufisme il a dit : « Le vrai soufisme n'est pas l'habillement rapiécé, ni le port des rosaires autour du cou, ni l'exagération dans l'amour des chouyoukh, mais le vrai soufisme est la droiture selon la vraie sounna du Prophète (BSDL)... Si nous étions un vrai Etat Islamique, nous aurions dû purifier notre religion de toute hérésie... Mon principe est celui de la salafya, je le déclare solennellement... Je n'imite aucun autre courant, ni pour négliger une sounna, ni pour embrasser une hérésie ». [123]

Ainsi pouvons-nous remarquer que la culture traditionnelle de Mohamed Al-Mokhtâr, après ses péripéties dans la quête du savoir, prit un nouveau aspect et s'enrichit de l'apport du courant de la salafya.

Comme les milieux populaires où sévissaient l'analphabétisme, l'ignorance et la superstition étaient particulièrement exposés aux dérives hérétiques, Al-Mokhtâr traduisit en berbère: « Al-arba'îne Al-Nnawaouya **» (les quarante hadith d'Al-Nnawaouî) et «** Al-anwâr Al-sanya **» (les lumières brillantes d'Ibn Jouzay). Il saisit aussi l'occasion au début des années 1960 pour dispenser l'éducation religieuse en berbère du Souss, à un large public soussi, par la voie de la radio [124] surtout durant le mois du Ramadan.**

A sa mort, dans un accident de la route, il laissait un ensemble d'enregistrements atteignant le nombre de 90 émissions, qui sont parfois aujourd'hui encore, diffusées sur antenne à l'occasion de certaines manifestations religieuses.

Chapitre III

Al-Mokhtâr Al-Soussi pédagogue.

1- Le retour à Marrakech.

2- Les différentes activités de Al-Mokhtâr.

2-1 L'enseignement.

2-2 Le politique.

2-3 Le religieux.

2-4 Le social.

3- L'exil et l'éloignement de l'enseignement.

3-1 L'exil à Ilgh :

3-1-1 La première phase.

3-1-2 La deuxième phase.

3-2 L'exil au Tafilalet :

3-2-1 Résidence à Marrakech.

3-2-2 L'exil de Casablanca.

Chapitre III
Al-Mokhtâr Al-Soussi pédagogue.

1- Le retour à Marrakech.

Après cette longue tournée à la recherche du '*ilm* Al-Mokhtâr reprit le chemin de Marrakech. Il y arriva au mois de Mouharram 1348 H (Juin 1928) et s'installa à la zaouia Al-Darqâwiya qui avait été fondée par son père dans le quartier appelé Rmila, juste en face de la grande mosquée de bâb Doukkâla, dont la construction passait pour remonter à l'époque des Sa'adiens [125] .

Dans cette zaouia, Al-Mokhtâr entama une nouvelle page de sa vie d'enseignant, d'éducateur et d'activiste nationaliste, tout en restant au service du patrimoine des sciences religieuses et culturelles de son pays en général, et du Souss en particulier. Cette situation allait durer jusqu'à son décès en 1383 H / 1963.

A son arrivée à Marrakech, il trouva la ville en décadence sur divers plans : social, politique et culturel par rapport à Fès et Rabat. La seule institution du 'ilm était la faculté Ibn Youssef, mais elle était encore mal organisée, avec ses programmes datant du moyen âge.

A présent, après tout ce parcours, pourquoi Al-Mokhtâr a-t-il choisi de se fixer à Marrakech et non pas dans le Souss ou à un autre endroit ? Il avait sans nul doute, ses raisons :

Tout d'abord, la région du Sous ne lui convenait pas à cause de la résistance que les soussis opposaient à contre l'occupation française et de la famine qui a frappé la région en 1345 H - 1926.

Marrakech était l'endroit géographique idéal car cette ville constituait un relais lien entre le sud et le nord du pays en plus des divers rôles qu'elle a joué dans l'histoire du Maroc.

Aussi, à Marrakech, les conditions lui étaient-elles très favorables. Il prit la zaouia de son père pour habitation et lieu d'enseignement, ce qui lui épargna des charges matérielles considérables.

Tous ces facteurs ont incité Al-Mokhtâr à résider à Marrakech pour y enseigner. Cédons-lui la parole : « *Je suis descendu à Marrakech au début de Mouharram 1348 H / 1929 après avoir acquis l'essentiel du savoir de mes maîtres à Fès et à Rabat, et après avoir pris la décision de consacrer le reste de ma vie à prêcher le savoir, même si je ne vois pas encore comment procéder, ni comment faire le premier pas* ». [126]

Ce passage d'Al-Mokhtâr, exprime une certaine inquiétude qui ne se rapportait certainement pas à son savoir, ni à sa pédagogie traditionnelle, mais plutôt au démarrage de son projet d'enseignant dans une situation en pleine mutation.(L'école libre)

2- Les différentes activités d'Al-Mokhtâr

2-1 L'enseignement..

Notre enseignant se mit au travail avec deux apprentis et un taleb du Souss qui le rejoignit en temps voulu. D'autre part le nombre d'enfants dans le voisinage augmentait au fil des jours, et la zaouia se transforma en médersa.

Le taleb soussi se chargea de l'enseignement des petits, tandis que Al-Mokhtâr, en plus de sa tâche dans la médersa, donnait des leçons jour et nuit, après les prières, dans certaines grandes mosquées, telles que Masjid sidi Abdelaziz où il enseignait Al-Mouawata de l'Imam Malik pendant la nuit, et Masjid Bâb Doukkala où il donnait différents cours tels qu'Al-Mourchid Al-Mou'îne d'Ibn 'Achir Al-Fâssî, Al-Rissâla, et autres.

Al-Mokhtâr persévéra à enseigner dans la médersa, avec rigueur, ce qui attira encore plus d'enfants. *« Bientôt grâce à sa méthode d'enseignement et son école son renom s'étendit dans les milieux lettrés de la ville parmi lesquels il comptait de nombreuses relations. »* [127] Il s'organisa de manière à mettre en place un système de répartition pour les différents niveaux concernant l'apprentissage du Coran et les principes des *'ouloum*, travail qui lui valut les encouragements de la population. Son « *école prend vite de l'extesion et devient rapidement une véritable médersa comprenant trois classes : la première réservée exclusivement aux débutant qui apprennent le Coran, la seconde dans laquelle les élèves reçoivent un enseignement général sur les lettres et les sciences, la troisième, enfin, ou sont admis les jeunes tolba qui désirent approfondir leurs études. Quatres faqih l'assistent dans cet enseignement.*

Afin d'éviter les mesures prévues par l'application du Dahir du 1° avril 1935, il lui donne l'appellation d'école coranique. Il donne cependant un enseignement moderne inspiré des méthodes en Egypte et en Tunisie » [128]

Les portes de la médersa furent ouvertes aux enfants et aux *tolba* venus d'un peu partout dans le pays, du Souss, du Sahara, et d'autres régions. On appelait ces visiteurs les *Al-Msâfrîne* » terme qui signifie dans le dialecte marocain, « voyageurs à la recherche du *'ilm*. » Al-Mokhtâr se trouva contraint de procéder à la rénovation de sa médersa pour abriter et nourrir les *tolba* voyageurs, mais les moyens lui faisaient défaut. Pour y parvenir, il eut recours à deux solutions :

L'aide et la sympathie de certains commerçants conscients de ses sacrifices et de sa noble mission d'enseignant, d'autant plus que les valeurs de l'islam paraissaient menacées par la puissance occupante.

L'agriculture et l'élevage auxquels il s'adonnait dans le cadre d'associations avec certains fellahs de la région de Marrakech.

Ainsi Al-Mokhtâr parvint à surmonter les difficultés financières pour faciliter l'accueil et la tâche de tous ceux qui venaient étudier à la médersa de Rmila. Les études étaient modestement organisées dans la médersa. Al-Mokhtâr était respecté et vénéré de tous pour sa droiture et sa persévérance. Les prières se pratiquaient en groupe à des heures bien précises. La lecture du *hizb Al-râtib* (constant) se faisait matin et soir. Le temps du sommeil n'arrivait que tard après le dîner, et le lever avait lieu avant *Al-fajir*, la prière de l'aube.

La médersa avait aussi une bibliothèque pleine de divers ouvrages précieux qu'Al-Mokhtâr faisait venir même de l'Orient en cas de pénurie sur le marché interne.

Notre enseignant pensait à ses *tolba* étudiants plus qu'à sa famille. « *Des fois il prive les siens pour satisfaire les tolba* » [129] Vers la fin de l'année 1349 H / 1930, un cousin, le *faqih* Sidi Ibrahim le rejoignit et prit à sa charge l'enseignement et la gestion de la médersa. [130]

Les d'études dans la médersa de Rmila étaient réparties en trois niveaux comme il a été rapporté par la note citée précédemment :

Le premier niveau : celui des petits qui apprenaient le Coran et l'alphabet. Ceux-ci étaient enseignés

par des *tolba* qu'Al-Mokhtâr faisait venir des médersas du Souss.

Le deuxième niveau : celui des débutants en sciences de la langue arabe, ceci après avoir mémorisé le Coran dans la médersa de Rmila ou ailleurs. Ils étaient enseignés par les *tolba* les plus avancés.

Le troisième niveau celui des plus avancés dans les différents *'ouloum*, enseignés par Al-Mokhtâr lui-même.

La réputation de la médersa se répandit dans tout le pays bien au-delà des limites de la ville de Marrakech. Ce qui suscita la jalousie de certaines personnes à Marrakech, mais en revanche d'autres lui apportèrent leur soutien [131] . La renommée de la médersa attira la visite des oulémas et des nationalistes qui apprécièrent le haut niveau des étudiants d'Al-Mokhtâr, surtout en littérature.(voir annexe, page :301)

Al-Mokhtâr inaugura la pratique de rencontres entre élèves chaque mercredi et il appela ces réunions : « *Souk 'Oukâz* » [132] Les étudiants de sa médersa attendaient avec impatience ce jour de la semaine pour se livrer à des compétitions de discours, de poésie et de littérature.

Il organisait aussi, assez souvent, des rencontres le vendredi pour les meilleurs étudiants, avec ses amis parmi les oulémas et les militants nationalistes venant de Fès et de Rabat., ce fut certes un moyen d'inciter les étudiants à redoubler d'efforts pour devenir oulémas et atteindre le rang social qui leur est réservé, mais pour les autorités coloniales ces activités pédagogiques ont été vues autrement « J'ai souligné le rôle prépondérant joué par Mohamed El Mokhtar, véritable animateur du mouvement nationaliste dans cette ville. Son école avec ses annexes a formé la plupart des jeunes éléments actifs locaux de ce mouvement, elle sert de lieu de réunion à ces éléments et de rencontre avec les agents venant des autres villes du Maroc » [133]

Al-Mokhtâr a compilé tous les poèmes écrits ou récités lors de ces occasions dans un *Dîwân* (recueil de poèmes) appelé *Al-Rmîlyat* (poèmes de la médersa de Rmila).

Les poèmes de ce recueil furent au nombre d'une cinquantaine, en sept cent cinquante vers que nous pouvons répertorier en deux catégories :

Les poèmes dont les vers étaient composés par notre enseignant pour l'étudiant, et que celui-ci devait apprendre par coeur et comprendre ce qui se rapportait au poème, tant au sens général qu'à la langue et à la littérature. Ceci attisait l'envie des étudiants, et chacun faisait le maximum d'efforts pour être élu et avoir droit à cette récompense d'Al-Mokhtâr.

Citons à titre d'exemple le cas de l'étudiant Mohamed Al-Bâroudî Al-Mourrâkouchî qui fut récompensé par Al-Mokhtâr d'un poème qui illustrait son portrait d'étudiant assidu et supérieur à ses camarades :

Je suis honoré grâce aux connaissances

Que je puise dans l'océan de la science !

Cheval de course de grande importance

Tandis que les autres recueillent l'ignorance

Ne me vois-tu pas entouré de chance,

Jeune, sur qui flotte l'étendard de la connaissance? [134]

- Les poèmes composés par Al-Mokhtâr et exprimant ses encouragements ou ses remontrances vis-à-vis de ses étudiants, fut une autre stratégie pour les pousser à la persévérance sans relâche. Citons un

exemple concernant deux de ses étudiants qui, en dépit de ses conseils, n'ont pas su tirer parti des efforts qu'il avait faits pour leur bien :

Si je savais que votre désir,

N'était qu'insouciance et loisir,

Vos oreilles n'auraient pas entendu

De ma bouche, les conseils pour apprendre.[135]

A la première lecture de ces recueils, nous pouvons remarquer que notre pédagogue visait un ensemble d'objectifs :

Stimulation des élèves pour l'apprentissage et la concurrence innocente entre eux.

Utilisation de la poésie comme outil efficace, d'influence sur les étudiants.

Sensibilisation au nationalisme et à la résistance à la domination coloniale.

Correction des défauts remarqués chez les étudiants.

Et comme nous avons eu la bonne fortune de mettre la main sur un modèle de leçons que Mohamed Al-Mokhtâr dispensait à Marrakech, nous avons préféré en exposer ici une traduction, (Voir la copie en arabe dans l' annexe. p 298)

Traduction de la leçon:

Quatrième leçon. (Le titre n'est pas mentionné)

(Le Prophète exécuta ce que Dieu lui avait ordonné. Il appela, secrètement, les gens à suivre la nouvelle religion ; peu nombreux étaient ceux qui avaient répondu à son appel. Puis Dieu lui révéla dans le Coran « Expose [clairement] ce qui t'est donné et détourne-toi des gens qui associent [des idoles à Dieu] [136] » Ce qui veut dire : Annonce ouvertement la mission dont tu es chargé et ne porte pas attention aux mécréants.

Le Prophète se mit alors sur Al-Safa' à côté de la *Ka'ba* et criait en appelant les clans de la tribu de *Qouraych*.[137] Lorsqu'ils furent tous rassemblés, il leur dit : « Si je vous dis que l'ennemi est de l'autre côté de la vallée et s'apprête à vous envahir, allez-vous me croire ? » Ils répondirent « Oui, nous ne t'avons jamais pris pour menteur » Il leur dit : « je vous avertis qu'un grand châtiment vous attend si vous ne cessez pas d'adorer les idoles » Par respect, personne ne lui répondit sauf son oncle Abou Lahab qui lui dit : « Est-ce pour cela que tu nous as réunis? Que tu sois maudit!» Et Dieu révéla à son Envoyé : « Que sèchent les deux mains d'Abou Lahab et qu'il sèche lui-même! De rien ne lui servira sa fortune, ni ce qu'il a acquis. Il sera brûlé dans un brasier plein d'étincelles, auquel sa femme apportera de bois, le cou paré d'une corde de fibres» [138]

Ensuite, Dieu lui révéla « Et avertis les gens qui te sont les plus proches» [139] L'envoyé de Dieu invita ses proches chez lui pour les persuader de suivre la voie. Certains restèrent incrédules et se moquèrent de lui, mais son oncle Abou Tâlib assura sa protection, car les idolâtres lui voulaient du mal). Fin de la leçon.

A première vue, nous remarquons que la leçon d'Al-Mokhtâr fut une simple feuille de brouillon sans titre, mais en se référant à la pédagogie traditionnelle de notre maître, cette préparation ne représentait qu'un support pour le cours qui durait des heures et des heures, quand ce n'était pas des jours à cause des digressions.

Al-Mokhtâr s'arrêtait sur tous les termes pour les expliquer et enrichir le cours de poèmes se rapportant à la grammaire, à la morphologie et à la rhétorique. Et quant aux versets cités, il allait se référer aux écrits des exégètes les plus authentiques et aux livres traitant de La *Sîra Al-nabaouya* (la conduite du Prophète). [140]

Si l'on en croit certains étudiants soussis, qui suivaient les cours d' Al-Mokhtâr après avoir mémorisé le Coran dans sa totalité, mais qui ne maîtrisaient pas la langue arabe, Al-Mokhtâr prenait tout son temps pour leur expliquer les cours même en langue berbère. Son objectif n'était pas uniquement d'inculquer le savoir, mais aussi de semer les graines des valeurs de l'islam dans l'âme des jeunes qu'il préparait pour un pays souffrant des méfaits de la domination coloniale.

Certes les cours de la *Sîra* furent des sujets importants pour sensibiliser les étudiants *tolba* à saisir le sens du *Jihâd* et les éduquer à bien distinguer l'écart entre les forces du mal et celles du bien, et que le bien finit toujours par l'emporter sur le mal.

Ne fit-t-il pas allusion, implicitement au mouvement de libération secret qui verrait le jour au moment propice et se dresserait contre les forces de l'occupant, comme ce fut le cas du Prophète face à sa tribu ? Al-Mokhtâr se consacrait-t-il uniquement à l'enseignement comme il le disait constamment, sans y insinuer des aspirations autres que celles de ses déclarations ? Les services secrets français nous signalent à propos de cette question ces premières prémices : « *Les sentiments xénophobes que nourrit Mohamed El Mokhtar à notre endroit ne sont un secret pour personne, mais tant que leur extériorisation ne se traduisait que par des attitudes ou des paroles prononcées dans le petit cercle de ses disciples ou de ses intimes, il était difficile de sévir contre lui* » [141]

Mais peu à peu les ennuis de notre personnage commencèrent à se concrétiser avec l'administration coloniale « *Si Mohamed El Mokhtar qui avait sollicité (cf. ma lettre n° 56 s.o.c. du 23 de mois [novembre]) un délai pour réfléchir à la suite qu'il donnerait à ma demande de régularisation administrative de l'école qu'il dirige, m'a remis aujourd'hui la lettre ci-jointe par laquelle il vous fait savoir que,s'agissant d'une école coranique, son ouverture n'est soumise à aucune formalité.*

Me plaçant au point de vue strictement juridique, les élèments dont nous disposons n'établissent pas que la loi ait été tournée ni que le délit soit caractérisé. Je n'aperçois, dans ces conditions, le moyen de recourir à l'encontre de Mohamed El Mokhtar à la procédure répressive que le Dahir du 14 Octobre 1919 met à ma disposition.

Je continue, en conséquence, à me documenter discrètement sur cette affaire de manière à réunir un faisseau de preuves ou de présomptions susceptibles de remédier à l'imprécision de la loi. Je ne manque pas de vous tenir régulièrement informé du résultat de mes recherches » [142]

Il nous paraît important d'exposer, ici, le contenu de la réponse de Mohamed Al-Mokhtar après réverbération, au Général « *Au nom de Dieu le clément, le miséricordieux - que Dieu répande ses bénédictions sur notre seigneur Mohamed, sa famille et ses compagnons et leur accorde le salut*

Ce 9 Ramadan 1335

A S. Exc, le Général, l'honnorable, salutations et hommages respectueux.

Le chef des services municipeaux, l'excellent administrateur, Monsieur Couget, m'a signifié votre ordre, ô Excellence, de présenter au gouvernement une demande pour obtenir l'autorisation d'ouverture de l'école que je dirige ? Je lui ai dit que je lui donnerais ma réponse après y avoir sûrement réfléchi.

Je vous expose, Excellence, ce qui suit : Dans notre zaouia Derkaouia, sise au n° 3 du derb zaouia Rmila, il y a une école coranique et non une médersa organisée comme on le croit. Du reste elle n'a jamais porté le nom de médersa depuis 1348 (1929 - 1930), date à laquelle y été institué l'enseignement

du Coran, appris de mêmoire par les élèves, des principes de la religion et de la langue arabe : enseignement donné jusqu'à ce jour. [..] Cette école est ouverte à toute personne désireuse de la visiter afin de se rendre compte de ce quil y dit, fait et enseigné. [...] J'ajoute que j'assume, en outre,d'une façon constante et à des heures déterminées la charge des oulémas - professeur dans les grandes mosquées où j'enseigne toutes les hautes études islamiques - [le 'ilm] aux tolba des vieilles médersas telle que celle d'ibn Youssef .

Je m'incline, comme je l'ai toujours fait, devant les réglements du gouvernement ainsi que je vous l'ai exprimé ci-dessus.

Cette école est ouverte au gouvernement et sous son contrôle. Si nous déviions de notre ligne de conduite, le gouvernement tout puissant aurait toute latitude d'agir.

Telle est ma réponse, ô Excellence, le Général.

Agréez mes sentiments dévoués et mes hommages respectueux.

Signé ; Mohamed el Mokhtar Soussi » [143]

Mais selon les autorités françaises, les écoles musulmanes libres considérées en infractions au Dahir du 1er avril 1935, et ouvertes à Marrakech, étaient déjà nombreuses (Voir tableau dessous)

Désignation et situation des écoles	Nom et prénom des directeurs
1-Ecole dite « Zaouia Derkaouia » (principale médersa) située derb zaouia (Anciennement derb Achr-Oujouh) à bâb Doukkala. Ouverte en 1926/1927 Enseignement : Coran, théologie,histoire, Arithmétique rudimentaire, poèmes nationalistes(méthode moderne)	Si Mohamed Mokhtar Ben Sid El Hadj Ali Derkaoui Soussi qui assure la direction de cette école avec la collaboration de 5 ou 6 moniteurs, ses disciples
2-Ecole située Souk Djelt Ziouani. Précédemment installée à bab Doukkala près de la maison du pacha. Ouverte en 1933/1934. Enseignement :Coran, théologie, ,arabe, histoire,arithmétique rudimentaire,poèmes nationalistes.	Si Abdelkader Hassan,disciple de Si Mohamed El Mokhtar qui assure la direction de cette école avec la collaboration d'un moniteur.
3-Ecole comprenant une école coranique installée dans le Foundouk « Thami Ababou » Les loyers sont payés par les fassis dont les enfants fréquentent l'école Enseignement : Coran, thélogie, notions rudimentaires sur le droit musulman et les règles sur les cinq prières rituelles	Anciennemnt dirigée par Brahim ben Hadj Ali, frère de Mohamed El Mokhtar Soussi. Dirigée depuis dix ans environ par un taleb faqih roudani, fin lettré, originaire du Souss, recruté par El Mokhtar. Il est assisté par un moniteur.

4- Ecole située au quartier Ksour. Ouverte en 1935. Enseignement : Coran, thélogie,	Si Ahmed ould si Youssef Kensoussi, disciple de Mohamed El Mokhtar Soussi. Ce maître donne en outre,des leçons à cetains

notions rudimentaires sur le droit musulman et les ràgles sur les cinq prières rituelles	élèves de la mosquée « El ouesta » à kaat bennhid
5- Ecole située Riad El Arouss. Ouverte en 1935 Enseignement : Coran, théologie, notions rudimentaires ur le droit musulman et les règles sur les cinq prières rituelles.	Si ben Fadil, frère du feu Si Mohamed ben fadil,ex-secrétaire de S.Exc. le pacha disciple de Si Mohamed Mokhtar ben Sid El Hadj Ali Derkaoui Soussi.
6-Ecole située à la zaouia Sidi Bel Abbès. Ouverte en 1935. Enseignement : Coran, théologie, notions rudimentaires ur le droit musulman et les règles sur les cinq prières rituelles.	Si Mohamed ben Fadil, disciple de Si Mohamed Mokhtar ben Sid El Hadj Ali Derkaoui Soussi.
7- Ecole située Derb N'Kel Ouverte en 1932 Enseignement : Coran,thélogie, histoire arabe,poèmes nationalistes (méthode moderne)	Si Abdelkader Mesfioui, secrétaire de l'association des anciens élèves des écoles franco-marocaines qui a participé à :l'action engagée par certains éléments nationalistes locaux au moment de la constitution de la société musulmane de bienfaisance.
8- Ecole coranique « Ahdar » située à bab Ilène. Il est enseigné le Coran à des élèves qui sont préparés pour la médersa dirigée par Si Abdelkader Mesfioui.	

Ecoles musulmanes libres (Médersa) existant à Marrakech.[144]

Nous remarquons que, malgré l'attitude défavorable du chef des services municipaux, M. Couget, à l'enseignement musulman, le Général DE LOUSTAL, voyait autrement « *Vous trouverez dans les différentes correspondances qui m'ont été adressées à ce sujet par le chef des services municipaux de Marrakech et ci-jointes en copie, un exposé détaillé de la question.*

*La réglementation régissant l'enseignement privé musulman ne permet pas à cette région, en l'état actuel des choses, de faire d'elle-même la discrimination nécessaire, en ce qui concerne les établissements de Mohamed El Mokhtar,entre ce qui touche l'enseignement coranique et l'enseignement visé par le Dahir du 1*er *avril 1935.*

Par ailleurs, il serait éminemment impolitique de soumettre, comme le suggère le chef des services muinicipaux de Marrakech, les écoles coraniques à une nouvelle règlementation, qui serait evidemment moins libérale que l'actuelle. Immanquablement, une telle réglementation serait qualifiée par les nationalistes, d'intolérable intrusion dans le domaine religieux. »[145]

Les circonstances ont donc permis à notre homme de continuer sa mission d'éducateur et de nationaliste, jusqu'au jour où il fut éloigné de la ville de Marrakech.

Mais entre-temps, en plus de sa fonction d'enseignant dans la médersa de Rmila, Al-Mokhtâr s'adonnait en parallèle à un enseignement populaire dans les grandes mosquées de la ville à la demande des habitants. A ce sujet, nous notons que les cadis de ben Youssef ont adressé une lettre au Vizir de la justice à la faveur de Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi, après l'interdiction de l'enseignement libre dans les mosquées *« Nous avons l'honneur de vous faire connaître que plusieurs notables habitant le quartier des Kessours à proximité de la mosquée de la koutoubia demande que le faqih, le moudarrès [l'enseignant] Si Mohamed Ben Hadj Ali Soussi continue à les faire bénéficier de ses cours scientifiques et et à leur donner comme il le fait déjà depuis longtemps des leçons sur les questions religieuses telles que : L'unité de Dieu, les règles de la pureté, et ce, à la mosquée de la Koutoubia entre les deux prières du soir.*

Ces notables voudraient également qu'une allocation soit accordée à ce faqih par les habous sur les anciennes tenfidas qui étaient attribuées à ces enseignants à la dite mosquée.

Nous avons accédé à ctte demande parcequ'elle nous pataît justifiée et que le faqih Si Mohamed Mokhtar est digne d'enseigner la noble science et nous vous demandons de vouloir bien saisir de cette question S.M Chérifienne en la priant de la prendre en considération dans le but de rétablir les chaires d'enseignement./. Fait le 5 chabâne 1354 (3 novembre 1935. Signé : Diss El Ouarzazi et Abbas Ben Brahim» [146] (voir annexe, page 302)

2-2 Le politique.

Comme nous l'avons signalé auparavant, Al-Mokhtar avait fait partie à Fès de deux associations, l'une culturelle, dont l'objectif était de former de bons orateurs en arabe classique qu'il présidait lui-même, et l'autre clandestine. Cependant, même en se consacrant à l'exercice de l'activité politique, il n'a jamais renoncé à ses activités d'éducateur et de pédagogue.

L'un de ses amis de l'association secrète, qui n'était autre qu'Allal Al-Fâssî, voulut même le tenir à l'écart de l'élite politique en le qualifiant avec quelque dédain de *faqih* de « *Al-Ajroumya* » (manuel classique de grammaire arabe très étudié dans le Souss) Al-Mokhtâr ne donna aucune importance au verdict de son ami, car selon lui, quiconque s'intéressait à l'histoire des fondements de la nation était considéré par le colonisateur comme ayant une activité politique. De plus, le « Dahir Berbère » du 16 mai 1930/1349 H, selon le général Catroux, collaborateur de Lyautey, n'avait fait que mettre le pied à l'étrier au nationalisme marocain et avait soulevé une vive émotion dans les milieux intellectuels de Fès et même dans l'ensemble du pays : ce texte prévoyait de doter les régions berbèrophones d'un régime particulier sur les plans judiciaire, administratif et scolaire : des juridictions spéciales, indépendantes du *Châr'* devaient rendre la justice en se basant sur la coutume locale (*Urf*), tandis qu'un réseau d'écoles en langue berbère devait être mis en place :

Ce Dahir faisait peser, selon les agités, une menace sur l'unité nationale et visait même à désarabiser, voire à désislamiser les régions berbères : les emplois d'*oukil* et de cadis dans ces régions risquaient d'être supprimés. Al-Qarawiyine s'était imposée comme le principal foyer d'opposition à cette politique, mais la plupart des médersas de Marrakech et des autres villes n'étaient pas en reste, et l'été 1349 h/1930 fut marqué par de violentes manifestations dans la plupart des grandes villes. Sur les entrefaites en 1352H/1933, un autre décret vint interdire le libre enseignement dans les mosquées : il visait particulièrement les activités d' 'Allal Al-Fâssi et de ses séides qui répliquèrent, quelques mois plus tard, par la fondation d'un comité d'action patriotique.

Mais selon d'autres, le « Dahir berbère» ne représentait qu'un prétexte que les agités des grandes villes ont interprété idéologiquement à leur profit personnel en se contentant de réciter le *latif* dans les mosquées du royaume« *pour que le mouvement national ait des héros, des combattants et des moujahidine, il faut qu'il y ait un ennemi. Cet ennemi est la France qui a occupé le Maroc, mais ils ne l'ont pas combattue* [aux armes] *comme l'ont fait les berbères montagnards ! Ils ont crée un ennemi*

imaginaire et l'ont appelé le « Dahir berbère» Celui-ci les a rendus combattant et martyrs, sachant qu'ils n'ont jamais porté d'armes ». [147]

Depuis son arrivée à Marrakech, Al-Mokhtâr avait été l'un des premiers à encourager le nationalisme à sa manière, à travers l'exercice de l'enseignement, ce qui ne tarda pas à attirer l'attention des autorités coloniales qui décidèrent de le surveiller,lui et toutes les personnes qui le fréquentaient. A ce propos nous lisons dans un bulletin confidenciel du service des affaires indigènes, région de Marrakech, territoire d'Agadir, cercle de Taroudant *« Un informateur serieux signale qu'un nommé Abdellah Khabbach, âgé d'environs de vingt ans et originaire de Taroudant, est à surveiller en raison de ses opinions politiques nettement nationalistes.*

Abdellah Khabbach serait actuellement recueilli par Si El Mokhtar Soussi, directeur d'école privée au quartier Ben Youssef à Marrakech lequel aurait les mêmes opinions que son protégé » [148]

Et comme son école était fréquentée par les fils des commerçants fassis, il serait normal que l'oeil de l'autorité ait fait tout pour se renseigner sur tout ce qui touchait à ses relations avec les fassis. Les bulletins de renseignements n'ont manqué de mentionner tout « *Par ailleurs il a reçu la visite à Marrakech de Si Allal El Fassi, avec lequel il était étudiant à fès, lorsque ce dernier est venu en compagnie de Ouzzani. Fin lettré, ambitieux, il est acquis aux idées modernes et son activité mérite d'être suivie de très près* » [149]

La surveillance s'étend également aux membres de sa famille dans le Souss à cause des informations que les gens se transmettent *« Des indigènes souassa [soussis] venus de Marrakech ces jours derniers ont rapporté que le nommé El Mokhtar ben sidi el hadj Ali moqadem de la zaouia Derkaouia de Bab Doukkala à Marrakech tiendrait depuis quelques temps des propos subversifs contre le Makhzen.*

Il déclarait en outre aux habitués de la zaouia : « Dans norte Djebel [Mont] (Anti Atlas) il existe un homme pieux et vertueux qui pourrait conduire les musulmansIl à la victoire s'ils le connaissaient mieux. Mais il craint pour l'instant le Makhzen et se tient coi en attendant des instructions divines »

Le susnommé est le frère du cheikh Sidi Mohamed ben hadj Ali [..] [celui-ci] a suivi autrefois à Marrkech El Hiba qui le nomma par suite cheikh des Ida Ouziki. [..] Lors de la soumission des tribus de l'Anti-Atlas (1934) le commandement de la fraction des Aït Abdellah Ousaid a été attribué au marabout [frère d'Al-Mokhtâr] de la zaouia Derakaouia.

L'attention des autorités de contrôle du cercle de Taroudant a été appelée tout dernièrement par mes soins sur les faits et gestes de ce marabout qui cumule en même temps les fonctions de cheikh./. » [150]

Nous remarquons d'après ces correspondances entres les différents services coloniaux une remarquable collaboration conspiratrice à l'égard d'Al-Mokhtâr. Cette collaboration était appuyée par des informateurs parmis les amis les plus proches du faqih et par certains de ses confrères oulémas. Son ancien élève, Mohamed ben Abdellah Al-Roudani a raconté à ce propos : *« Un jour, je l'ai accompagné pour aller rendre visite à l'un des oulémas célèbres de Marrakech. Arrivés devant la maison de celui-ci, il m'a avoué : « Je sais pertinemment que cet homme m'espionne mais pour qu'il ne soupçonne point que je suis avisé, je vais lui demander un prêt, dont,tu le sais bien, j'ai nullement besoin.* » Plus loin, Al-Roudani ajoute ; « *Al-Mokhtar a ordonné que cette somme soit rendue alors qu'il était en plein exil* » [151]

Malgré toutes les contraintes qui entouraient Al-Mokhtâr, il décida bientôt, avec Abdelkader Al-Msfîwi, Abdeljalil ben Al-Qziz, Ahmed ben Al-Fdil, Mohamed Abdrrazzaq, et Brïk Al-gharrâs de fonder le cercle de collaboration culturelle (*nâdî al-ta'âwoun al-thqâfî*). Ils se réunissaient à tour de rôle dans leurs maisons respectives, mais les services des renseignements français étaient régulièrement au courant de leurs agissements « *leur entretien en aurait porté sur le cercle qu'ils ont l'intention, de créer à Marrakech à l'usage de la jeunesse et dont ils auraient dernièrement demandé à son S.E le grand Vizir*

d'autoriser la fondation [...] En conclusion, ils auraient décidé de se livrer à une manifistation si l'autorisation de création de cercle projeté leur était refusée [152] » Il faut retenir qu'à partir de cette cellule-mère, essaimeraient bientôt les autres cellules du mouvement national. Elles allaient se propager dans la ville, qui était jusqu'alors prise en main de fer du pacha, El Glaoui

Dans une autre correspondance du général de la division, De LOUSTAL, au directeur des affaires politiques, nous avons pu noter : «*... le fait que les créateurs du dit cercle n'ont pas attendu l'autorisation légale pour commencer leur action, est à souligner. Qouiqu'il en soit, cette région ne peut, en ce qui la concerne, qu'émettre un avis nettement défavorable à l'association en cause. [...] De plus l'envoi direct de la demande d'autorisation [...] est révélateur de la mentalité des fondateurs de cette association et de Si Mohamed El Mokhtar Soussi en particulier. J'éstime qu'il doit être mis fin, le plus tôt possible, à la propagande nocive de ce dernier et je suis entièrement d'accord avec le pacha de Marrakech, pour demander son éloignement de cette ville suivant les conditions indiquées dans ma lettre n°167.C.R.M/2 sus visée./..* » [153]

Nous soulignons que dans de telles situations, notre enseignant Al-Mokhtâr était bien suivi de très près par les autorités de contrôle *« Jusqu'à présent, le pacha de Marrakech marquait sinon de la sympathie, du moins de l'indulgence pour les efforts des nationalistes locaux et témoigne quelque estime pour leur chef, le lettré Si Mohamed El Mokhtar , qu'il a même appelé à la présidence de la société de bienfaisance musulmane de Marrakech, où son action anti-française s'est immédiatement fait sentir en s'opposant à tout contrôle français. [..]*

A l'heure actuelle, le pacha de Marrakech s'inquiète de la propagande nocive menée dans les écoles coraniques par les tolba dévoués à Mohamed El Mokhtar et vient de faire part au général DE LOUSTAl, de l'inanité des efforts tentés par lui en vu de dissuader le leader de continuer sa dangereuse agitation. [..] Fanatique et xénophobe, il est à la tête de la confrérie Derkaouia de Marrakech, quelques un de ses frères son à la tête de la petite zaouia du Souss et suivent ses directives. » [154]

Dans une autre correspondance du général DE LOUSTAL adressée à la DAP à Rabat, nous soulignons « *J'avais été naturellement conduit à vous demander de faire prononcer son éloignement de cette ville. Loin de se ralentir la double action de ce moqadem de zaouia Derkaouia, éducateur violemment xénophobe, n'a fait que se développer en profondeur.[...] Le pacha [...] estime que la continuation de son enseignement nocif à l'intérieur des écoles qu'il dirige et de sa propagande virulente parmi les tolba de Marrakeche qui vivent encore en dehors de son orbe aura fatalement pour résultas de dresser avant peu toute la jeunesse estudiantine de Marrakech contre l'odre établi. [...]*

Le pacha déclare que toute son attention est retenue par les résonances néfstes et profondes, de l'action de Si Mohamed El Mokhtar, dans l'esprit de la jeunesse musulmane de Marrakech. Il considère que si un terme n'était pas mis promptement à ses agissements actuels, Si Mohamed El Mokhtar pourrait avant un an affirmer son emprise sur plusieurs centaines d'adeptes qui seraient prêts à obéir à ses plus dangereuses incitations. [...]

Je partage l'avis du pacha, basé sur des observations et des renseignements directs que corroborent les informations recueillies par cette région, et j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien faire prononcer dès que possible l'éloignement de Si Mohamed El Mokhtar en lui assignant comme résidence obligatoire la zaouia de Doutgadir Illigh » [155]

2-3 Le religieux.

Un *faqih* tel que Mohamed Al-Mokhtâr, était fréquemment sollicité par la population sur la conduite à suivre face à telle ou telle situation et sur la manière de se conformer aux préceptes de l'islam. Comme nous l'avons vu, il lui arrivait fréquemment de donner des leçons dans les grandes mosquées de la ville,

où des citadins appartenant aux diverses couches sociales se retrouvaient pour les cinq prières quotidiennes. Sans doute, Al-Mokhtâr procédait-il en tenant le plus grand compte du niveau de la population, qui était à l'époque analphabète dans sa quasi-totalité.

Il persévéra ainsi jusqu'en 1354 H / 1935 où il fut reconnu officiellement par les autorités makhzeniennes en tant que *'alim* (savant) parmi les oulémas de la faculté de Ibn Youssef.[156] et commença à donner des leçons dans *Al-Jami'* (la grande mosquée) d'Al-Koutoubya.

En outre, le religieux était constamment présent dans la zaouia de Rmila, pendant les cours qu'il donnait aux étudiants et aux *tolba*, et aussi lors des visites des *fouqara* de la confrérie Al-Darqâwiya. Al-Mokhtâr déclara que son principe était le salafisme, la religion pure pratiquée par *Al-ssalaf Al-ṣâlih*, les prédécesseurs vénérés.

Cependant, il n'a jamais prétendu être un *moutaṣawwif*, mystique, comme l'avait été son père, mais simplement un défenseur de cette voie, car selon sa vision, l'essence du soufisme pur n'est que l'action conforme au livre de Dieu et au *hadith* de Son Envoyé. Ceci sans porter aucune attention ni aux habits, ni au port du rosaire ainsi qu'à l'affiliation à telle ou telle confrérie.[157]

2-4 Le social.

Parvenu à une certaine stabilité professionnelle et à un certain rang intellectuel et social, notre pédagogue se maria en 1354 H / 1935 avec Ṣafia bent Ibrahim ben Mohamed Al-Ibrayimî, fille d'un affidé de la confrérie Al-Darqâwiya et descendante du grand wali sidi Ahmed Ou-Moussa dont le mausolée se trouve à Tazerwalt. Avant ce mariage, Al-Mokhtâr avait renoncé à épouser deux jeunes filles issues de familles fâssis d'un rang social élevé.

Il avait aussi décliné l'offre de son grand maître Abou Chou'aïb Al-doukkâli, ancien ministre de la justice, qui aurait souhaité lui voir épouser sa propre fille. Mais, Al-Mokhtâr, après mûre réflexion, préféra se marier avec une femme de la campagne habituée à la frugalité et qui comme lui-même savait se passer du luxe citadin.

La femme choisie participa à son oeuvre, à ses côtés, en lui apportant son aide. Pour mieux servir la médersa de Rmila, ce fut elle qui durant de longues années prépara les repas des étudiants.

Al-Mokhtâr a aussi joué un grand rôle dans la mise en place à Marrakech d'une association de bienfaisance, dont il fut membre durant les deux années qui précédèrent son départ pour l'exil en 1355 H / 1937. « *Alim de deuxième classe il fait partie du mouvement qui veut réorganiser la bienfaisance à Marrakech et c'est sans doute à ce titre que le pacha l'a choisi, pour remplir les fonctions de vice président de la nouvelle société. Cette nomination a puissamment contribué à le mettre en vedette à Marrakech.* »[158]

Durant les neuf ans de son séjour à Marrakech, notre maître s'était acquis une place reconnue dans cette société, mais à cause de ses diverses activités, il était surveillé comme il nous l'a rapporté lui-même : « *Sans doute, le gouvernement a des yeux partout. Depuis qu'il m'avait classé parmi les jeunes les plus actifs et les plus efficaces, Il ne cessait de suivre mes pas. Il y a quatre ans, j'ai été convoqué par M. Vitales, contrôleur civil, qui s'informa du cursus de mes études, après quoi il me proposa un poste de juge dans un centre, j'ai refusé catégoriquement en arguant de mille prétextes, car je sais que ce qui intéresse le gouvernement n'est autre que les étudiants qui m'entourent et les neuf écoles libres que nous venons d'ouvrir, nous, les amis solidaires* ».[159]

Notre enseignant avait pressenti qu'un danger le guettait. Un journal du sud marocain qui était au service du protectorat écrivait « *L'école de Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi est plus dangereuse pour le*

gouvernement qu'une caserne ». [160]

Les cours d'Al-Mokhtâr furent même suivis par le khalifa Al-Byaz en personne qui vint assister aux enseignements qu'il donnait la nuit dans la mosquée d'Al-Koutoubya. Car, le fait de refuser le poste de juge, que d'autres recherchaient à tout prix, ne pouvait que révéler l'appartenance politique d'Al-Mokhtâr ou d'autres objectifs plus importants que le poste proposé.

Il dit : « *Je suis sûr que, depuis que je me suis fixé pour objectif de répandre le vrai enseignement, j'étais indésirable aux yeux de ceux qui veulent déraciner l'islam de cette terre. D'après eux tout le monde s'adonne à la politique sauf les ignorants naïfs, qui sont d'ailleurs nombreux parmi les commerçants et les ruraux. J'observe que certains soufis, les savants profiteurs, les demi-instruits, courent derrière la fortune et rongent de l'intérieur le corps de la oumma*». [161]

Al-Mokhtâr rapporte qu'au mois de Ramadan de l'année 1355 H / 1936, le gouvernement fit appréhender les trois dirigeants nationalistes : 'Allal Al-Fâssi, Al-Yâzidi et Al-Wazzâni, ce qui entraîna des émeutes dans les villes les plus sensibles (Fès, Casablanca, Rabat, Taza, Oujda et Safi). Ce fut pour lui le signe que son tour ne tarderait pas à venir, bien que la ville de Marrakech fut dans l'ensemble restée calme, mis à part quelques protestations de certains militants nationalistes.

3- L'exil et l'éloignement de l'enseignement.

3-1 L'exil à Ilgh.

Nous avons vu qu'Al-Mokhtâr avait, en plus de la mission d'enseignant qu'il s'était assignée, diverses activités, qui lui prenaient tout son temps et l'empêchaient de s'adonner à l'écriture. En 1354 H / 1935, il commença la collecte des données en vue d'écrire un ouvrage sous le titre de : Mourrakouch fi 'asriha al-dhahabî (Marrakech à son âge d'or) et ce, à l'occasion du 9ème centenaire de la fondation de la ville. [162]

Mais le contrôle civil avait pris, en collaboration avec le pacha Al-Thâmî El Glaoui, la décision d'éloigner divers intellectuels jugés trop remuants et suspects de sympathies nationalistes : c'est ainsi que notre pédagogue fut « renvoyé en tribu » dans sa région natale, Ilgh. Ce qui entrava son projet puis l'étouffa dans l'oeuf. Mais la même année, il écrivit un autre ouvrage intitulé « min Mourrakouch ilâ Ilgh » (de Marrakech à Ilgh) dans lequel il a décrit son parcours de Marrakech à travers Haha, et Idaoutnan [163], jusqu'à son arrivée dans le Souss.

Au matin du jeudi 28 Dhou-lhjja 1355 H / 11 mars 1937 Al-Mokhtâr fut exilé vers son village natal, dans une voiture montée par les agents du pacha. Il est arrivé à Taroudant le même jour, accompagné de deux agents du pacha de Marrkech et il fut intérrogé par le Lieutenant-Colonel, chef du cercle de Taroudant « *Interrogé par mes soins le 12 Mars, il a adopté une attitude désinvolte, prétendant ignorer pour quelles raisons il était éloigné de Marrakech.*

La zaouia de Dougadir étant à environ 60 km du bureau de Tafraout, à l'extrême limite du cercle à proximité de Kerdous, je vous avais dit mes inquiètudes sur l'efficacité de la surveillance à exercer à l'encontre de cet indigène et avec votre approbation, Mohamed El Mokhtar était conduit le 13 mars sous escorte à Igherm en attendant qu'une solution fut proposée.

Au cours d'une réunion tenue ce jour à Igherm et après avis des chefs de bureau intéressés, il apparaît que la présence de cet agitateur n'est pas désirable à Igherm. L'amghar, Mohamed [El Khalifa,] ould [fils] Si El Hadj Ali, mis au courant des faits reprochés à son frère accepte après réticence, le retour de celui-ci à la zaouia. Il laisse à celui-ci la responsabilité de ses actes et promet

d'exercer une surveillance sur ses agissements.

Mohamed El Mokhtar, m'ayant déclaré ignorer la mesure dont il était l'objet, j'ai lui notifié l'arrêté Viziriel pris à son encontre.(Voir annexe, pages :303) Après lui avoir précisé les faits qui lui sont reprochés, je l'ai admonisté sévèrement. Il a alors adapté une attitude repentante et m'a déclaré « Je suis content de la décision dont je suis l'objet, je vivais à Marrakech dans un milieu qui m'a été néfaste. Je vais reprendre ma place en tribu et dans l'avenir, je vous affirme que vous n'aurez qu'à vous louer de moi » [164]

Il fut donc confié à son frère Mohamed El-Khalifa qui, en tant que chef de tribu désigné par l'autorité du protectorat, se chargea de le prendre sous sa responsabilité. Eloigné de ses étudiants et amis, isolé de tout le monde sauf des membres de sa famille, Al-Mokhtâr trouva pour compagnie sa plume qu'il ne quitta plus jour et nuit en dépit du manque de moyens, et ceci, durant neuf ans, ce qui lui permit d'écrire des dizaines d'ouvrages se rapportant aux différents aspects de la société soussie.

Ce fut peut être un autre moyen pour lui, de manifester sa lutte dans le but de faire renaître la mémoire de cette nation dont la culture commençait à agoniser sous le poids des valeurs importées par le colonisateur. Aussi-fut-ce une alternative à l'enseignement, dont il fut privé contre sa volonté, et qui allait l'occuper pendant neuf ans.

Malgré que notre personnage ne fut plus à Marrakech, les autorités françaises continuaient à évaluer la situation derrière lui, car il y avait la réaction des amis intimes et ses disciples. Nous lisons dans une note de renseignements non signée et en date du 31 mars 1937 à Rabat « *La décision d'envoyer Mohamed El Mokhtar en résidence forcée n'a soulevé aucune émotion dans la populationn si ce n'est parmi ses adeptes. Les télégrammes de protestations ne représentent que leurs auteurs./.* » [165]

Citons à titre d'exemple le contenu d'un de ces télégrammes [166] au résident Général à Rabat« *Ligue droits Homme Marrakech proteste avec dernière énergie contre arrestation arbitraire savant Sidi Mohamed El Mokhtar, vice-président Société Musulmane Bienfaisance Marrakech. Demande enquête immédiate et sanction sévère responsables, affaire pouvant créer graves troubles et difficultés Gouvernement Front Populaire./. Respectueuses salutations* » [167]

Malgré tous les efforts déployés pour le retour de Mohamed El Mokhtar à Marrakech, le résultat était toujours négatif. Après six mois de mise en résidence forcée, un mémoire fut adressé au Résident Général de France au Maroc, dont voici la traduction « *Depuis que le professeur Mohamed El Mokhtar a été arrêté et éloigné de ses élèves, de sa demeure et de ses enfants, l'opinion publique est agitée et les gens sont mécontents de cette politique qui ne respecte pas les savants et qui pour un motif imaginaire, n'hésite pas à blesser les sentiments du peuple [..]*

Aujourd'hui, après que six mois se soient écoulés depuis l'éloignement de Si Mohamed El Mokhtar qui a été victime de calomnies intéressées, nous venons respectueusement vous rappeler son affaire dans l'espoir que vous voudrez bien lui rendre prochainement sa liberté.

Veuillez agréer Monsieur le Résident Général, l'expression de notre dévouement./.

Le 18 septembre 1937

Pour les élèves du professeur Mohamed El Mokhtar.

(S) : Ali Ben El Maalem, Arafa ben Said El Fassi et Salem Rahmani » [168]

Les lettres envoyées au Résident Général se multipliaient dans l'espoir d'attirer clémence sur l'exilé, mais en vain. Voici la traduction de l'une d'elle « Monsieur le Résident Général, tout le monde savait que Si Mokhtar Soussi était un faqih occupé chaque soir à donner des cours populaires sur le "Hadith" à

la mosquée et à enseigner la thélogie pendant le jour. Son savoir l'avait vite rendu célèbre et ses cours étaient très suivis.

Tout le monde connaissait le calme du savant, du philosophe qui se tenait à l'écart des courants d'opinion et de l'agitation actuelle, ors le 11 mars dernier, les autorités l'ont enlevé aux siens, et une automobile l'a emmené à Taroudant, puis à Ilgh où il ne peut recevoir personne ni correspondre avec sa famille.

La nouvelle de son exil a été accueillie avec peine, surtout par les oulémas et les tolba qui ont protesté auprès des autorités responsables, non seulement à Marrakech mais dans tout le Maroc. Cette injustice a provoqué un grand mécontentement dont la presse n'a pas manqué de s'en faire l'écho au Maroc et en dehors du Maroc. [..]

Une délégation d'habitants de Marrakech s'est rendue à Rabat, pour présenter au Palais Impérial et à la Résidence Générale, une pétition portant de très nombreuses signatures. Dans cette pétition, il était demandé avec insistance que cette affaire reçoive une solution de nature à ramener le calme dans les esprits ; mais les jours se succèdent sans que nous puissions encore envisager la situation avec optimisme

L'opinion publique marocaine est excusable de penser que le cas de Si Mokhtar Soussi constitue une atteinte à la religion et à la race arabe. La presse du Maroc et du dehors continuent à suivre cette affaire, qui a eu lieu sous le gouvernement du front populaire que vous représentez.

Nous sommes certains, Monsieur le Résident Général, que vous voudriez bien rendre justice à Si Mokhtar en levant la mesure d'éloignement dont il a été l'objet et vous prions d'agréer nos sentiments respectueux./.

2 Rebia I 1356 [28 Juin 1937]

(S) Abdellah ben Brahim, Abdelkader Hassan et Mohamed El Mellakh »[169] (voir annexe page :308)

Les pétitions et les protestations ont failli donner un résultat positif, mais, hélas, Il ne paraît pas possible de revenir sur une décision prise par le Résident Général, ni de demander au Makhzen de rapporter en si peu de temps un arrêté qu'on lui a fait prendre tout récemment [170]

Un peu plus tard et après tous les essais, le journal « L'action du peuple » en date du 15 juillet 1937, allait même annoncer la libération d'El Moktar. Lisons cet extrait de ce journal « *Exilé au Sud Marocain - dans des conditions que nous avons déjà relatées - il vient à la suite de nos pourparlers avec les autorités locales de Marrakech, notamment avec le pacha de cette ville, de se voir accorder l'annulation de la mesure arbitraire dont il est l'objet depuis des mois.*

Le frère de Si Mokhtar qui assistait à l'entretien, a été chargé de lui faire parvenir la décision intervenue en sa faveur. Si Mokhtar pourra ainsi regagner son activité culturelle parmi ses nombreux disciples et admirateurs. L'ACTION DU PEUPLE *est heureuse de pouvoir annoncer cette nouvelle si ardemment et si unanimement attendue. Le retour de Si Mokhtar va donc permettre de réparer une erreur dont tout le Maroc a souffert moralement./.* »[171]

Mais rien de ceci ne concordait avec la réalité de la situation d'El Mokhtar Soussi, qui continuait sa nouvelle vie en exil dans son village natal, et qui allait durer pendant des années. La nouvelle annoncée par le journal, n'était donc que mirage, sachant que derrière le rideau, le manipulateur des opinions ne fut que le pacha de la ville qui collaborait en corps et en âme avec les autorités françaises. Celles-ci ont parfaitement joué sur le facteur « temps » pour calmer les esprits agités. « *Il convient de souligner que l'éloignement de Mokhtar Soussi a ramené le calme et la pondération parmi les éléments turbulents de la jeunesse estudiantine de Marrakech ; la grande majorité des citadins de la capitale du Sud se*

désintéressent des faits et gestes de ce fqih.

Peut être serait-il opportun de laisser au temps - facteur tout puissant en pays d'Islam - le soin de calmer certaines impatiences. Notre intérêt politique ne saurait, à mon sens qu'y gagner./.. » [172]

3-1-1 La première phase :

Elle a duré cinq ans, durant lesquels Al-Mokhtâr n'eut pas le droit de quitter son village, ni d'avoir des relations avec toute personne étrangère à sa famille. Cependant les autorités françaises continuaient à surveiller tout ce qui pouvait avoir relation, de près ou de loin avec les agissements d'El Mokhtar dans tout le Royaume. Ainsi, nous lisons dans une note signée par M.Coutard, chef de la région (bureau régional - Marrakech) « *J'ai l'honneur de vous faire connaître à toutes fins utiles, que le poste de Radio-Séville dans son émission arabe,du 19 avril dernier, a diffusé un article du « professeur » Si El Mokhtar Soussi de Marrakech. Le brouillage intervenu ne permet pas de saisir le titre de l'article en question./. »* [173]

Mais, après un certain temps, on lui a permis de rencontrer les oulémas, certains *fouqara* de la zaouia de son père, et les hommes de lettres soussis.

Ces hommes, lors de leurs visites à Al-Mokhtâr furent l'une des ressources précieuses pour notre enseignant exilé. Ils l'approvisionnaient de tout ce dont il avait besoin pour ses écrits sur la région du Souss. Les autorités françaises n'étant pas au courant de toutes les relations qu'il avait avec ses amis hors du Souss grâce à ces rencontres tolérées.

Entre-temps, Al-Mokhtâr, épris d'enseignement s'y adonna en exil parfois même avec un seul étudiant, qui fut son frère Abderrahman. A chaque fois qu'il se mettait à donner un cours, son esprit s'envolait vers ses étudiants qu'il avait été contraint à abandonner, contre sa volonté, à Marrakech. « *Quand je pense à eux, les larmes me viennent aux yeux. Nous étions un groupe formidable, que les évènements ont dispersé injustement ! Mes frères Al- Mourrakouchiyine, votre frère vient d'entamer des cours... Et voici les expressions, que vous écoutiez dans vos mosquées, encore plus retentissantes, émises par une langue bien affilée... Je suis Arabe à Ilgh tout comme je l'étais à Marrakech* ». [174]

Nous remarquons qu'Al-Mokhtâr était resté extrêmement attaché à ses étudiants. Leur présence le hantait jour et nuit, à tel point qu'il rêvait d'eux. « *La nuit d'avant celle-ci, je vous ai rendu visite à Rmila... J'étais content, j'ai formé des hommes qui ont jeté la paresse derrière leur dos, et qui savent affronter les périls de l'existence* ». [175] En méditant ses phrases, nous pouvons en déduire qu'il attisait ses disciples à réclamer son retour à Marrakech. Ce pendant El Mokhtar continuait sa vie paisiblement en se documentant pour écrire ses ouvrages sans perdre de temps. Les autorités françaises non plus n'avaient pas de temps à perdre pour évaluer son attitude .

« *Comme suite à votre transmission N°4350 DAP/C/2 j'ai l'honneur de vous faire connaître que je vous ai déjà donné par lettre N°957 RC/2/P-C du30.08.1941 des renseignements favorables sur l'attitude actuelle de Si Mohamed El Mokhtar Soussi.*

Le fait que l'intéressé mène depuis sa mise en résidence forcée une existence digne et tranquille ne me permet cependant pas d'avancer que replacé dans une grande ville au contact de ses amis nationalistes, Si Mohamed ne reprendra pas ses activités subversives de 1937./. » [176]

3-1-2 La deuxième phase :

Pendant les quatre années qui suivirent, Al-Mokhtâr eut la permission de se déplacer librement, mais à condition de ne pas sortir de la région du Souss. Al-Mokhtâr saisit cette opportunité pour effectuer dans la région quatre tournées, dont la durée s'échelonna entre vingt et cent jours. [177]

« *Depuis sa mise en résidence forcée (arrêté Viziriel du 26Février 1937), Si Mohamed El Mokhtar n'a jamais cessé de se déclarer la victime d'une erreur et d'en appeler la loyauté constante de ses sentiments envers le Makhzen et subit malaisément, quoique avec résignation, son éloignement des centres intellectuels.*

Il travaille depuis quatre ans à la mise au point d'une histoire du Souss. Au début de son séjour à Dougadir, certains bruits tendancieux ont été répandus sur son activité sans toutefois qu'aucune confirmation puisse être obtenue. Son attitude est apparemment restée conforme aux directives d'apaisement et de silence qui lui avaient été indiquées et aucune observation sérieuse n'a dû lui être présentée.

Sans ressources personnelles, il est à la charge de son frère Si Mohamed Ou EL Hadj Ali [El Khalifa] et une mesure de clémence prise en sa faveur serait particulièrement bien accueillie par ce dernier'./.» [178]

Nonobstant les difficultés rencontrées tant sur le plan social que sur le plan économique à cause de la seconde guerre mondiale, Al-Mokhtâr a supporté les pires embûches en se déplaçant librement [179] dans le Souss à pied ou à dos de mulet, car l'objectif qu'il s'était fixé était la visite des bibliothèques appartenant aux médersas traditionnelles ou aux particuliers dans le Souss , dans le but de collecter des données pour ses ouvrages.

Les neuf années qu'Al-Mokhtâr a passées dans son exil du Souss furent loin d'être stériles. Elles ont été, ce qui est digne d'être remarqué, les années les mieux employées de sa vie. Il a pu écrire une cinquantaine d'ouvrages touchant à l'enseignement, l'éducation, les sciences religieuses, la poésie, la littérature et l'histoire de la région.

Nous notons qu'Al-Mokhtâr ne s'imposait aucune méthode dans ses écrits. Il écrivait systématiquement tout ce qui lui venait à l'esprit. Souvent des digressions interrompent ses textes à la manière des anciens récits arabes.

Lui-même, il témoigna de son style en se comparant à l'objectif d'un appareil photo qui devait prendre tout le contenu du champ de vision. « *La plume de l'historien compilateur doit ressembler à l'objectif du photographe qui doit tout prendre, les rayons lumineux et les ombres foncées. Celui qui ne procède pas ainsi, a la plume aberrante et falsificatrice. C'est la raison pour laquelle je cite tout à propos des biographies, qu'il s'agisse d'éloges ou de dénigrements* ». [180]

Mais, dans son XX^{ème} volume d'Al-Ma'soûl, nous remarquons bien la relativité de la méthode qu'Al-Mokhtâr s'était imposé. Il dit « Je suis parmi les écrivains de « Al-yamîne » de la droite, et non pas de « Al-chimâl » de la gauche ». [181]

Al-Mokhtâr reprenait dans ses écrits le style des anciens. Il collectait tout ce qu'il trouvait et ne se donnait aucune peine pour analyser profondément ou critiquer les données recueillies. Son objectif était, de préserver le tout pour les générations à venir qui pourraient poursuivre la recherche en ayant à leur portée les sources.

Ceci étant, Al-Mokhtâr se distingua de ses prédécesseurs qui ne s'intéressaient généralement qu'aux guerres et aux évènements officiels, c'est à dire à l'Etat et à l'histoire politique. Il s'est intéressé à la vie quotidienne des gens du Souss, aux oulémas, aux *fouqara*, aux sanctuaires, aux marabouts, aux traditions et aux sciences religieuses ainsi qu'à leurs institutions. Son exil à Ilgh fut donc un exil physique mais non pas culturel. Mais, entre-temps, l'administration coloniale continuait à faire rédiger des rapports à son

sujet « *Il me paraît inopportun, en raison de son action passée de l'autoriser à venir à Marrakech au moment où les difficultés de ravitaillement rende la masse indigène particulièrement nerveuse et influençable./.* » [182] *Ceci était la réponse à une correspondance de la D.A.P à Rabat en date du 1 Août 1941 adressée à Marrakech et à Tiznit dont le but était de savoir si une mesure de clémence serait prise éventuellement à l'égard de notre faqih. Mohamed El Mokhtar Soussi.*

Quatre mois plus tard, un télégramme fut envoyé aux services concernés, annonçant la libération de Mohamed El Mokhtar Soussi « A l'occasion de l'Aid Kébir une mesure de clémence a été prise à l'égard de Si Mohamed El Mokhtar Soussi mis en résidence forcée à la zaouia de Dougadir Ilgh par arrêté Viziriel du 28 Février 1937.Stop.Prendre mesures nécessaires pour que l'intéressé autorisé à habiter Marrakech puisse rejoindre le plus tôt possible sa famille. Fin » [183]

A l'occasion de la mesure de clémence prise à son égard, Mohamed El Mokhtar Soussi montra sa reconnaissance en adressant une lettre (annexe page : 305) de remerciements au général NOGUES, résident général. Après avoir obtenu l'autorisation de circuler librement à travers le Maroc, il entreprit plusieurs voyages, comme le montre le contenu de la note suivante : « *Comme suite à mes précédentes correspondances, j'ai l'honneur de vous rendre compte de ce que j'ai accordé à Si Mohamed El Mokhtar Soussi, accompagné de son domestique le nommé Mohamed ben Salah, les permis de circulation n°314 et 315 en date du 27 Janvier 1943 (en validité de trois mois).*

Si Mohamed El Mokhtar Soussi entreprend un voyage d'agrément qui doit l'amener successivement à Agadir, en tribu de Haha où réside l'un de ses frères, à Marrakech, Fès et Meknes (où il doit être l'hôte de Moulay El Kebir Benzidane, proche parent de S.M le sultan, naqib des Chorfas Alaouites, historien réputé et professeur à l'école Militaire de Dar El Beida. Il doit regagner le Souss par Rabat et Casablanca./. » [184] Nous notons que l'intéressé était suivi de plus près durant tous ses déplacements, et des rapports bien détaillés ont été adressés régulièrement à la D.A.P à Rabat.

En passant par Rabat, El Mokhtar rendit visite à Salé, au colonel Justinard qui maîtrisait bien la langue berbère « *Au cours d'un long entretien de deux heures, il n'a été traité d'aucune question politique. Toutefois Mohamed El Mokhtar a exprimé toute sa reconnaissance pour la mesure de clémence qui avait été décidée à son égard par le Résident Général. Le colonel Justinard a trouvé le lettré soussi en excellentes dispositions à l'égard de la France.* » [185]

3-2 L'exil au Tafilalet.

La période séparant les deux exils d'Al-Mokhtâr a duré sept ans, allant de 1364 H / 1945 jusqu'au en 1372 H / 1952, elle est divisée en deux temps et deux lieux.

Cinq ans de résidence à Marrakech.

Une seconde résidence de deux ans à Casablanca.

3-2-1 Résidence à Marrakech :

Une fois qu'Al-Mokhtâr eut obtenu la clémence, par l'arrêté Viziriel [186] rapportant l'ordre de mise en résidence forcé (Voir annexe page :304) , il ne revint s'installer à Marrakech en compagnie de sa famille que plus tard malgré qu'il avait toujours à l'esprit l'idée de regagner la ville de Marrakech, « centre nerveux » de tout le sud. Il adressa même une lettre (Voir annexe page : 306) au colonel DESHORTES, chef du commandement Agadir-Confins en sollicitant son autorisation à résider à Marrakech

Un peu plus tard, son ambition se réalisa. Il retrouva des étudiants cette fois dans les grandes

mosquées où il donnait des cours, car depuis son exil sa médersa de Rmila était officiellement fermée par les autorités du protectorat, en plus que son retour à Marrakech était conditionné par son abstention à l'enseignement « *Si Mokhtar pourrait également être autorisé à revenir à Marrakech à la condition toutefois qu'il ne reprenne pas ses cours. Ce n'est qu'au bout de certains temps, et si sa conduite est bonne, que l'autorisation de professer pourrait lui être accordée au cas où il viendrait la solliciter./.* » [187]

Son retour à Marrakech coïncida avec le mouvement de construction des écoles privées « *Banî Daghoûgh.* » Après l'accord de Sa Majesté le Sultan il fut désigné président [188] de la commission chargée de la supervision. [189] En 1365 H / 1946, il fut envoyé au pèlerinage parmi les membres de la délégation officielle des pèlerins. Et même en allant hors du pays, notre pèlerin était sous surveillance discrète « *De bonnes sources, on apprend que Mohamed El Mokhtar Soussi qui fait partie du convoi de pèlerins en instance de départ pour la Mecque doit avoir sur les lieux saints des contacts étroits avec certains présentants de la ligue arabe. Cette information diffusée dans les milieux nationalistes marocains n'a pas manqué d'y provoquer le plus grand contentement./.* » [190]

Dans un autre rapport classé "secret" nous lisons « *J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien me préciser si, depuis son retour des lieux saints, Si Mokhtar Soussi exerce une activité quelconque au profit des Ikhouane El Mouslimine.*[les frères musulmans] *Vous vous souvenez que lors du dernier pèlerinage, ce personnage avait eu des entretiens avec le cheikh Hassan El Banna, chef de l'association précitée* » [191] Nous soulignons, à cette occasion, que Mohamed El Mokhtar n'a jamais fait allusion dans ses écrits à cette rencontre.

Deux ans plus tard, il participa aussi à d'autres activités, même au-delà des frontières marocaines. Le sultan l'envoya participer aux travaux du congrès des deux enceintes sacrées qui eut lieu en Tunisie en 1367 H / 1948.

Il chercha aussi à influencer le pacha Al-Thâmî El Glaoui en faveur de la construction d'écoles privées. Mais un membre de l'entourage du pacha découragea ce dernier et lui déconseilla d'écouter les suggestions d'Al-Mokhtâr s'il voulait demeurer en bons termes avec les autorités du protectorat.

C'est alors qu'Al-Mokhtâr en tant qu'homme de science théologique, fut éprouvé par un phénomène sans précédent : Un courant d'athéisme se faisait jour chez ses étudiants ! Ceci s'ajoutant au conflit qui opposait le pacha et le sultan, il prit, à contrecoeur, la décision de quitter Marrakech pour Casablanca. « *Certains renseignements obtenus à Rabat confirment que le nommé Mohamed El Mokhtar Soussi, nationaliste notoire, a quitté Marrakech et est venu s'installer à Casablanca pour fuir l'autorité du Pacha.*

L'intéressé, paraît-il, est lettré et très estimé dans les milieux soussis et on ajoute qu'il vit actuellement à Casablanca grâce aux libéralités de ces derniers. Par contre, on indique qu'il ne compte pas venir se fixer à Rabat où la colonie soussie, d'importance numérique assez faible, ne suffirait pas sans doute à assumer sa subsistance./. » [192]

3-2-2 L'exil de Casablanca :

Arrivé à Casablanca en mai 1951, Al-Mokhtâr s'installa à *Derb Sultan* dans une vaste demeure qu'un riche commerçant avait louée à son intention. Il s'est fait remarquer pendant la période de Ramadan 1370H/1951 à la grande mosquée de la nouvelle médina, par les sermons qu'il prononçait chaque jour à la prière d' El Fajr [193] Il recevait de très nombreuses visites ainsi qu'un grand nombre de journaux en langue arabe. Les services secrets avançaient aussi qu'il avait la charge d'endoctriner les émissaires chargés de la propagande dans le sud

Sans plus tarder, il reprit ses enseignements, d'abord dans la mosquée Al-Mohammadî, puis dans la mosquée construite par les Fâssî près de Derb Ibn Al-'Âlya, où se trouvait sa demeure dans la rue 53 au n ° 10. Rapidement, et en peu de temps, les étudiants atteignirent l'effectif d'une soixantaine.

Il convient de rappeler qu'Al-Mokhtâr se chargeait aussi de l'enseignement général, selon son expression, dans les mosquées, surtout entre les deux prières nocturnes, *Al-Maghrib* et *Al-'ichâ*.

De nouveau, Al-Mokhtâr se trouva en butte au harcèlement des autorités. Il fut convoqué à plusieurs reprises pour des interrogatoires portant généralement sur les enseignements dispensés au peuple dans les mosquées. [194] [Mosquée Benjelloun, Kissaria Sebata]. « *L'intéressé reconnaît appartenir au parti de l'istiqlal depuis la première heure de sa formation, mais se défend d'avoir une activité politique quelconque au sein du parti. Il prétend que son rôle consiste à instruire les musulmans des préceptes de la religion et de leur donner des conseils dans les affaires familiales qui opposent parfois les membres d'une même famille. [..] Quoi qu'il s'en défende, Mohamed EL Mokhtar se tient parfaitement au courant de l'évolution de la situation politique. Il reçoit tous les journaux de langue arabe paraissant à Casablanca. Ces journaux lui sont adressés gratuitement, dit-il, en raison de sa personnalité.*» [195] A la suite des évènements de décembre 1952, il fut placé de nouveau en résidence surveillée.

Un mercredi, le 22 Rbi' II 1372 H / 10 décembre 1952, Al-Mokhtâr fut arrêté chez un de ses amis, Mohamed Al-Hamdâwî, alors qu'il tenait en main un volumineux ouvrage critiquant les thèses de Darwin sur l'évolution des espèces.

Incarcéré à la prison de Tinjdad [196] qu'il qualifia de « meilleur centre », Al-Mokhtâr ne fut pas privé de livres religieux ni de certains journaux en arabe qu'il dévorait avec ardeur. Après neuf mois de détention, Il fut transféré à Aghbalou N-kerdous [197] en compagnie de plusieurs autres prisonniers. (Voir Croquis. Annexe, page : 307)

Là, l'appel à la prière et les prières collectives furent interdits durant un bon moment, ce qui poussa Al-Mokhtâr à exprimer son mécontentement dans un poème [198]

Mais en dépit de cette restriction, Al-Mokhtâr reconnaissait avoir mis à profit cette période pour dispenser un enseignement aux prisonniers et leur conseiller de se débarrasser de certaines mauvaises habitudes, telle que les cigarettes et les jeux de cartes.

Il arriva aussi qu'Al-Mokhtâr fût auditeur à son tour devant d'autres prisonniers de haut niveau et en diverses disciplines. Chaque prisonnier enseignait la matière dont il était spécialiste. Il y avait ainsi la langue française, la langue anglaise, les sciences naturelles, l'histoire, la géographie, la grammaire, la littérature et les sciences religieuses. Il dit, en parlant de cette prison: « *C'est une école qui exerce ses fonctions... ce lieu qui est le nôtre et qu'ils appellent prison, moi je l'appelle paradis*» [199]

Vers fin juin 1954, notre exilé allait rejoindre sa famille à Casablanca après sa libération définitive « *J'ai décidé, après examen de son dossier individuel, de libérer Mohamed ben Mokhtar Derkaoui, mis en détention à Aghbalou N-Kerdous, par arrêté du Directeur de la sécurité publique en date du 27 janvier 1953.*

Un agent des services de sécurité vous amènera l'intéressé le 29 juin. Vous voudrez bien le recevoir personnellement, lui faire part de ma décision et de mon espoir que son comportement la justifiera. Vous ferez ensuite reconduire l'intéressé à son domicile.

Je vous serais obligé de me faire savoir comment il aura accueilli la nouvelle de sa libération./. Signe : Francis Lacoste, Commissaire Résident Général de la République Française au Maroc» [200]

Le protectorat vivait ses derniers temps. Au début de 1374 H/1955, les autorités coloniales remirent la plupart des prisonniers politiques en liberté, et c'est ainsi qu'Al-Mokhtâr put regagner Casablanca où il

rejoignit sa famille. Des pourparlers préliminaires avec les dirigeants politiques furent entrepris et aboutirent en août 1955, à la conférence d'Aix-les-bains bientôt suivie de la déclaration franco-marocaine de La Celle-Saint-Cloud (6 novembre 1955) Le sultan Mohamed V était rentré d'exil une semaine plus tôt et Al-Mokhtar était présent à l'aéroport de Salé pour l'accueillir.(voir annexe, page 309). Le traité d'indépendance fut signé le 2 mars 1956 entre le gouvernement français et le gouvernement marocain.

Le 17 décembre 1955, Al-Mokhtâr avait été nommé *wazir Al-Awqaf Al-Islamya,* ministre des affaires Islamiques, dans le premier gouvernement formé par Embarek Bekkaï.[201] Il n'a exercé cette fonction que durant onze mois seulement. Il s'occupait de : Les affaires concernant la religion musulmane, le contrôle de l'enseignement islamique supérieur et le contrôle général de la gestion des habous[202] (voir annexe, page :310)

Le 27 octobre 1956, un deuxième gouvernement fut constitué et Al-Mokhtâr fut nommé membre du conseil consultatif de la couronne et cadi légal des palais royaux. Il a assumé ces deux responsabilités jusqu'à sa mort

Al-Mokhtâr quoique chargé de responsabilités de ses fonctions, se consacra à la révision et à l'impression de ses écrits, et publia en 1960, son premier ouvrage : Souss Al-'âlima (Souss la savante)

Une trentaine de volumes devaient suivre en une période de trois ans. Il devait trouver la mort dans un accident de la circulation le 30 Joumada 1383 H (17novembre 1963) alors qu'il revenait de Marrakech avec son chauffeur. Le quotidien *Al-Alam* du parti de l'Istiqlal, l'indépendance, a souligné l'événement « *Hier l'équipe d'Al-Alam et toute la nation ont été attristées par la nouvelle annonçant le décès de Mohamed Al-Moktâr Al-Soussi, ministre au conseil de la couronne.*

Le défunt a été auparavant victime d'un accident de voiture vers la fin du mois d'octobre lors de son retour de Marrakech vers Rabat. Il a été soigné dans un hôpital et puis après l'amélioration de son état, il a été transporté chez lui. Mais une semaine plus tard, son état s'est aggravé de nouveau à cause du diabète, ce qui a entraîné une seconde fois son hospitalisation. Malheureusement, la médecine n'a rien pu faire devant la volonté de Dieu. La disparition du grand maître est une perte importante, car une vie pleine de savoir, de littérature et de nationalisme a pris fin »[203]

Il a été enterré au cimetière des chouhada (martyrs) à Rabat près de la tombe du martyr Allal ben Abdellah.[204] A ses obsèques étaient présents de nombreuses personnalités du gouvernement en place.

Les premiers ministres marocains avec lesquels Mohamed Al-Mokhtâr a collaboré durant l'exercice de ses responsabilités au service du Royaume.

Nom prénom	Date de désignation	Appartenance politique
Embarek Bekkai	Du 7décembre 1955 au 25 octobre 1956	Personnalité indépendante
Embarek Bekkai	Du 28 octobre 1956 au 16 avril 1958	Personnalité indépendante
Ahmed Balafrej	Du12 mai 1958 au 3 octobre 1958	PI
Abdellah Ibrahim	Du 25 décembre 1958 au 21 mai 1960	UNFP
M'hamed Bahnini	Du 13 novembre 1963 au 19 août 1964	FDIC

Signalons que dans le premier gouvernement « Sidi Mohamed [le sultan] s'était réservé le contrôle de la Sûreté nationale, de la Défense et de l'Armé, concédant tout de même à l'Istiqlal les affaires étrangères et l'Intérieur ».[205]

CHAPITRE IV

L'oeuvre d'Al-Mokhtâr Al-Soussi.

1- Les Sources de ses écrits.

- Les récits oraux.

- L'exploit des manuscrits.

- Le constat personnel direct.

- Les sources arabes et étrangères.

2- Les bibliothèques des sciences arabes au Souss.

3- La production écrite d'Al-Mokhtâr Al-Soussi.

Oeuvre à caractère sociologique et historique.

3-2 Oeuvre à caractère littéraire, linguistique et religieux.

A) Domaine religieux.

B) Domaine de la littérature et de la langue.

C) Culture populaire.

Chapitre IV
L'oeuvre d'Al-Mokhtâr Al-Soussi.

Au moment où Al-Mokhtâr écrivait ses ouvrages, le Maroc mettait en oeuvre tous les moyens possibles pour retrouver son indépendance et préserver son identité et sa culture menacées. L'écriture fut pour lui un moyen de lutte efficace contre les objectifs des autorités coloniales.

Ses écrits ont rendu un service inestimable à la société marocaine, service non moins important que les efforts qu'il put déployer dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation.

Nous notons que, dans l'introduction de son Al-Ma'soul, il a exposé les raisons et les facteurs qui l'avaient poussé à écrire sur divers sujets. Il écrit « Aujourd'hui, la présence de l'occupant avec tout son arsenal, ses idées, sa politique, sa ruse, sa civilisation rayonnante, ses sciences profanes, son système merveilleux, ses usines à production rapide, et tout ce qui a trait à la vie réelle, nous a endormis. Mais nous, il nous arrive comme ce qui est arrivé aux gens de la caverne « Ahlou Al-kahf » lorsqu'ils sont revenus à la vie ». [206]

« Le Maroc, en peu de temps, deviendra un autre Maroc, et notre patrimoine sera anéanti. Il nous incombe donc d'enregistrer tout ce qui touche à notre vie : les informations, les traditions, et même les superstitions, car demain, viendra celui qui s'intéressera au patrimoine commun pour telle ou telle raison, et c'est l'un des objectifs de cet ouvrage » [207]

C'est ainsi qu'Al-Mokhtâr entreprit, avec tous les moyens disponibles, de mener à bien sa

mission qui était de mettre de la matière première, provenant de différentes sources, à la disposition des futurs chercheurs.

1- Les Sources de ses écrits.

Al-Mokhtâr s'est basé sur diverses sources pour la collecte des données dont il avait besoin pour ses ouvrages :

- Les récits oraux :

Cette source fut très importante pour ses écrits. Son livre « Hawla mâidati al-ghathâ' » (autour de la table des repas), fut recueilli auprès d'Idrîs Mnnou, pacha de Marrakech.

Un autre livre en dix volumes « Min afwâhi al-rrijâl » de la bouche des hommes, fut recueilli auprès des *fouqarâ'* de la zâouia Al-Darqâwiya.

En somme, nous trouvons dans la plupart de ses autres ouvrages, des passages recueillis de la même manière.

- L'exploitation des manuscrits :

Pendant ses tournées effectuées dans le Souss, Al-Mokhtâr visita presque toutes les bibliothèques des médersas et des particuliers. Il les exploita en résumant ou en copiant des manuscrits dont le contenu répondait à ses attentes.

Nous soulignons qu'il a intégré certains manuscrits en totalité dans ses ouvrages. Nous citons à titre d'exemple :

Un petit *kounnach*, cahier sous le titre de « Diwân Qabâil Souss » recueil sur les tribus du Souss, d'un faqih contemporain du sultan Ahmed Al-Mansour, et qu'Al-Mokhâr a intégré en totalité dans son ouvrage « Iligh qadiman wa hadîthan »

Cahier sous le titre « Majmou'at Al-Smlâlî » qu'il a intégré totalement dans son ouvrage « Jawf Al-farâ »

Quant aux livres résumés, nous citons par exemple « Akhbâr sidi Mohamed ben Wisâ'den » nouvelles de sidi Mohamed ben Wisâ'den » dont l'auteur est inconnu, et qu'Al-Mokhtâr résuma dans le troisième volume de son ouvrage « Khilâl Jazoula ».

- Le constat personnel direct :

Ses ouvrages Khilâl Jazoula en quatre volumes et son voyage intitulé « De Marrakech à Ilgh », sont l'exemple le plus concret.

- Les sources arabes et étrangères :

Al-Mokhtâr n'a pas manqué de se référer aux ouvrages des auteurs anciens, où il a puisé la documentation de ses oeuvres. Il s'est référé pour son ouvrage interrompu par l'exil, « Marrakech à son âge d'or », à l'histoire d'Ibn khaldoun, Al-Mou'jab de Al-Mourrakouchî, et Al-Istiqsa' d'Al-Nnâsirî. Pour son Iligh Qadiman wa hadîthan, en plus des références arabes, il s'est basé sur des ouvrages portugais.

Dans son ouvrage, Al-alfâz al-'arabya fi al-chalhya « Les termes arabes en berbère », il a exploré une série de dictionnaires de langue arabe, tel que : Lisân Al-'arab et Tâj Al-'arous à la recherche des origines des termes arabes introduits dans le berbère du Souss.

Tout en se basant sur les sources susmentionnées, Al-Mokhtâr épluchait les informations, analysait relativement les faits, et comparait les données recueillies pour aboutir à celles dont il était convaincu qu'elles méritaient d'être enregistrées, pour servir en premier lieu les chercheurs et par la suite les lecteurs en général.

A ce propos il rapporta « *Intervenir et raisonner font partie des fonctions de l'historien. Celui qui n'est que compilateur ne vaut rien [...] Je ne prétends pas avoir atteint la perfection ou suivi la méthode scientifique la plus subtile, mais je prétends être plus fidèle en rapportant des sources qui étaient le plus souvent orales* ». [208]

Ainsi, nous pouvons avancer que les ouvrages d'Al-Mokhtâr Al-Soussi reflétaient les diverses facettes de sa personnalité en tant qu'éducateur, enseignant, historien et érudit en littérature arabe.

2- Les bibliothèques des sciences arabes au Souss.

Les tournées effectuées dans le Souss, intitulées « khilâl Jazoula » ou à travers Jazoula, ont permis à Al-Mokhtâr de visiter le maximum de bibliothèques traditionnelles, et il en a cité plus d'une vingtaine, sans compter les bibliothèques individuelles dont aucune maison n'était dépourvue.

Nous préférons en donner un aperçu, avant d'entamer la suite de ce chapitre.

La bibliothèque d'Iligh.

Elle se trouve à Iligh qui fut la capitale du Tazerwalt. Al-Mokhtâr a noté à son propos, qu'elle était au nombre des bibliothèques les plus renommées du Souss. Il avait décrit les ouvrages qu'elle contenait dans Khilâl Jazoula.

La bibliothèque Al-Mas'oudya.

Elle fut fondée par le cheikh sidi Mas'oud Al-Ma'drî mort en 1319 H / 1902. « *Il emprunte des livres que ses étudiants lui copient en un jour. Avant elle (la bibliothèque) contenait des centaines de livres, mais aujourd'hui, ils sont dispersés chez ses petits-fils aux alentours de Tiznit* ». [209]

Les bibliothèques d'Adouz.

Al-Mokhtâr en a cité trois qui contenaient des livres rares.

La bibliothèque Al-Houssaïnya.

Elle appartenait à une famille de la tribu Aglou près de Tiznit. Elle était riche de livres sur le droit musulman, l'exégèse, et la grammaire arabe.

La bibliothèque Al-'amrya.

Elle appartenait au grand savant Sidi 'amr enterré à Fès. A l'époque d'Al-Mokhtâr, elle était sous l'autorité de deux faqihs de la tribu d'Ib'aqîln non loin de Tiznit. Al-Mokhtâr signala ne pas l'avoir visité.

La bibliothèque Al-Mahjoubya.

Elle était la propriété d'une famille de savants. Elle fut l'une des les plus grandes bibliothèques du Souss.

Les bibliothèques de Ijrrâren.

Elles étaient sous l'autorité des *fouqaha'*, à l'exception de l'une d'entre elles qui appartenait au caïd Abdellah ben 'yâd qui veillait si jalousement sur elle que sa clé ne quittait jamais sa ceinture. Selon Al-Mokhtâr, elle passait pour renfermer plus de mille ouvrages, qui ont été transférés à l'institut islamique de Taroudant. [210]

La bibliothèque des Aït Rkhâ

Elle appartenait à la tribu des Aït Rkhâ et elle était sous la direction du grand *faqih* sidi Ahmed ben M'bârk.

La bibliothèque Al-Tâhirya.

Ce fut celle du grand faqih sidi Al-Tâher Al-Ifrânî. On rapportait que ses fonds étaient d'une grande richesse..

Les bibliothèques de Ilgh.

D'après Al-Mokhtâr, elles étaient récentes et collectives. Leur création embryonnaire ne remonte qu'à 1295 H / 1878. Elles étaient au nombre de trois, l'une d'elle appartenait au cheikh sidi Al-Hâdj 'Ali ben Ahmed, père d'Al-Mokhtâr Al-Soussi. Leurs trois fonds assemblés totalisaient à peine mille ouvrages. [211]

La bibliothèque de Timgguiljt.

Elle se trouvait dans le cercle de Tafraout. Son fondateur fut le vénéré cheikh sidi Ahmed ben Mohamed, mort en 1274 H / 1857. Elle contenait plus de 2000 volumes de différentes sciences. [212]

La bibliothèque de Ajichtîm.

Fondée par sidi Abdellah ben Mohamed, mort en 1198 H / 1783.

La bibliothèque de Azarîf.

Elle se trouvait là où s'était élevée la médersa de Azarîf fondée au VIII^{ème} siècle XIV^{ème} de l'ère chrétienne. « *Je l'ai visitée et j'y suis resté pendant trois jours. On m'apporta de nombreux ouvrages manuscrits que je compulsais rapidement* ». [213]

Nous signalons qu'à travers cet aperçu, nous n'avons fait que citer brièvement quelques bibliothèques traditionnelles dans le Souss à l'époque d'Al-Mokhtâr Al-Soussi, car de notre point de vue cela pourrait donner matière à une recherche spécifique.

Mais nous notons tout de même que le problème majeur de ces bibliothèques traditionnelles rurales dans le Souss fut que des héritiers mal avertis les tenaient constamment fermées croyant ainsi préserver les ouvrages qu'elles contenaient. Mais quand ils se décidaient à les ouvrir, c'était pour découvrir que la plupart des livres étaient déjà rongés par les termites, ce qui anéantissait une partie du patrimoine de la

région.

3- La production écrite d'Al-Mokhtâr Al-Soussi.

Notre auteur était un polygraphe qui s'intéressait aux sciences religieuses, à l'éducation, à l'enseignement, à la littérature, et à l'histoire. Il nous informe qu'à l'âge de dix neuf ans, (1337 H / 1918) il commençait déjà à se plonger dans l'écriture. « *Je m'intéressais à enregistrer tout ce que mon père avait vécu, dans un kounnâch que j'ai encore sous la main* ». [214]

Mais, une fois qu'Al-Mokhtâr eût quitté le Souss, son activité d'écriture cessa, et il ne la reprit que lorsqu'il se fut installé à Marrakech en tant qu'enseignant et éducateur.

Cependant, à peine le premier pas franchi, l'exil l'empêcha de mener à bien son projet sur Marrakech. Arrivé dans son village natal, prisonnier au milieu des siens, il se sentait dépaysé et se mit à écrire en laissant libre cours à sa plume, dont voici le fruit :

3-1 Oeuvre à caractère sociologique et historique :

Elle englobe un ensemble d'informations touchant à l'enseignement, l'éducation, le soufisme, les traditions, les biographies et l'histoire du Souss en général. Parmi cette oeuvre nous pouvons citer :

3-1-1 Al-ma'soûl **:**

(Le miel ou le propos délicieux).

C'est un ouvrage encyclopédique de grande renommée dans les milieux cultivés et qui a permis à Al-Mokhtâr d'atteindre à la célébrité dans la région du Souss et dans tout le Maroc.

Constitué de vingt volumes, il compte plus de sept mille cinq cent pages. Cette encyclopédie d'Al-Mokhtâr n'est plus en vente après épuisement.

Comme nous l'avons vu, l'idée de l'écrire lui est venue lors de son séjour à la Zaouia Al-Dilâ'ya, située dans le Moyen Atlas au nord de Marrakech, à quelque distance de Khénifra. Mais la réalisation de ce grand ouvrage ne débuta qu'au moment de l'exil. Au début de la composition de Al-ma'soul, Al-Mokhtâr avait en vue d'écrire l'histoire de la zaouia de son vénéré père, mais à mesure qu'il progressait dans cette recherche, l'idée lui vint de l'étendre à l'histoire et aux coutumes de la région du Souss.

Ceci étant, nous signalons que l'intérêt d'Al-Mokhtâr, s'est focalisé par excellence sur les biographies des oulémas du Souss, des marabouts, des soufis, et les hommes du Makhzen.

Ces biographies étaient trop approfondies et regorgeaient des digressions. Al-ma'soul fut selon l'expression de l'auteur une sorte de souk « *Que le lecteur de cet ouvrage de vingt volumes, sache qu'il va y trouver des informations concernant les fouqha, les soufis, les hommes du Makhzen, et tout ce qui touche à la vie rurale. C'est comme s'il entrait dans un souk qui englobe toutes sortes de marchandises. Qu'il prenne ce qui lui convient et laisse ce dont il n'a pas besoin* ». [215]

Nous pouvons déduire du témoignage d'Al-Mokhtâr qu'il fut un écrivain polyvalent, qui écrivait pour des lecteurs de différentes tendances.

Cet ouvrage de grande importance, ne fut imprimé qu'entre 1960 et 1963 à Fdâla (Mohammadya) et Casablanca, trois ans avant la mort d'Al-Mokhtâr.

3-1-2 Souss Al-'âlima **:**

(Souss la savante)

Comme son titre l'indique, il s'agit d'un ouvrage consacré aux savants soussis, ainsi qu'à l'évolution des sciences religieuses, littéraires et autres, enseignées dans le Souss, tant dans les écoles coraniques que dans les médersas. Cet ouvrage est considéré comme une introduction à l'encyclopédie Al-ma'soul et à d'autres ouvrages d'Al-Mokhtâr «*Hier, j'ai écrit un ouvrage qui est comme une fenêtre pour celui-ci [Al-ma'soul] et les autres* ». [216] L'ouvrage se termine par un récapitulatif des sources de l'histoire de la région du Souss.

3-1-3 Khilâl Jazoula **:**

(A travers la région : Jazoula).

C'est un ouvrage en quatre volumes, dont la matière est l'enregistrement des observations et pensées d'Al-Mokhtâr, lors de ses quatre voyages à travers Jazoula, pendant son exil. Chaque volume représente un voyage. Le premier eut lieu en 1361 H / 1942 et le quatrième s'acheva en 1364 H / 1945. [217]

3-1-4 Madâris Souss wa al'oulamâ' al-ladhîna drrasoû fîha **:**

(Les médersas du Souss et les oulémas qui y ont enseigné)

Ouvrage non achevé cité à la fin de Souss Al-'âlima. C'est une collection dans laquelle Al-Mokhtâr parle des médersas traditionnelles du Souss et des enseignants qui les ont fréquentées. Il aurait aimé l'achever, mais il manquait de temps, comme ce fut le cas d'un autre auteur précédent dans la même voie. « *J'ai trouvé un ouvrage d'Al-Manouzi traitant du même sujet, mais lui aussi inachevé* ». [218]

3-1-5 Ilîgh qadiman wa hadîthan **:**

(Ilîgh ancien et moderne)

C'est un ouvrage constitué de deux parties. Il fut imprimé après la mort de l'auteur. Mohamed ben Abdellah Al-Roudânî a rédigé le commentaire de l'ouvrage et l'a publié. Son contenu, est l'histoire générale du Souss. « *Je l'ai écrit à propos des quatre princes descendants du [wali] sidi Ahmed Ou-Moussa, dont le plus célèbre fut Boudmi'a Abou Hassoun, mort en 1070 H / 1660* ». [219]

3-1-6 Mou'taqal Al-Sahrâ' **:**

(Le pénitenier du Sahara)

Ouvrage écrit durant l'exil au Sahara de Tafilalet, entre 1372 / 1373 H (décembre 1952 / juillet 1954). Il se compose de deux volumes. Dans le premier nous trouvons les mémoires de sa vie durant l'exil de même que que des poèmes touchant à divers sujets. Quant au second, nous remarquons qu'il est composé des biographies de plus d'une cinquantaine de compagnons d'exil [220] Cet ouvrage fut le deuxième à être publié après la mort de l'auteur.

3-1-7 Hawla mâidat al-ghadhâ' **:**

(Autour de la table du déjeuner)

C'est une collecte d'informations historiques recueillies auprès du pacha Idrîs Mnnou, concernant le sultan Moulay Al-Hassan, Moulay Abdelhafiz, Bouhmâra, la défaite des troupes de Moulay Abdelazîz à Rhâmna, les événements de Fès, la capture des fils du pacha Hammou, des récits concernant Ahmed

Al-Hiba, et une page historique très secrète concernant les liens de Moulay Abdel Hafiz. Avec les Allemands. Il s'agit aussi d'une oeuvre littéraire traitant des souvenirs. En 1983, il fut édité par les fils de Al-Mokhtâr en 108 pages.

3-1-8 Min afwahi al-rrijâl**:**

(Informations collectées des bouches des hommes)

C'est l'ouvrage qui a donné naissance à Al-ma'soul. « *J'y ai réuni toutes mes discussions avec ceux que je côtoyais à Ilgh pendant mon exil. On y trouve des informations concernant les fouqaha, les soufis, les hommes du Makhzen, les événements, et les coutumes. C'est l'esquisse de mes écrits durant l'exil et qui a donné naissance à* Al-ma'soul ». [221]

3-1-9 Al-tiryâq al-moudâwî fî akhbâr Al-cheikh sidi Ali Al-Hâj Al-Darqâwî **:**

(La thériaque guérissant dans les nouvelles du cheikh sidi Ali Al- Hâj Al Darqâwî).

Ouvrage consacré à la vie de son père en tant que chef de la zaouia, à son éducation et aux enseignements dispensés aux fouqara « J'y ai mentionné son intérêt pour l'éducation des musulmans et l'enseignement des préceptes de l'Islam. J'y ai aussi étanché ma soif ardente concernant ce sujet ». [222]

3-1-10 Min târîkh Sijil Massa :

(Partie d'histoire de Sijil Massa)

Al-Mokhtâr a noté dans son ouvrage Mou'taqal Al-Sahrâ' **qu'il s'agit d'un ensemble de six manuscrits écrits pour passer le temps et rompre la routine de l'isolement. Il nous informe qu'il a détruit une partie de l'ouvrage, et en a confié une autre à une personne qui ne la lui a pas remise après sa libération. [223]**

3-1-11 Assânîd wa ijâzâts Soussyas :

(Certificats de transmission du *'ilm* dans le Souss)

C'est un ouvrage dans lequel l'auteur recueille les certificats de transmission du savoir décernés par les oulémas du Souss. «Je les ai compilés et je continue encore ». [224]

3-1-12 Al-Rou'assâ' Al-Soussiyoune :

(Les chefs soussis)

Volume moyen reproduit du brouillon après la perte du premier ouvrage. Le contenu est consacré aux hommes qui représentaient l'autorité dans le Souss. « *J'ai composé un ouvrage en un volume, mais, après sa perte à cause de la négligence de certaines personnes, j'ai pu en recomposer un autre, sans doute différent, à partir de mon brouillon. J'y ai cité tous ceux qui représentaient une autorité, de père en fils* ». [225]

3-1-13 Rijâlât Al-'ouloum Al-'arabya fi Souss :

(Hommes des sciences arabes dans le Souss)

Ouvrage considéré comme le complément de Souss Al-'âlima, mais inachevé. C'est un manuscrit possédé par la famille d'Al-Mokhtâr et qui contient les biographies des savants soussis, classés par catégories. [226]

3-1-14 Adouâr Souss Al-târîkhya :

(Rôles historiques du Souss)

Manuscrit sur la famille soussie, traitant en particulier des dernières époques de l'histoire soussie, car d'après l'auteur, il n'a pu trouver d'informations que pour ces époques.

3-1-15 Al-Sâlihoûn al-moutabarrakou bihim min Souss akhîran **:**

(Les saints dont la baraka a été récemment sollicitée dans le Souss)

Consacré aux saints du Souss. « *J'ai bien progressé dans la rédaction, mais je n'ai pas encore atteint mon objectif. A ce jour, j'en suis à soixante biographies, et j'espère que le temps me permettra de les finir* ». [227]

3-1-16 Mourrâkouch fi 'asriha Al-dhahbî **:**

(Marrakech à son âge d'or)

Al-Mokhtâr en a parlé dans son Ma'soul en signalant qu'il avait préparé une importante documentation, mais il fut exilé ce qui ne lui a pas laissé le temps de mener à bien son projet. [228]

3-1-17 Mounyat Al-Moutatalli'îne Ilâ man fî al-zâouïa Al- Ilghya min al-fouqarâ' al-mounqati'îne **:**

(Voeu des aspirants soufis retirés dans la zaouia Al-Ilghya)

Ouvrage contenant 170 biographies des adeptes de la confrérie Al-Darqâwiya qui avaient consacré leur vie à la zaouia du père d'Al-Mokhtâr à Ilgh. Al-Mokhtâr l'a composé à leur mémoire et en signe de gratitude envers eux. « *J'ai voulu m'acquitter d'une partie de ma dette et leur exprimer ma reconnaissance puisqu'ils nous ont éduqués quand nous étions jeunes* ». [229]

3-1-18 Rihlatâ Maoulânâ Al-Hassan ilâ Souss **:**

(Les deux voyages du sultan Moulay Al-Hassan dans le Souss)

Al-Mokhtâr nous informe qu'il avait entre les mains tous les détails des voyages du sultan Al-Hassan premier dans le Souss, y compris les lieux, les caïds désignés à la tête des tribus, les juges, les décrets donnant des prérogatives aux zaouias et les quantités du ravitaillement des militaires. Al-Mokhtâr avait l'intention d'ajouter à cet ouvrage le voyage d'une personnalité qui accompagnait le sultan - Ahmed ben Al-Mawâz Al-Fâssî - et le poème d'Ali ben Mohamed Al-Smlâlî Al-Soussi qui décrit les voyages du sultan et qui se trouve à la bibliothèque générale de Rabat. [230]

3-1-19 Al-Houdaiguyoune li Abî Zaïd Al-Jichtimî**.**

Ouvrage traitant de quelques aspects historiques du Souss et concernant la famille d'Al-Houdaiguî, Abî Zaïd Al-Jichtimî et ses disciples. L'auteur en possédait une copie prête à l'impression en plus d'un post-scriptum rare. [231]

3-1-20 Moudoun Souss Al-mawjoûda wa Al-moundathira **:**

(Villes du Souss existantes et celles qui ont disparues)

Recueil sous forme manuscrite possédé par les héritiers.

3-1-21 Machyakhat Al-ilghyine mina Al-hawâdir **:**

(Biographies des oulémas citadins qui ont enseigné Al-Mokhtâr)

Ouvrage destiné aux maîtres citadins de l'auteur au nombre de 26, quand il était à Marrakech, à Fès et à Rabat. Il contient aussi un nombre important de ses poèmes qu'il leur a dédiés. C'est un ouvrage manuscrit de 200 pages de 30 lignes chacune. [232]

3-1-22 Min Mourrâkouch ilâ Ilgh **:**

(De Marrakech à Ilgh)

Ouvrage relatant la description d'un voyage de l'auteur partant de Marrakech jusqu'à son village natal, en passant par la tribu de Haha. Il a noté les biographies des hommes représentant l'autorité dans la tribu, de ses oulémas, et cité ses médersas. Arrivé à Agadir, l'auteur était beaucoup plus enthousiaste par rapport à Haha. [233]

3-1-23 Tâqatou raihân min rawdat alafnân **:**

(Bouquet de Biographies)

A l'origine, ce fut un dictionnaire de biographie soussi, Rawdat Al-afnân fî tarâjim Al-'yân écrit par Mohamed ben Ahmed Al-Igrârî qu'Al-Mokhtâr résume sous le titre susmentionné en lui ajoutant une introduction. [234]

3-1-24 Majmou'at min ansâb Al-Soussyine **:**

(Un ensemble d'arbres généalogiques soussis)

Ouvrage inachevé aux dires de l'auteur. « *J'ai collecté un ensemble d'arbres généalogiques soussis dans un cahier. Chaque fois que j'en trouve d'autres, je les ajoute*» [235] La copie du manuscrit est entre les mains de ses héritiers.

3-1-25 Ithâf Al-nâbih fî Manâqib sidi Ahmed Al-faqîh

(Les hauts faits de sidi Ahmed le faqih)

Ouvrage consacré à sidi Ahmed, le grand ami du père de l'auteur, mort en 1346 H / 1928. [236]

3-1-26 'Ouqoud Al-'iqyân fî ijâzat Al-ikhwân**:**

(Sorte de certificats délivrés à ses étudiants)

Ouvrage encore manuscrit possédé par sa famille. L'auteur y collecte les *ijâzat*s *'ilm*ya écrites aux demandeurs parmi les oulémas, les cadis, et les *tolba*. Eickelman a abordé le sujet du genre de certificat délivré par Al-Mokhtâr à un cadi qui avait étudié chez lui à Marrakech. [237]

3-1-27 Al-rradou 'alâ COULON**:**

(Réplique à M.Coulon)

Ouvrage manuscrit sous forme de conférence, où l'auteur défend la thèse de l'existence de l'université d'Al-Qarawyine antérieurement à l'époque des Mérinides, contrairement aux affirmations de l'orientaliste français Coulon [238]

3-1-28 Asfâ Al-mawârid fî tahdhîb nzm Al-rihla Al-hijâzya li Al-cheikh Al-wâlid **:**

(Description, sous forme d'un poème, du voyage de son père au pèlerinage)

C'est un petit ouvrage de son père, écrit lors de son voyage à la Mecque en 1305 H / 1888 sous forme d'un poème, composé en deux mille vers, et que l'auteur a affiné. Il a été imprimé à Casablanca en 1963.

3-1-29 Al-moua'llifoun Al-Soussiyoune **:**

(Les écrivains soussis).

Petit ouvrage où l'auteur a classé chronologiquement les écrivains soussis morts et vivants suivant les époques. L'auteur l'a résumé dans un chapitre de son ouvrage Souss Al-'âlima. A la fin de l'ouvrage, Al-Mokhtâr dit « *C'est tout ce que j'ai pu collecter en ce qui concerne les écrivains soussis. Que les chercheurs fassent plus d'efforts, peut être qu'ils en trouveront d'autres, car les vérités n'apparaissent qu'après de longs travaux et nous remercions Dieu de nous avoir élus pour nous acquitter d'une partie de notre devoir* ». [239]

3-1-30 Al-ajwiba Al-hâdira Al-bâdya, fî tafdîl Al-hâdira li mithli Al-yaoum 'alâ Al-bâdya **:**

(Réponses se rapportant à la préférence de la ville à la compagne)

Longue lettre dans laquelle Al-Mokhtâr indique sa préférence pour la ville contrairement à Al-Youssî qui préférait la campagne dans une lettre envoyée au sultan Moulay Ismâ'il (1672 - 1727). [240]

3-1-31 Al-thouwâr Al-Soussiyoune **:**

(Les révolutionnaires soussis)

Une sorte de cahier manuscrit parlant d'une vingtaine de révolutionnaires soussis. [241]

3-1-32 Al-rihla Al-hijâzya li akhawaïhi: Mohamed Al-Kalîfa wa Abdellah :

(Récit de voyage de ses deux frères pour le pèlerinage).

Les deux frères d'Al-Mokhtâr ont décrit leur voyage en Orient lors de leur pèlerinage. Al-Mokhtâr a préparé leurs récits pour l'impression en y ajoutant ses poèmes et le récit de son voyage en Tunisie en 1948, en tant que membre de la délégation marocaine à la conférence des Lieux Saints. [242]

3-2 Oeuvre à caractère littéraire, linguistique et religieux.

A) Domaine religieux :

3-2-33 Hâchyat 'alâ tafsîr Al-kachâf lî Al-Zamakhcharî **:**

(Annotation marginale de l'exégèse Al-Kachâf)

Commentaire écrit par Al-Mokhtâr lors de son exil à Tinjdad dans le Tafilalet. Travail qui démontre la grande maîtrise par l'auteur des sciences arabes, outil fondamental pour la compréhension du texte sacré, son explication et son interprétation. La copie unique sur laquelle est portée cette annotation, se trouve dans la bibliothèque de l'association des oulémas du Souss à Taroudant, sous le n° 98 [243]

3-2-34 Al-majmou'a Al-fiqhya **:**

(Ensemble portant sur le droit islamique)

C'est un ensemble de réponses aux questions religieuses que l'auteur a recueillies des fouqaha, composé dans le style de l'époque, à l'instar du Mi'yâr [244]

3-2-35 Tawfîq Al-Rahmân ilâ mourâja'at Al-Qourân **:**

(Succès de la mémorisation du saint Coran)

Ecrit durant l'exil au Tafilalet. «Dieu m'a guidé pour réapprendre le Saint Coran que j'avais oublié. L'ouvrage traite de la pédagogie de l'apprentissage du Coran dans le Souss. Il est entre les mains de quelqu'un là-bas, et j'ai bien peur qu'il soit perdu». [245]

3-2-36 : Moulakhas fî Al-oussoul **:**

(Résumé de fondements juridiques)

Ouvrage rédigé en exil pour ses compagnons sous forme de leçons. « *Nous avons étudié un résumé de fondements juridiques du livre Irchâd Al-Fouhoul* ». [246]

3-2-37: Linakouna mouslimina awwalane **:**

(Soyons d'abord musulmans)

Recherche selon laquelle Al-Mokhtâr pense que l'indépendance des pays musulmans en général, et du Maroc en particulier, ne peut aboutir à la concrétisation des aspirations musulmanes, pour l'unification et le développement économique, social et militaire, si les musulmans ne s'attachent pas en premier lieu à l'islam qui sous-tendait leur énergie dans leurs époques de prospérité. [247]

3-2-38 Ahâdîth idâ'iya **:**

(Des propos diffusés à la radio)

Propos religieux en quatre vingt dix émissions concernant les préceptes de l'islam diffusés en berbère au début des années soixante. Il y a quelques années, Ils étaient encore rediffusés à certaines occasions notamment pendant le mois du ramadan. [248]

3-2-39 Motarjam Al anouar Al-sanya ila Al-chalha **:**

(Traduction d'un ouvrage en berbère Soussi).

C'est un livre traitant du *fiqh* malékite d'Ibn Jouzay. [249] Al-Mokhtâr a traduit cet ouvrage pour l'une de ses soeurs. Le livre reste introuvable à ce jour.

3-2-40 Wachiou Al-matarif fî thoubout Al-hilal bi Al-khbar Al-rasmi mina Al-hâtif **:**

(Usage du téléphone pour l'annonce de l'apparition du croissant de lune. [Du mois sacré])

Il s'agit d'une sorte de *fatwa* très longue, formant un petit livre, dans lequel Al-Mokhtâr répondait, durant son exil, à une question d'ordre religieux [250] que les oulémas du Souss discutaient. Nous remarquons que la technologie, introduite dans le pays, obligeait les oulémas à émettre des *fatwas* pour savoir si son utilisation était licite ou illicite.

3-2-41 Moutarjam Al-arba'ine Al-nawawya ila Al-chalha :

(Traduction des quarante hadiths d'Al-Nawawi en berbère Soussi).

Il s'agit d'une traduction en berbère du Souss du recueil des 40 *hadith*, ouvrage très connu du traditionaliste chaféite de Damas, Al-Nawawi. Mokhtar l'a transcrite dans de petits cahiers, pour l'une de ses soeurs, ardemment désireuse connaître le *'ilm*.

Il est à noter que la traduction en langue berbère de livres à caractère religieux, était fréquente dans la région du Souss. Les membres de la famille sont toujours en possession de cette traduction manuscrite. [251]

B) Domaine de la littérature et de la langue.

3-2-42 Jawf Alfara **:**

(Ventre de l'onagre. « Sorte de panier pour l'auteur»)

Ouvrage littéraire traitant de divers sujets allant des plus importants aux plus insignifiants. L'auteur en a parlé dans Al-ilghyât et dans Sous Al-'alima. « *C'est comme une sorte de panier où je mettais les poèmes et les lettres que seuls les historiens qui ont un estomac d'autruche, peuvent digérer. J'en ai déjà deux volumes tous deux encore manuscrits* ». [252]

3-2-43 kaifa 'araftou Al-adab **:**

(Comment j'ai connu la littérature)

C'est un exposé dédié aux hommes de lettres à Marrakech lors d'une rencontre en 1936. Al-Mokhtâr y exposa sa relation avec la littérature et la méthode pour devenir un homme éminent en la matière. [253]

3-2-44 Rissâlat Al-chabâb **:**

(Mission de la jeunesse).

Récit cité dans al-Ilghyât et qui fut écrit pendant son exil dans son village natal. Al-Mokhtâr y nota des propos se rapportant à la mission des jeunes envers la patrie, [254] mais ce récit est au nombre des ouvrages perdus de l'auteur.

3-2-45 Al-Ilghyât**:**

(Ecrits lors de l'exil à Ilgh).

Ouvrage en trois volumes comportant les états d'âme d' Al-Mokhtâr, ses rencontres, ses visites, ses discussions, en somme un recueil littéraire sur l'auteur lui-même. « *C'est un livre qui reflète les aspects littéraires et les pensées des gens de Ilgh. Le lecteur doit savoir que Ilgh est loin des courants de pensées de l'époque et qu'il n'a subi de changements que dans ces dernières années*». [255]

3-2-46 Mawâqif Moukhjila **:**

(Attitudes infâmes).

Ouvrage cité dans Al-ma'soul. « *Je l'ai composé quand j'étais détenu dans le Tafilalet et je l'ai intitulé :* Mawâqif Mokhjila, *attitudes infâmes* » [256] C'est une sorte de critique des méthodes d'enseignement et de comportement au sein des médersas du Souss.

En dépit de tous nos efforts, il nous a été impossible de retrouver ce document afin de l'exploiter.

3-2-47 Moutr'ât Al- kou'ous fî ba'di âthâr li oudabâ' Souss **:**

(Recueil littéraire des soussis).

Manuscrit en deux volumes rassemblant des proses et des poèmes concernant des hommes de lettres soussis, et des biographies non détaillées qui ne figurent pas dans Al-ma'soul. [257]

3-2-48 Fî Al-nqdi wa Al-adab **:**

(Critique et littérature).

C'est un ensemble d'articles longs concernant la critique que l'auteur publia dans Rissalat Al-maghrib [258] et qui présentaient le point de vue de l'auteur sur les critères de la critique, ainsi que l'analyse que devrait posséder ceux qui s'intéressent au domaine littéraire.

3-2-49 Dîwân Al-tilmîdhyât **:**

(Poèmes échangés avec ses étudiants).

Une collection de poèmes composés par l'auteur lui-même ou par ses étudiants à Rmila pour les inciter à la persévérance dans leurs études. Cette collection est publiée dans l'ouvrage Al-Ilghyât. [259]

3-2-50 Majmou'at dorouss Aghbalou N-kerdouss **:**

(Ensemble de cours donnés au pénitencier d'Aghbalou N-kerdouss).

Ouvrage manuscrit constitué de cours de langue, de littérature, de rhétorique, de grammaire et de conjugaison, qu' Al-Mokhtâr donnait à ses compagnons exilés au pénitencier. [260]

3-2-51 Alâ qimmat Al-arba'ine **:**

(A l'âge de quarante ans).

C'est une sorte de mémoires de la vie de l'auteur rédigés en 1358 H / 1939 dans son village natal durant son exil. L'original est perdu, mais son résumé figure dans l'ouvrage Al-Ilghyât dans le deuxième volume de la page 207 à 232.

3-2-52 Al-rissâlatâni, Al-boun'mânya wa Al-chawqya **:**

(Les deux lettres Al-boun'mânya et Al-chawqya).

Volume moyen relatant les pensées d'Al-Mokhtâr pendant sa première tournée à travers Jazoula. Les deux lettres furent envoyées à deux grands hommes de lettres auxquels le titre fait allusion.

3-2-53 Baïna Al-joumoud wa Al-maï' **:**

(Entre l'inertie et la mobilité [de la pensée]).

Manuscrit en quatre petits volumes relatant des pensées islamiques. Il est conservé par la famille de l'auteur. seule certaines parties ont été publiées dans la revue Da'wat Al-haq [261] sous le titre de : baïna al-joumoud wa al-jouhoud (entre l'inertie et l'apostasie).

3-2-54 Dîwân Al-zahr al-balîl fîma nafatha fihî al- fikr al-kalîl **:**

(Recueil sur les fleurs fraîches, relatant les sentiments de jeunesse).

«*Je l'ai compilé en 1341 H / 1923 après autorisation du cheikh sidi S'id Al-Tanânî qui m'a recommandé d'en prendre soin*». [262] C'est un recueil de poèmes de l'auteur au début de son contact avec la poésie.

3-2-55 Dhikrayat Al-Ikhwân **:**

(Des souvenirs d'amis).

Manuscrit se trouvant chez la famille de l'auteur dans lequel il a parlé de ses amis intimes et reproduit le contenu leurs lettres. [263]

3-2-56 Nadâ'id Al-Dîbâj fî Al-mourâssalât baïna Al-Mokhtâr wa Al-Qabbâ**j :**

(Lettres de correspondance littéraire entre les deux hommes)

Recueil de la correspondance littéraire de haut niveau entre Al-Mokhtâr et son ami Al-Qabbâj, auteur d'un ouvrage littéraire : Al-adab Al-'arabi fî Al-Amghrib Al-Aqsâ (La littérature arabe dans le Maghreb extrême)

C'est un volume moyen manuscrit. [264]

3-2-57 Al-tharîda fî charh qasîdat al 'asîda **:**

(Commentaire du poème de la bouillie)

C'est un long poème commenté dans le premier volume d'Al-ma'soul et concernant la bouillie ou *tagoulla* consommée dans le Souss. La famille de l'auteur en possède toujours le manuscrit. [265]

C) Culture populaire.

3-2-58 Majmou'at fî Al-'âdât Al-Ilghya **:**

(Ensemble de coutumes de Ilgh).

Sous le titre *hadith* sidi Hammou, Al-Mokhtâr a recueilli tout ce qu'il constatait sous forme de récits. L'ouvrage est mentionné dans Souss Al-'Âlima sous le titre: Coutumes et comportements soussis [266]

3-2-59 Amthâl Al-chalhiyine wa hikamouhoum nadhman wa nathran :

(Proverbes et maximes berbères en poésie et en prose).

Al-Mokhtâr a pu recueillir environs 1050 proverbes véhiculés par la culture berbère soussie.

Il dit à propos de ce sujet « *J'ai tenu à recueillir les proverbes de Ilgh depuis longtemps dans un carnet. Le colonel français Justinard les a traduits, et publiés dans des revues françaises. Durant l'exil,*

je les ai dictés à mon compagnon Mohamed Al-Fâssî. [267]

3-2-60 Al-alfâz Al-'arabya fî Al-chalhya **:**

(Les termes arabes dans le berbère Soussi)

Recherche concernant les termes arabes dans le berbère Soussi. L'auteur les a classés par ordre alphabétique. [268]

3-2-61 Qatâ'if Al-latâ'if **:**

(Contes et anecdotes)

C'est un ensemble de contes et d'anecdotes soussis, en un seul volume qui, selon l'auteur, peut servir à tout chercheur s'intéressant à la vie sociale dans la région. [269] Il est conservé sous sa forme initiale.

Nous signalons que, malgré les efforts déployés pour étudier exhaustivement la production d'Al-Mokhtâr Al-Soussi, notre travail reste relatif, il se peut que d'autres écrits de l'auteur restent encore dans l'ombre ou totalement inconnus.

Quant à la classification adoptée pour son oeuvre, nous pouvons constater qu'elle est très relative elle aussi, car l'auteur ne traitait pas dans ses écrits de sujets spécifiques. Sous un même titre, nous pouvons trouver des sujets qui touchent plus ou moins aux différents domaines du savoir, ce qui a poussé l'auteur à inviter son lecteur à choisir ce qui l'intéresse et à laisser ce qui ne lui convient pas.

Notre personnage a exploité son temps en tant que ministre et cadi légal des palais royaux à imprimer ses ouvrages, et à enrichi la bibliothèque générale par des manuscrits rares. Sans aucun doute, après tant d'efforts dans le domaine de l'enseignement et dans celui de l'écriture, Al-Moktâr a voulu démontrer aux regards du monde que le Maroc avec ses richesses et ses spécificités culturelles, a une entité basée sur l'islam et la langue arabe qui constituent en fin de compte son moyen de lutte contre toute concupiscence étrangère.

CHAPITRE V

Les institutions de l'enseignement traditionnel dans la région du Souss.

1- La construction des institutions d'enseignement dans le Souss.

2- L'architecture de la médersa 'atiqa.

3- Assistance aux tolba dans la médersa.

4- Le chard de l'enseignant.

5- Les fonctions de l'enseignant.

A) Les fonctions du taleb :

a - L'enseignement des imhdâren.

b - La prière.

c - La couture.

d - La médecine.

e - La magie.

f - Interprétation des songes.

g - Extraction des trésors enfouis.

B) Les fonctions du faqih :

a- L'enseignement des *tolba*.

b- L'éducation des fouqara.

c- Al-imâmat pour la prière.

d- L'arbitrage.

e- La gestion de la médersa.

Règlement interne de la médersa.

6- Les rôles des institutions traditionnelles soussies.

6-1 Rôle dans la diffusion de la langue arabe.

6-2 Rôle religieux.

6-3 Rôle politique.

CHAPITRE V
Les institutions de l'enseignement traditionnel dans la région du Souss

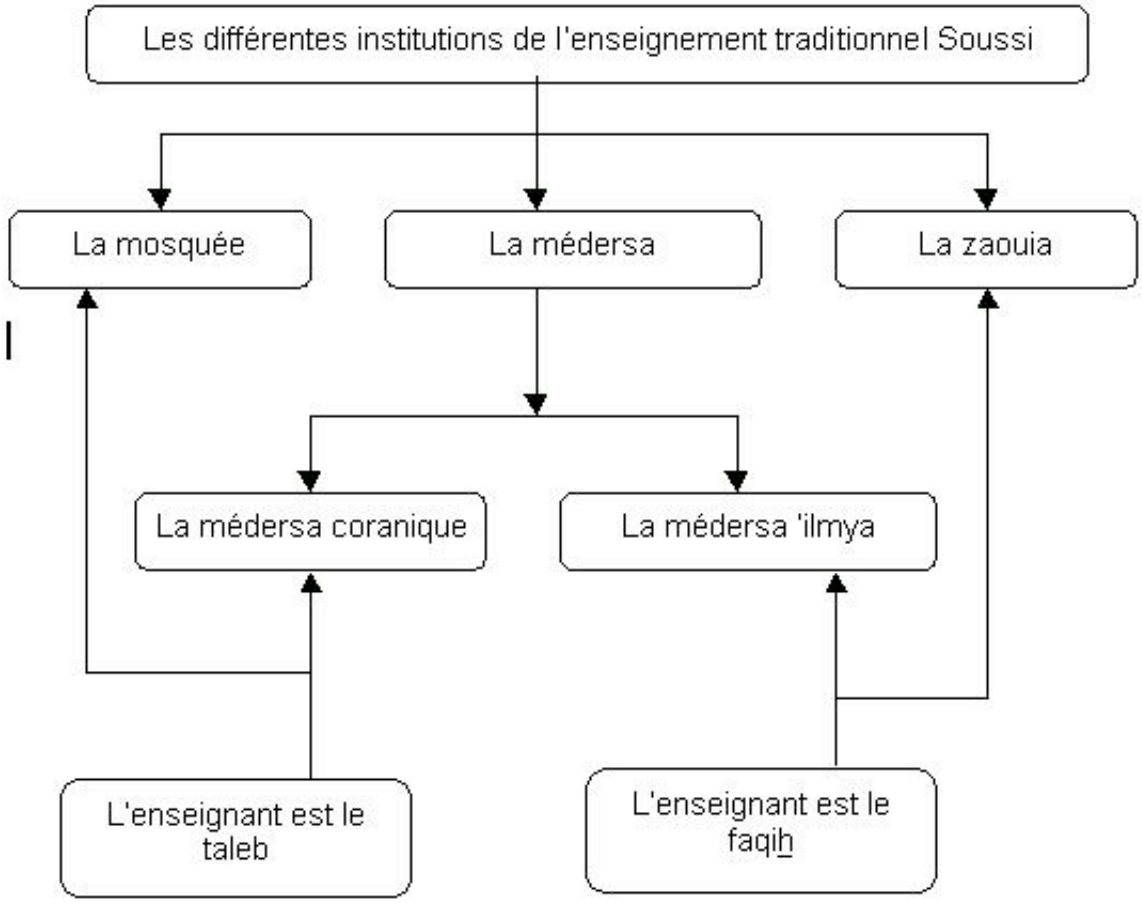

* A noter que le kouttab est le plus souvent présent dans les milieux urbains.

Commentaire **:**

Le taleb peut être celui qui enseigne dans la mosquée ou dans la médersa coranique, comme il peut être l'étudiant dans la zaouia ou dans la médersa *'ilm*ya. Il a appris par coeur tout le Coran.

Le *faqi*h est beaucoup plus savant et enseigne dans les niveaux supérieurs.

Les niveaux de l'enseignement traditionnel dans le Souss sont classés par ordre croissant comme ceci : La mosquée, la médersa coranique et enfin la médersa *'ilm*ya ou la zaouia. Il n'y a pas de kouttab dans les campagnes soussies comme c'est le cas dans les milieux citadins.

La première institution pour l'enseignement de l'islam fut celle que mit en place le deuxième khalife 'Omar ben Al-Khatâb. Il réunit les enfants des croyants et chargea Abdellah Al-khouzâ'î de les instruire. Il lui fut attribué un salaire prélevé sur le *Baït Al-mâl*, la trésorerie des musulmans. [270]

Cette tradition se propagea dans les tribus du Souss parmi les premiers musulmans qui, lors de la propagation de l'islam, édifièrent des mosquées jusque dans les plus humbles villages.

La tâche de l'enseignement dans le Souss fut confiée aux mosquées et ce jusqu'à nos jours. La première médersa y fut construite, à Aglou, aux alentours de Tiznit, au début du V^{ème} siècle de l'Hégire (XI^{ème}) « *C'est la première médersa connue dans la campagne marocaine, sous le nom de Ribat. [...] Les mosquées jouaient le rôle des médersas avant l'existence de celles-ci* » [271]

Quelles sont donc les différentes institutions qui dispensaient cet enseignement traditionnel dans le Souss ?

A travers les ouvrages de Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi, Nous avons relevé quatre sortes d'institutions :

- La mosquée.

- La médersa coranique.

- La zaouia.

- La médersa *'atiqa* [272] des sciences théologiques.

Nous notons que ce sont des institutions populaires, dont les plus renommées sont les médersas *'atiqas*, appelées aussi *'ilm*ya (médersas des sciences religieuses).

1- La construction des lieux d'enseignement dans le Souss.

Ces constructions populaires étaient édifiées par les hommes des tribus [273] suivant le type d'habitation existant dans la région du Souss. Habituellement, on utilisait un matériau local. Les murs étaient construits à base de pierres jointes par de l'argile ou de la terre battue que l'on pilait dans un coffrage en bois. Le toit était couvert d'abord avec du bois, puis avec de la terre mélangée de paille pour éviter les infiltrations d'eau.

Signalons que pour bénéficier de leur *baraka* tout le monde tenait à participer à la construction de ces édifices, qui jouissaient d'une certaine sacralité. Pour mieux illustrer notre propos par un exemple, attardons nous sur le cas de la médersa populaire soussi.

2- L'architecture de la médersa *'atiqa*.

L'ébauche de plan de la médersa était faite par les gens de la tribu, ils déterminaient le lieu de la construction et le nombre de chambres. Nous soulignons que la plupart des médersas furent construites à proximité des marabouts ou des zaouias. Ceci s'explique, à notre avis, par deux raisons :

- La première dans un but d'établir des relations avec les soufis qui fréquentaient ces lieux.

- La deuxième dans le but de profiter facilement des dons offerts aux saints locaux.

On trouve dans la médersa les mêmes locaux que dans la mosquée, tels que la chambre du maître, la classe pour l'enseignement, *Al-maqsourt* ou enceinte destinée aux prières, *Akhourbich*, chambre pour faire bouillir de l'eau, la chambre des ablutions, plus la cuisine, le grenier pour emmagasiner les dîmes versées à la médersa, qui font vivre les *tolba*, et enfin les chambres des *tolba*, individuelles ou à deux suivant leur nombre.

Il existe aussi un endroit appelé *lamhi*, lavoir où les *tolba* lavent leur planchette. Son conduit diffère de celui de la chambre des ablutions. Il est dirigé vers l'extérieur, souvent dans un petit jardin où l'on plante de la menthe ou de l'absinthe pour préparer du thé.

La médersa est aussi pourvue d'un puits ou d'une *Tanoutfi*, sorte de citerne souterraine pour garder les eaux de pluie. Elle est enduite de chaux pour assurer étanchéité. La médersa à l'époque d'Al-Mokhtâr

n'avait pas de toilettes. Les besoins naturels se faisaient dans la nature. Actuellement encore, rares sont celles qui sont dotées de lieux d'aisances.

En cas de réparation de la médersa, toute la tribu se mobilise pour réparer la médersa qui menace de s'écrouler. Al-Mokhtâr dit « *Etant encore petit, j'étais présent à la médersa Ighchân qui était très vieille et fissurée de tous les cotés. La tribu s'est rassemblée à la demande du cheikh Al-Hadj Ibrahim Al-Ighchânî pour la reconstruction de la médersa après en avoir démoli la plus grande partie, c'était en 1329 H* (1911) ». [274]

Attenante à la cuisine, se trouve la chambre de la *tawaya* [275] qui prépare les repas pour le *faqih* et les *tolba*. C'est le *faqih* lui-même qui lui donne la quantité nécessaire, d'orge ou de blé, pour la préparation des repas habituels, matin, midi et soir. « *Il nous est possible de dire qu'une seule personne ne peut pas toute seule construire une médersa sans l'aide des autres. Ceci par manque de moyens, contrairement à la région de Marrakech, où une seule personne peut tout faire grâce à la richesse de terres fertiles* ». [276]

Le seul cas qu'Al-Mokhtâr nous cite fut celui de la médersa de Timgguiljt, mais celui qui s'en occupa n'a pas pu continuer sans l'aide de la tribu qui lui attribua le tiers des dîmes. Il faut noter aussi que la médersa appartient à toute la tribu, tandis que chaque village a sa propre mosquée qui dispense un enseignement pour les enfants appelés à ce stade primaire : *imhdâren* (élèves) Voir (annexe page :300) L'*Amhdâr* est l'élève débutant qui n'a pas encore mémorisé tout le Coran.

Nous soulignons que la multiplicité des médersas '*atiqas* dans le Souss remonte au VII^{ème} siècle (XI^{ème}) à l'époque des Almoahades.

Après l'avènement de la dynastie Alaouite, elles proliférèrent encore plus « *Quand fut arrivé le règne de la dynastie Alaouite, ces médersas se multiplièrent et atteignirent les deux cents selon Al-Mokhtâr Al-Soussi* [277] *Elles formèrent de nombreux oulémas et moujahidine, à tel point que le Souss devint comme l'Orient arabo-islamique[...] Il était évident que toutes les sciences enseignées à l'époque à Fès, étaient enseignées dans le Souss avec une légère* [278] *différence dans le style d'enseignement* ». [279]

Nous remarquons qu'actuellement les constructions traditionnelles des médersas connues à l'époque d'Al-Mokhtâr, sont remplacées progressivement par de nouveaux matériaux : briques, ciment et béton armé. Dans certaines, on trouve aussi des toilettes et l'électricité ou à défaut un capteur d'énergie solaire, tout un confort inconnu au temps d'Al-Mokhtâr. Ces progrès ont pu voir le jour grâce aux aides des soussis émigrés dans les grandes villes du Maroc ou bien en France.

3- Assistance aux *tolba* dans la médersa.

Il y a des tribus soussies qui portent une grande attention aux demandeurs du '*ilm* dans les médersas. Les gens de la tribu leur préparent leur demeure, et à tour de rôle, de la nourriture selon le niveau de vie des foyers, et la leur font porter à dos d'âne ou de mulet. Souvent, il s'agit de couscous, de pain, d'huile, de sucre, de thé et quelquefois de viande, aliment rare à l'époque et qui n'était consommé que dans les familles aisées.

Durant le Ramadan la nourriture est beaucoup plus abondante après la rupture du jeûne. Tout le monde cherche à bénéficier du consentement de Dieu à l'occasion de ce mois sacré.

Une autre coutume en faveur des *tolba*, fut en usage dans le Souss. Ce fut la *tartbit*, qui se traduit par l'adoption par une famille d'un *taleb* étranger à la région, appelé aussi *Al-msâfr* (voyageur) et qui habite dans la médersa. A chaque repas, *le taleb* va dans sa famille adoptive chercher sa nourriture. Ceci peut

durer jusqu'à ce que le *taleb* quitte la médersa. Certaines fois l'adoption se termine même par un mariage. La famille ayant remarqué la rectitude du *taleb*, finit souvent par lui proposer la main d'une jeune fille à marier. « *Le taleb étranger choisit un homme ou deux parmi les habitants chez qui il va chercher matin et soir la tartbit [...] certains finissent par adopter le taleb étranger en le mariant et en lui donnant des biens s'ils n'ont pas de garçon [...] cette assistance était très répandue dans les tribus soussies aux alentours de Taroudant et Achtouken depuis des générations, mais aujourd'hui, tel n'est plus le cas* ». [280]

Cette coutume a certainement encouragé les jeunes à persévérer dans l'apprentissage des sciences religieuses. Elle s'est propagée un peu partout au Maroc, à Marrakech et même à Fès.

Quand il y a une cérémonie chez quelqu'un, le *faqih* de la médersa avec ses *tolba* sont les premiers à être invités, car ce sont eux qui vont procéder à la lecture du saint Coran en totalité en utilisant *Attafrîq* [281] et en lisant ensemble à haute voix des passages d'éloges prophétiques et poétiques composés par le célèbre Al-imam Al-Bousaïrî. [282]

4- Le chard de l'enseignant.

L'enseignant est porteur de la bannière de la *chari'a* dans le Souss. Il est maître dans cette société berbère attachée à ses traditions ancestrales et composées de plus de soixante dix tribus. Dans chaque tribu il y une médersa ou plusieurs, et dans chaque village, au nombre de sept mille, on trouve une mosquée.

Le grand nombre d'institutions d'enseignement traditionnel attire les *fouqaha* et les *tolba* à s'engager pour enseigner par une sorte de contrat appelé chart (condition).

Dans le berbère Soussi c'est le *chard* avec un (d) au lieu de *chart* en arabe, qui signifie l'engagement de l'enseignant à exercer ses fonctions et celui de la *jma't* (*jma'a*) de la tribu à lui donner une rémunération selon les conditions fixées et exigées préalablement par les deux parties. C'est en fait un contrat non écrit entre les deux parties, validé une fois qu'il est accepté, par la lecture de la sourate *Al-fatiha* ou l'ouvrante.

Dans le contexte social du Souss, le terme *chard* désigne également le montant de la rémunération en argent et en nature que la tribu donnait annuellement au *faqih*. Al-Mokhtâr rapporte : « *Il est de coutume que la rémunération de l'instituteur soit annuelle et non mensuelle, et, ceci est général dans tout le Maroc, de Oued Noun jusqu'à Oujda. Mais la rémunération diffère suivant les campagnes, le nombre d'habitants, leur richesse ou leur pauvreté, ce que les gens possèdent et ce qu'ils produisent ou gagnent dans leur vie.[...] Le maître d'école reçoit une quantité déterminée d'orge que les gens lui donnent après les récoltes. Chacun sait combien il lui doit. En plus tout le monde participe au labour du terrain destiné au maître d'école, à l'aide des animaux que chacun possède. L'instituteur, ce jour là, doit leur préparer à manger. Pendant le printemps, les habitants qui possèdent des chèvres ou des vaches donnent au maître sa part de beurre. Ceux qui ont des moutons lui doivent une tonte de laine.*

Dans certaines campagnes les gens lui donnent deux boisseaux de carottes sèches.

Au moment de la fête de tafaska, du mouton, toute personne adulte donne un qirch (écu) pour que l'enseignant achète son Tafaska». [283]

Si quelqu'un de la tribu ne donne pas ce qu'il doit au *faqih* comme part du *chard*, il est puni par une amende selon le registre du droit coutumier, exécutée par les *inflass*, les chefs de la tribu. [284]

Al-Mokhtâr nous a détaillé la rémunération due au maître d'école. Mais il y a aussi diverses

donations de la part des parents des enseignés lors de certaines occasions et quand ils reviennent d'un voyage effectué hors la région.

Quant à son alimentation journalière, l'enseignant la recevait quotidiennement des habitants à tour de rôle comme cela fut la coutume dans le monde rural marocain.

« *Pour le déjeuner et le dîner, on la lui apporte dans un petit récipient couvert, reposant dans un plat en bois à trois pieds [appelé localement Al-maïda]. A notre connaissance, les gens du Souss donnaient beaucoup d'importance à la nourriture du faqih ou du taleb enseignant à tel point que les femmes déployaient tous leurs efforts pour être à la hauteur. Mais malheureusement ces bonnes habitudes ont disparu dans la nouvelle génération* ». [285]

Nous notons aussi que les gens de la tribu choisissent l'enseignant d'âge mûr, barbu, correct, bien formé dans le domaine des sciences religieuses et enfin, autant que possible, marié. [286] Ils lui préparent un logement jouxtant les bâtiments de l'institution afin qu'il soit disponible pour exercer toutes les tâches attendues de lui par les habitants. Les *fouqaha* qui n'ont pas de barbe n'arrivent pas à trouver une place pour enseigner. Il y a des *fouqaha* qui détestent le *chard*. « *Le chard en notre temps est une bassesse.[...] Travailler la terre un jour ou deux vaut mieux que le chard de toute l'année* ». [287]

Mais il y en a d'autres qui recouraient à tous les moyens pour être engagés dans une médersa, allant même jusqu'à corrompre des *Inflas* pour faire renvoyer un *faqih* engagé et prendre sa place. [288]

Comme les *fouqaha* n'étaient pas tous des anges, certains allaient même jusqu'à commettre des crimes, à cause de leur ardente convoitise pour le *chard*. Tel fut le cas du *faqih* Al-Mahfouz Al-Tighmrtî qui voulait enseigner dans la médersa Aït 'âmr à Achtouken, et qui a empoisonné le *faqih* Mohamed ben Ahmed Al-ktîwî qui y était en fonction, avec la complicité d'une femme corrompue qui avait l'habitude d'apporter du lait au *faqih*. [289]

5- Les fonctions de l'enseignant.

Dans l'enseignement traditionnel Soussi, nous devons distinguer entre les fonctions du taleb de la mosquée ou de la médersa coranique, et celles du faqih dans la médersa *'ilm*ya ou dans la zaouia.

Cette distinction s'impose par le critère de leur culture distincte. Le taleb a un savoir relativement limité. Il a mémorisé le Coran, mais il ne maîtrise pas bien la langue arabe et les autres matières des sciences religieuses. Mais en tout état de cause, il ne peut être que supérieur aux analphabètes qui vivent autour de lui.

Quant au *faqih*, lui, il est classé dans le rang des oulémas ou savants. Il a la capacité d'interpréter les textes sacrés et d'émettre des *fatwas*.

A) Les fonctions du taleb :

a - L'enseignement des imhdâren :

La fonction primordiale du taleb est d'enseigner le Coran aux *imhdâren* ou élèves, et ceux-ci doivent l'apprendre par coeur jour et nuit. Il leur enseigne aussi les bases de la religion musulmane, comment faire les ablutions, l'appel à la prière, la pratique des différentes prières et les cinq piliers de l'islam.

Il lui incombe aussi de leur apprendre l'alphabet arabe l'écriture et un rudiment de calcul par une

pédagogie basée sur la religion.

b - La prière :

Le taleb est appelé, dans la mosquée ou dans la médersa coranique à présider les cinq prières quotidiennes. C'est lui qui est l'imam des fidèles et le guide dans l'accomplissement du culte.

Il doit présider également les prières occasionnelles pendant les fêtes religieuses, et à certaines occasions, telle que la prière des obsèques (Al-janâza) ou celle pour obtenir de la pluie, prière de (Al-istisqâ.) Il assiste les agonisants et récite des prières sur les tombes. En plus des fonctions susmentionnées, certains *tolba* en exercent d'autres en parallèle, pour répondre aux besoins de la société.

c - La couture :

Dans le Souss, certains *tolba* sont d'excellents tailleurs. Les gens leur apportent du tissu pour en faire des djellabas. Tout en surveillant les petits qui apprennent le Coran, le taleb a tout son temps pour coudre à la main des tissus en laine pour les demandeurs de djellabas. Cette tâche aide les *tolba* à améliorer leur situation financière, généralement difficile dans les régions rurales du Souss.

d - La médecine :

D'autres prétendent guérir les maladies et utilisent diverses techniques pour gagner leur vie, tout en concurrençant les *walis* et les vieilles femmes connues par leurs *tiqidt* ou pointes de feu.

Par exemple pour apaiser un mal de dent, le taleb grave sur terre à l'aide d'un clou, sept lettres de l'alphabet arabe, puis il enfonce le clou dans la première lettre et lit quelques versets coraniques sept fois, en mettant son doigt sur la dent atteinte. Si la douleur se calme, il enfonce complètement le clou, sinon, il déplace son clou à la lettre suivante et ainsi de suite. [290]

Il y a encore le taleb guérisseur par sa *baraka* « *S'il met la main sur un endroit douloureux, la douleur disparaît immédiatement* ». [291]

Les *tolba* ignorent complètement les maladies mentales, et attribuent aux djinns, toutes les maladies dont ils ne peuvent déceler les étiologies. En quelque sorte, ceci les arrange, puisqu'ils monopolisent le secret qui leur sert de gagne-pain.

e - La magie.

En dehors des produits toxiques ou non, la magie exercée par le taleb, ne peut être en fait que prières et incantations dont l'objectif vise à entraîner le déclenchement d'un processus occulte visant à soulager l'angoisse des âmes.

Est-ce pour cette raison que la magie subsiste dans la vie des soussis ?

Aussi, n'est-t-il pas surprenant de voir le taleb-sorcier s'adresser au génie en brûlant labkhour [292] (l'encens) et en récitant les paroles destinées à éloigner les djinns ?

Le taleb ne manque pas d'écrire, et c'est très connu dans le Souss, des versets coraniques sur un bol de porcelaine avec le *smah*, l'encre utilisée par les *imhdâren* pour écrire sur leur planchette, en recommandant au patient de laver cette écriture et de laisser cette eau de lavage sept nuits sous les étoiles avant de la boire. Geste dangereux à notre avis !

Pire encore, dans la pharmacopée populaire, l'eau avec laquelle on a effacé les versets des planchettes, sert de remède. Certains *tolba* sont réputés par leurs écrits guérisseurs tandis que d'autres condamnent ces pratiques et refusent d'utiliser le Coran dans des pratiques qu'ils jugent magiques. Le

moyen âge chrétien occidental a connu de telles pratiques. [293]

Partout où il va, le taleb a toujours sur lui son encrier et du papier pour écrire les talismans, même au souk. Sa clientèle comporte même les non musulmans.

Al-Mokhtâr rapporte qu'un taleb a écrit un *harz* pour un Juif « *Un Juif a sollicité un taleb pour lui écrire un harz. Celui-ci lui demande Al-foutouh (ce que l'on donne au taleb en échange de son service) et le Juif lui donne un quart [un quart du rial Hassani] le taleb lui écrit alors autre chose que des versets du Coran. Que Dieu le récompense, car il n'a pas donné le saint Coran à l'impur*» [294] (Aujourd'hui le Coran est à la portée de tout le monde)

Si une femme ne désire plus avoir une nouvelle grossesse, elle n'a qu'à aller voir le taleb qui lui écrit un *harz* ou talisman qu'elle doit garder sur elle avec précaution, et des *tifrawines* ou des petites ailes en papiers écrites avec des versets du Coran ou des symboles, qu'elle doit brûler au moment des règles.

Le taleb soussi dispose d'un autre arsenal qui est le souverain remède à tous les maux dont souffrent les patients venus solliciter son pouvoir surnaturel. C'est le « *'ilm Al-hourouf* », (numérologie) dont le taleb se sert pour désigner le jour présumé où le patient a contracté telle ou telle maladie, car à chaque jour est lié un djinn.

Il s'en sert aussi pour déterminer les axes futurs de la vie de l'individu en comptant les nombres correspondant aux lettres qui composent son prénom et celui de sa mère, puis en divisant le tout, par douze.

En prétendant connaître l'avenir des gens, dévoiler les malfaiteurs et retrouver les objets volés, le taleb risque de semer des conflits au sein de la société plus qu'il n'en règle.

Nous notons que malgré la condamnation coranique de la magie formulée dans le Coran [295] la magie reste enracinée dans le pays sous l'effet du substrat animiste qui sous-tend l'arrière plan des mentalités depuis la nuit des temps.

f - Interprétation des songes.

Le taleb par sa culture religieuse, a aussi la tâche d'interpréter les songes des gens qui le lui demandent. Sachant que ceux-ci accordent une grande importance à leurs songes, surtout que c'est bien mentionné dans le Coran, [296] et que le songe est une fraction parmi les quarante six fractions de la prophétie. [297]

De temps en temps, avant ou après les prières communes dans la mosquée, il y a souvent une personne qui s'isole avec le taleb pour le solliciter d'interpréter son songe loin de la présence des autres. Cela doit rester secret.

A notre connaissance, l'ouvrage le plus connu en la matière est celui de Ibn Sîrîne, auquel se réfère le taleb Soussi.

A titre d'exemple, si quelqu'un a rêvé du tonnerre accompagné de vent, cela symbolise le despotisme du sultan. Les éclairs pour le voyageur symbolisent la peur. Le tonnerre accompagné de la pluie symbolise la guérison des malades. L'arc-en-ciel a des interprétations diverses selon la couleur dominante : S'il est vert, la récolte sera bonne, s'il est jaune, c'est la maladie, s'il est rouge, cela implique l'effusion de sang [298] et il y a lieu de s'attendre à des guerres.

La plupart des *tolba* et *fouqaha* qui ont une relation avec les confréries religieuses, affirment avoir vu le Prophète (BSDL) dans leurs rêves.

g - Extraction des trésors enfouis.

Les *tolba* soussis sont réputés à travers tout le royaume, pour l'exercice des techniques de détection et d'extraction des trésors enfouis et gardés par les djinns. Mais à notre connaissance, en dépit de la croyance des populations en ces agissements des *tolba*, ce n'est qu'un moyen de filouterie et des pièges dans lesquels tombent les personnes naïves. Les *tolba* ont tissé autour de ce sujet tout un monde insolite plein de merveilles, de prestiges et de miracles afin de donner la preuve de leur pouvoir sur les djinns.

Al-Mokhtâr rapporte que « *L'alchimie ancienne et l'engouement pour les trésors allaient toujours en parallèle. Celui qui ouvre un petit trou dans ce domaine risque d'avoir un grand trou d'abord dans sa raison, et puis dans son comportement. Les soussis en sont entichés à tort ou à raison* ». [299]

B) Les fonctions du faqih.

Le *faqih* ayant un niveau culturel et intellectuel beaucoup plus élevé que le *taleb*, ne s'adonnait pas aux tâches diminuant sa valeur en tant que *'alim*. Il était vénéré et respecté par ses *tolba* étudiants, par la population et par le Makhzen, car il avait un pouvoir et un rang social plus élevé.

Après l'instauration du protectorat français, on assista au début de la décadence du pouvoir des *fougaha*. Al-Mokhtâr rapporte en parlant d'un faqih « *Il était - que Dieu ait son âme - la ka'ba des visiteurs de toutes les couches de la population. Il est visité par les tolba, les étudiants, les oulémas, les chefs et surtout ceux qui sollicitaient son arbitrage pour régler leurs différends, et ceci en 1352 H (1933) avant l'installation totale dans la région de l'occupant qui a contraint tous les fouqaha à l'isolement loin de la vie sociale* ». [300]

Au passage, nous notons que la valeur du *faqih* réside dans les sciences religieuses qu'il a acquises après de longues années de labeur et qui lui permettent d'exercer des fonctions en faveur de la tribu. Quelles sont donc ces fonctions ?

a - L'enseignement des tolba.

Le *faqih* enseigne les *tolba* qui ont déjà maîtrisé le Coran par coeur. Il est le maître dans son institution pour imposer aux étudiants en sciences religieuses les programmes nécessaires pour les différents niveaux, car généralement, on trouve dans les médersas soussies trois niveaux ; les débutants, les moyens et les plus avancés.

En enseignant les différentes sciences religieuses, il apprend encore lui-même les matières qu'il n'a pas bien assimilées. Ce fut le cas d'Al-Mokhtâr quand il enseignait à Marrakech. « *Mes connaissances en exégèse et tradition prophétique étaient faibles. J'espère encore finir ce que j'ai commencé à propos de l'histoire. Pour la géographie, j'ai une connaissance simple, en revanche je suis doué en biographie du Prophète, mais mes étudiants sont meilleurs que moi, bien que je la leur aie enseignée* ». [301]

Un *faqih* de grande renommée attire les étudiants *tolba* de toutes les régions, et une fois qu'il est bien entouré, il sort même de la médersa en leur compagnie pour conseiller les populations chez elles, dispensant un enseignement ambulatoire « *Lorsqu'il a constaté que les gens avaient senti un ardent désir de le voir, il prit la décision de faire des pérégrinations dans toutes les tribus du Souss avec ses tolba étudiants. En même temps, il conseillait les gens sur leur vie, leur comportement et relations. Il apaisa les discordes et trancha dans des affaires qui ont provoqué des guerres endémiques* ». [302]

Ainsi, nous remarquons que l'enseignement du faqih ne se déroule pas uniquement entre quatre murs, il va vers la population sans que celle-ci vienne vers lui.

Il existe aussi une autre sorte d'enseignement à laquelle procède le *faqih* lors des *moussems* dans le Souss, tel que le moussem de Taou'llât, de sidi Bibi, de 'Allal, des Aït I'zza, et de sidi Mzâl. Ces *moussems* étaient pour les *tolba* de vrais examens. Al-Mokhtâr nous dit à ce propos « *Quand il reste au moussem de sidi Bibi une quinzaine de jours, le faqih de la médersa prépare ses tolba étudiants au moussem. Il leur donne tout ce qu'il leur faut pour les trois jours que dure le moussem, durant lesquels se déroulent des compétitions entre les tolba venus de toutes parts. Une fois arrivés à l'endroit qui leur est réservé parmi les lecteurs, les groupes de tolba récitent à tour de rôle le quart d'une fraction du hizb. Cependant, les autres groupes présents observent les lecteurs pour compter leurs fautes, et quand c'est le cas, ils applaudissent et la foule aussi. Il arrive qu'on les chasse à cause de leurs fautes répétées, et cela les rend insignifiants durant toute l'année aux yeux du faqih et aux yeux de la population* ». [303]

A cette occasion, c'est la population qui participe à l'évaluation de l'apprentissage des *tolba* et de l'enseignement du *faqih*. C'est aussi un moment qui incite les pères à conduire leurs enfants avancés dans l'apprentissage du Coran, chez le meilleur *faqih*, pour lequel le *moussem* a fait une bonne publicité.

Nous signalons que le Coran n'est pas la seule matière des compétitions, les *tolba* étudiants font appel aussi à la poésie arabe mémorisée des grands poètes ou composée par eux-mêmes.

Signalons enfin que certains *fouqaha* préfèrent enseigner les mineurs et refusent les plus âgés à cause de leur mauvais comportement.

b - L'éducation des fouqarâ.

Le faqih peut être aussi un soufi appartenant à une *tariqa*, comme ce fut le cas du père d'Al-Mokhtâr et tant d'autres. Les grands *fouqaha* peuvent être les disciples des *chouyoukh* soufis analphabètes, car ici, il s'agit d'éduquer les âmes et non pas les raisons.

Pour être membre de la *tariqa*, il faut « *se repentir de tous ses pêchés, pratiquer le dhikr cent fois en demandant l'expiation, prier le Prophète cent fois, mille haïlala : [lâ ilâha illa allâh] (il n'y a de Dieu que Dieu) pour celui qui est taleb, et trois mille pour les autres suivant la capacité de chacun. Pour les femmes, en plus de ceci, elles doivent se soumettre à leur mari et bien s'occuper de leur foyer* » [304]

Les *fouqaha* qui ont adopté la doctrine d'une confrérie quelconque assurent, en plus de l'enseignement, l'éducation spirituelle. Ils donnent des autorisations (*Idhn*) à leurs taleb. A titre d'exemple, le cheikh Abou Al-abbâs Al-jichtimî a autorisé le savant Ahmed Al-Gsîmî et lui a enseigné le *wird* Al-Nâcirî. [305]

L'objectif visé par cette éducation est d'aiguiser les esprits et purifier les âmes. Al-Mokhtâr dit en parlant de Mohamed ben Ibrahim, le cheikh Al-Jazoulî « *Il a passé une période non moins importante de sa vie dans l'enseignement, tout en s'occupant en même temps de l'éducation des mouridines [...] Il était un cheikh éducateur parmi les nombreux chouyoukh éducateurs du X*ème *siècle* (XVIème) *et avait des tolba étudiants pour l'enseignement et des fouqara pour le soufisme* ». [306]

Nous observons à travers ces textes, qu'un faqih peut dispenser aux taleb étudiants et l'enseignement et le soufisme. Ce fut d'ailleurs le cas de Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi durant ses études avant son installation à Fès. Outre l'enseignement reçu, il fut aussi soufi durant au moins une partie de sa vie, comme nous l'avons déjà mentionné auparavant.

Y a-t-il donc un avantage pour les étudiants que leur enseignant soit faqih et soufi à la fois ?

Certes, la réponse est affirmative dans le contexte social des soussis, qui, attachent une grande importance au comportement et à la conduite. Le *'ilm* dépourvu d'éducation n'est que paille sans grains.

En plus les attitudes des *fouqaha* et des soufis vis-à-vis des *tolba* diffèrent : Quand un taleb commet

une faute grave, le faqih le renvoie définitivement de la médersa, par contre le cheikh soufi pardonne au taleb sa faute et l'éduque en lui conseillant d'acquérir d'abord le *'ilm* avant le soufisme.

Al-Mokhtâr rapporte « *J'étais à ce moment là novice, indiscipliné, bédouin impoli, mais grâce à sa diplomatie, (son cheikh) il a pu me donner une gorgée qui m'a rendu ivre du soufisme. [...] Dites à un tel de suivre mon conseil. Qu'il s'oriente en premier vers les sciences religieuses, afin qu'il soit le savant des savants, car le savant des fouqara, n'est pas vraiment savant. C'est ainsi que sidi S'id m'orientait par mon cheikh*» [307]

Nous notons qu'Al-Mokhtâr a bien suivi les conseils de ses chouyoukh et enseignants, et comme nous le constatons, l'éducation à traits soufis exige du disciple la soumission totale. Le cheikh Al-Jilâlî a dit du cheikh qui éduque « *Sois pour ton cheikh comme le mort devant celui qui lui fait sa toilette. Il manipule son corps comme il veut sans que celui-ci manifeste la moindre résistance* ». [308]

c - Al-Imâmat pour les prières.

Le faqih est l'imâm qui préside aux prières, surtout la prière du vendredi que les fidèles doivent observer en laissant tous leurs travaux « *Ô croyants,lorsque vous êtes appelés à la prière du vendredi, empressez-vous d'aller rendre vos hommages au tout-puissant.Que rien ne vous arrête! Votre zèle aura sa récompense. Si vous saviez !* » [309]

Par la même occasion, il expose aux fidèles la *khoutba* ou prône religieux, et que certains n'hésitent pas à exploiter à des fins politiques ou idéologiques.

d - L'arbitrage.

Par ses connaissances approfondies en droit islamique se rapportant à la doctrine malékite, Le *faqih* jouit de tous les atouts pour exercer la juridiction, émettre des *fatwas* et régler les conflits individuels ou collectifs sans pour autant qu'un lieu déterminé soit désigné pour ce genre d'interventions. Le *faqih* est arbitre dans la mosquée, la médersa, la zaouia ou dans le souk. Il n'y a pas de formalité à respecter. Pour lui, tout lieu est « tribunal » Tous les lieux où les gens se rencontrent sont propices pour régler leurs conflits. « *Nous sommes allés voir le faqih qui avait l'habitude d'arbitrer dans le souk, car c'était la coutume en ces temps dans les tribus soussies, avant la mise en place des juges officiels* ». [310]

Dans la médersa, le *faqih* est le grand juge. Les soussis ont mis en place des règles obligatoires à respecter et des lois inviolables, tout en établissant un ensemble d'amendes correspondant au crime, délit ou infraction commis vis-à-vis des marchands au souk ou aux *moussems*, de leur Agadir où sont protégés leurs affaires et ravitaillement, de leur *faqih*, *'alim* ou taleb même par simple insulte ou vis-à-vis d'un Juif sur son chemin ou dans son mellah. Ils ont été très fermes dans le respect de ces lois et désigné les *Inflas*, les membres de l'assemblée de chaque tribu qui se réunissent dans la médersa en cas de problème. Le faqih enseignant reste le grand arbitre, à qui il revient de prendre les décisions adéquates selon la *chari'a* islamique. [311]

Grâce à cette observance, les sciences religieuses ont bien progressé dans les médersas du Souss et les *tolba* étudiants affluèrent des régions lointaines pour apprendre les 'ouloum et les lectures du Coran.

e - La gestion de la médersa.

Le faqih est le maître dans sa médersa. C'est à lui qu'incombe de mettre en place le règlement interne ainsi que la gestion de la médersa. En plus de la fonction d'enseignant, il est « directeur », « surveillant » et « économe»

Le faqih veille à ce que dans sa médersa les tâches soient exécutées dans de bonnes conditions. Il lui incombe d'élargir son institution si le nombre des *tolba* étudiants devient important. Il veille aussi sur les

propriétés de la médersa et applique le règlement interne en sanctionnant les *tolba* qui le transgressent.

Le *faqi*h se considère responsable vis-à-vis de chaque taleb étudiant depuis son arrivée dans sa médersa jusqu'à son départ. Il lui donne une chambre, sa ration alimentaire et contrôle son comportement dans les moindres détails, car les *tolba* étudiants dans la région du Souss sont réputés pour leur grivoiserie et leur mauvais comportement allant jusqu'à la profanation et à des actes immoraux dans les médersas considérées comme lieux sacrés. Al-Mokhtâr dit à ce propos « *C'est ce qui est courant dans ce milieu entouré de la mauvaise discipline des tolba dans les médersas sans pudeur ni barrière morale* ». [312]

Nous rappelons qu'Al-Mokhtâr était un écrivain de « Al-yamine » de la droite ce qui implique qu'il n'a pas tout dit !

Il rapporte encore en parlant d'un faqih qui cherche un lieu saint pour l'enseignement de son propre fils. « *Il est au courant de la vie sociale dans les médersas des sciences religieuses soussies qui contiennent des jarâthîm wa microubât* (des germes et des microbes) *qui affectent la droiture et la bonne conduite, et que nul ne peut s'en débarrasser durant toute sa vie s'il en est contaminé ! Ainsi, il a choisi d'éloigner son fils de ce milieu des tolba en l'intégrant dans le milieu des fouqara* ». [313]

Voyons encore un autre passage allant dans le même sens. « *Il m'a conseillé que je préserve mon coeur et ma conduite afin qu'ils ne soient pas pollués par ce qui est courant entre les tolba des médersas. Et puis le cheikh nous dit : celui qui cherche le 'ilm dans ces médersas dépravées où la piété est refoulée, est comme celui qui est entré dans un lieu d'aisance, qu'il fasse ce qu'il ne peut faire que là ! [...] Mais puisque le 'ilm est nécessaire, on ne peut pas se passer de ces médersas malgré leurs défauts* ». [314]

Nous avons essayé de noter ces témoignages implicites sur le non dit, pour attirer l'attention sur la lourde tâche du faqih. Il est le seul à gérer tout ce qui a rapport avec sa médersa, y compris les relations humaines les plus complexes. Tout ceci implique la mise en place d'un règlement aidant le faqih à mener à bien sa mission.

Nous notons que les règlements internes dans les médersas soussies diffèrent suivant les besoins de chacune d'elles, mais gardent en même temps une base commune concernant les prières, la lecture du *hizb Al-râtib* constant [315] , et la présence pour l'étude.

Règlement interne de la médersa.

Signalons dès le départ que ce règlement diffère d'une médersa à l'autre, et en somme, il n'est pas obligatoirement écrit. Il peut être tout simplement une coutume ancestrale répandue dans le Souss. Le règlement dans les médersas coraniques est beaucoup plus sévère que dans les médersas '*ilm*yas/ 'atîqas, où les *tolba* sont beaucoup plus libres.

Si nous prenons à titre indicatif le cas de la médersa Al-Ilghya [316] dans la région natale d'Al-Mokhtâr, nous remarquons qu'il s'agit d'un ensemble de règles à suivre selon la coutume.

Le taleb qui manque la première inclination de toute prière, doit payer une amende d'une peseta.

Celui qui arrive après le troisième arrêt pendant la lecture collective du *hizb* diurne ou nocturne a la même somme à payer.

Celui qui n'a pas bouilli de l'eau pour les ablutions avant la prière de *Al-fajr* (l'aube) lors de son tour, paye une amende de deux pesetas et recommence son tour.

Celui qui ne vient pas à la lecture de la *khatma* du Coran dans la coupole près de la tombe de sidi

Mohamed ben Abdellah, paie une amende de quatre pesetas.

Celui qui a manqué la séance des prières sur le Prophète la nuit du vendredi, après le *hizb* jusqu'à la prière de *Al-'icha'*, paie une amende de quatre pesetas.

Pendant le mois de ramadan, celui qui a le tour de la lecture de sahih Al-Boukhârî et ne se précipite pas à la séance, paie une amende de quatre pesetas et il est privé de la lecture ce jour là.

Tout taleb qui s'absente pour ne pas participer aux services habituels chez le maître sidi Ali ou dans les champs, doit payer une amende de quatre pesetas.

Quand les femmes apportent du bois pour la médersa, celui qui s'approche d'elles paie une amende de quatre pesetas.

Celui qui coupe, avec préméditation, la corde du puits de la médersa doit la réparer et payer quatre pesetas.

Celui qui vole de la menthe dans les petits jardins des *tolba*, paie le prix de la menthe volée au propriétaire et une amende de quatre pesetas.

Celui qui vole quelque chose est fouetté cinquante coups en présence de tous les *tolba*.

Nous soulignons que le règlement de cette médersa est basé essentiellement sur des amendes infligées aux *tolba*, sans doute à cause de l'influence du droit coutumier dans la région.

Dans d'autres médersas, chaque *faqih* établit un règlement qui lui convient suivant les situations et l'effectif des *tolba*. Certains affichent même ce règlement [317] pour que chaque taleb soit averti :

1- Tout le monde doit assister aux cours aux horaires bien précis.

2- Tout le monde est obligé de pratiquer les cinq prières, de réciter le *hizb al-ratib* (fraction du Coran constante) et de lire *attafriq*.

3- Tout le monde doit respecter l'enseignant, les camarades et les horaires des études.

4- Tout le monde doit se montrer modeste dans sa conduite en évitant d'insulter, de frapper ou de posséder tout ce qui peut déranger l'enseignement. On ne doit pas être l'objet d'une plainte ni des voisins ni de ses camarades.

5- Personne ne doit quitter la médersa pour une affaire quelconque sans l'autorisation préalable du faqih, qu'il soit présent ou absent.

Sanction :

Tout taleb n'ayant pas respecté ce règlement en totalité ou en partie est révoqué définitivement de la médersa.

Nous notons que le *faqih* a plus de fonctions que le *taleb* de la mosquée ou de la médersa coranique, et qu'il ne s'adonne pas à l'exercice de certaines tâches touchant à la superstition comme le taleb dont les connaissances sont bien limitées. C'est sans doute grâce à son savoir très poussé et à sa place dans la société.

Il peut aussi jouer d'autres rôles politiques ou sociaux dans la société suivant les situations.

Certains *fouqaha* qui maîtrisaient bien la langue arabe, copiaient des livres et écrivaient des lettres à la demande des habitants. Ils jouissaient, avant la présence du colonisateur, d'un pouvoir considérable tant

temporel que spirituel. Ce pouvoir a fini par être réduit et par conséquent le rang social des fouqaha diminua considérablement. Il est normal qu'il apparut parmi les fouqaha des personnalités qui luttèrent contre l'occupant et défendirent les valeurs de l'islam. Mais en agissant ainsi, ne défendaient-t-ils pas implicitement leur rang social ébranlé par les valeurs occidentales inoculées dans le tissu de la société traditionnelle soussie ?

Voyons un peu ce que rapporte Al-Mokhtâr à ce propos. « *Hier nous vivions dans la pleine tranquillité, et nous n'avions pas cru qu'il existait au monde un être qui vivait comme nous, sauf que nous voici aujourd'hui surpris par le colonisateur qui a transformé notre vie* ». [318]

Si la vie de la société a subit des changements d'après Al-Mokhtâr, les conditions des *fouqaha* et des *tolba* n'allaient pas être épargnées à leur tour.

6- Les rôles des institutions traditionnelles soussies.

Si ces institutions d'enseignement traditionnel ont été crées par la société soussie, c'était dans le but de répondre à ses besoins en la matière. Mais est-ce que les dites institutions visaient uniquement le domaine de l'enseignement ou avaient-t-elles d'autres rôles à jouer depuis le début de leur existence, jusqu'à nos jours ?

Il est certain que les médersas soussies avaient des relations très étroites avec l'orient islamique par le biais des voyages effectués en terres saintes pour le pèlerinage. Ces médersas avaient aussi des relations et des échanges avec Marrakech et Fès par les *tolba* soussis qui les fréquentaient pour suivre des études supérieures. « *Le Souss a débordé du 'ilm et d'études. Des missions se succédaient vers Fès, Marrakech et même vers Al-Azhar [en Egypte]. Elles revenaient avec les productions des grands fouqaha, à tel point que presque tout ce qui est enseigné à Al-Qarawiyine, est aussi enseigné dans le Souss* ». [319]

A ceci s'est ajouté l'assistance de l'ancien Etat d'Iligh aux oulémas soussis. Il avait encouragé les *fouqaha* à emprunter la voie du *'ilm*.

Mais tout leur intérêt ne portait essentiellement que sur la question de la religion et de la langue arabe, outil primordial pour percer les secrets des textes saints et les énigmes dans le corpus surtout du *fiqh* malékite. Il faut savoir que les *tolba* soussis devraient tripler leurs efforts par rapport à leurs collègues de Fès qui ne se plaignaient pas d'obstacles linguistiques.

6-1 Rôle dans la diffusion de la langue arabe.

Ce rôle fut joué relativement par les médersas des sciences religieuses plus que par les médersas coraniques où l'enseignement est dispensé en berbère Soussi, langue maternelle des imhdâren et du taleb enseignant.

Le *faqih*, quant à lui, grâce à sa maîtrise de la langue arabe, donne des cours en arabe classique, tout en rappelant aux *tolba* étudiants les règles grammaticales en prose et en poésie afin que cela s'incruste bien dans leur mémoire.

Avec la persévérance des *fouqaha* soussis, ces médersas ont formé dans les temps passés des cadres qui ont contribué aux diverses tâches dans la société soussie. Surtout les groupes qui ont pu rejoindre l'institut islamique, fondé à Taroudant, et ses annexes dans la région. Ceci grâce aux efforts déployés par

l'association des oulémas du Souss. [320]

Nous pouvons affirmer que ces médersas traditionnelles populaires ont bien joué leur rôle de diffusion des sciences de la langue arabe dans la région, avant d'être concurrencées par l'enseignement public instauré après l'indépendance.

6-2 Rôle religieux.

C'est le rôle primordial de ces médersas traditionnelles depuis toujours. Elles se considèrent comme la source inépuisable pour les *tolba* et pour toutes les couches de la population soussie.

Les *fouqaha* étaient à la fois des éducateurs islamistes et des enseignants en sciences religieuses. Ils étaient aussi des cadis, des prédicateurs, des soufis et des *mouftis*. Ils apprenaient aux gens tout ce qu'un musulman doit connaître à propos de sa religion et des pratiques du culte islamique suivant la doctrine Malékite.

Grâce à ces médersas, par les *fouqaha*, les *tolba* et les soufis qui les fréquentaient, l'islam s'est enraciné dans la région, malgré les obstacles culturels qu'engendrait la langue arabe pour la majorité de la population soussi. Mais, pour remédier à cette problématique, les éducateurs et les enseignants recouraient à l'usage de la langue berbère Soussi et à la composition d'ouvrages en berbère. Voyons ce que dit Al-Mokhtâr à ce propos de certains *fouqaha*: « *Et Dieu l'a guidé dans la traduction de la biographie du Prophète (BSDL) en langue berbère en deux volumes et* Ryâd A-sâlhîne *d'Al-Imâm A-Nawawi en quatre volumes* ». [321]

« *Il a une femme qui a assimilé la traduction du* Moukhtasar *[du cheikh Khalîl] par Al-*Houzâlî *en berbère. Il lui est arrivé que des gens étaient venus le consulter pour un avis juridictionnel et comme il n'avait pas pu comprendre leur cas, il leur a demandé de revenir plus tard. Mais sa femme lui dit que la solution à leur problème est bien détaillée par Al-*Houzâlî ». [322]

Notons aussi que, jadis, ces institutions avaient en plus du monopole du pouvoir spirituel, le pouvoir temporel.

6-3 Rôle politique.

Les *fouqaha* soussis n'ont pas manqué de laisser leurs traces dans le domaine politique de leur temps. Ils sensibilisaient les tribus au *jihad* contre l'ennemi chaque fois qu'un danger menaçait la région du Souss, éloignée du pouvoir central.

Al-Mokhtâr rapporte que les oulémas collaboraient dans ce sens en échangeant des correspondances. Ils envoyaient des lettres aux tribus pour s'entraider à se défendre en cas d'agression étrangère.

« *Voici ce qu'a écrit sidi L'arbî ben Ibrahim Al-Adouzî, le cheikh de Jazoula à l'époque : A tous les musulmans qui ont embrassé la religion du maître des Prophètes, que la paix soit avec vous. Sachez que vos frères de Oued Noun, des Aït Ba'mrân, et de leur voisinage ont sollicité votre secours contre l'offensive de l'ennemi mécréant. Secourez-les sans tarder, la situation est grave. Dieu dit : (Légers ou lourds, lancez-vous au combat, et luttez avec vos biens et vos personnes dans le sentier d'Allah. Cela est meilleur pour vous, si vous saviez)* [323] *. Il dit aussi : (combattez alors les chefs de la mécréance car, ils ne tiennent aucun serment - peut-être cesseront-ils?)* [324] .

Ne soyez pas en proie à la paresse et aux rumeurs. N'écoutez point les dires des pessimistes et sachez

que nous avons reçu des lettres [des *fouqaha*] *d'incitations d'appel au jihad dans les souks* ». [325]

Ces lettres et publications émises par les oulémas attirèrent l'attention du colonisateur qui traqua les auteurs. Al-Mokhtâr rapporte en parlant d'un *faqih*:« *Il a été convoqué avec ses tolba étudiants munis de leur planchette pour comparer l'écriture d'une publication avec celle des planchettes* ». [326]

Il arriva aussi que les *fouqaha* se soulèvent contre le pouvoir des sultans quand les intérêts de leurs médersas étaient touchés. « *Parce que, avec le pouvoir des sultans il ne restait plus ni aumône légale, ni dîmes. L'influence des fouqaha dans leur pays disparaissait, ce qui entraîna la décadence des médersas 'atiqas. Les sultans avaient l'habitude de tout ramasser avant de regagner leur capitale : Marrakech, Fès ou une autre ville* ». [327]

Nous soulignons que de telles situations ont poussé des *fouqaha* soussis à émettre des *fatwas* allant jusqu'à préconiser la destruction de la maison de tout individu qui collaborerait avec le Makhzen et même à le tuer en considérant ses actes plus graves que l'assaut de l'ennemi.

Mais en même temps, ils priaient Dieu en toute occasion, pour protéger et glorifier les sultans, tant que ceux-ci ne leur demandaient rien pas même un grain de sel.

Ceci explique que le *Makhzen* s'intéressait aux grands *fouqaha* qui exerçaient une l'influence solide au sein des tribus ou dans les villes. Pour maintenir de bonnes relations entre les deux parties il leur témoignait les plus grands égards et les exonérait des corvées exigées du reste de la population. En échange, ceux-ci jouaient un rôle modérateur et prêchaient la soumission au pouvoir établi, en se basant sur la religion.

Reportons-nous à un passage d'une lettre d'un *faqih* « *Ne suivez pas les pas de Satan. Il est cité dans le hadith que: l'Islam et le Sultan sont frère[...] et celui qui déteste le sultan, déteste la religion* [...] le : 11 rajab 1294 H (22 /07/1877) Lahcen ben Ahmed (Timgguiljt)». [328]

Nous notons que malgré la participation des *fouqaha* dans le domaine politique de leur temps, ils n'étaient pas organisés, et, ils agissaient individuellement et non en groupe, ce qui les rendait vulnérables devant le pouvoir central.

CHAPITRE VI

Relations enseignants / enseignés.

1- Les acteurs de l'enseignement traditionnel.

1-1 L'amhdâr.

1-2 Le taleb.

1-3 Le faqih.

2- Relations enseignants / enseignés.

2-1 l'image de l'enseignant.

A) Correspondance concernant l'enseignement.

B) Correspondance concernant la personnalité de l'enseignant.

2-2 L'image de l'enseigné.

3- Relations enseignés / enseignés.

4- Relations avec autrui.

5- Les sanctions.

A) Les causes du châtiment corporel.

B) Les formes du châtiment.

C) Les conséquences des sanctions.

6- Al-ijâzat Al-'ilmya.

CHAPITRE VI
Relations enseignants / enseignés.

Au sein de chaque groupe humain il y a des relations qui se tissent et des échanges qui se font. Le cas de l'enseignement traditionnel ne fait pas exception. Mais ces relations se colorent suivant les traditions, la personnalité et la psychologie des enseignants et des enseignés.

1- Les acteurs de l'enseignement traditionnel.

1-1 L'amhdâr.

C'est l'élève qui vient de commencer son apprentissage dans la mosquée ou la médersa coranique. Toutes les familles soussies désirent ardemment que leurs garçons fréquentent les lieux d'enseignement dans le but de mémoriser le livre saint. *L'amhdâr*, l'aspirant au savoir religieux est bien considéré dans la société. Il n'est pas un Raïs berbère, (chanteur) qui n'en ait pas parlé à travers ses chansons.

D'ailleurs, il jouit d'autres prérogatives même lorsqu'il sera dans l'autre monde, où il pourra demander à Dieu de pardonner à ses parents envoyés en enfer.

Il est donc le grand espoir de sa famille et doit obéir à son enseignant en toutes circonstances.

1-2 Le taleb.

Ce terme peut désigner l'étudiant qui a mémorisé par coeur le Coran et poursuit encore ses études, dans un second niveau à la médersa '*atiqa* (des sciences religieuses) comme Il peut aussi désigner l'enseignant du premier niveau de la mosquée ou de l'école coranique.

a - Le taleb étudiant.

Le taleb étudiant est déjà apte à diffuser son acquis coranique si sa situation financière le contraint à quitter les études du '*ilm* dans les médersas ou zaouia. Il se peut aussi que sa tribu lui demande de venir s'engager à enseigner les enfants en le rétribuant pour ses services !

Dans le cas contraire, il se consacre à la quête du savoir en se déplaçant entre les médersas dans la région ou à l'extérieur, comme ce fut le cas de Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi. Et d'ailleurs pour accéder à la médersa *'atiqa*, la seule condition qu'un taleb étudiant doit remplir est d'avoir appris par coeur tout le Coran.

Le taleb étudiant est respecté par toute la population, car il porte en lui dans sa poitrine (*fi* s*adri*h*i*) la parole de Dieu (*awal n'rbbi*).

Ce respect lui est accordé dès sa première *sloukt* ou première lecture du Coran en sa totalité, qui consacre sa promotion du rang d'*amh*d*âr* à celui de *taleb*. « *A l'époque dans le Souss, quand l'amh*d*âr avait achevé la première lecture du Coran, les gens le vénéraient et portaient sur lui de grands espoirs.[...] Personne ne parlait en sa présence sans son autorisation.[...] Quand il allait au souk, il ne se mêlait pas à la foule. On venait le voir à l'ombre sous les arbres*» [329]

b - Le taleb enseignant.

Le taleb étudiant qui a bien maîtrisé le Coran tant au niveau de la lecture, de l'écriture, que des éléments de base concernant les pratiques du culte religieux, peut exercer la fonction d'enseignant dans la tribu qui le lui demande par le contrat du char*d*.

1-3 Le faqui*h*.

C'est l'enseignant érudit qui peut atteindre le degré du *'alim* ! Le champ de ses connaissances et de son savoir est plus large que celui du taleb. Il a la capacité d'interpréter le texte coranique. C'est pourquoi Al-Mokhtâr dit : « *Les gens de ce pays n'appellent faqi*h *que celui a acquis et maîtrisé le 'ilm* ». [330]

Contrairement au taleb enseignant qui peut enseigner sans condition, un faqi*h* ne peut exercer l'enseignement qu'après avoir obtenu la *ijazat* [331] de ses chouyoukh. « *Qu'il reconnaisse la baraka de s'identifier aux chouyoukh qui ne mettent leurs pas dans l'enseignement, les métiers légaux et autres tâches de grande importance, que par la ijazat et l'autorisation des chouyoukh*» [332]

2- Relations enseignants / enseignés.

Ces relations diffèrent selon le niveau d'enseignement. Le taleb est beaucoup plus directif envers les imh*d*âren, tandis que le faqi*h* reste relativement tolérant, mais en général, nous pouvons dire qu'il s'agit de l'autorité de l'enseignant et de la soumission de l'enseigné.

Nous allons essayer d'observer ces relations dans les diverses interactions entre les acteurs de l'enseignement traditionnel Soussi, et vis-à-vis d'autrui.

2-1 L'image de l'enseignant.

Qu'il s'agisse du faqi*h* ou du taleb, l'enseignant est l'exemple de la perfection en éducation et en *'ilm*. Il est le père spirituel qui dispense et le savoir et la bonne conduite en s'acquittant de sa mission religieuse, car les oulémas sont les héritiers des Prophètes.

Cette mission noble et difficile, impose à l'enseigné le devoir de respect et d'estime pour son maître

et son entourage. « *Fait partie de sa vénération, le respect des membres de sa famille* ». [333]

Il doit être respecté plus que les parents biologiques il mérite obéissance et soumission. L'enseigné doit se montrer devant lui sage et très docile, surtout au moment du cours durant lequel il ne doit pas bouger. Il doit éviter tout ce qui peut provoquer la colère du maître, car celui qui lui porte atteinte ne goûtera point la *baraka* de son *'ilm*.

L'enseigné ne doit pas, par respect, s'asseoir à la place de son maître, même en l'absence de celui-ci. Mais s'il boit dans son verre, il héritera de lui le *'ilm* . [334]

Al-Mokhtâr rapporte « *Il m'a ordonné de lécher sur ses doigts Al-bsiss (farine mélangée avec de l'huile) qu'il a distribué aux tolba. Je l'ai léchée et cela a influencé mon coeur et mon ambition. Quand j'ai quitté sa médersa, il m'a accompagné à pied sur une bonne distance et m'a souhaité beaucoup de bien* ». [335]

Il rapporte aussi une autre image allant jusqu'à un certain degré de sacralité « *A chaque fois, nous buvons les restes de l'eau avec laquelle il a fait ses ablutions, pour solliciter sa baraka* ». [336]

Les confréries répandues dans le Souss, n'ont pas manqué d'influencer les relations entre les enseignants et les enseignés. L'élève doit être devant son maître comme le mort devant celui qui procède à sa toilette. Il ne doit faire signe d'aucune résistance : on pense à la règle « *périnde ac cadaver* » des jésuites. « *Sois devant lui [cheikh] comme le mort devant son laveur qui le manipule dans tous les sens* ». [337]

Le respect pour l'enseignant de la part des enseignés reste permanent, même lorsque celui-ci a atteint un âge très avancé. Il est considéré comme le père spirituel qu'il faut constamment vénérer, qu'il soit présent ou absent.

Mais, il y a ceux qui se révoltent contre cette soumission aux chouyoukhs, surtout quand ils se sentent plus savants qu'eux. A ce propos, Al-igrâri rapporte : « *Parmi eux, Mohamed Igguig (tonnerre) à Irsmouken, [tribu] un faqih actif et brillant en calcul. Il prétend n'avoir aucun cheikh oubliant que pour celui qui n'a pas de cheikh, Satan en est un pour lui. Il déclare qu'il n'y pas un 'alim dans le Souss plus érudit que lui. Et, ne cessant de critiquer les chouyoukh des confréries religieuses, il est devenu fou vers la fin de sa vie en se déshabillant et en marchant nu, que Dieu nous protège ! Il préférait [mars à vénus] malgré son attachement aux awrad et à la prière*». [338]

Nous soulignons que les relations entre le faqih et les *tolba* ne s'interrompent pas, même lorsque ceux-ci ont quitté la médersa. Les liens restent permanents par des visites ou par des correspondances chargées de conseils et d'orientations concernant l'enseignement ou les différents aspects de la vie en général.

Voyons à titre indicatif deux lettres illustrant ces relations :

A) Correspondance concernant l'enseignement.

Lorsque l'érudit Mohamed ben S'id Al-Marghîtî a appris que son élève Al-'aroussî ben Abdellah Al-Jrrârî a construit une médersa pour la diffusion du *'ilm*, il lui a envoyé une lettre pleine de conseils en insistant sur les défauts [de morale] des médersas soussies, défauts qu'il faut éviter ainsi que comment choisir les *Tolba* étudiants qui ont la vocation pour les études « *J'ai appris que vous avez construit une médersa pour les tolba afin que vous vous entraidiez en obéissant à Dieu, et nous avons remercié Dieu pour cela si vous appliquez l'ordre divin :'Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes oeuvres et de la piété et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression. Craignez Allah, car Allah est dur*

en punition! [339] *. Nous prions Dieu qu'il vous donne la grâce, par la médiation en son Prophète (BSDL). J'ai voulu vous conseiller - car la religion est conseil - d'ordonner aux Al-msâfrîne* [340] *qui habitent dans la médersa de s'entraider dans l'accomplissement du bien et de s'éloigner du pêché. De tout ce qui est commis par eux, vous y participez, car c'est vous qui leur donnez nourriture et abri ! J'attire votre attention sur ce point qui échappe à tout le monde, sauf à ceux qui sont soutenus par la lumière de Dieu, et nous le prions pour qu'il nous classe parmi eux, amen.[...] Les tolba de nos jours passent des années à maîtriser le 'ilm tout en étant dans le pêché ! Ils s'intéressent aux formalités et négligent le dogme qui est la pulpe. Enfin, celui qui ne s'intéresse pas au culte, ne doit pas habiter votre médersa, c'est mon conseil* ». [341]

Nous remarquons que les conseils contenus dans la lettre, insistent beaucoup sur le comportement plus que sur le savoir, car celui-ci, n'est qu'un moyen pour la compréhension de la religion islamique.

B) Correspondance concernant la personnalité de l'enseignant.

Il s'agit d'une lettre adressée par Al-Mokhtâr Al-Soussi à son élève Mohamed ben Ahmed Al-'atiq, qui se centrait sur la personnalité du faqih [342] Al-Mokhtâr conseille à son élève d'être modeste, de ne par courir derrière la matière et de respecter les sciences religieuses.

Il dit :« La première des choses est une bonne renommée dans l'enseignement, qui ne peut être acquise qu'après une expérience de longue haleine.

La deuxième, est la bonne intention envers Dieu, de vouloir enseigner les enfants des musulmans dans cette région aride du 'ilm, car tout ce qui n'est pas fondé sur la bonne conscience et la fidélité, s'écroule vite. [...] Je n'ai peur que d'une chose pour toi, que le doute s'empare de ta croyance à cause de tes mauvaises fréquentations, fréquentations que nous t'avons interdites à maintes reprises ». [343]

Nous soulignons donc d'après ces lettres, que l'image du faqih est dominante, et les relations entre lui et ses élèves se perpétuent au-delà des frontières de la médersa.

L'enseignant doit être respecté même après sa mort, et l'on doit faire des prières pour lui en le remerciant pour avoir diffusé le *'ilm* au sein de sa tribu et de sa société. C'est pourquoi en toute occasion religieuse ou non, avant la dispersion des foules, les *fouqaha* clôturent tout rassemblement par *Al-dou'â* ou invocation au profit des parents, des chouyoukh enseignants, des hommes vénérés, des morts et au profit de tous les musulmans qui constituent la oumma islamique.

2-2 L'image de l'enseigné.

Dès son jeune âge, l'enfant est éduqué à se comporter comme un adulte, d'abord par sa famille et ensuite par le taleb et le faqih. Les parents et les enseignants ignoraient tout de la psychologie et de la personnalité de l'enfant. Son seul devoir s'avérait être la soumission à toute personne plus âgée que lui, en partant de ses frères jusqu'aux inconnus, auxquels il devait baiser la main à chaque rencontre.

Nous pouvons dire que, dans la société soussie à l'époque d'Al-Mokhtâr, les enfants étaient privés de leur enfance. L'enfant qui n'était pas envoyé à la mosquée, avait des tâches qui lui incombait dans la maison ou à l'extérieur : aider ses parents, garder les chèvres ou aller quérir de l'eau pour la maison.

Ceci a été bien illustré par une étude « *Disons que jusqu'à la fin des années cinquante, l'enfance n'existait pas ou elle existait dans les milieux bourgeois citadins influencés par le modèle colonial, parce qu'à partir de cinq ou six ans l'enfant était tout de suite mis en apprentissage chez le faqih ou chez*

l'artisan et noyé dans le monde des adultes » [344]

Par ailleurs dans la région du Souss, on habillait l'enfant comme un adulte, et plus encore, on le mariait jeune, tout en lui volant et son enfance et son adolescence.

Donc, l'enseigné *amhdâr* était le petit qui venait fréquenter la mosquée ou la médersa coranique pour l'apprentissage de l'alphabet, de l'écriture et des petits versets coraniques. Il ne représentait qu'une sorte de pâte à modeler que le taleb façonnait à sa guise. A ce stade de l'apprentissage, les châtiments corporels étaient très fréquents avec le consentement des parents.

Quant au taleb étudiant de la médersa des sciences religieuses, c'était déjà quelqu'un qui avait traversé la phase de l'*amhdâr*, et qui avait appris tout le Coran, mais il ne comprenait pas le sens de ce qu'il avait appris !! Lui aussi, habité par la peur des lourdes années d'apprentissage, se soumettait à son enseignant, et, même étant plus âgé, il pouvait encore être fouetté en cas de maladresse sans qu'il puisse riposter.

Ses habits devaient répondre aux critères islamiques, souvent une djellaba blanche, en dessous une *farajya* (vêtement blanc) ou *foukya*, un *sirwâl aqindrissi* (pantalon traditionnel marocain) et une *taguiya* (bonnet) sur sa tête rasée. A l'époque d'Al-Mokhtâr, à cause des famines [345] le tissu se faisait rare, et la nourriture manquait, ce qui entraîna le manque d'hygiène, des phtiriases et même la dispersion des *tolba* et l'abandon des médersas. Mais quelle que soit la situation, l'enseigné devenait l'esclave de l'enseignant « celui qui m'apprend une lettre, je deviens son esclave » phrase très courante dans les milieux marocains.

En bref, nous pouvons affirmer que la personnalité des enseignés s'anéantissait totalement devant celle de l'enseignant, et les soussis appellent cette attitude : *Atâ't* ou obéissance et crainte révérencielle, et non pas soumission.

3- Relations enseignés / enseignés.

En général ces relations étaient imprégnées du respect mutuel, surtout quand il s'agissait de niveaux différents. Le taleb respectait son camarade plus avancé que lui dans les études et sollicitait son aide. Il arrivait que le *faqih* désigne un taleb pour enseigner les moins avancés, et ceux-ci devaient le respecter. Mais quand il était question de remarques concernant les matières enseignées, le moins avancé pouvait corriger le plus avancé en cas d'erreur et ceci sans aucun complexe. [346]

En cas de problème, les *tolba* essayaient de le résoudre sans que le faqih soit consulté. Il n'était mis au courant que lorsque la tentative de résolution était vouée à l'échec.

4- Relations avec autrui.

Les *tolba* n'étaient pas coupés du monde extérieur. Ils avaient des relations avec les habitants les plus proches de leur institution et même avec d'autres. En dépit du respect accordé aux *tolba* au sein de leur tribu, ils essayaient d'éviter les analphabètes appelés localement « *I'amyïne* ». Le *faqih* lui-même le leur recommandait, car la tâche qu'ils avaient à accomplir était beaucoup plus noble que de perdre son temps avec les autres plongés dans l'oisiveté.

Mais, à cause des traditions, les *tolba* pouvaient quelquefois se trouver impliqués dans la participation aux festivités ou aux *moussems*. « *Nous sommes arrivés dans un village où les hommes*

s'amusaient et dansaient, et les femmes tout autour, comme des sauterelles, toutes voilées, les regardaient. [...] Lorsqu'ils nous ont remarqués, ils nous ont invités en sollicitant notre baraka et nos invocations » [347]

La *baraka* des *tolba* était très connue dans le Souss et on rapporte plein d'histoires à ce sujet. « *Le faqih sidi Tâher ben Ali m'a raconté que les tolba de la médersa de sidi Ali ben S'id dans la tribu de Lakhsâs, ont demandé à un riche, habitant près de la médersa, de leur offrir un mouton, ce qu'il n'a pas fait. En partant, les tolba se sont réunis et l'ont couvert d'imprécations pour qu'il périsse et pour que le mouton qui leur a été refusé devienne viande pour le repas de ses obsèques. En trois jours le pauvre homme fut compté parmi les morts. [...] Je dis : Le cheikh soufi sidi Al-hadj Lahcen Tamoudiztî disait : Quand les tolba se réunissent pour une affaire, Dieu l'accomplit. Et sidi Ibrahim ben sâlih Tâzerwâltî disait: Je ne suis stérile que par les invocations des tolba, ils étaient devant ma porte un jour de noce et je ne les ai pas invités, alors ils ont invoqué Dieu pour qu'il me prive d'enfant,et c'est maintenant une réalité*». [348]

Nous notons que cette croyance subsiste encore de nos jours dan la région. Elle donne aux *tolba* un pouvoir surnaturel grâce au Coran qu'ils ont mémorisé. Ainsi quand les gens parlent d'eux, nous n'entendons dire que « sadatna *tolba* » nos maîtres *tolba*.

Quand ils se réunissent à l'occasion d'une cérémonie, les gens leur donnent en échange de leurs invocations la *zyart* ou *Al-foutouh*, soit en nature tel que du sucre, du thé, des oeufs, un coq, une bête ou en argent. Les *tolba* procèdent sur place à la vente aux enchères des choses reçues. Un oeuf au prix d'un dirham, peut coûter cent dirhams, car ce n'est plus le même oeuf qu'ils viennent de recevoir ! Les *tolba* le chargent d'invocations et de la *baraka* sous les applaudissements de la foule, en vendant à l'acheteur- selon ses voeux- la réussite dans son commerce, son ménage, et s'il est étudiant, dans ses études etc. S'il s'agit d'une vieille fille, l'objet acheté aux *tolba*, peut attirer un mari qui frapperait à la porte de ses parents. Nous avons même entendu parler, à un certain moment, que des *tolba* vendaient en leurs objets la *baraka* pour l'obtention d'un passeport et surtout d'un visa pour l'Europe.

Al-Mokhtâr a fait allusion sans détail à ce phénomène « Ils [les *tolba*] font des tournées en *adouwal* (groupe) dans les tribus à l'instar des chefs des confréries religieuses, en s'adonnant à la mendicité et en escroquant les naïfs ». [349]

5- Les sanctions.

La sévérité des sanctions était observée dans les mosquées et les médersas coraniques plus que dans les médersas *'ilm*yas, où les *tolba* étudiants était plus âgés et barbus. Durant la période de la mémorisation du Coran, les *imhdâren* étaient plus exposés aux châtiments corporels, et les parents n'étaient satisfaits du travail de l'enseignant qu'ils ont engagé, que lorsque leurs enfants revenaient à la maison, tachés de sang.

Ils acceptaient volontiers ce traitement infligé à leur progéniture, car tout endroit du corps fouetté par l'enseignant échapperait au feu de l'enfer. Si en d'autres régions du Maroc, un père dit au *faqih* à propos de son fils « *anta aqtl wa ana ndfn* » toi, tu tues moi j'enterre, dans le Souss, un père dit au faqih « *kiy gherssâs nkki azought* » toi, égorge-le, et moi je le dépouille, nous pouvons imaginer à quel point l'enseignant pouvait torturer ses élèves, avec ou sans raison, sans en craindre les conséquences . « *...Et nous avons trouvé la mosquée pleine d'enfants, grands et petits, occupés à apprendre devant un faqih sévère à l'image d'un lion. Il ne cessait pas de frapper, de ligoter, et de lancer des cailloux sur eux, sans égard pour les parties du corps qu'il frappait. Il les frappait particulièrement sur la tête en laissant couler le sang sur leurs vêtements. Il n'y en était pas un qui eût moins de cinq blessures à la tête, sans compter celles du dos. S'ils se retournaient à droite ou à gauche, la mort rouge était aux aguets* » [350]

Les visiteurs de ce *faqih* lui ont fait des représentations sur ce qu'il leurs avait été donné de voir et lui ont conseillé de faire preuve de plus de tolérance et d'être plus pédagogue avec les enfants. L'homme leur répondit « *Si leur parents ne trouvent pas sur leur corps les traces des coups, et leurs vêtements tâchés de sang, ils me feront des reproches. Il arrive souvent qu'un parent m'appelle de loin à haute voix de derrière la mosquée en me disant : Frappe mon enfant. Il est silencieux et il joue* ». [351]

Fortifiés par cet encouragement reçu des parents, certains enseignants faisaient preuve d'imagination pour punir. Ils ont inventé des systèmes de torture comme s'ils avaient affaire à des criminels ! « *La plupart [des enseignants] quand ils veulent les [enseignés] torturer, procèdent à leur suspension dans l'air à l'aide de pieux et de cordes, et allument en bas un feu brûlant.[...] Certains y jettent du sel qui explose en faisant des étincelles atteignant le corps du malheureux suspendu.[...] Les cordes laissent des traces sur leurs mains. Quels coeurs durs, et vides de toute clémence ! Nous sommes à Dieu et à lui nous retournons !! Ces agissements amènent la plupart des enseignés, voire la totalité à exprimer leur joie quand on leur annonce le décès de leur enseignant. Il y a même des enseignés qui ont tué leur enseignant pour être tranquilles. Pourquoi toute cette brutalité entre enseignant et enseigné ? Dans quel but ? C'est juste de l'ignorance et de la barbarie. En outre, des parents recommandent au maître de bien fouetter leurs enfants, et s'ils sont morts, le maître est innocent, et c'est devenu une coutume relationnelle entre parents et enseignants, ce qui met réellement les enfants en grand danger.*

Tout ceci n'est fondé que sur un dicton courant qui affirme que le bâton est issu du paradis « Akouraï ikkâd ljinte » et sur la croyance qu'on ne mémorise le Coran que lorsqu'on a goûté du bâton. Ils ont oublié que c'est Dieu qui a enseigné le Coran et a facilité son apprentissage » [352]

Nous notons également que certains parents faisaient exception et n'acceptaient pas ce genre d'éducation « *En ce qui concerne sidi Abdellah, le faqih sidi Ali ben Hmmou l'a frappé avec une louche en fer qui servait à prendre de l'eau pour les ablutions d'une grande tikinte, marmite dans la mosquée, et l'a profondément blessé. Sa mère a réagi contre le faqih, et son père n'a pas manqué de lui adresser des reproches : Nous voulons l'enfant pour la vie et non pas pour la tombe ! Quelle est l'utilité de la torture pour apprendre le Coran ?* ». [353]

Ainsi telles étaient l'attitude et la vision de la grande majorité de la population soussie quant à l'éducation de leur progéniture confiée aux *tolba* et aux *fouqaha*. Et pour que l'image soit complète, voyons aussi la position de l'élite à travers une lettre adressée à un *faqih* :

« *... Et après, te voici mon enfant Abderrahman, que Dieu exauce en lui et en toi notre espoir. Empêche-le de sortir avec les enfants et les grands dans les champs. Il ne doit sortir que pour faire ses besoins. Personne ne doit l'accompagner à la maison à part toi. Il ne doit pas s'asseoir avec les grands enfants et les autres. Offre-lui une bonne éducation : Qu'il baisse les yeux, qu'il ne parle pas trop. Qu'il boive et qu'il mange peu ! Pas de rires ! Il ne doit pas lever les yeux devant toi, et ne doit te parler que pour demander une explication. Ne laisse personne lui parler, même ton propre enfant, et, celui qui veut lui donner quelque chose, qu'il te l'apporte. Il ne doit manger qu'après avoir faim, car nourriture après nourriture provoque de grands dommages. La faim est plus utile. Il ne doit pas trop boire. Il ne doit boire qu'une heure après avoir mangé. Que personne ne lui parle de ce pays pour perturber son esprit !*

Ne lui parle pas avec douceur, fais-lui peur dès le premier contact, afin qu'il ait peur de toi, et ensuite sois clément.

Commence-lui sa planchette par le début de la sourate Al-Baqara (la vache) Apprends-lui l'écriture et comment lire rapidement sans répétition des mots. Il doit relire sa planchette après l'écriture. La correction se fait l'après-midi. Qu'il fasse une petite sieste avant la prière de Al-zouhr. Chaque fois qu'il lève les yeux de sa planchette pour voir ou discuter, réprime-le. Retrousse tes manches pour exécuter ton devoir envers les enfants des habitants de la région. Que mon enfant ne t'en empêche pas ! Eduque-les à ne pas mentir ni jurer. Il ne doit ni manger ni boire avant de prononcer le nom de Dieu, et le remercier à la fin. Il doit aussi le prononcer avant de se coucher, quand il entre et quand il sort. Tu ne dois pas le

laisser manger tout ce qui est impur (harâm) car toute chair faite par l'impur mérite l'enfer. Il ne doit pas sentir ta clémence et ta compassion, cache-les pour lui.[...] Une gifle vaut mieux qu'une bouchée. Ne le laisse pas se montrer orgueilleux ou offenser les enfants même en paroles. Nous ne l'avons [l'enfant] voulu que pour la modestie, que Dieu te récompense, réalise tes aspirations et les nôtres dans ce bas monde éphémère et dans l'autre qui est éternel.

Ne l'envoie chez nous qu'après avoir reçu mon accord, et s'il vient sans ton autorisation, rattrape-le sur le chemin et donne-lui des coups de là[l'endroit de la capture] jusqu'à l'arrivée.

C'est ton enfant, et je t'ai donné à son sujet une procuration générale. Ne divulgue ses secrets en apprentissage ou autres à personne. Si quelqu'un te demande de ses nouvelles, dis-lui : Nous lui souhaitons du bien. Que Dieu lui vienne en aide, à lui et aux autres par ton intermédiaire, et augmente les bienfaits au sein des musulmans, amen ». [354]

C'est une lettre qui met en relief les aspects des relations entre l'enseignant et l'enseigné selon la vision d'un père *faqi*h qui avait envoyé son enfant à un autre *faqi*h pour son enseignement et son éducation. Elle met en lumière la mentalité courante et la réalité vécue par les acteurs de l'enseignement traditionnel soussi.

Ce fut donc la coutume connue dans tout le Souss. Les *Imhdâren* étaient torturés sans pitié et faisaient des cauchemars la nuit en appelant leur mère, en criant ou en récitant le Coran dans leur sommeil.

Pour approcher cette réalité amère à laquelle ont goûté ceux qui l'ont vécue, nous nous permettons de nous interroger sur un certain nombre de points : Quelles peuvent être les causes du châtiment ? Quelles sont ses formes ? A-t-il des buts précis ? Et enfin, n'y a-t-il pas de conséquences négatives qui en découlent ?

A) Les causes du châtiment corporel.

L'enseignant punit sans clémence, ni compassion tous les élèves qui n'ont pas appris le contenu de leur planchette. Il exerce sur les petits ce qu'il a reçu lui-même quand il était élève. Il ne se réfère ni à la pédagogie ni la psychologie de l'éducation pour déceler une tare quelconque chez l'enseigné. Son seul remède à la situation, est son bâton !!

La personnalité de l'enseignant peut être aussi la cause, s'il exerce de la violence sur les enseignés c'est qu'il est persuadé que le *'ilm* ne se transmet que par la force.

La cause peut être une absence non justifiée, le manque d'une prière ou le sommeil.

Diverses fautes commises par les enseignés, telles que le vol, les mauvaises fréquentations ou autres, sont suffisantes pour se voir infliger la torture.

B) Les formes du châtiment :

Le châtiment corporel infligé par l'enseignant traditionnel peut prendre plusieurs formes, allant d'une simple punition à la mort de l'enfant, ce que l'islam récuse catégoriquement.

Parmi ces formes, nous pouvons citer :

Des cordes tressées et imprégnées d'eau salée qui laissent des contusions sur le corps de l'enfant et

augmentent l'intensité de la douleur par la pénétration de l'eau salée dans les blessures.

Des bâtons de toutes formes et des rameaux provenant de certains arbres, dont la consistance varie entre la rigidité et la flexibilité et utilisés n'importe comment, causant parfois des dégâts irréparables, allants jusqu'à crever un oeil ou casser un bras.

Des gifles et des coups de pied, surtout quand l'enseigné a le malheur de se trouver à proximité du taleb ou du *faqih* lors de la récitation par coeur de sa planchette.

Une autre forme très connue, des anciens étudiants de l'enseignement traditionnel, consistait à pincer la peau sous le menton avec le pouce et la pointe de la plume en roseau en laissant couler du sang.

Quand la colère s'emparait de l'enseignant, il arrachait la planchette à l'élève et s'en servait pour le frapper sur le crâne !

La suspension, appelée *Zarga*. Elle consiste à attacher les deux bouts d'une corde à une poutre du plafond, puis à soulever l'enfant de force à l'aide des autres élèves et à le forcer à croiser ses doigts au milieu de la corde suspendue et à le lâcher. L'enfant, sous le poids de son corps ne peut pas se libérer et reste suspendu. L'enseignant procède alors, sans merci, à la torture du petit corps, en lui donnant des coups sur les pieds, sur le dos et le reste du corps. Certains enseignants mettent sous son corps des brasiers et y jettent du sel provoquant des petites cloques [355] Le *faqih* ne se décide à libérer l'enfant que lorsqu'il le voit sur le point de défaillir.

Achbbouh : Procédé qui consiste à faire soulever l'enfant à punir par quatre grands gaillards, en le tenant par les mains et les pieds, le ventre et la face vers le sol. Le *faqih* alors fouette son dos, ses fesses, ses cuisses et ses jambes. Quand approche la fin de la séance de supplices, on entend s'élever la clameur : « *rzmatâss* » « relâchez-le ! ».

Al-kabl : l'enchaînement. L'enfant fuyard de la mosquée ou de la médersa coranique, à cause des tortures, reste enchaîné, durant des jours, en étudiant, en mangeant et en dormant.

C'est ainsi que les *tolba* et les *fouqaha* de l'enseignement traditionnel mettaient au point diverses tortures à infliger aux enfants avec l'aval des parents, en justifiant même parfois leur comportement par des poèmes ou maximes :

Ne regrette jamais de frapper les enfants.

Le *'ilm* reste et les coups s'en vont.

A ce propos Al-Mokhtâr rapporte : « *Ce sont ces punitions violentes que les tolba enseignants infligent et que l'opinion publique ne dévoile pas, qui poussent certains enfants à fuir ou à se suicider en se jetant dans un puits ou en absorbant du poison. Il est rare de trouver un étudiant qui n'ait pas pris la fuite d'un endroit ou d'un autre, parmi tous ceux qui ont appris le Coran. C'est uniquement à cause des mauvais traitements, et non pas à cause de l'apprentissage. La fuite engendre une autre sanction qui est le ligotage. Ainsi, nous trouvons dans chaque mosquée un ou deux élèves ligotés par les parents dans le but de les obliger à étudier, et j' en étais un.*

J'ai pris la fuite de chez notre maître sidi Ibrahim ben Al- hadj, lorsqu'il nous enseignait dans la mosquée Iferyân à Achtouken, un jour l'après-midi, en direction de la tribu de Gsîma. J'ai parcouru 40 km sur la côte, et je n'avais que 9 ans. J'ai rencontré un homme noir qui m'a conduit à une mosquée. [...] L'imâm m'a reconnu et m'a conduit chez lui à la maison, et là, mon maître m'a récupéré. Pour montrer son zèle envers son cheikh [mon père] *Il m'a enchaîné ainsi que mon frère Ahmed avec une même chaîne et nous a dit: Si vous voulez rester, restez tous les deux, et si vous voulez fuir, fuyez tous les deux* ». [356]

Telles étaient les sanctions dans l'enseignement traditionnel à l'époque d'Al-Mokhtâr. Tout le monde

imposait à ces enfants la mémorisation du Coran par tous les moyens. « *Que Dieu ait en sa miséricorde l'âme des gens qui ont vécu à cette époque! Aujourd'hui, il n'en reste plus que des souvenirs, et le Maroc est aux portes d'une ère nouvelle. Seul Dieu sait quelle sera la situation* ». [357]

Il faut noter que les seuls objectifs attendus des sanctions exagérées, se résumaient à la mémorisation du Coran, et la bonne conduite suivant les valeurs admises par la société soussie, dont la plus apparente était la soumission.

C) Les conséquences des sanctions.

Au-delà des conséquences immédiates comme le suicide, la fuite ou les dommages corporels, l'enfant reste atteint et frustré sur le plan psychologique.

Ibn Khaldoun a consacré tout un chapitre à ce sujet dans sa mouqadima, en évoquant les traces négatives et indélébiles touchant au corps de l'enfant et à sa psychologie. Il rapporte que celui qui a été éduqué dans la coercition se montre paresseux, menteur, hypocrite et rusé. Il perd le sens de l'humanité et devient un fardeau pour la société. [358]

Nous soulignons qu'Al-Mokhtâr n'a rapporté aucun cas de sanction exercée par un *faqih* soufi, qui éduquait ses disciples et enseignait ses *tolba* simultanément.

Nous notons également que, d'après nos informateurs, ce genre de pratiques barbares a disparu des institutions traditionnelles, et ce, grâce aux changements qu'a connus la société soussie, et surtout grâce à la concurrence des écoles de l'enseignement public qui reçoivent la majeure partie des jeunes enfants. L'enseignant traditionnel n'a aucun intérêt à fouetter les quelques petits qui lui sont confiés, et s'il se laisse aller à le faire, la réaction des parents ne tarde pas à se faire entendre.

6- Al-*ijâzat* Al-'*ilm*ya.

Elle constituait un autre genre de relations et attestait le savoir transmis de l'enseignant à l'enseigné. Il s'agissait d'une sorte de certificat qui rendait compte des divers modes de transmission du savoir, par voix orale ou écrite, inspirés des oulémas du *hadith*.

Ainsi, une fois que l'étudiant avait fini ses études, il sollicitait de son cheikh une *ijâzat* pour qu'il puisse à son tour continuer la chaîne de transmission du '*ilm*, car la *ijâzat* était considérée comme le témoignage du cheikh sur la capacité de son disciple à enseigner.

Nous soulignons qu'elle peut prendre plusieurs formes :

Il peut s'agir d'une *ijâzat* orale, par laquelle le cheikh autorise son disciple à transmettre tout ce qu'il a appris de lui.

Elle peut être écrite, quand le cheikh écrit que son disciple est apte à enseigner tout le savoir qu'il lui a transmis, savoir provenant de lui et des autres *chouyoukh* morts ou vivants.

Enfin, il y a la *ijâzat* qui se fait par correspondance entre le cheikh et le disciple, comme ce fut le cas, à titre d'exemple d'Abderrahman Al-Jazoulî quand il a écrit à son cheikh Ahmed Al-Sanhâjî en disant « Comme je n'ai pas pu le rencontrer pour avoir son *ijâzat* orale, Je lui ai écrit... Le pauvre [modeste] Abderrahman vous demande, par la grâce de Dieu, de lui autoriser de transmettre votre *isnâd* [359] des *hadiths*... Il m'a répondu par l'écriture de son fils- à cause de sa vieillesse trop avancée- :

'*Je t'autorise à transmettre tout ce qu'il m'est permis de transmettre oralement selon les conditions exigées par les spécialistes*'» [360]

Un autre exemple fut celui d'un cadi, ancien élève d'Al-Mokhtâr Al-Soussi, qui écrivit à ses *chouyoukh* pour avoir leur *ijâzat*. Après l'avoir obtenue, il écrivit à Al-Mokhtâr Al-Soussi, à Mohamed ben Omar Al-Sarghini, à Moulay Ahmed 'Alami et au cheikh Abdelhay Al-Kattani, pour obtenir leurs *ijâzat*, bien que celles-ci n'eussent à l'époque plus grande valeur dans les milieux urbains. Après les avoir obtenues, il les conserva chez lui. Mais, quand les Français ont emprisonné Al-Mokhtâr Al-Soussi en 1937, le cadi a fit disparaître la plupart des documents qui auraient pu lui valoir des ennuis, mais il a précieusement conservé la *ijâzat* de son maître Al-Mokhtâr.

Al-Mokhtâr a exploité ses *ijâzats* écrites pour les oulémas dans le monde rural afin de diffuser ses idées concernant l'islam et la situation de la société marocaine. Si les *ijâzat*s que le cadi a reçues de ses autres chouyoukh étaient conformes aux critères traditionnels, celle d'Al-Mokhtâr était autre, et beaucoup plus profonde. Dans l'une, datée du 2 Safar 1354 H (6 mai 1935) Al-Mokhtâr a commencé la *ijâzat* en écrivant que le monde musulman avait changé, sauf le Maroc, qui restait plongé dans l'ignorance. Que Fès et Marrakech étaient dans un sommeil profond, les oulémas mouraient l'un après l'autre et les sciences religieuses ne suffisaient pas à elles seules pour faire entendre la voix du peuple.

Après cette introduction de son *ijâzat*, il décrit sa vie, les circonstances de la mort de son père et son parcours à la quête du savoir et du *'ilm*. Il a introduit dans son *ijâzat* ses opinions personnelles et ses méditations, et en donnant ce genre de *ijâzat* au cadi et à d'autres élèves, Al-Mokhtâr diffusait en réalité sa vision de réformateur parmi les intellectuels ruraux, et ceux des villes du Maroc.

Al-Mokhtâr n'a pas cité les livres qu'il a commentés ou enseignés, du temps où le cadi était son élève, car les *ijâzat*s rédigées durant les années trente ne respectaient que rarement cette tradition. En revanche, il a amplement cité les sujets qu'il a enseignés en grammaire, *fiq*h, *hadith*, et exégèse. Ces sujets occupaient dans son enseignement une place beaucoup plus importante que dans celui des autres oulémas.

La conclusion de son *ijâzat* au cadi Abderrahman, reste exceptionnelle ! Il mentionna qu'Abderrahman n'avait pas acquis les sciences de lui directement, mais plutôt de son frère qui était son élève. Il procéda de la même manière dans d'autres *ijâzat*s, sans doute pour éviter d'exposer ceux qui lui en faisaient la demande à la malveillance des autorités du protectorat qui le tenaient en suspicion et l'avaient déjà envoyé en exil. [361]

Nous soulignons, qu'en comparant le contenu et le style des ijâzats d'Al-Mokhtâr et d'autres *fouqaha* de l'époque aux *ijâzats* connues et forgées par la tradition, qu'un changement commença à s'installer dans le domaine de l'enseignement traditionnel qui avait résisté pendant des siècles, le point, que nous allons développer dans les prochains chapitres.

CHAPITRE VII

Les 'ouloum enseignés dans le Souss.

1- *Al-qirâ't* (Les lectures).

2- *Le tafsîr* (L'exégèse).

3- et 4- Le *hadith* et la *Sîra*.

5- Les 'ouloum du hadith (Sciences du hadith).

6- 7- et 8- La grammaire, la morphologie et la langue.

9- Al bayâne (La rhétorique).

10- Al ousoul (Les fondements du fiqh).

11- 'ilm al kalâm (Science de la théologie).

12- Le fiqh (Le droit musulman).

13- et 14- Al-Farâ'id wa Al-Hissâb (La science relative aux règles de l'héritage et le calcul).

15- Al Hay'at (L'astronomie).

16- Al mantiq (La logique).

17- Al-Tib (La médecine).

18- 'ilm Al Jadâwil (Les sciences occultes).

19- Al-'aroud (La métrique / prosodie).

20- Les Assânîd (Les chaînes de transmission).

21- Al-adab Al-'arabi (La littérature arabe).

CHAPITRE VII
Les 'ouloum enseignés dans le Souss.

Jusqu'à présent, nous avons fait allusion aux institutions de l'enseignement traditionnel, aux enseignants, aux enseignés et à leurs relations.

Dans ce chapitre nous allons aborder le sujet des différents 'ouloum qui constituaient le programme que devaient assimiler les aspirants au 'ilm. Ce qui va nous donner une idée sur le genre de personnes et de personnalités que produisait cet enseignement, dit traditionnel, dans la région du Souss ainsi que dans tout le pays, avant l'instauration des systèmes éducatifs importés.

Mais préalablement, il faut signaler que la première remise en question de l'enseignement traditionnel au Maroc date du règne du sultan sidi Mohamed ben Abdellah Al-'alaoui mort en 1238 H (1822).

En 1203 H (1788), il avait promulgué un Dahir dont l'objectif était de restructurer les programmes de l'enseignement et des méthodes basées sur la mémorisation de contenus d'ouvrages très volumineux, de recueils et de moukhtasarât ou abrégés.

L'historien Ibn Zaidân a fait allusion à cette réforme dans Al-dourar Al- fâkhira, en disant « ce sultan est le premier qui a posé la première pierre de la réforme des cours à l'université d'Al-Qarawiyine et indiqué ce qu'il faut enseigner et ce qu'il faut omettre ». [362]

Mais, certains oulémas irreductiblement opposés à tout changement, n'ont pas apprécié la réforme en la qualifiant de da'wa chaytânya, prétention satanique. [363]

Généralement, l'enseignement traditionnel au XX^{ème} siècle gardait les contenus et les formes hérités

du moyen âge. Les sciences religieuses [364] prédominaient partout, aussi bien dans le milieu rural que dans le milieu urbain. Elles étaient enseignées dans les villes importantes comme Fès, Tétouan, Marrakech, et aussi dans les médersas traditionnelles populaires dans les campagnes, comme dans le Souss où, la langue véhiculaire était le *tachelhit*, le berbère du Souss.

Selon Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi, les 'ouloum auxquels les soussis s'intéressaient étaient au nombre de 21 '*ilm* ou arts [365] selon son expression.

1- *Al-qirâ't* (Les lectures [366]).

Il s'agit de l'art de lire le Coran chez les musulmans, les lectures connues sont au nombre de sept, dix ou quatorze. Mais les sept lectures sont les plus authentiques et les plus répandues dans le monde musulman. Les anciens soussis se sont intéressés à cet art depuis qu'ils ont embrassé l'islam.

« *Il est rare de trouver une campagne dans le Souss dont moins d'un quart des habitants n'a pas mémorisé le Coran. [...] Mais, nous avons vécu jusqu'au triste jour où nous avons remarqué la réduction de ce nombre ! Pire encore, nous avons vu un large mouvement contre l'apprentissage du Coran, et, le plus étonnant, cela ne s'est pas produit pendant le protectorat, mais après l'indépendance !* » [367]

L'art de la lecture coranique ne s'apprenait que dans les médersas '*atiqas*, après la mémorisation parfaite du Coran dans les mosquées et les médersas coraniques, telle que : La médersa Aghbâlou à Massa, la médersa de sidi Waggâg à Aglou, la médersa de Bougarfa à Ait Ba'mrân, la médersa de Lab'ârîr et plusieurs autres.

Cet art des lectures fut enseigné dans le Souss selon les ouvrages d'Al-Châṯibî, Ibn Al-Jazarî, Ibn Barrî, Al-Kharrâz et autres. Certains soussis avaient leurs propres ouvrages en la matière, ce qui témoignait de leur maîtrise de l'art des lectures coraniques. Al-Mokhtâr en a cité quelques-uns [368] : Houssine Al-Chawchâwî qui avait commenté Mawrid Al-Ẓamâ'n, S'id Al-Gourramî qui avait commenté L'ouvrage d'Al-Kharrâz, et des dizaines d'autres étaient érudits dans cet art.

Avant la génération d'Al-Mokhtâr, les soussis s'intéressaient beaucoup aux différentes lectures du Coran, surtout la riwâyat de Warch [369] (récit de Warch) et tous les oulémas en avaient la maîtrise. Mais après « *Tu peux compter des centaines d'oulémas sans en trouver un seul qui se perfectionne dans cet art. Bien sûr, ils ont tous appris par coeur le Coran, mais sans compréhension, et c'est la cause de la décadence de cet art. Alors que le Souss fut dans le temps, la source convoitée, vers laquelle venaient les demandeurs du'ilm, comme ce fut le cas de Ibn Abdessalâm Al-Fâssî vers la fin du XII*ème *siècle (XVIII*ème*) qui descendit à Aït Swâb pour l'apprentissage de cet art. Aujourd'hui, cet art fait partie de l'histoire, et ceux qui le maîtrisent se comptent sur les doigts d'une main* ». [370]

2- Le *tafsîr* (L'exégèse)

Selon Al-Mokhtâr, cet art était connu dans le Souss depuis fort longtemps. Déjà au VII^{ème} siècle (XIII^{ème}) un grand '*alim* venant d'Andalousie, Abou Yahya Al-Goursîfî, était très connu dans le Souss. Le tafsîr était enseigné dans la région en fonction des compétences des *fouqaha*, Mais les soussis s'intéressaient beaucoup plus au Coran du point de vue de la grammaire que de l'interprétation. Ecoutons ce que Al-Mokhtâr rapporte :

« *J'ai rendu visite au faqih Ahmed Al-'Aïnî dans la mosquée de Al-Ma'der et je l'ai trouvé en train d'enseigner convenablement, mais superficiellement le-tafsîr. La diffusion de cet art est importante, car le soussi qui n'est pas arabe doit persévérer constamment pour assimiler l'interprétation du Coran. Même les soufis l'enseignaient, comme ce fut le cas du cheikh Al-Ilghî [le père de Al-Mokhtâr] [...]. Mais il faut dire la vérité, les soussis se limitaient à l'enseignement de cet art sans écrire d'ouvrages sur le sujet*» [371]

3- et 4 Le *hadith* et la *Sîra*. [372]

Ces deux matières nobles ont été étudiées par les soussis bédouins avec avidité et acharnement.

Après la décadence des *'ouloum* même à Fès, les soussis se contentaient de lire le sahih de Mouslim, le sahih d'Al-Boukhârî, et le Mouwata de l'imâm Malik. « Les habitants d'Ilgh prennent encore soins de la-*Sîra* dans la mesure où ils ont traduit Nour Al-Yaqîne en berbère Soussi en deux volumes, ce qui a permis à certaines femmes de connaître la vie prophétique. [...] En bref, l'habitude est de s'intéresser à ces deux matières uniquement pendant le mois de Ramadan. [373]

Les soussis avaient aussi la coutume de faire une cérémonie ou *moussem*, le jour où ils clôturaient le récit du *hadith*. Ainsi on entendait parler partout dans les médersas de moussem d'Al-Boukhârî, qui signifiait la clôture du récit de son Sahih.

Cette coutume répandue dans tout le Souss par la médersa de Timgguiljt soussie, est encore vivante de nos jours, mais sous d'autres aspects qu'Al-Mokhtâr qualifia de commerciaux, loin de l'objectif initial [374]

5- Les *'ouloum* du *hadith* (Sciences du *hadith*).

Cet art est lié étroitement au *hadith* précédemment cité et dépend de lui. Al-Mokhtâr rapporte qu'il a vu lui-même des ouvrages en vers et en prose et des commentaires, ce qui attestait du grand intérêt que les soussis portaient à ce *'ilm* « Il y a manzoumat (Noukhbat Al-fikar) de Mohamed ben S'id Al-Qâdî Al-'Abbasî, Nazm Al-Niqâya, de Mohamed ben Lahcen Al-Amanouzî l'homme de lettres, qui en plus de cet art en contient d'autres. Le commentaire d'Al-Tourfa fi Al-Istilâh d'Al-Houdaiguî et d'autres ». [375]

Nous notons qu'actuellement il y a de nouveaux ouvrages en la matière qui circulent dans les médersas traditionnelles, depuis la fondation, après l'indépendance, de l'institut islamique à Taroudant par l'association des oulémas du Souss, A.O.S.

6- 7-et 8- La grammaire, la morphologie et la langue.

Les soussis attachaient une grande importance à la langue arabe plus qu'à toutes les autres sciences à cause de leur *'oujmat* [376] (Peuple non arabe) *« Ils n'ont aucune clé [moyen] pour accéder à ces sciences sauf s'ils rentrent par cette porte [la langue arabe] pour pouvoir comprendre. L'un d'eux a dit en ce sens* :

« Il faut étudier la langue arabe car c'est là une bonne chose. Si tu aspires à la dignité de comprendre les fondements de la doctrine Malékite. Il faut commencer par la grammaire avant la littérature. Ceci est clair pour les soussis puisqu'ils sont étrangers à la langue arabe. [...] Et une fois qu'ils arrivent à savourer le délice de ses styles, ils s'y attachent encore plus et persévèrent pour l'assimiler.

Quand la langue, la grammaire et la morphologie sont apprises, les soussis ne les oublient plus ! Même en s' adonnant à d'autres 'ouloum.

Avec assiduité, ils arrivent à se débarrasser de leur 'oujmat et à perfectionner leur style dans la langue arabe, allant même jusqu'à un certain degré de fanatisme, comme si elle faisait partie du patrimoine de leurs ancêtres » [377]

Nous soulignons que lorsque Al-Mokhtâr parlait des soussis et de leur attitude vis-à-vis de la langue arabe, il ne faisait en réalité que projeter sa propre image, son sentiment intime et l'expérience qu'il avait pu acquérir dans ce domaine durant un demi-siècle.

Les ouvrages de base en grammaire :

- La Mouqadima Al-Ajroumya. [378]

C'est le tout premier ouvrage avec lequel les soussis commençaient à étudier la grammaire arabe. Ils apprenaient le corpus composé en vers sans en comprendre un mot ! Une fois l'ouvrage mémorisé, on procédait à l'étude de ses commentaires, comme Al-Azharî ou Al-Mahjoubî.

- Al-Joumal. [379]

Deuxième ouvrage composé en vers et commenté par Al-Rasmoukî.

- Nazm Al-zwâwî. [380]

Troisième ouvrage traitant les phrases et les règles, commenté par Yahya Al-Wangdây Al-Ba'qîlî Al-Soussi.

- Al-Fyat Ibn Malik. [381]

C'est l'ouvrage qui était le plus connu dans les médersas du Souss, et que les *tolba* apprenaient par coeur. C'est une poésie composée de mille vers. Les commentaires en sont nombreux, tels que : Al-Makoudî, Al-sayoutî, Aïssar Al Massâlik, Al-Achmounî et Ibn 'Oqaïl.

Les soussis ont participé à l'écriture d'ouvrages concernant ces sciences, tels que : le commentaire de Al-Maqsoura Al-Makoudya Par Al-tazerwâltî, le commentaire de Al-Maqsoura Al-Dardîrya par Al-Hachtoukî, le commentaire de Chamaqmaqya par Ibn fâris Al-Adouzî avant la parution du commentaire de Ibn khâlid Al-Nâsirî, le commentaire d'Al-'Abdounya par Moussâ Al-Wadrîmî, le commentaire de Rissâla Al-Zaidounya. Sachant que de tels ouvrages ne pouvaient être écrits ou rapprochés que par des linguistes et des hommes de lettres. [382]

9- *Al-bayâne* (La rhétorique).

Logiquement, s'il y avait le développement des trois arts mentionnés ci-dessus, il y aurait du y avoir le développement et même la prédominance d'Al-bayâne. Mais, selon Al-Mokhtâr tel ne fut pas le cas.

« Nous connaissons parmi eux [les oulémas] celui qui est un grammairien et un linguiste réputé et qui a étudié à fond Al-talkhîs [383] [ouvrage d'Al-bayâne] mais une grande distance, comme celle qui sépare le ciel de la terre, le sépare de l'âme d'Al-bayâne. Pour la génération précédant la nôtre, nous avons entendu dire, par certains, que tout ce qui n'est pas *fiq*h et grammaire ne fait pas partie de l'âme de ce pays (*laïssa min bâroudi* h*âdha al baladi*) [n'a pas de valeur] ce qui a conduit à une certaine négligence de ce *'ilm* ». [384]

En somme, *Al-bayâne* était enseigné par Al-talkhîs, ce qui a incité certains *fouqa*h*a* à le composer en poème pour en faciliter la mémorisation.

Nous signalons également qu'il y avait un autre ouvrage non, des moindres, chez les soussis, intitulé : Al-jawhar Al- maknoune. [385]

Il est à noter aussi que, Al-bayâne n'était pas enseigné dans toutes les médersas 'atîqas du Souss. Seules certaines, grâces à d'éminents *fouqa*h*a*, avaient le privilège d'en dispenser l'enseignement. Telle que, les médersas de Boun'mân, d'Adouz, de Tankert, [386] elles se comptaient sur les doigts d'une main.

Cette remarque est vraie pour toutes les matières enseignées dans ces médersas. Il n'y avait pas un programme unifié, ce qui explique pourquoi les *tolba* soussis durant leur apprentissage devaient fréquenter plusieurs médersas.

Certes, les enseignants fouqaha étaient polyvalents dans l'enseignement traditionnel, mais chaque faqih avait une matière qu'il perfectionnait beaucoup plus que les autres, ce qui poussait les *tolba* « *Al-msâfrine* » (voyageurs) à se déplacer entre les médersas suivant la renommée d'un faqih pour telle ou telle matière.

Le taleb qui avait acquis un certain niveau en langue arabe et qui avait l'ambition d'étudier un *'ilm* rare dans la région, pouvait quitter le Souss pour l'une des villes du pays, où le *'ilm* recherché était enseigné.

C'est ce qu'avait fait Al-Mokhtâr, comme nous l'avons vu. Une fois qu'il avait senti pousser ses petites ailes dans le domaine du savoir, il décida de quitter son nid en s'installant d'abord aux alentours de la ville de Marrakech avant d'habiter dans la ville elle-même, en s'adaptant progressivement à la vie citadine différente de celle des bédouins soussis.

10- *Al-ou*s*oul* [387] (Les fondements du *fiq*h).

Selon Al-Mokhtâr, les délices d'al-ousoul n'étaient connus que par les pratiquants de ce *'ilm* en tant qu'art de base dans les études islamiques, bien longtemps au IX^{ème} siècle (XVI^{ème}) avant l'apparition de *Souss Al-'âlima* (Souss la savante)

Il a cité un certain nombre d'oulémas soussis qui ont même écrit des ouvrages sur le sujet [388] sauf que, les soussis ne se basaient que sur deux corpus : Celui de Jam' Al-jawâmi' [389] et celui d'Al-wraqât. [390]

« *Ce 'ilm a commencé à régresser au début du siècle dernier, et encore plus dans la première moitié de ce siècle. Il n'en reste que quelques traces* ». [391]

11- '*ilm* Al-kalâm [392] (La science de la théologie).

Ce '*ilm* est placé au deuxième rang chez les soussis après les sciences de la langue, car ils le considéraient comme l'outil de base pour préserver le dogme musulman de l'hérésie.

Al-Mokhtâr rapporte que les soussis «ne l'enseignaient qu'aux *tolba* brillants. Ceci n'est nullement indiqué dans la mouqadima, introduction d'Ibn 'Âchir [393] qui est réservée aux débutants ». [394]

Malgré les efforts déployés par quelques fouqaha, il n'y a aucune production signifiante à mentionner. Ils se contentaient d'utiliser des ouvrages médiocres.

« A notre connaissance, ils n'étudiaient ni enseignaient certains ouvrages comme Al-mouwâfaqât [395] bien qu'ils les aient eus dans leurs bibliothèques. Nous notons leur immobilité dans ce domaine, et ils n'ont pas formé - il faut dire la vérité - d'éminents spécialistes à l'instar des oulémas 'Ajam, des peuples non arabes d'orient ». [396]

En somme, ce '*ilm* n'était transmis que par une minorité de fouqaha dans certaines médersas, et, la plupart ne regrettaient point leur ignorance de ce '*ilm* selon l'expression d'Al-Mokhtâr Al-Soussi.

12- Le *fiqh* [397] (Le droit musulman).

C'est un '*ilm* qui est encore très vénéré dans le Souss bien qu'il soit concurrencé par les droits modernes. Il était classé en deuxième position après les sciences de la langue, et les soussis le sollicitaient vivement en composant même à son propos quelques vers qu'Al-Mokhtâr ait rapporté [398] et que nous traduisons ici :

Si un savant se glorifie d'une science,

C'est le fiqh qui mérite d'être glorifié.

Tous les parfums parfument, mais pas tous comme le musc,

Tous les oiseaux volent, mais pas tous comme l'aigle.

Al-Mokhtâr nous a renseignés sur les ouvrages du fiqh qui circulaient à son époque dans la région du Souss et dans tout le Maroc, en disant :

« *...Et ils ne vont pas au-delà [des 'ouloum existants comme] la grammaire inerte, les commentaires du* moukhtasar*, la* Rissâla*,* Ibn 'Âchir *et quelques autres moutoun, corpus enseignés dans d'autres régions comme* fiqhyat Al-Fâssî *de Fès,* Majmou'at Al-amîr *de l'Egypte,* Al-Rasmoukya *et* Al-Samlâlya *du Souss* ». [399]

Nous soulignons que les ouvrages mentionnés ci-dessus traitaient uniquement du fiqh malékite.

Les moutoun enseignés dans le Souss étaient :

-*Manzoumat*, (corpus en vers) al-mourchid al-mou'îne, appelée communément : Ibn 'Âchir. Cette

Manzoumat de 32 pages traite dans les premières pages du dogme islamique et dans le reste du fiqh telle que :

La purification, les ablutions, les prières, l'aumône légale, le jeûne, le pèlerinage, et les initiations au soufisme. De la page 25 à 32 c'est en prose sous forme de commentaires que sont traités les ablutions, la prière, les 99 noms d'Allah et en dernier le *hadith* de l'ange *Jibrîl*, Gabriel.

Ce petit ouvrage est commenté par d'autres ouvrages, tels que les deux commentaires de Myâra, le grand et le petit, et le commentaire de Mohamed ben Ahmed Al-Adouzî.

C'est avec cet ouvrage d'Ibn 'Âchir que les débutants soussis commençaient à apprendre le *fiqh*. Ils devaient le lire plusieurs fois et mémoriser parfaitement son contenu avant de passer à l'étude des commentaires.

-La Rissâlat de Ibn Abî Zayd Al-Qayrwânî [400], petit ouvrage traitant du fiqh Malékite en 168 pages de petite taille. Contrairement à la manzoumat de Ibn 'Âchir, la Rissâlat est en prose.

-Le Moukhtasar du cheikh Khalîl [401] abrégé du fiqh malékite, est devenu une énigme à cause de l'exagération du cheikh Khalîl et de ses abréviations. Cet ouvrage venait en troisième position et n'était enseigné qu'au niveau le plus avancé dans les médersas 'atîqas du Souss, avec certains commentaires comme Al-Dardîr, Al-Kharachî et Al-Zourqânî. [402]

-La Touhfat d'Ibn 'Âsim [403] ouvrage en vers touchant à tous les détails du fiqh malékite. Elle était enseignée au même niveau que l'abrégé de Khalîl. Le commentaire le plus connu de cet ouvrage est : Al-Bahja fî charh Al-touhfat deTassoulî. [404]

Nous soulignons que les ouvrages cités n'étaient pas uniques dans le Souss. Il y en avait d'autres auxquels les fouqaha se référaient pour enseigner ou pour émettre des *fatwas*, surtout du fait que la plupart des oulémas soussis étaient des autodidactes.

Al-Mokhtâr considérait, du point de vue de l'enseignement du *fiqh*, le Souss comme une partie indissociable du Maroc. Il dit « *Fès est le pôle, puis vient Marrakech, et des deux, puisent les autres parties du pays. Quand le 'ilm prospère aux pôles, sa prospérité s'étend aux autres parties du pays, mais quand il régresse, il y a des parties qui reste prospères, car il arrive qu'on trouve dans ces régions des oulémas plus érudits que ceux de Fès et de Marrakech. Car peut-on trouver dans le fleuve ce qu'on ne trouve pas dans l'océan ?* » [405]

Ici sans doute, Al-Mokhtâr fait allusion aux travaux éminents des oulémas du Souss qui ont émis des *fatwas* et trouvé des solutions aux problèmes posés par les mutations de la société indépendamment des centres rayonnants au nord du Maroc. [406]

Cette prospérité du *fiqh* dans le Souss n'allait pas durer toujours. La décadence allait précisément débuter à l'époque de Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi: « *Même si quelques uns de ceux qui sont experts dans cet art [fiqh] sont encore vivants, l'enseignement du fiqh dans le Souss agonise comme ce fut le cas pour les autres arts d'autrefois, à cause du mal inoculé dans le corps social marocain par ce protectorat* ». [407]

Al-Mokhtâr sous-entend l'introduction des lois françaises qui se substituèrent, dans une large mesure, au fiqh.

13- et 14- Al-Farâ'id wa Al-Hissâb (La science

relative aux règles de l'héritage et le calcul).

Ces deux sciences étaient aussi très sollicitées par les soussis, du fait qu'elles touchaient étroitement à leur vie. Les règles de l'héritage font partie du *fiqh* mais elles n'ont pas subi le même sort que le reste du *fiqh* malékite fondé sur la jurisprudence des *fouqaha*, car à notre sens, ces règles ont été établies par le Coran et non pas par les *fouqaha*. Elles sont encore en application de nos jours et font partie du droit personnel.

Al-Mokhtâr quant à lui, a mis en avant une autre raison que nous ne partageons pas « *Les soussis s'intéressaient beaucoup aux Frâ'd, à tel point que les citadins les appelaient : 'ilm al-soussyine, science des soussis, et c'est cela qui a préservé ce 'ilm de la décadence contrairement au fiqh* ». [408]

L'ouvrage le plus apprécié par les soussis, et jusqu'à ce jour, est la Manzoumat Al-Rasmoukî [409] avec trois commentaires du même auteur soussi, le petit, le moyen, et le grand.

Effectivement les soussis se donnaient à coeur joie à l'étude de ce *'ilm* recommandé même par le Prophète qui a dit à son propos « Ta'allamou al frâ'da fa innaha min dînikoum, wa hya awwalou *'ilm*in younsâ ». [410] Apprenez la science relative aux règles de l'héritage, elle fait partie de votre religion, et c'est la première science qui s'oublie.

Les *tolba* soussis apprenaient par coeur cet ouvrage d'Al-Rasmoukî et se passaient de tout autre. Même les analphabètes s'y intéressaient et dialoguaient avec les fouqaha en berbère du Souss. Souvent ils disaient « Celui qui ne peut pas résoudre un problème se rapportant aux règles de l'héritage tout en marchandant dans le souk, [mentalement] n'est pas un vrai connaisseur en la matière ». [411]

Quant au calcul, il était enseigné dans ces médersas, mais du fait du désintéressement, il ne l'était plus que dans certaines d'entre elles.

L'ouvrage exceptionnel adopté, était le corpus en vers appelé Al-Samlâlya [412] Il contient les nombres entiers naturels, les quatre opérations et les fractions. L'ouvrage devait être appris par coeur.

15- Al-Hay'at (L'astronomie).

D'après Al-Mokhtâr, ce *'ilm* avait une particularité dans la région : Il n y avait que peu des oulémas qui s'intéressaient à ce *'ilm*.

Et les soussis n'ont connu que certains instruments d'astronomie comme l'astrolabe. « *La génération avant la notre, ignorait totalement cet art sauf pour le contenu d'*Al-mouqn*i'* [413] *[ouvrage] et cela malgré l'existence de certains outils [astrolabe] dans quelques tribus* ». [414]

Al-mouqni' était donc le seul ouvrage enseigné dans certaines médersas. Selon son propre témoignage, Al-Mokhtâr n'a pas étudié ce *'ilm*, et ignorait à peu près tout de ses secrets. Sans doute, ceux qui s'y intéressaient, étaient les *tolba* qui avaient des objectifs secondaires pour s'adonner entre autres activités, à l'exercice de la magie.

16- *Al-mantiq* (La logique).

Il s'agit d'un art qui se pratiquait depuis la renaissance des sciences religieuses dans le Souss. Certains soussis avaient leurs propres ouvrages traitant de la logique, et d'autres en avaient composé des commentaires. Mais, dans l'enseignement, il n'y avait qu'un seul ouvrage composé en vers et qui circulait dans certaines médersas. Il s'agit de la manzoumat *d'Al-Akhdarî,* [415] appelée Al-soulam.

La restriction de l'enseignement de la logique dans le Souss et ailleurs, avait comme cause l'interdiction adoptée par certains oulémas du *hadith*. « *Sans doute cette goutte [Al-soulam] volée par Al-Akhdarî à cet océan [la logique] n'est pas illicite, mais elle reste insuffisante* » [416]

17- *Al-Tib* (La médecine).

Lorsque Al-Mokhtâr nous renseigne sur l'histoire de la médecine dans le Souss, nous remarquons que la médecine au sens propre du terme, n'existait pas. Selon Al-Mokhtâr, l'enseignement de cet art était rarement dispensé, sauf dans les villes ou aux alentours, car dans le monde rural, il y avait le grand air et tout était sain. Les corps et les esprits n'avaient à se plaindre d'aucun mal.

« *Nous n'avions pas l'habitude d'entendre parler de la diffusion de cet art dans la région, ni de son enseignement... et ce jusqu'auXIII*ème *siècle* (XIXème).

Après cette époque on a davantage entendu parler de cet enseignement dans la région, et il y avait des gens qui s'adonnaient à la médecine [traditionnelle] de père en fils ». [417]

Nous soulignons que le père de notre auteur s'intéressait à l'art de la médecine traditionnelle, et avait composé deux ouvrages, l'un en berbère et l'autre en arabe.

Nous observons également que, si les soussis ne s'intéressaient pas à l'enseignement de la médecine, ce n'était pas parce qu'ils n'en avaient pas besoin suivant la thèse du milieu sain, défendue par Al-Mokhtâr, mais tout simplement parce que leurs médecins guérisseurs étaient partout représentés par les marabouts dont la *baraka* pouvait guérir tous les maux (sauf la mort).

18- *'ilm* Al-Jadâwil (Les sciences occultes).

D'après Al-Mokhtâr, il s'agit d'une science se rapportant aux secrets des lettres de l'alphabet arabe que même Ibn Khaldoun et d'autres ont évoquée dans leurs ouvrages. Elle fut approuvée aussi par ceux qui s'y adonnaient à l'époque de l'auteur. Maints ouvrages consacrés à ce sujet sont passés entre les mains d'Al-Mokhtâr « *Il est rare de trouver un ouvrage soussi qui ne contient pas les jadâwil avec lesquels les soussis écrivaient des amulettes. Notre cheikh sidi S'îd Al-Tanânî avait une grande aptitude dans cette science, et ses ouvrages étaient riches des jadâwil, mais cet art, à notre connaissance, n'était pas enseigné* ». [418]

En dépit de ce témoignage, les *tolba* soussis étaient réputés pour l'exercice des *jadâwil* dans le Souss et dans tout le reste du pays.

Al-Mokhtâr n'a rapporté aucun témoignage à ce sujet, car, comme nous l'avons vu, il était écrivain de « la droite » (de la rectitude théologique). Pour en donner une illustration, nous avons retrouvé un passage du témoignage d'un ancien élève d'Al-Mokhtâr nommé Abderrahman et dont la biographie a été écrite par l'Américain Eickelman. Il s'agit d'un taleb soussi d'une quarantaine d'année et qui avait passé deux décennies dans la médersa d'Al-Mawâssine.

Abderrahman dit « *Pour avoir de l'argent, le taleb soussi s'adonnait aux pratiques magiques, choses qu'exerçaient d'autres personnes en provenance du Souss. Cela voulait dire qu'il écrivait des talismans pour les femmes et il amenait régulièrement des filles et des garçons dans sa chambre. Un groupe de tolba était allé voir le pacha pour le faire renvoyer, mais en vain. Il fut enfin renvoyé de la médersa sous la pression collective des tolba* » [419]

19- *Al-'aroud* (La métrique / prosodie).

Ce fut un *'ilm* dépendant de la littérature dans le Souss. Il fut inclus dans l'enseignement général pendant la première renaissance de la littérature soussie.

Certains soussis ont même écrit quelques traités dans le dessein de parvenir à une approche plus étroite, mais en dernière analyse il n'y eut qu'un nombre très réduit de médersas à avoir enseigné cette matière , telle que Al-Jichtimya, Al-Ilghya, Al-Adouzya, et Al-Boun'mânya. [420]

20- Les *Assânîd* (Les chaînes de transmission).

Cet art se repose sur le mode de *riwâyat*, chaîne de garants. Elle est constituée d'une suite ininterrompue de noms de transmetteurs. Selon Al-Mokhtâr, cette science fut négligée par les Marocains en général, et par les soussis en particulier, à l'exception de quelques oulémas qui s'y référaient à l'occasion de la délivrance des *ijâzat*s à leurs élèves. [421]

21- *Al-adab Al-'arabi* (La littérature arabe).

La littérature arabe était très demandée dans les médersas soussies. Les *tolba* apprenaient un grand nombre de poèmes composés par de grands poètes. Les ouvrages adoptés étaient : Maqâmât Al-Harîri, Lâmyat Al-'ajam, Lâmyat Al-'arabe, Lâmyat Ibn Al-Wardî, Al-Mou'allaqât, Bânat Sou'âd et autres.

La plupart des soussis s'intéressaient à la littérature arabe et certains étaient parmi les meilleurs hommes de lettres, soit au niveau national, soit au niveau du monde arabe. Sans citer tous les noms, car trop nombreux, il suffit d'évoquer le cas de notre éducateur et maître, Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi, qui a si bien su maîtriser la langue arabe et sa littérature.

Son oeuvre évoquée au chapitre IV en est le témoin indéniable. Par exemple dans son ouvrage Souss Al-'âlima, il a consacré les deux tiers du texte à une dissertation sur la littérature arabe soussie. Ceci dit, il y eut en revanche, des *tolba* qui, ayant consacré presque toute leur vie à l'étude dans le Souss, n'ont cependant pu étancher leur soif de savoir en la matière.

Nous avons donné un aperçu sur les *'ouloum* enseignés dans le Souss selon les sources de notre auteur, Al-Mokhtâr Al-Soussi. Nous en déduisons qu'il n'y avait pas de place pour les sciences profanes dans les médersas *'atîqas* soussies, mais il reste à savoir comment les *'ouloum* étaient enseignés en fonction de l'âge et du niveau des enseignés.

CHAPITRE VIII

L'enseignement et l'apprentissage dans les institutions traditionnelles soussies.

A) Le premier niveau.

1- Les outils nécessaires à l'apprentissage.

2- La méthode d'enseignement et d'apprentissage.

2-1 Les premiers pas dans l'apprentissage.

2-2 L'apprentissage de l'écriture.

2-3 Les étapes de la mémorisation du Coran.

B) Le deuxième niveau.

3- Les autres activités des apprenants.

3-1 La *nzaha* annuelle des *tolba*.

3-2..La mesure du temps.

3-3 Les visites aux sanctuaires et aux *moussems*.

3-4 Les autres occasions.

4- Les vacances et les jours de repos.

CHAPITRE VIII
L'enseignement et l'apprentissage dans les institutions traditionnelles soussies.

Le système éducatif traditionnel, avant le protectorat, était généralement uniforme dans tout le Maroc. Néanmoins, il faut noter quelques particularités dans le Souss, dues à l'excès de zèle des soussis.

Pour en développer une approche, après avoir donné un aperçu des *'ouloum* enseignés, un ensemble de questions se pose: Comment les enseignants, et *fouqaha*, donnaient-t-ils leurs cours ? Comment les enseignés apprenaient-ils, et dans quelles conditions ? Quels étaient les moyens exploités pour atteindre les objectifs attendus ? Quels étaient les styles et les méthodes pédagogiques utilisés ? Y avait-t-il d'autres activités en parallèle ? En somme, comment ce système éducatif populaire était-t-il organisé?

Tout d'abord, signalons que l'enseignement et l'apprentissage différaient suivant les niveaux, dont voici le schéma:

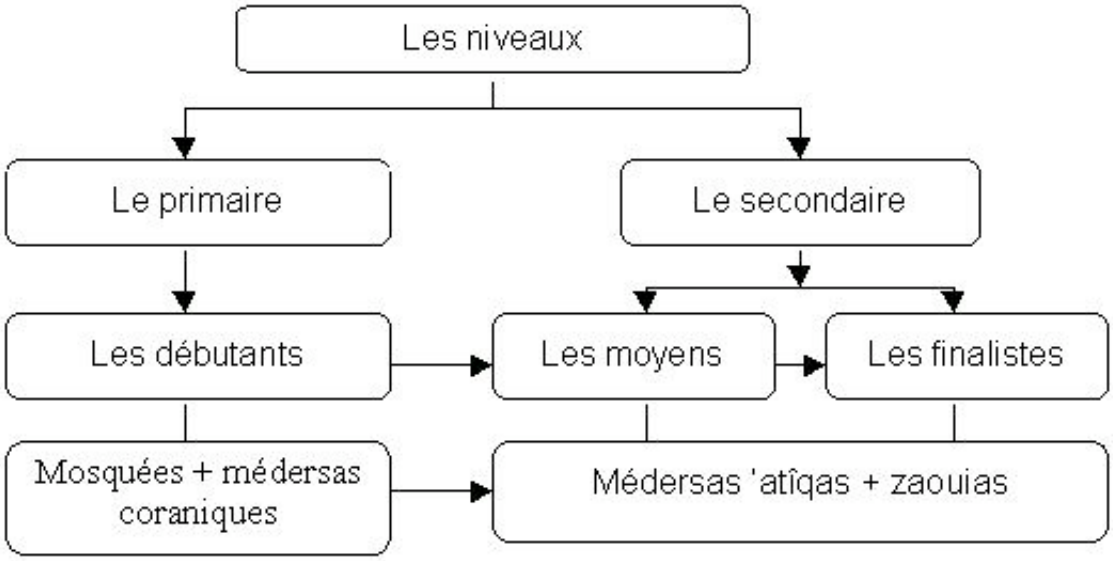

A) Le premier niveau.

Les institutions qui desservaient le niveau des *moubtadiîne*, débutants, étaient la *Timzguida*, mosquée ou quelquefois, la *médersa* coranique. Tout dépendait des conditions économiques de l'endroit et des habitants.

Dès que l'enfant avait atteint l'âge de sept ans, qui est l'âge de pratiquer la prière [422] et quelque fois même avant cette étape, il était conduit chez le *taleb* de la *timzguida* pour s'initier à (l'*agmmaï*) l'épellation de l'alphabet et aux premiers petits versets coraniques qu'il essayait de mémoriser par imitation.

Il est à noter qu'un père soussi, avant de conduire son petit garçon chez le *taleb* - exclusion faite pour la fille - allait d'abord apporter sa planchette en la compagnie de son fils chez un cheikh soufi pour solliciter sa *baraka*. Un ancien élève donne son témoignage à ce propos en disant : « *Au début, il [son père] a apporté ma planchette chez le cheikh Abou Baker ben Ali ben Youssef Al-Nâṣirî Al-Tamgroutî lorsqu'il était descendu à Ida Ou'issî. Ce cheikh l'a bénie par les premières lettres de l'alphabet. Que Dieu lui accorde satisfaction, car sa baraka m'a été d'une grande utilité* ». [423]

Aperçu préliminaire.

Le *taleb* enseignant était souvent assis en tailleur sur un *ahidour*, une peau de mouton bien tannée provenant probablement de *tafaska*, la fête du mouton, et qui lui servait de tapis de prières. Le dos contre le mur dans une cour découverte à l'ombre ou dans une chambre. L'endroit pouvait changer suivant les conditions atmosphériques. Autour de lui en forme de cercle, les *imhdâren*, élèves, accroupis sur des nattes et vêtus de djellabas ou de *fouqyas*, (vêtement se rapprochant de la djellaba mais sans capuchon). Leurs têtes étaient nues ou couvertes de *taguiya*, (sorte de bonnet). Ils ne cessaient de réciter à haute voix, chacun à son rythme, les versets coraniques écrits sur leur planchette. L'enseignement était fortement individualisé, et l'étude du Coran à ce niveau, se faisait sans commentaire.

Le *taleb* enseignant avait toujours la tête rasée, le visage barbu, et il tenait à la main l'*akouraï*, le bâton pour frapper celui qui ne criait pas.

A l'époque d'Al-Mokhtâr, les conditions d'hygiène étaient très précaires dans certaines institutions qui manquaient de tout, surtout au moment des famines et des sécheresses.

En cas de maladies, même contagieuses, l'enfant atteint n'était pas évincé. Ecoutons ici le témoignage d'un élève rapporté dans Al-Ma'soul. « J'étais atteint d'une maladie grave (*raqîq*) [tuberculose] qui m'empêchait d'étudier, et après m'être plaint à lui [l'enseignant] il me répondit qu'il fallait aller visiter [le marabout] sidi Abou 'Îssâ.[...] Je n'ai pas suivi son conseil, car j'avais peur des voleurs sur le chemin, et je suis parti visiter les marabouts à Marrakech ». [424]

Selon les anciens élèves qui ont fréquenté ces institutions, ils témoignent qu'ils souffraient énormément de la phtiriase, des dégâts causés par le trichophyton [425] et plus rarement de la promiscuité.

Nous avons évoqué ce volet, car même à ce niveau les débutants, les *imhdâren* les plus âgés dormaient dans l'institution et étudiaient pendant la nuit dans l'*Akhourbîch* [426] à la lumière du feu jusqu'à minuit.

L'apprentissage du Coran chez les soussis était de jour comme de nuit l'objectif primordial à atteindre. Celui qui ne l'avait pas appris n'avait aucune valeur aux yeux de ses semblables, à tel point qu'on entendit un père dire à son fils : « *Si tu n'es pas lecteur du Coran, tu as moins de valeur qu'une chèvre, que je peux égorger pour mes invités, tandis que t'égorger, est interdit* ». [427]

Le *taleb* enseignant réveillait les élèves qui dormaient dans la *timzguida* ou dans la *médersa* coranique avant la prière d'*Al-Fajr*, l'aurore, pour réciter de mémoire cinq à huit *Ahzâb*.

Une fois la *Jma'at* de la région se présenta pour la prière, les élèves la rejoignirent et le *taleb* présida la prière. Après, ils participèrent à la lecture du *hizb al-râtib*, avec le *taleb*, avant de reprendre la lecture du contenu de l'une des deux faces de leur planchette qu'ils devaient bien maîtriser avant de la laver.

1- Les outils nécessaires à l'apprentissage.

L'apprenant, avait besoin pour son apprentissage de quelques outils individuels. Signalons qu'au début, l'apprenant n'avait nul besoin de papier:

1-1 *Tallouht* (Planchette)

L'*amhdâr*, l'élève qui venait de commencer n'avait besoin que d'une petite planchette, le plus souvent un morceau de bois plat appelé *taqourchalt*, qui suffisait pour les quelques lettres esquissées par le *taleb*.

Pour ceux qui étaient déjà bien avancés, la planchette devait avoir dans les 60 cm de long et 35 cm de large, mais, elle avait toujours le haut plus large que le bas. La planchette avait obligatoirement un trou au milieu en haut, avec une petite ficelle pour l'accrocher au mur. Elle ne devait pas être posée par terre à cause du saint Coran qu'elle contenait. Elle n'était pas en contreplaqué comme c'était le cas dans certains pays musulmans. Elle était en bois, le plus souvent du noyer ou du thuya.

Si elle était cassée, *L'amhdâr* l'apportait au forgeron [428] du village pour la faire réparer. Il le faisait gratuitement, comme il était de coutume, et bénéficiait de la *baraka*.

1-2 Sansâr (Calamite).

C'est une sorte d'argile blanche qui servait à enduire les planchettes après les avoir lavées.

L'*amhdâr*, après avoir récité par coeur devant le *taleb*, l'une des deux faces de sa planchette, se précipitait vers le *lamhî* [429] (lavoir) pour y laver la face de la planchette mémorisée. Ensuite il enduisait l'endroit lavé de *Sansâr* d'une manière homogène et l'exposait au soleil pour la sécher ou la faisait passer sur le feu dans l'*Akhourbîch* en temps pluvieux.

1-3 Smah (Encre).

C'est l'encre, préparée par les *imhdâren* pendant leur repos hebdomadaire, avec laquelle on écrivait sur les planchettes. Elle est noire et dégage une odeur spéciale.

Mode de préparation :

On prenait de la laine sale ou de la corde de brebis que l'on mettait dans un morceau de porcelaine et qu'on posait sur des brasiers de bois d'arganier. Sous le poids d'un caillou, la laine rétrécissait et noircissait en se carbonisant progressivement. On y ajoutait quelques gouttes d'eau pour que le produit devienne visqueux tout en remuant avec un petit morceau de bois.

Une fois que tout était prêt, on mettait un peu de laine au fond de l'encrier qui allait recevoir la préparation. La laine déposée au fond de l'encrier jouait deux rôles : le premier celui d'une sorte d'éponge retenant l'encre dans le cas où l'encrier serait renversé et le deuxième celui d'un amortisseur pour la pointe de la plume en roseau qui touchait sans cesse le fond du récipient.

Un autre mode de préparation mais moins courant, est de fabriquer cette encre en brûlant des cornes de mouton ou de chèvre.

Pour éloigner les mouches de cette encre qui servait à écrire les caractères sacrés, certains *tolba* conseillaient aux *imhdâren* d'ajouter dans leur encrier des grains d'*aferzîz* ou du *Hanzal* [430] (coloquinte).

1-4 *Al-Qalm* (La plume).

Si jadis en Europe, on utilisait pour écrire des plumes de grands oiseaux, en Afrique, ce fut le roseau qui l'emporta. Dans le Souss, et même de nos jours, l'outil adéquat pour écrire sur les planchettes reste les plumes taillées dans le roseau.

Les *imhdâren* du premier niveau en fabriquaient des plumes à grosse pointe, et au fur et à mesure qu'ils avançaient dans l'apprentissage, les pointes de leurs plumes devenaient de plus en plus fines.

La plume n'était pas utilisée que pour l'écriture ! Par son extrémité coupée obliquement et opposée à la pointe de l'écriture, le *taleb* pinçait les enfants sous le menton.

1-5 Al-Mstart (La règle).

C'est un bois droit de la longueur du bras, qui a à un bout une tête-crochet. D'une main l'élève prenait l'autre bout en accrochant l'autre sur la planchette horizontalement et trace sur l'enduit argileux avec la pointe de sa plume ou avec son ongle.

Quand le *taleb* dictait à l'apprenant les versets coraniques, celui-ci les écrivait, en s'appliquant, sur des lignes préalablement tracées. [431]

1-6 *Akrrâj* (Litt. Le frotteur).

Généralement, c'était un morceau en bois d'olivier bien taillé [432] avec quatre facettes comportant de petites gravures. Il pouvait avoir la grosseur d'un doigt ou un peu plus. L'une de ses deux extrémités était taillée suivant la forme de l'extrémité du pouce.

Ce petit bois avait pour fonction de frotter les phrases coraniques lues à haute voix lors de l'apprentissage, accompagné d'un mouvement corporel de l'apprenant d'avant en arrière. On prétend que cette technique aidait à la mémorisation du Coran.

En somme tout le matériel décrit ci-dessus était offert par la nature et n'avait rien d'artificiel excepté l'encrier s'il était en verre.

2- La méthode d'enseignement et d'apprentissage.

Au premier contact l'apprenant offrait au taleb enseignant, un petit cadeau. Il pouvait s'agir de nourriture, de vêtements ou d'argent suivant le niveau social de la famille.

Le taleb se montrait très doux avec l'enfant pendant les premiers jours afin de l'intégrer dans ce nouveau milieu. Certains petits enfants qui fréquentaient la mosquée auparavant avec leur père lors des prières, avaient déjà établi des relations avec ce milieu.

2-1 Les premiers pas dans l'apprentissage.

Le taleb donnait à l'enfant une petite taqourchalt, petite planchette, et lui inscrivait la basmalah [433] en tête. Mais comme l'enfant ne pouvait pas la déchiffrer au début, le taleb symbolisait toute la formule par un pentacle juste avant les quatre premières lettres de l'alphabet. Celles-ci étaient écrites de droite à gauche, le taleb les prononçait doucement une à une et l'enfant répètait après lui en l'imitant.

Pour que l'enfant puisse mémoriser les formes des lettres, l'enseignant faisait appel à des comparaisons. Il comparait les formes de ces lettres aux choses ou aux animaux dans la nature.

La tâche pour l'un comme pour l'autre, semblait être bien dure, car la forme des lettres de l'alphabet arabe change suivant l'emplacement dans le mot, au début, au milieu ou à la fin.

D'après certains anciens tolba que nous avons interrogés dans le but d'étudier certains détails non-soulevés par Al-Mokhtâr, ils nous ont informé que quand le taleb/enseignant arrivait à la dernière lettre de l'alphabet le « yâ' ð » il demandait à l'apprenant de dire : « yâ' irzân, ayrz rb-bî tiqqirt n-tfoulloust igha oura tarou l'arba n-ttâleb » (yâ' cassé, que Dieu casse la patte de la poule qui ne pond pas un oeuf pour le mercredi [434] du taleb).

Seul cet exemple suffit pour comprendre que le taleb utilisait tous les moyens possibles pour incruster l'alphabet arabe dans la mémoire des enfants, en partant de tout ce qui pouvait être offert par le milieu.

Il faut noter également que le taleb écrivait en bas de la planchette de l'apprenant « Wa bi Allah At-tawfiq Al-'aẓîm » Grand succès grâce à Dieu. Car, en plus des efforts fournis par les acteurs de cet enseignement, il faut l'intervention divine, sans laquelle rien n'est exaucé. C'est Dieu qui a enseigné tout à l'homme par la plume. [435]

Quand l'enfant avait appris par coeur toutes les lettres de l'alphabet arabe par l'intermédiaire de sa langue maternelle, le berbère soussi, et ceci pouvait durer des mois, le taleb passe à une seconde phase.

Cette phase consistait à apprendre à l'enfant à prononcer les lettres alphabétiques suivant les points diacritiques [436] en traçant en bas de la planchette de l'apprenant une ligne de droite à gauche, en mettant en haut et en bas de celle-ci les points diacritiques qu'une lettre peut avoir soit au-dessus ou au-dessous, en plus des points allant de 1 à 3.

Ces voyelles et accessoires ne sont notés systématiquement que pour les besoins pédagogiques, surtout pour le Coran, afin d'éviter toute fausse lecture.

Quand l'apprenant avait bien maîtrisé l'alphabet, le taleb écrivait sur la petite planchette le deuxième verset de la sourate Al-fâtiha, l'ouvrante ou préliminaire (Louange à Allah, seigneur de l'univers) que l'apprenant finissait au cours de la semaine ou plus.

Il lui épelait chaque mot et lui fait répéter le verset jusqu'à ce que l'apprenant fut capable de le réciter.

C'est tout ce qu'il va répéter du matin au soir pour bien mémoriser les versets de cette sourate qui représente la clé des prières.

A ce stade, si l'apprenant n'avait pas appris le contenu de sa planchette, le taleb ne lui infligeait pas de supplice, mais il ne manquait pas de lui tirer les oreilles ou de les frictionner entre le pouce et l'index, comme avait fait le Prophète à l'oreille d'Ibn 'Abbas. [437]

Progressivement le taleb guidait l'apprenant dans son apprentissage en passant par les petits versets coraniques avant d'atteindre les plus longs.

Les camarades les plus avancés pouvaient aussi lui apporter leur aide. Personne n'était pressé de finir un quelconque programme en un temps déterminé, car il n'y avait pas de programme précis ni d'examen de fin d'année. D'ailleurs il n'y avait pas non plus une rentrée commune aux enfants. Tout enfant pouvait venir poursuivre ses études quand il voulait suivant son âge et la volonté de ses parents.

2-2 L'apprentissage de l'écriture.

Après avoir surmonté l'obstacle de l'alphabet, l'apprenant devait se confronter à celui de l'écriture.

Le taleb esquissait sur la planchette, enduite d'argile, de l'enfant, quelques mots à l'aide d'un petit bois pointu que l'enfant devait reproduire avec de l'encre en faisant attention à bien s'appliquer.

Ce procédé durait des semaines, jusqu'à ce que l'apprenant en ait la maîtrise, puis venait le premier pas de l'apprenant vers l'indépendance. Le taleb écrivait quelques mots sur la moitié haute de la planchette avec de l'encre, et, laissait la moitié basse, où l'apprenant devait reproduire les mêmes mots. L'apprentissage pouvait durer plusieurs semaines suivant les capacités de l'apprenant.

La dictée :

Quand le taleb constatait que l'apprenant était capable de maîtriser la structure des mots et des phrases, il procédait à la dictée des versets coraniques, que l'apprenant devait écrire seul sur sa planchette en suivant les traits qu'il avait tracés auparavant.

Pour commencer, l'apprenant écrivait d'abord en tête de sa planchette la basmalah et la taslya et puis retournait sa planchette et voyait la fin de l'ancienne face de celle-ci appelée Assâïss, champ qui débute toujours par trois points (..) et qui liait l'ancienne face à la nouvelle, car l'apprenant, lors de la lecture, lisait toujours la fin de l'ancienne face de sa planchette avec le début de la nouvelle pour assurer une bonne liaison entre les parties du texte coranique. [438]

Pendant la matinée, tous les imhdâren qui avaient lavé leur planchette se mettaient en forme de demi-cercle, avec leur matériel, devant le taleb, qui dictait à chacun les versets dont il avait besoin phrase par phrase suivant le questionnement de chaque élève.

Prenons par exemple le cas d'un élève qui avait atteint la sourate Al-Qadr :

« Nous l'avons certes, fait descendre [le Coran] pendant la nuit du décret (divin) Et qui te dira ce qu'est la nuit du décret (divin)? La nuit du décret (divin) est meilleure que mille mois Durant celle-ci descendent les Anges ainsi que l'Esprit, avec la permission de leur Seigneur Elle est paix et salut jusqu'à l'apparition de l'aube » (Trd. A.Fakhri)

L'apprenant devant le taleb, planchette tenue par la main gauche, la plume à la main droite, il dit au taleb :

- A sidi (maître): Nous l'avons certes, fait descendre [le Coran]

Le taleb dicte : pendant la nuit du décret.

Et l'apprenant reprend :

- A sidi : pendant la nuit du décret.

Le taleb dicte : Et qui te dira ce qu'est la nuit du décret ?

L'apprenant reprend :

- A sidi : Et qui te dira ce qu'est la nuit du décret ?

Le taleb dicte : La nuit du décret est meilleure que mille mois.

C'est ainsi que le taleb dictait à plusieurs enfants à la fois divers versets de différentes sourates. Il suffisait que chacun lui dise le bout d'une phrase pour que le taleb lui dicte de mémoire ce qu'il fallait, avec aisance, puisqu'il avait passé toute une période de sa vie à mémoriser le texte sacré dans sa totalité.

La dictée continuait, et, chacun des apprenants écrivait ce qu'il pouvait mémoriser en deux jours. Après, et à tour de rôle, chacun venait devant le taleb et lui tendait sa planchette en la tenant dans la bonne position avec la main droite, et en tenant son encrier avec la main gauche. Le taleb prenait alors la plume et corrigeait les fautes commises. Le plus souvent, il y en avait beaucoup, car maîtriser l'écriture coranique n'est pas chose aisée.

On nous a rapporté que le taleb, à la fin de la correction de la planchette, essuyait la plume sur la tête de l'apprenant. Lorsque nous nous sommes penchés sur la compréhension de ce geste, nous avons remarqué, après des entretiens avec d'anciens élèves qui ont suivi cet enseignement, que leurs réponses étaient divergentes :

- Pour certains, c'était juste pour se débarrasser des fils de laine qui s'accrochaient à la pointe de la plume et qui dérangeaient l'écriture.

- Pour d'autres, le taleb ne faisait ce geste que pour les teigneux pour les guérir grâce à l'encre

qui servait à écrire le livre saint.

- Une troisième catégorie, pensait que le geste était juste pour donner la baraka du taleb à l'apprenant dans le but qu'il ait une mémoire infaillible.

A ce sujet, Al-Mokhtâr n'a rien évoqué, à part le fait de lécher de la nourriture sur les doigts du faqih et de boire les restes de ses ablutions, à la recherche de la fameuse baraka. [439]

Autres notions d'apprentissage :

A ce niveau, les efforts du taleb/enseignant se focalisaient sur l'enseignement des notions du culte islamique aux imhdâren, car « atta'alloum fi al-sighar, ka al-nnaqchi 'alâ al-hajar » maxime très diffusée par les éducateurs musulmans qui signifie que : l'apprentissage durant l'enfance est comme la gravure sur la pierre. Les empreintes restent pour toujours.

Ainsi, dès le plus jeune âge, les imhdâren devaient apprendre comment faire les ablutions, les prières obligatoires et celles qui se récitent en certaines occasions, al-adhâne, l'appel à la prière, les diverses invocations et les cinq piliers de l'islam, et tout ceci en tachelhit.

Voyons un peu un aperçu pédagogique concret de l'apprentissage collectif -l'apprentissage du Coran était individuel- ayant lieu souvent l'après-midi du mercredi, juste avant les deux jours du repos hebdomadaire :

Le taleb/enseignant questionne en tachelhit et les apprenants répondent ensemble : [440]

Maygâne yâne ? (Qui est un ?)

Rbbî Soubhânahou (Dieu unique)

Maygâne Sîne ? (Qui sont deux ?)

Babatengh adama d'oummangh hawâ (Notre père Adam et notre mère Ève)

Maygâne krâd ? (Qui sont trois ?)

Ashabou Al-rawda Al-Charîfa : Le Prophète (BSDL) Abou Bakr et Omar. (Les appartenants au noble jardin...).

Maygâne kkose ? (Qui sont quatre ?)

Kkose Al-koutoub : Taourat i Moussâ, Injîl i 'Îssâ, Zbour i Dawoud, Al-Fourqân i Mohamed. (Les quatre livres : la Torah pour Moise, les Psaumes pour David, l'Evangile pour Jésus et le Coran pour Mohamed.)

Maygâne smmouss ? (Qui sont cinq ?)

Smmoust tzalliwîne lli ifrd rbbî ghiyd d'ouzâl fi imouslemn (Les cinq prières obligatoires diurnes et nocturnes recommandées aux musulmans)

Maygâne sdîss ? (Qui sont six ?)

Sdîss woussâne llî ikhlq rbbî ddounît, sabt igua zyada, (les six jours de la création du monde, le samedi n'est que surplus)

Maygâne sâ ? (Qui sont sept ?)

Sâ iguinwâne,sâ ikaliwoune, sâ labhour, sâ woussâne, sâ imâwoune n'jahnnâm aghguiss ihfd rbbî. (Sept cieux, sept terres, sept océans, sept jours, et sept portes de l'enfer, que Dieu nous protège)

Maygâne tâm ? (Qui sont huit ?)

Tâmt ljnnât agh tnt irzq rbbî (Huit paradis, et nous prions Dieu qu'il nous en fasse don)

Maygâne tzâ ? (Qui sont neuf ?)

Tiss'atou rahtin. (Les neuf malfaiteurs) [441]

Maygâne mrâw ? (Qui sont dix ?)

Imddoukkâl n'nnbî (Les dix disciples du Prophète [auxquels le paradis a été promis])

Maygâne yâne d' mrâw ? (Qui sont onze ?)

Aïtmass n'Youssef. (Les frères de Joseph) [Fils de Jacob]

Maygâne sîne d'mrâw ? (Qui sont douze ?)

Sîne d'mrâw wayour (Les douze mois lunaires)

Telle était la méthode d'enseignement et d'apprentissage collectif en berbère du Souss. Le taleb essayait par tous les moyens de pousser les apprenants à surmonter les obstacles culturels. Sans doute, les nombres indiqués ci-dessus, signifieraient autres choses dans d'autres cultures et civilisations.

2-3 Les étapes de la mémorisation du Coran.

Après avoir procédé à l'écriture et à la correction, l'apprenant prenait place sur une natte ou un morceau de natte, le dos contre le mur ou non, et commençait à lire le contenu de sa planchette à haute voix, en utilisant son akrrâj avec lequel il frottait les lignes écrites jusqu'à la mémorisation totale de tout le contenu, après quoi le taleb lui ordonnait de suspendre sa planchette à la tagoust [442] **pour aller prendre un peu de nourriture chez lui avant de reprendre la même routine. Quand les parents voyaient arriver leur enfant à l'heure pour manger, ils savaient qu'il avait bien appris ses versets.**

Celui qui n'avait pas appris le contenu de sa planchette, devait rester à apprendre sans manger. Ce n'était qu'après la prière de l'après-midi que le taleb lui permettait d'aller manger chez lui. A la maison, les parents ne manquaient pas de le gronder pour l'inciter à devenir comme le fils d'un tel ou d'un tel.

Pour les apprenants les plus avancés qui écrivaient un quart ou un demi de Hizb, le taleb les laissait partir manger juste après l'azzrây, la correction et quelques lectures.

Après la première prière de l'après-midi (Al-zouhr) tout le monde se mettait à mémoriser l'ancienne face de sa planchette qui serait lavée le lendemain. A haute voix, les imhdâren lisaient les planchettes sous les coups de leur akrrâj que l'on pouvait entendre de loin.

Juste avant la seconde prière de l'après-midi (Al-'asr) le taleb les appelait un par un pour réciter devant lui par coeur le contenu de la planchette qui serait lavée.

L'apprenant s'accroupissait devant le taleb en tenant de la main droite l'un des deux coins supérieurs de sa planchette tout en la posant par terre à l'angle opposé à celui que tenait sa main, la face de la planchette à réciter face au taleb, qui, à la moindre hésitation, lui assenait des coups. Peu importe les parties du corps atteintes par les coups.

Après cette séance, le taleb disait aux imhdâren « Aglatt'nt » suspendez-les (planchettes) Les plus petits rentraient alors chez eux, et les grands devaient aller chercher du bois et de l'eau pour ravitailler la Timzguida ou la médersa coranique, si l'institution n'avait pas de puits ou de Tanoutfî. [443]

Après l'accomplissement de cette tâche, ils devaient réciter par coeur les ahzâb [444] qu'ils avaient appris précédemment. Cette technique se répétait chaque jour dans la mosquée ou ailleurs, afin que l'apprenant n'oublie pas le Coran.

Pour être sûr que les apprenants avaient bien mémorisé leurs Ahzâb, le taleb les contrôlait un par un à tour de rôle durant la semaine. Chacun devait passer devant lui en récitant son acquis, allant d'un Hizb à plusieurs. A la moindre hésitation, le taleb utilisait sa corde tressée pour infliger des châtiments aux paresseux.

Quand la prière d'Al-maghrib approchait, les élèves se précipitaient pour faire leurs ablutions. Le taleb présidait la prière en tant qu'imâm et les imhdâren priaient derrière lui avec les personnes présentes.

Juste après, Ils se regroupaient autour du taleb pour la lecture du Hizb al-râtib, dans la Maqsourt. [445]

Après la lecture du Hizb al-râtib et les invocations, les imhdâren quittaient le taleb après avoir baisé la main et celle de toute personne adulte présente. Ils avaient encore à réciter leurs Ahzâb jusqu'à la prière d'Al-'ichâ'.

Après celle-ci et après avoir mangé, les imhdâren reprennaient leur planchette pour bien mémoriser ce qu'ils allaient laver le lendemain matin. La lecture se faisait à la lumière du feu appelé dans le Souss Aghâd. Cela se poursuivait jusqu'à une heure tardive de la nuit, avant d'aller prendre quelques heures de repos.

Le taleb réveillait ses imhdâren avant l'aube pour faire leurs ablutions et leur prière. Après la lecture du Hizb al-râtib du matin chacun reprenait la lecture de sa planchette jusqu'au lever du soleil, moment où chacun devait passer devant le taleb réciter par coeur le contenu de la face de sa planchette qu'il allait laver. Le taleb ne donnait l'autorisation du lavage qu'à ceux qui avaient bien mémorisé tout ce qui était écrit sur une face de leur planchette.

Ce cycle se reproduisait durant toute la semaine, sauf le jeudi et le vendredi, où les imhdâren respiraient un peu et se reposaient ou quand ils y avaient repos à l'occasion d'une cérémonie religieuse.

Quand l'apprenant arrivait à son premier Assoufgh [446] ou Sloukt (la khatma en arabe) il reprenait la mémorisation des Ahzâb par ordre décroissant en commençant par le début de la sourate Al-Baqara (la genisse) le Hizb : A.L.M (alif lâm mîm)

La première *sloukt* ou *assoufgh* :

Quand l'apprenant avait achevé la lecture de tout le Coran, c'était sa première sloukt ou assoufgh. Elle était accompagnée d'une petite fête pour ses camarades et le taleb/enseignant, à qui, le père de l'apprenant pouvait acheter une djellaba et des babouches pour l'honorer à cette

occasion. Voyons ce que dit un taleb à ce propos « Quand j'ai achevé le Coran vénéré,[lecture et mémorisation d'une partie] mon père a invité, comme il est de coutume dans le Souss, les oulémas, les tolba, les fouqarâ et les pauvres. Il a immolé des moutons pour l'occasion. Tous les invités lurent le Coran jour et nuit pendant trois jours, durant lesquels ils buvaient et mangeaient ». [447]

A ce stade, l'apprenant échangeait sa planchette pour une autre beaucoup plus grande, qui devrait contenir en plus du Coran, ce que le taleb allait écrire concernant les règles de l'écriture coraniques souvent en vers appelées Lansâs [448] Quand le taleb enseignant trouvait une faute d'orthographe sur la planchette de l'apprenant lors de la correction, il traçait au-dessus une ligne droite et la corrigeait là où il y avait de l'espace avec une plume large destinée uniquement à la correction des planchettes ou parfois même avec son index, dans le but d'attirer l'attention de l'apprenant à ne jamais l'oublier. [449]

Les corrections faites étaient appelées Aljabd, tirage. Chaque apprenant essayait d'éviter ces traçages ou d'en avoir un minimum par rapport à ses camarades, car à leurs yeux c'était une honte, et les fautes commises étaient impardonnables. La concurrence pour les éviter, allait jusqu'à faire naître chez eux un certain degré d'inimitié.

Les histoires se rapportant aux fautes commises sur les planchettes et à leur correction étaient nombreuses et étonnantes. Pour n'en citer qu'une à titre d'exemple, voici ce qui est arrivé à un apprenant qui a ajouté un alif (a) au mot « ððð ðð » « waasfahoum [450] » (prescription) sur sa planchette.

Un faqih avait remarqué sur la planchette d'un amhdâr la faute de l'alif ajouté au mot quin'en comporte pas.

(Sachant que l'alif (a) ressemble à un petit bâton) Le faqih appela tous les imhdâren, puis prit sur son épaule un grand bâton et leur demanda de le suivre. Arrivés tous au bord de la mer sur une falaise, il jeta le bâton dans l'eau et leur dit : « Ceci est l'alif ajouté à « ððððð » wasfahoum, nous le noyons dans la mer à jamais pour que ceux qui sont sur terre n'en soient plus dérangés ». [451]

Nous notons que c'est une sorte de pédagogie du concret, qui peut rejoindre le point de vue de la plupart des pédagogues et psychologues contemporains qui affirment que l'enfant n'apprend que ce qu'il touche.

Lorsque l'apprenant avait fait une série d'assoufgh ou sloukt, suivant son intelligence et ses capacités, et qu'il avait bien appris les différents styles d'écriture du Coran et de sa lecture, surtout la lecture de Warch adoptée [452] dans tout le Maroc, il devenait taleb / étudiant apte à suivre des études supérieures, le 'ilm, dispensé dans les médersas 'atîqas éparpillées dans tout Le Souss.

B) Le deuxième niveau.

Pour avoir accès aux médersas 'atîqas, il n'y avait aucune formalité d'inscription, ce qui illustre bien leur caractéristique populaire. La seule condition exigée pour tout le monde, était d'avoir appris par coeur tout le Coran. Le taleb étudiant, une fois qu'il avait rejoint la médersa de son choix, pouvait y demeurer trois jours au moins en assistant au cours du faqih avant de prendre la décision de rester ou de partir vers une autre médersa.

Au premier contact, le faqih essayait d'évaluer les connaissances du nouveau taleb pour le classer dans le groupe qui convenait. Généralement il y en avait trois : les débutants, les moyens et

les plus avancés. [453]

A la même occasion, le faqih rappelait au nouveau venu le règlement interne de la médersa concernant l'assiduité, les prières, la lecture du Hizb al-râtib, la persévérance, le respect, les bonnes relations, et la propreté tant corporelle que vestimentaire, et, s'il y avait violation de ce règlement, le taleb risquait d'être révoqué.

Toute la gestion de la médersa revenait au faqih. « C'est lui qui y enseigne après l'établissement d'un contrat (chard) avec la tribu, et c'est lui qui accepte les tolba ou les refuse dans la médersa » [454]

Notons qu'à ce niveau, le matériel utilisé pour apprendre et les horaires des études étaient les mêmes qu'au premier niveau dans la mosquée et la médersa coranique. Ce qui était nouveau étaient les matières enseignées et l'accès aux ouvrages pour ceux qui arrivaient déjà, même avec difficulté, à comprendre un peu la langue arabe.

Le faqih, comme le taleb, inaugurait la planchette du taleb étudiant par la basmalah, mais cette fois c'était pour commencer les leçons de grammaire en vers que le taleb / étudiant devait apprendre par coeur comme le Coran, sans en comprendre le sens. Il commençait Al-Jroumya [455] **[toute seule] sur sa planchette et devait mémoriser toutes les définitions qui sont aussi longues que les nuits de l'hiver, en plus de beaucoup de vers qui lui seraient utiles dans l'avenir, même s'il ne comprenait rien pour le moment.**

Quand il avait terminé, Al-ajroumya en trois ou quatre mois, il devait la reprendre en parallèle avec Al-joumal [456] **avant d'entamer Al-Zwâwî** [457] **tout en apprenant par coeur le contenu de sa planchette comme il le faisait avant pour le Coran. « Le plus souvent, les fouqaha des médersas traitaient les débutants avec violence et leur faisaient subir des supplices »** [458] **pour les forcer à maîtriser la grammaire et la morphologie.**

Le nouveau taleb / étudiant passait une année à se consacrer uniquement à l'initiation à la langue arabe. Pour faciliter la mémorisation des matières enseignées, les oulémas soussis, les ont composées en vers sous forme de poèmes.

Arrivé au groupe des moyens, le taleb / étudiant entamait l'initiation au fiqh par Al-mourchid Al-mou'îne [459] **avant la Rissâla et approfondissait la grammaire par Al-alfya d'Ibn Malik** [460] **composée en mille vers que le taleb/étudiant devait apprendre par coeur.**

Ce dernier ouvrage de grammaire assez compliqué est commenté par plusieurs autres ouvrages, tels que Al-Makoudî, Al-Bahja de Sayoutî et Al-Mouadih.

Avant d'assister au cours du faqih, les tolba/étudiants se préparaient d'avance pour le cours « Le faqih commente chaque vers de Al-Alfya, et les tolba / étudiants lisent à tour de rôle devant lui, une partie du commentaire des ouvrages concernant le sujet traité. A droite du faqih s'assoit celui qui lit, Al-qâri', le lecteur.

Avant le commencement du cours, le faqih débutait toujours la séance par ces vers :

Que Dieu me garde de Satan,

Ce lapidé ennemi de l'homme,

Nous ne commençons que par le nom d'Allah,

Nous ne citons que louange à Allah.

Mohamed est un être, mais pas comme les êtres,

Il est un corindon entre les pierres.

Après cette introduction, on procédait à la récitation des vers à commenter par le faqih. Quand il atteignait la fin de ce qu'ils avaient préparé au préalable, le lecteur à droite du faqih disait : wa salla Allah « Dieu a prié »[461] en ces termes, cela signifiait que la partie révisée était achevée. Le faqih clôturait alors le cours par des invocations et les tolba s'en allaient.

Progressivement les tolba avançaient en approchant les ouvrages les plus complexes qui ne sont pas conçus pour être des manuels scolaires au sens propre du terme.

Les plus avancés abordaient le moukhtasar, l'abrégé en fiqh malékite du cheikh Khalîl, surtout les matinées, et de la même manière que précédemment, en se référant successivement aux commentaires : Al-Dardîr, Al-Dassouqî, Al-Zourqânî et Al-Kharachî avec leurs hawâchî, gloses.

Une autre manzoumat du fiqh n'était pas moins importante, et que les tolba devaient apprendre par coeur. Il s'agissait de la Touhfat d'Ibn 'Hazm de Cordoue.

A ce niveau, les tolba étudiants, étudiaient aussi certains ouvrages littéraires tels que Al-maqâmât d'Al-Harîri, le calcul, les sciences de l'héritage, les fondements du droit musulman, la logique, le hadith, le tafsîr surtout d'Aljlâlaïne [462] Mais, il faut noter que, seuls les meilleurs tolba qui avaient étudié l'Al-Alfya et le moukhtasar au moins trois fois, avaient la permission de substituer les ouvrages aux planchettes qui les avaient accompagnés jusqu'ici. Les autres devaient encore apprendre tout par coeur, méthode de base incontournable dans l'enseignement traditionnel religieux soutenue par la vision de l'imâm Châfi'î qui disait : [463]

Mon 'ilm m'accompagne là où je vais,

Ma poitrine lui est récipient et non le ventre d'un coffre,

Si je suis chez moi, le 'ilm est présent avec moi,

Si je suis au souk, le 'ilm est aussi au souk.

Nous soulignons qu'Al-Mokhtâr Al-Soussi valorisait cette méthode d'apprentissage par coeur en disant « Grâce à cette maîtrise, ce système merveilleux et cette"bataille" tu trouves les soussis plus habiles que les autres [en ce qui concerne l'apprentissage par coeur] et, le faqih qui a subi ce genre de formation, n'a pas besoin de réviser ce qu'il va enseigner en tant qu'enseignant. Il sait tout sur le bout des doigts ». [464]

Mais cette méthode d'apprentissage par coeur, était critiquée par d'autres. « L'exagération de l'apprentissage par coeur dans certaines régions du Maroc comme dans le Souss a dépassé les limites, car on apprend par coeur même les dictionnaires. Mais si ce style entrave parfois l'épanouissement de la pensée, il est fructueux pour ceux qui veulent forger la langue arabe, et, le cas de nombreux poètes et hommes de lettres soussis en est la preuve irréfragable » [465]

Notons aussi qu'il n'y avait pas de place pour le dialogue entre le faqih et les tolba sur les cours donnés. Le faqih enseignait et on ne devait en aucun cas lui poser de question, et celui qui tentait de le faire était renvoyé du cours. [466]

En outre, les tolba / étudiants ne se contentaient pas uniquement des cours dispensés par le faqih. Ils s'entraînaient entre eux à réviser et à donner des cours à tour de rôle, aux moments des repos, ce que certains essayaient d'éviter en inventant des prétextes pour ne pas être la cible des

critiques pouvant entraîner des bagarres. [467]

Comme toutes les médersas 'atîqas n'avaient pas un programme unifié, il nous semble préférable de dresser un tableau illustrant les ouvrages adoptés généralement dans le Souss. Ce qui ne signifie nullement qu'il n'y en avait pas d'autres qui circulaient, sachant que dans la région, il y avait des bibliothèques individuelles et celles de certaines médersas.

Ouvrages	Disciplines
Al-Ajroumya. **Al-fyat Ibn Malik** **Manzoumat Az-zwâwî.** **Lâmyat Ibn Malik**	**Grammaire** **morphologie**
Al-Maqâmât **Lamyat Al-'ajam** **Bânat Sou'ad** **Mourouj Al-dhahab (d'Al-Mas'oudî)** **Interprétation de Lamyat Al-'ajam** **Al-Bourda + Al-hamzya (Al-Bousaïrî)** **Nafh Al-Tïb (d'Al-Maqqarrî)** **Hayât Al-hayawân (d'Al-Dimiari)** **Tabqât Ibn Khallikân**	**Littérature**
Calcul. **Les sciences de l'héritage.** **Moukhtsar Khalîl** **Touhfat Al-Ahkâm** **Rissâlat Ibn Abî Zaïd Al-Qaïrawânî**	**Fqih**
La-Sîra d'Ibn Hichâm **Sahîh Al-Boukhârî** **Le tafsîr d'Aljalâlaïne**	**Sîra** **Hadith** **Tafsîr**

Le Coran étant déjà acquis préalablement au premier niveau, nous soulignons que, les matières essentielles pour les tolba soussis à ce niveau, étaient les sciences linguistiques, la littérature et le calcul afin qu'ils pûssent accéder aux sciences religieuses qui étaient leur l'objectif primordial.

Nous signalons que la langue véhiculaire de l'enseignement à tous les niveaux était le berbère du Souss, le Tachelhit.

Il faut noter également qu'au-delà de l'apprentissage dans tous les niveaux, les apprenants s'adonnaient à d'autres activités en parallèle.

3- Les autres activités des apprenants.

Il s'agissait de leur participation aux obligations quotidiennes, telles que la pratique des prières, la lecture du Hizb al-râtib nocturne et matinal, le transport de l'eau ou du bois ou même leur participation aux travaux de jardinage au profit de l'enseignant.

3-1 La *nzaha* annuelle des *tolba*.

C'était une sorte de festivités spécifiques aux étudiants qui remontait à l'époque du sultan Moulay Al-Rachîd. Dans tout le Maroc les étudiants y participaient. Dans les villes, les festivités étaient officielles, surtout à Fès où le sultan y assistait personnellement pour encourager les étudiants moralement et financièrement. La nzaha fut célébrée pour la première fois à Marrakech au temps de sidi Mohamed ben Abdellah lorsqu'il fit de Marrakech sa résidence ordinaire.

Les tolba élisaient un « sultan » espèce de roi de carnaval dont la royauté ne durait qu'une trentaine de jours au cours desquels ils faisaient des quêtes. Au passage du « sultan des étudiants », monté à cheval, tout le monde l'acclamait et lui présentait des hadyas soit en argent soit en nature.

Le gouvernement apportait une grande assistance à ces festivités populaires auxquelles participaient les gens de tous milieux sans exception.

Quand la nzaha coïncidait avec la visite du Sultan à Marrakech, il comblait les étudiants de cadeaux et tous ceux qui l'accompagnaient faisaient de même, ce qui prolongeait la nzaha au-delà de deux mois. [468]

Quant à la nzaha dans les tribus du Souss, elle revêtait un caractère différent suivant le lieu où vivaient ces tribus. Pour celles qui se trouvaient dans les montagnes, leurs étudiants jouissaient d'un grand respect. Au moment de la nzaha, tous les chefs des tribus cédaient leur pouvoir aux étudiants. Ce sont eux qui dirigeaient les affaires tribales en se déplaçant d'une tribu à l'autre. Ils édictaient des ordres, rendaient des jugements, infligeaient des sanctions. Ils inculpaient ou pardonnaient qui ils voulaient, sans l'intervention de quiconque.

Les étudiants bénéficiaient durant toute la période la nzaha d'une hospitalité exceptionnelle grâce au 'ilm qu'ils avaient acquis.

On leur offrait toutes sortes de cadeaux. Les femmes, encore plus généreuses que les hommes, saisissaient l'occasion et leur présentaient tout ce qu'elles avaient sous la main pour solliciter la baraka des étudiants et leurs invocations. « Et cela a été expérimenté par elles. Les invocations faites par les étudiants sont exaucées sans aucun doute ». [469]

Le groupe des tolba pendant la nzaha devait être présidé par le sultan [470] **des étudiants qui dirigeait et organisait tout.**

Les étudiants les plus jeunes ne manquaient pas en de telles festivités de danser l'ahwâch [471] **sous les youyous des filles vierges qui perçaient le silence du ciel en même temps que des bouquets de basilic étaient jetés sur leur tête ensevelie sous des rubans blancs. « Et je ne sais pas qui dit amen après leurs invocations dans de telle situation, est-ce Abou Mourrat ou les anges ? »** [472]

Quant à la nzaha des tribus se trouvant dans les plaines, les étudiants ne s'emparaient pas du pouvoir, car il y avait la présence des autorités locales, et, « est-ce que le gouvernement peut céder son pouvoir même pour une heure ? » [473]

Mais dans tous les cas, les étudiants même en pleines festivités ne cessaient de réciter le Coran et les poèmes des éloges prophétiques jusqu'à la fin de la nzaha.

Nous signalons toutefois que, dans certaines tribus, où les étudiants en très petit nombre, la nzaha n'avait pas lieu.

3-2 La mesure du temps.

Le taleb ou le faqih, ne manquait pas non plus d'apprendre aux enfants comment mesurer le temps pour la pratique des prières suivant les mois du calendrier Julien. Signalons au passage qu'il n'existait à l'époque ni horloge ni montre à l'époque. Al-Mokhtâr rapporte que lorsque quelqu'un voulait se réveiller à une heure précise de la nuit, il n'avait qu'à lire juste avant de dormir les quatre derniers versets de la sourate Al-Kahf [474] (La Caverne).

La technique pour mesurer le temps consistait à se mettre debout au soleil, tout droit et de fixer par un repère l'extrémité de son ombre, qu'il fallait ensuite mesurer par pied de l'endroit de la station debout jusqu'au repère fixé.

Pour cela, Les tolba faisaient correspondre à chaque mois de l'année une lettre de l'alphabet arabe et à chaque lettre un nombre de pieds. Quand le nombre de pieds était égal au nombre correspondant à la lettre du mois actuel, c'est le temps de la prière d'Al-zouhr.

Pour mesurer le temps de la prière d'Al-'asr, il fallait juste ajouter au nombre de pieds indiquant Al-zouhr, sept pieds.

Par exemple, pour le mois de mars la mesure de l'ombre d'un individu est de 5 pieds pour la prière d'*Al-zouhr*. Il faut y ajouter le nombre de 7 pieds pour calculer le temps de la prière d'*Al-'asr*, qui va donner 12 pieds. [475] Il faut noter que la technique n'est valable que lorsqu'il y a du soleil pour pouvoir mesurer son ombre et suivant le calendrier Julien, devenu le calendrier Grégorien depuis 1582, mais qui est encore vivant dans la mémoire collective des soussis. [476] Nous tentons de dresser un tableau pour illustrer cette technique que pratiquaient les *tolba* à tour de rôle pour mesurer le temps exact des deux prières de l'après-midi (*Al-zouhr* et *Al-'asr*) sachant qu'actuellement tout chacun possède une montre.

Les mois	Lettres + nombres Correspondants			Nombre de pieds pour Al-zouhr	Nombre de pieds pour Al-'asr
Janvier	ط	t	9	9	16
Février	ز	z	7	7	14
Mars	ه	h	5	5	12
Avril	ج	g	3	3	10
Mai	ب	b	2	2	9
Juin	ا	a	1	1	8
Juillet	ا	a	1	1	8
Août	ب	b	2	2	9
Septembre	د	d	4	4	11
Octobre	ه	h	5	5	12
Novembre	ح	h	8	8	15
Décembre	ي	y	10	10	17

Tableau illustrant comment mesurer le temps pour déterminer les horaires exacts des deux prières de l'après-midi (Al-zouhr et Al-'asr). [477]

Les *tolba*, à tour de rôle, effectuaient cette activité. Une fois que le calcul était juste, celui dont c'était le tour, montait sur la terrasse pour *al-adhân*, l'appel à la prière.

3-3 Les visites aux sanctuaires et aux *moussems*.

Les médersas du Souss, qu'elles se trouvent en montagne ou dans les plaines, avaient des *moussems* annuels tels que : Tâw'llât à la tribu de Hilâna, sidi Bibi, Taddârt, 'Allal, Ait I'zzâ, sidi Mzâl et sidi Mohamed Al-Chawchâwî, tous à Achtouken, où les *tolba* se rencontraient pour la lecture du Coran et le récit des poèmes.

A titre d'exemple, quand la date du *moussem* de sidi Bibi approchait, le faqih incitait les *tolba* à s'entraîner pour mieux réussir aux compétitions qui allaient durer pendant trois jours.

Il leur donnait en provenance du H*ri* [478] de la médersa toute la nourriture nécessaire pour les jours du *moussem*. Les *tolba* devaient revêtir leurs plus beaux vêtements, surtout des djellabas blanches.

Avant qu'ils aillent au *moussem*, le *faqi*h les conseillait et leur recommandait de se comporter convenablement et d'obtenir les meilleurs résultats, car, pour lui comme pour ses *tolba,* les trois jours du *moussem* étaient une évaluation populaire.

Tout le monde y participait. On n'entendait que des rumeurs de part et d'autre sur les *tolba* de tel ou tel *faqi*h qui étaient les meilleurs.

Les compétitions entre les *tolba* des différentes médersas ne se focalisaient que sur la maîtrise et la perfection des récits et des lectures. Ils étaient selon nos termes contemporains, de véritables disques durs ! Il n'y avait pas de place ni pour le dialogue ni pour les questions.

Al-Mokhtâr rapporte que ces rencontres des *tolba* durant les *moussems* ou lors de pèlerinages à un sanctuaire, étaient d'une grande importance « *Elles sensibilisent les parents à s'intéresser à leur progéniture dès leur plus jeune âge, à les éduquer étant petits, à apprendre le Coran et à les nourrir des sciences religieuses. Après ces moussems, on constatait l'empressement des petits à fréquenter les mosquées, ce qui atténue certainement le fléau de l'analphabétisme. [...] Ceci était de rigueur jusqu'au en 1335 H (1916) époque où les gens ont goûté aux délices importés par la civilisation occidentale* ». [479]

Nous remarquons encore là, que tout ce qui est imprégné de négativité, est reproché à l'Occident. Il est rare que l'on reconnaisse les côtés positifs de la civilisation occidentale dont on jouit cependant depuis fort longtemps.

3-4 Les autres occasions.

Ainsi que nous l'avons déjà mentionné précédemment, aucune cérémonie ou fête ne peut avoir lieu sans que les *tolba* y soient présents, sans quoi, tout ce qui a été mis en place ne bénéficierait pas de leur *baraka*, ce qui revient à dire que l'échec serait inéluctable.

Les *tolba* dans chaque *médersa* avaient un *mouqaddem*. Quand ils étaient trop nombreux pour être tous invités chez quelqu'un pour la *sloukt*, la lecture du Coran en sa totalité, ils étaient généralement divisés en groupes et on procédait par tirage au sort.

Il faut noter que les invitations à la *sloukt* dans le Souss, et au Maroc en général, était un moyen qui permettait aux *tolba* de gagner un peu d'argent. Ils savaient d'avance que, plus la personne qui les invitait était riche, plus la recette serait importante.

Le *faqi*h lui aussi les accompagnait et recevait sa part.

Dans certaines tribus, les *tolba* avaient l'habitude de rendre visite aux cimetières pour la lecture du Coran près des tombes, surtout la sourate *Yâssine*.

En somme, nous pouvons dire que les *tolba* n'apprenaient pas uniquement le coté théorique du *'ilm* au sein des médersas, mais ils s'intégraient dans la société par le biais de leur savoir, à chaque fois qu'une occasion leur était offerte.

4- Les vacances et les jours de repos.

Les *imhdâren* et les *tolba* bénéficiaient de vacances et de certains jours de repos occasionnels. Et

ainsi que nous l'avons déjà signalé auparavant, le premier qui a institué les vacances dans l'enseignement islamique, fut le deuxième Calife Omar ben Al-Khattâb.

Les vacances dans l'enseignement traditionnel dans le Souss étaient de deux ordres :

- Les vacances longues dont la durée étaient de deux semaines à l'occasion des trois fêtes religieuses: La fête de la rupture du jeûne après le mois de ramadan, la fête de *tafaska* [480] du mouton, et enfin la fête d'*Al-Mawlid* [481] la nativité du Prophète.

Ces vacances liées aux fêtes religieuses sont appelées *Al-'wâchir*, et elles étaient réparties en deux phases : Une semaine avant la fête et une semaine après.

- Les vacances de courte durée ne dépassant pas deux jours : un repos hebdomadaire de deux jours commençant le mercredi après-midi et se terminant le vendredi après- midi. Un repos de deux jours à l'occasion de la fête de *'Achourâ'*. [482]

- Des vacances occasionnelles qui ne dépassaient pas un jour, en cas de noce, de l'achèvement de l'apprentissage du Coran par l'un des *imhdâren* ou autre. « *Certaines fois quand quelqu'un offre aux imhdâren un mouton pour l'immolation, ils se rassemblent et font la zerda* [483] *en mangeant ensemble* » [484]

Nous soulignons que les *imhdâren* saisissaient l'occasion des vacances longues pour se conformer à certaines coutumes. Quand le maître annonçait *Al-'wâchir*, il prenait une planchette et l'ornait avec différentes couleurs provenant d'herbes mélangées à du jaune d'oeuf. Il y inscrivait des versets du Coran et des éloges. Il l'emballait dans un foulard féminin rouge [*Laqdîb*] appelé *A'brouq* et la fixait au bout d'un long roseau que devait porter le plus grand des *imhdâren*.

Tous, en groupe, ils faisaient le porte à porte, en se déplaçant de village en village, et faisaient la quête. Al-Mokhtâr rapporte « *Ils font des tournées en mendiant comme le font les mouqaddems de certaines confréries religieuses. Ils appellent cela Adouwal [des tolba]* » [485]

Devant les portes les *imhdâren* chantaient en berbère un petit poème, dont le texte pouvait assurément varier d'un endroit à l'autre, dont voici un exemple de traduction :

« *Un oeuf un oeuf,*

Pour orner les planchettes,

Les planchettes, les planchettes,

Les planchettes du taleb,

Le taleb, le taleb,

Le paradis est ouvert,

Allah qui l'a ouvert,

Allah, Allah,

Ne déçois point notre espoir,

Espoir dans le Prophète,

Prophète, Prophète,

Mohamed et ses compagnons,

Qui sont au paradis,

Il fait ses ablutions et prie,

Il lit le livre d'Allah,

Ô ! clément et donneur,

Dieu de tous les humains,

Gloire proche d'Allah,

Que les fidèles se réjouissent ! ». [486]

Les *imhdâren* ne cessaient de répéter leur poème, et les gens leur offraient de l'orge, du blé, des dattes, des oeufs, du sucre etc. Ils ne laissaient personne toucher la planchette soulevée par le roseau qu'après avoir reçu quelque chose.

Une fois la tournée terminée, ils faisaient la fête dans la mosquée en présence de leur maître.

Chapitre IX

La situation de l'enseignement marocain

au XX^{ème} siècle.

1- Aperçu général.

2- La situation de l'enseignement avant le protectorat.

3- L'enseignement au temps du protectorat.

3-1 L'implantation de l'enseignement colonial dans le Royaume.

3-2 La naissance d'un nouveau type d'enseignement.

3-2-1 L'évolution des écoles libres musulmanes.

3-2-2 Les objectifs de l'enseignement libre.

4- La situation à l'aube de l'indépendance.

Chapitre IX
La situation de l'enseignement marocain au XX^{ème} siècle

1- Aperçu général.

Tous les intellectuels marocains savent au moins que l'enseignement actuel au Maroc n'est que l'extension et la continuité de deux catégories d'enseignement :

Premièrement, l'enseignement purement traditionnel marocain qui existait avant le protectorat et qui a pu garder son intégrité totale dans sa morphologie comme dans son en contenu.

Deuxièmement, l'enseignement colonial institué par les autorités du protectorat au profit des enfants marocains, français et israélites, qui, à son tour, a gardé sa forme d'origine. [487]

Les deux catégories d'enseignement indiquées ci-dessus, ont subi des changements et des réformes superficielles, chacune dans le cadre de la structure générale où elle a été conçue.

Contrairement à certains pays arabes, le Maroc au début du XX^{ème} siècle ne connaissait qu'un enseignement arabo-islamique en décadence flagrante par rapport à sa prospérité la plus éclatante à l'époque médiévale.

L'université d'Al-Qarawiyine [488] à Fès, l'institution la plus importante du pays, est restée enfouie sous le poids de l'inertie jusqu'aux années vingt du XX^{ème} siècle, c'est à dire au moment où, la France planifiait sa politique d'enseignement au Maroc.

Le protectorat a préféré introduire des réformes dans l'enseignement dispensé à Al-Qarawiyine, plutôt que de laisser les étudiants marocains partir en Orient pour être en contact avec les mouvements de libération et de réforme. [489]

Ainsi, la France n'a pas permis aux événements de la surprendre. Elle a tenté de maîtriser et d'orienter plus que possible sa politique envers l'enseignement traditionnel dans les villes, et surtout dans les grandes institutions de l'époque, à Fès et à Marrakech.

Il faut souligner que le Maroc n'a pas connu, avant le protectorat, d'enseignement moderne en parallèle avec l'enseignement traditionnel à l'instar des pays d'Orient, surtout en Egypte, en Syrie et au Liban, car la renaissance arabe en Orient remonte à la moitié du XIX^{ème} siècle et ses échos ne se firent sentir au Maroc, que vers la fin de la deuxième décennie du XX^{ème} siècle. [490]

2- La situation de l'enseignement avant le protectorat.

Nous soulignons qu'avant l'arrivée des Français dans le Royaume chérifien, l'enseignement dont disposait la société marocaine, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, n'était qu'un enseignement religieux traditionnel qui répondait aux caractéristiques traditionnelles de la dite société.

Les institutions qui dispensaient le premier et le deuxième degré de cet enseignement, selon les styles et les méthodes, que nous avons évoqués dans les chapitres précédents, étaient présentes presque partout, même dans les montagnes les plus reculées, comme dans le Souss.

Mais pour le degré supérieur, il n'y avait que Fès et Marrakech, les deux villes qui ont attiré Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi, comme nous l'avons vu pour ses études supérieures.

Fès était la capitale du *'ilm*, comme on l'appelait alors. L'enseignement était dispensé à la grande mosquée, Al-Qarawiyine. Les étudiants s'y consacraient essentiellement aux études juridiques, religieuses et linguistiques. L'enseignement de toutes les matières, ne se basait que sur la mémoire, et consistait avant tout, à mémoriser par coeur une batterie de règles, de vers, de commentaires, de gloses et de détails compliqués du métalangage arabe.

Son principal objectif était centré sur la préparation des étudiants à retenir les ouvrages du *fiq*h malékite fondé sur les sources de la législation islamique.

Cet enseignement supérieur traditionnel ne préparait les étudiants qu'aux carrières traditionnelles, car à l'aube du XX^{ème} siècle, la société marocaine s'attachait encore vivement aux traditions et était embarrassée par tout ce qui était nouveau.

« *Le climat religieux de la mosquée a gagné tous les milieux scolaires et s'est opposé à toute évolution. La critique, le bon sens, l'esprit philosophique y étaient absents* » [491]

Avant le protectorat, Al-Qarawiyine, la grande mosquée renommée dans tout le nord de l'Afrique, était ouverte aux volontaires pour y donner des cours de religion et de langue arabe aux apprenants.

« *Il n'y avait aucune organisation, et les rétributions des enseignants étaient si maigres, qu'ils devaient exercer tous des métiers en parallèle, ce qui contribua à la dégradation de l'enseignement et à la disparition totale de certaines matières. [...] Avant 1330 H (1912) Le ministère de l'instruction n'existait pas au Maroc* » [492] Ce témoignage est celui d'Al-Hajwî, la première personnalité marocaine qui a été recrutée comme déléguée au ministère de l'instruction, et qui s'est intéressée par la suite aux problèmes d'Al-Qarawiyine où il avait été formé.

La situation déplorable de cette institution, incitait déjà certains étudiants issus de familles riches, à s'orienter vers l'Orient, principalement à Al-Azhar au Caire, chose qui n'était pas pour plaire aux autorités coloniales.

3- L'enseignement au temps du protectorat.

Après la signature du traité du protectorat le 30 mars 1912, le Maroc ne comptait qu'une population d'environ trois millions d'habitants, dont la plus grande majorité vivait en milieu rural.

Comme nous l'avons déjà signalé, l'enseignement dispensé par les institutions traditionnelles était exclusivement à base théologique et religieuse.

Comme le souligne une note de la documentation française, d'après Ignace Dalle, l'enseignement n'avait d'autre but que de « *préparer à la vie traditionnelle musulmane sans qu'aucune porte ne fût ouverte sur la culture occidentale en général et sur la science moderne en particulier* ». [493]

Partout dans le royaume, l'enseignement dispensé par des *tolba* et *fouqa*h*a* aux petits débutants était centré sur l'apprentissage du Coran et utilisait une pédagogie rudimentaire basée sur l'apprentissage par coeur des versets coraniques. Son but était moins l'instruction que l'éducation religieuse et morale, autrement dit, la socialisation des enfants. [494]

Dans le niveau supérieur, les études étaient complètement tombées en désuétude.

« *Les sciences profanes : mathématique, histoire, géographie astronomie, cosmographie, astrologie, médecine etc... qui, au moyen âge ont fait l'objet d'un enseignement brillant dans les universités*

islamiques, ont complètement disparu » [495] Et même en fin d'études, aucun examen n'avait lieu pour les clore. On se contentait de demander aux *chouyoukh* des *Ijâzats*, certificats qui attesteraient son aptitude pour être bien accepté dans sa tribu.

La situation donc suscitait la réforme du symbole de l'enseignement traditionnel au Maroc, la mosquée d'Al-Qarawiyine. La tâche n'allait pas être facile étant donné la résistance obstinée des oulémas aux changements et à toute innovation.

Le protectorat était conscient du danger que représentait cette institution en dépit de ses programmes archaïques [496] et qui allait contrecarrer ses objectifs et sa politique dans le pays, ainsi, il entreprit de la réorganiser à sa manière.

Mais, il fallut attendre 1332 H (1914) pour qu'une ordonnance chérifienne ordonnât d'entamer sa réforme en introduisant un système adéquat et des réformes touchant aux méthodes de l'enseignement, aux rétributions des enseignants et à la revivification des matières disparues. [497]

Progressivement, deux cours nouveaux ont été introduits, celui de législation et un autre de rédaction. « *Enfin puisque Al-Qarawiyine a renoncé à l'enseignement des sciences profanes, n'est-t-il pas naturel qu'à côté d'elle, aux heures où ses cours cessent, nous en ouvrions d'autres. Ainsi se formerait peu à peu, à côté de l'antique université, une faculté plus moderne qui bénéficierait de l'immense attrait que Fès et la mosquée d'Al-Qarawiyine exercent dans l'islam africain.*

Depuis 1923, à la demande d'un certain nombre d'auditeurs d'Al-Qarawiyine, nous enseignons ainsi dans un plan nettement musulman, les mathématiques, l'histoire et la géographie, la littérature arabe, la cosmographie et l'astronomie » [498]

Mais malgré l'instauration progressive de cet enseignement auxiliaire, les étudiants, tout au moins au début, n'étaient pas nombreux à s'y inscrire. Une cinquantaine seulement sur sept cent, y étaient inscrits.

Bien que l'institution Al-Qarawiyine représentât le pivot de l'enseignement traditionnel dans tout le pays, aucun changement ni réforme n'ont été apportés à celui-ci avant le Dahir de 1930, et dont l'initiative a été rejetée par les oulémas traditionalistes [499]. D'autant plus que la plupart des médersas importantes se trouvaient dans les campagnes les plus éloignées de Fès, et, sans doute parce que ces institutions ne représentaient aucun danger pour l'autorité coloniale.

Le développement intellectuel et la conscience politique y étaient faibles, pour ne pas dire inexistants. Ce qui n'a pas amené le protectorat à toucher à ces institutions dont le rôle presque unique, était d'apprendre le Coran par coeur sans aucun commentaire qui aurait pu éventuellement éveiller les consciences.

3-1- L'implantation de l'enseignement colonial dans le Royaume. [500]

Il faut souligner que déjà en 1912, la langue française était enseignée dans quelques écoles fondées à partir de 1862 par l'alliance Israélite universelle.

La population juive du Maroc, qui était une minorité essentiellement adonnée au commerce était confinée dans ses quartiers propres à l'intérieur des cités (*mellahs*). Elle éprouvait le besoin de s'appuyer sur la culture française susceptible de favoriser le développement de ses transactions commerciales en Europe. [501]

Après l'installation du protectorat français au Maroc, les besoins en personnel enseignant furent urgents. Il fallait des cadres pour les établissements accueillant les enfants des Français ainsi que des interprètes pour les services du protectorat.

Dès la fin de l'année 1912, l'autorité coloniale créa l'E.S.L.A.D.B [502] qui allait devenir à partir de 1921 I.H.E.M [503] Face aux besoins de scolarisation des enfants de l'immigration française, elle créa un service d'enseignement qui se transforma par la suite en D.I.P [504]

L'attention des autorités coloniales se porta en premier lieu sur l'enseignement des Marocains israélites et des Européens pour lesquels elles mirent en place deux types d'enseignement :

-Un enseignement purement Européen à l'image de l'enseignement de la métropole pour les Français. (programmes français)

-Un enseignement franco-israélite inspiré aussi de l'enseignement métropolitain avec l'ajout de quelques heures de culture et de langue hébraïque.

Pour les Marocains musulmans, les autorités coloniales, ayant retenu la leçon de leurs prédécesseurs en Algérie qui n'avaient pas pris en compte les réalités locales, instaurèrent un enseignement à petite dose avec le souci de « *ne pas rompre l'assise d'une société dont les tréfonds restent encore mal connus du colonisateur, bref de ne pas bouleverser la hiérarchie de la société marocaine par une évolution scolaire trop brusquée* ». [505]

Les autorités coloniales ont été persuadées qu'il fallait instaurer pour les Marocains musulmans deux types d'enseignement différenciés suivant les couches sociales, en plus de l'enseignement traditionnel déjà existant.

A l'époque, pour les Marocains, une instruction même en langue arabe, sans contenu religieux et sans intervention du *taleb* ou du faqih était inconcevable. A ce propos Daniel Rivet note justement « *ce qui inquiète, c'est qu'on sépare ainsi l'instruction de l'éducation de l'enfant* » [506]

Ainsi les autorités coloniales, mirent en place deux sortes d'écoles qui dispensèrent aux enfants marocains deux types d'enseignement : [507]

L'enseignement de l'élite comprenait **:**

Les écoles payantes pour les fils de notables et qui dispensaient un enseignement bilingue (25 heures en français et 5 heures en arabe) pendant 5 ans pour aboutir au certificat d'études primaires qui permettait d'accéder aux collèges musulmans ou aux emplois subalternes administratifs et commerciaux.

Les collèges musulmans en deux cycles, de 4 ans plus 2 ans, qui étaient censés former une élite sur laquelle la France comptait pour moderniser le pays.

L'enseignement populaire :

Cet enseignement comprenait quatre sortes d'écoles :

Les écoles urbaines pour les enfants des classes prolétaires des villes, dont le but était de faciliter l'entrée en relation avec les Français. Toutes les matières y étaient enseignées en français. La part de la langue arabe y était limitée à trois heures d'éducation morale par semaine.

Les écoles professionnelles pour la formation des ouvriers dans le domaine de l'industrie.

Les écoles rurales destinées à dispenser, aux ruraux, en deux ans des initiations à l'agriculture et à la

langue française.

Les écoles régionales qui avaient pour mission l'accueil des enfants ruraux les mieux doués pour les préparer au CEP. [508]

Schématisation de l'enseignement importé**.**

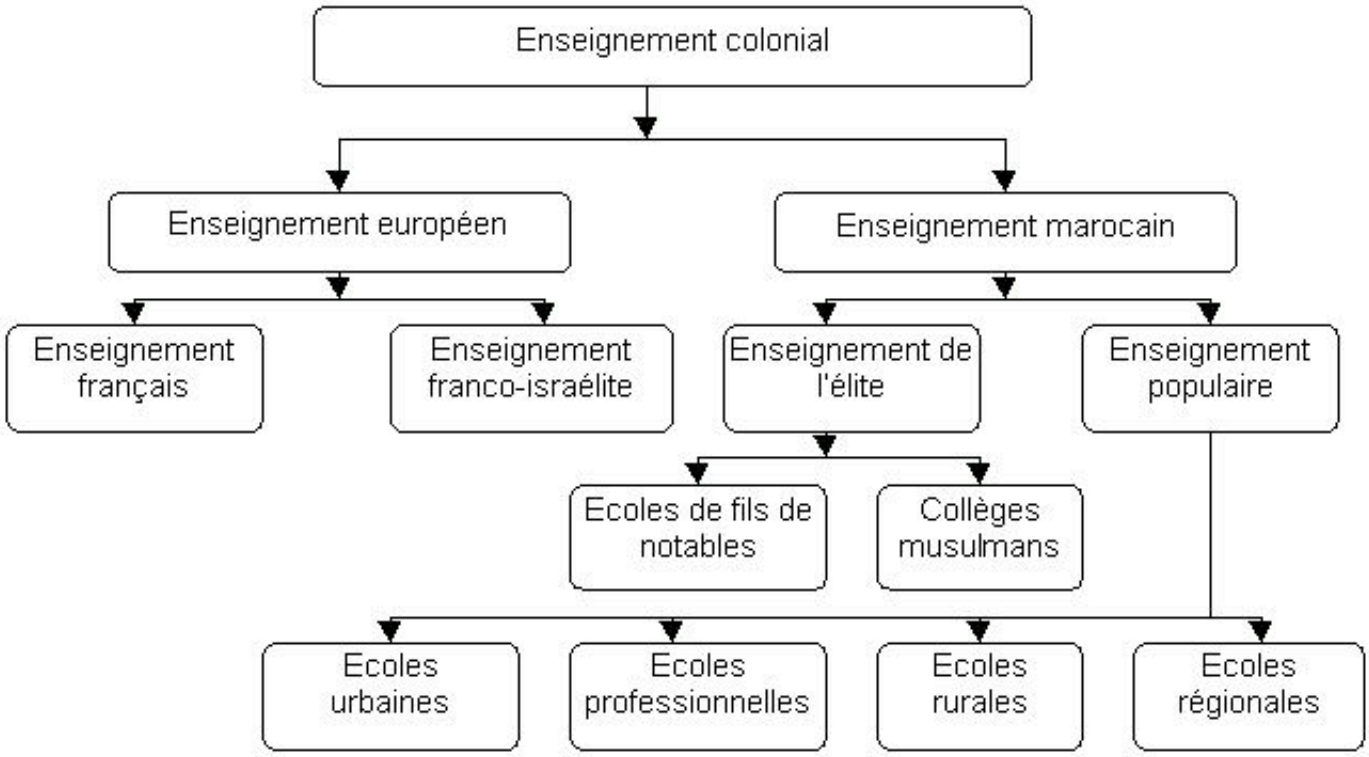

Le système de l'enseignement colonial orientait les élèves vers les universités françaises et l'I.H.E.M.

La politique coloniale ciblait l'enseignement qui semblait être l'arme la plus redoutable « Grâce à l'instruction, nous pouvons influencer la nouvlle pensée marocaine. A l'aide des écoles, nous allons préparer l'élite qui sera au service du protectorat » [509]

Nous soulignons que l'enseignement colonial a rencontré au début de son implantation une forte opposition, surtout de la part des couches populaires. Mais quelques années plus tard, il se trouva devant une très forte demande de scolarisation qui dépassa les prévisions des autorités coloniales.

Ce fut grâce aux nouvelles méthodes pédagogiques, au personnel compétent, à l'organisation bien structurée et aux contenus nouveaux. Par conséquent, grâce à tous ces atouts, il allait rivaliser avec l'enseignement traditionnel en révélant l'archaïsme de ce dernier [510] mais encore plus, en mettant en question la conception éducative jusque-là, adoptée par la société traditionnelle.

C'est sans doute ce que Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi a senti lorsqu'il a comparé les marocains endormis aux gens de la caverne « Ahlou Al-kahf « lorsqu'ils sont revenus à la vie ». [511]

Devant cette situation, où l'enseignement traditionnel régressait, et l'enseignement colonial prospérait, nous remarquons que certaines couches sociales marocaines furent contraintes à accepter le fait accompli. Al-Mokhtâr rapporte « Aujourd'hui, nos enfants sont obligés de participer aux divers domaines de la connaissance, et d'essayer de maîtriser d'autres langues que la

langue arabe, sans que cela les empêche de bien se perfectionner dans la langue arabe qui symbolise la gloire des ancêtres et la base de leur apogée ». [512]

Quant à la classe bourgeoise, malgré qu'elle ait jugé excellente l'arabisation totale de l'enseignement pour les enfants marocains, elle préférait mettre ses enfants dans les écoles et les lycées français « Ce qui est bon pour le peuple ne le serait-t-il pas pour les bourgeois ? » [513]

Nous notons au passage, que la plupart des élèves appartenant à des générations qui ont profité de cet enseignement français, occupent actuellement les postes les plus importants dans la société marocaine actuelle.

Quelques années plus tard, les écoles du protectorat donnèrent leurs premiers fruits. Des centaines de jeunes avaient été formées et s'intéressaient aux problèmes du pays.

Ils revendiquaient l'extension de l'enseignement primaire musulman, l'abolition des ségrégations sociales, la réforme de l'enseignement traditionnel, et le soutien de la culture islamique dans l'enseignement mis en place par le protectorat.

Pour aboutir à ces finalités, ils créèrent des associations et organisèrent des activités culturelles, publièrent des articles. Les efforts ne furent pas vains. Le grand vizir Mokri avait demandé l'équivalence du diplôme de fin d'étude des collèges musulmans et du baccalauréat. On lui refusa mais on créa un Baccalauréat Marocain avec programme étendu d'Arabe. En 1941, une section normale fut créée pour la formation des maîtres d'arabe. [514]

L'implantation de l'enseignement colonial dans la société traditionnelle marocaine, entraîna l'apparition d'un nouveau type de socialisation de l'enfant marocain, appelé par certains « modernisé », mais qui était en réalité hybride. Il comportait en même temps des éléments du modèle traditionnel et des éléments importés par le modèle français.

Il constituait une sorte de mélange qui exposait l'enfant et l'adolescent marocains à une nouvelle sorte d'agression par les pressions traditionnelles d'un coté, et les aspirations à l'adaptation à une nouvelle culture étrangère de l'autre.

Ce modèle hybride, a été accepté et toléré par les classes aisées, ce qui lui a permis d'envahir toutes les institutions d'enseignement, y compris l'enseignement islamique originel, sous prétexte de réforme. [515]

Le système de la double culture, était généralisé à toutes les écoles, ce qui fut rejeté par la jeunesse nationaliste qui revendiquait la démocratisation de l'enseignement, son unification, sa gratuité, son arabisation et sa marocanisation, ce qui a provoqué un conflit avec les autorités du protectorat, conflit qui allait pratiquement se poursuivre jusqu'à la veille de l'indépendance du Maroc, en 1956.

3-2 La naissance d'un nouveau type d'enseignement.

Il s'agit de l'apparition en grand nombre d'écoles libres, comme réponse contestataire à l'enseignement instauré par la France au sein du corps social marocain, ainsi qu'à la politique menée dans le pays par les autorités coloniales, et qui visait à l'enracinement de la culture française chez les indigènes.

L'école libre vit le jour sept ans après la signature du traité instituant le protectorat français.

Nous soulignons également que l'enseignement traditionnel marocain fut étroitement lié à la création et au développement des premières écoles libres pendant la deuxième décennie du XX ème siècle, et cela

pour deux raisons majeures :

-Les premières écoles libres ne furent en réalité que des institutions traditionnelles transformées et rénovées. A ce propos, nous rappelons le cas de la zaouia de Rmila que Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi a transformée en école. [516]

-La plupart des fondateurs et enseignants dans les écoles libres, avaient reçu un enseignement purement traditionnel.

A ceci il faut ajouter aussi un autre facteur qui n'était pas moins important, et qui a aidé au développement des écoles libres. Ce fut le mouvement salafiste dont les idées réformistes ont gagné le Maroc pendant les dernières années du XIX^{ème} siècle. Ce mouvement n'était plus uniquement « religieux visant la sauvegarde de l'islam, mais également un appel au progrès, au renouveau et à la quête d'un avenir meilleur ». [517] C'est ainsi que les réformistes marocains donnèrent la priorité à la création des écoles libres, outil efficace pour la diffusion du nationalisme.

3-2-1 L'évolution des écoles libres musulmanes.

A coté de l'enseignement traditionnel populaire et de l'enseignement officiel dispensé dans des écoles franco-musulmanes, il y avait aussi l'enseignement libre musulman dont le contrôle n'a été assuré par la direction de l'instruction publique qu'à partir de 1952.

Les écoles libres musulmanes étaient financées par des particuliers ou par des collectivités locales. Les leçons y étaient données principalement en arabe par des enseignants marocains.

Les programmes scolaires des écoles libres ont été inspirés en grande partie des programmes de l'enseignement traditionnel, avec l'ajout de certaines matières comme le calcul, l'histoire, la géographie et des initiations au français. Certaines écoles libres musulmanes ont même introduit dans leurs programmes des initiations aux sciences. Ces matières ajoutées les différenciaient de l'enseignement traditionnel.

Il faut noter que les programmes enseignés différaient d'une école à l'autre, et que certaines bénéficiaient de la présence d'excellents maîtres, comme ce fut le cas de l'école Al-Nasirya à Fès, dans laquelle Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi avait donné des leçons alors qu'il était encore étudiant à Fès. [518]

Si en 1919, quelques écoles libres, ouvrirent leur portes à Rabat, à Fès,et à Tétouan, quelques années plus tard, d'autres écoles libres s'ouvrirent à Salé, Marrakech, Casablanca, El Jadida, Safi et Essaouira. En 1930, on comptait déjà au Maroc 30 écoles libres musulmanes, dont certaines adoptaient simplement les programmes français, comme ce fut le cas à l'école de Guessous de Rabat. [519]

La multiplication des écoles libres a amené les pouvoirs publics à légiférer sur la proposition de la D.I.P. Le Dahir du 1er avril 1935 [520] appliqua aux Marocains, avec quelques adaptations, le Dahir du 14 octobre 1919, relatif aux écoles primaires privées à l'usage des étrangers. Désormais, le contrôle de ces écoles privées - à cause de la montée du nationalisme - fut confié au directeur de l'instruction publique, ce qui a entravé relativement le développement de ces écoles mais leur a donné le caractère d'écoles coraniques [521]

Après deux ans seulement, le 11 décembre 1937, un autre Dahir réglementa l'enseignement traditionnel des *msids* [522] dans le milieu urbain.

La fondation de nombreuses écoles libres se poursuivit, le sultan Mohamed V en inaugura en

personne certaines, à Fès, à Rabat, à Casablanca, et à Marrakech. En 1948, une commission de réforme se réunit et demanda la création d'un ministère marocain de l'éducation nationale qui devrait contrôler tous les types d'enseignement existant au Maroc à l'exception d'Al-Qarawiyine qui resterait dans l'obédience du *Makhzen* central. [523]

Quant à la mosquée d'ibn Youssef à Marrakech, elle abritait aussi des cours comparables à ceux qui étaient dispensés à Al-Qarawiyine, mais elle était en seconde position.

En général le but primordial de l'enseignement libre, fut de nourrir le nationalisme chez les jeunes et de maintenir une culture religieuse traditionnelle en face de la culture moderne importée, tout en essayant de se montrer un peu plus ouvert par rapport à l'enseignement traditionnel.

Ainsi, la fondation des écoles libres se poursuivit en concurrençant l'enseignement du protectorat. On donna à ces écoles des noms tels que Taqaddoum (le progrès), Islâh (la réforme), Nahda (la renaissance) ou encore Mohamedya, Mohamed V, etc... Ce qui exprimait en même temps les aspirations du peuple marocain.

En peu de temps, on pouvait déjà constater l'existence de plusieurs types d'écoles libres :

-Des *msids* coraniques, régis par le Dahir du 11 décembre 1931, dans lesquels seul le Coran était enseigné.

-Des écoles libres musulmanes, régies par le Dahir du 14 octobre 1919, le Dahir du 14 septembre 1921 et le Dahir du 1er avril 1935. Ces écoles suivaient sensiblement les mêmes programmes que les écoles officielles, et conduisaient au C.E.P.M. [524]

-Des *msids* dits « rénovés » où étaient enseignées à la fois les matières religieuses et les matières profanes en plus d'un enseignement de la langue française dispensé aux élèves quelques heures par semaine.

-Enfin, des *msids* qui n'avaient pas de statut légal et qui préparaient au C.E.P.A. [525]

Après le « Dahir berbère », les conditions favorisèrent la création d'écoles libres à tendances nationales et islamiques, ce qui contribua à un mouvement de lutte dans le domaine de l'enseignement par des intellectuels qui allèrent dans les villes les plus importantes. Ainsi « Mohamed Al-Ghâzî fut envoyé à Casablanca, Abdessalam Al-Wazzânî à Oujda, Al-makkî Al-Nâsitî à Tétouan, Ibrahim Al-Wazzânî à Taza, Bouchta Al-Jâmi'î à Kénitra, Al-Mokhtâr Al-Soussi avec son frère Ibrahim Al-Ilghî à Marrakech ». [526]

Si nous nous limitons à examiner uniquement le cas de Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi qui nous intéresse ici, nous remarquons, qu'une fois arrivé à Marrakech, il transforma la *zaouia* de Rmila en une école libre après qu'il y eut réduit les activités des *fouqra* Darqâwas, en leur réservant des moments précis au cours de la semaine pour l'exercice de leurs rites.

Ce geste d'Al-Mokhtâr est plus que symbolique. L'enseignement traditionnel, surtout dans les villes, commença à connaître des changements imposés par les besoins de la société qui était en pleine mutation.

Grâce à sa manière d'agir, Al-Mokhtâr a pu convaincre certains oulémas de Marrakech, même ceux qui le jalousaient auparavant, à s'allier avec lui pour créer des écoles libres.

Il ne s'écoula que peu de temps avant que ces *oulémas* et Al-Mokhtâr, fondent sept écoles libres en parallèle à celle qui existait déjà à Rmila. [527]

Il faut noter également que cette fièvre d'ouvrir des écoles libres, n'était justifiée que par l'absence de partis [528] politiques convenablement organisés.

Ce phénomène de prolifération des écoles libres, incarnait en quelque sorte un moyen de lutte nationaliste à travers le champ de l'enseignement, mais les autorités coloniales ne tardèrent pas à lutter contre cet enseignement qui se répandait, et ordonnèrent la fermeture de la majorité des écoles libres.

3-2-2 Les objectifs de l'enseignement libre.

Au début, les écoles libres visèrent à la diffusion de la langue arabe et les études islamiques négligées par l'enseignement du protectorat.

Mais, par la suite, leur cible fut de sensibiliser les enfants dés le plus jeune âge au patriotisme pour les préparer à la lutte contre l'occupant et sa culture.

Ces écoles imprégnèrent les esprits des enfants du sentiment patriotique par des leçons de religion, d'histoire, de géographie, de poésie et de récitation.

Mais malgré tous ces efforts pour atteindre les objectifs ciblés, la plupart des parents envoyèrent leurs enfants dans le but d'un apprentissage meilleur que dans les institutions traditionnelles, tout en insistant sur le perfectionnement de la langue arabe et des matières islamiques, sans arrière-plan politique.

La déclaration d'un notable de la ville de Fès atteste sans équivoque la manière de voir répandue à l'époque. « *Je ne suis pas intéressé, dit-t-il, à ce que mon fils apprenne en calcul, quand et où, un train venant de Tanger à une vitesse telle, et un autre venant de Marrakech à une vitesse telle, se croisent-t-ils ? Ce que je veux, c'est que mon fils parle la langue arabe, l'écrive parfaitement et apprenne par coeur le Coran* ». [529]

Durant les années trente, l'objectif essentiel pour les parents des enfants scolarisés dans les écoles libres, était la maîtrise de la langue arabe et l'attachement à l'islam, mais celui des fondateurs de ces écoles était en plus le nationalisme, ce qui les poussa à envoyer, dans le cadre des partis politiques, leurs étudiants au Caire en Egypte pour des études supérieures.

« *En 1937, un groupe de dix étudiants a été envoyé par le comité national, qui s'est chargé des frais de certains étudiants du groupe, tandis que les familles aisées ont pris en charge les autres* » [530]

Nous soulignons à propos des écoles libres, que leur extension fut un phénomène purement citadin, pendant les années trente. Dans les régions rurales, l'enseignement traditionnel continua sa mission ancestrale.

Pour ce qu'il en est de la région du Souss, le mouvement des écoles libres ne fut pas aussi important que dans le reste du pays au-delà de Marrakech, car, le plus grand nombre des *médersas 'atîqas*, se trouvait dans des zones rurales peu politisées et aucun parti n'était là pour prendre une telle initiative.

La seule *médersa* qui ait été transformée en école libre en 1932, fut la celle de Moulay Sa'id Al-'Alaoui à Taroudant. L'enseignement qui y était dispensé était purement religieux. [531]

En 1945, l'école libre *Al-Hassanya* fut ouverte dans la ville d'Agadir, à Talbourdjt, mais en 1951, son directeur fut emprisonné. [532]

4- La situation à l'aube de l'indépendance.

Quand l'heure de l'indépendance vint à sonner pour le Maroc en 1956, le pays se trouvait donc en face de quatre types d'enseignement : [533]

-Un enseignement traditionnel en mutation dans les zones urbaines et qui gardait malgré tout, une pédagogie traditionnelle et la majorité des programmes de l'ancien temps. Tandis que dans le milieu rural, il n'avait connu aucun changement notable. Les *tolba* et les *fouqaha* continuaient à dispenser aux élèves peu nombreux -la plupart d'entre eux, étant absorbés par d'autres types d'enseignements- le même enseignement qu'avant le protectorat.

Mais, il est à signaler que l'enseignement du premier et du second degré, dépendait du Makhzen surtout dans les villes, et de la *jma'a* dans le milieu rural. Quant au niveau supérieur, il ne dépendait que du Makhzen depuis sa restructuration qui avait débuté en 1332 H (1914). [534]

-Un enseignement libre, placé aussi sous l'autorité du Makhzen, et qui avait une orientation arabo-musulmane moderne, et comme langue principale, la langue arabe classique.

-Un enseignement français et franco-israélite qui dépendait de la D.I.P. et qui véhiculait la culture étrangère par la langue française.

-Un enseignement franco-musulman, dépendant aussi de la D.I.P. et qui véhiculait une double culture, mais qui utilisait la langue française comme langue principale.

Par conséquent, nous notons que la socialisation des enfants marocains n'était pas du même ordre selon les milieux auxquels ils appartenaient , et elle ne l'est pas non plus même de nos jours.

En se référant aux types d'enseignements précédents, nous pouvons en déduire qu'il y avait au moins trois types de socialisations :

Une socialisation purement traditionnelle, surtout dans le milieu rural, d'ailleurs le plus conservateur, et qui aspirait à faire revivre le passé dans le présent. Cette tendance est encore active actuellement autour des *fouqaha* conservateurs.

Une socialisation forgée à la manière française, surtout dans les familles les plus aisées, dont les corps se trouvaient sur le continent africain mais les esprits en Europe. Dans ces milieux, l'enfant était éduqué dès sa naissance à l'européenne, il ne parlait qu'en français et il ne fréquentait que des établissements français, que ce fût au Maroc ou en métropole.

Enfin, une socialisation un peu mixte, qui essayait de marier le traditionnel et le moderne.

La multiplicité des enseignements qu'engendre la diversité de socialisation, n'entraîne en fin de compte que de l'absence d'un projet éducatif homogène qui pourrait satisfaire les besoins des différentes couches sociales. [535]

Et, parmi les paradoxes les plus apparents, il convient de relever le fait que l'élite sociale qui appartenait au mouvement national ou qui le dirigeait, plus elle critiquait la politique non nationaliste de l'enseignement au Maroc, et plus elle inscrivait ses enfants dans les écoles européennes. Ce phénomène est encore d'actualité.

Ainsi, à l'aube de l'indépendance, cette élite qui était la seule apte socialement et culturellement à endosser les responsabilités, n'avait comme soucis que la continuité du modèle français. Elle ne pouvait pas se libérer de la pesanteur de ses pensées et de son appartenance sociale, pour donner à

l'indépendance son vrai sens sur les plans politique, social, économique et culturel. [536]

Cependant, pour satisfaire partiellement les diverses aspirations des couches sociales marocaines, éviter les divergences et rapprocher leurs intérêts, on imposa des solutions - mais provisoires -résumées dans les quatre principes de l'enseignement, considérés comme la panacée, qui étaient : La généralisation, l'unification, l'arabisation, et enfin la marocanisation.

Mais dans les faits, il n'y avait pas de changements de fond par rapport aux structures et au mode d'enseignement, qui, institués par le protectorat français, sont restés comme un héritage et que le pouvoir central du Royaume gardait et soutenait jusqu'à présent. [537]

Quant à l'enseignement libre, il s'est détaché après l'indépendance de sa mission nationaliste pour laisser libre cours aux agissements des spéculateurs. Il est devenu un domaine d'affaires commerciales.

Dans les quartiers populaires, les écoles libres recevaient les exclus de l'enseignement public, tandis que celles des quartiers bourgeois, représentaient en quelque sorte, le prolongement des écoles de la mission française.

Quant à l'enseignement originel, issu de l'enseignement traditionnel, il est resté depuis l'indépendance jusqu'à présent dans une situation instable. Après qu'il avait connu, durant les premières années de l'indépendance, un développement (l'élargissement de ses bases primaires, secondaires, et la création de nouveaux centres) une décision de suppression progressive, fut prise pendant le premier plan quinquennal (1960 - 1964) dans le cadre d'une planification générale pour la réalisation de l'unification. [538]

CHAPITRE X

La mutation de l'enseignement traditionnel dans le Souss.

1- La vision coloniale vis-à-vis de l'enseignement dans Le Souss.

2- L'idée de la réforme de l'enseignement dans le Souss.

3- L'association des oulémas du Souss.

3-1 Les principes et les objectifs de l'association.

3-2 Les difficultés et les obstacles.

3-3 L'association des oulémas dans le domaine politique.

4- Les essais de réforme de l'enseignement traditionnel dans le Souss.

4-1 L'institut islamique de Taroudant.

4-2 L'inauguration des cours dans l'institut.

4-3 Le règlement interne de l'institut.

4-4 Le rapport de Rmila avec l'institut.

5- La crise de l'enseignement originel.

5-1 Les classes modèles.

CHAPITRE X
La mutation de l'enseignement traditionnel dans le Souss.

Comme nous l'avons observé précédemment, tout le Maroc était sous la pesanteur de la politique française en matière d'enseignement. Seuls les endroits les plus éloignés de l 'administration centrale, parmi lesquels se trouvait le Souss, échappaient peu ou prou aux incidences du nouveau système scolaire introduit dans le tissu social marocain. Les forces françaises ne sont arrivées à Jazoula dans le Souss qu'en 1352 H (1934)

« *Tous ceux qui y étaient [à Jazoula] se sont rendus, et Dieu a protégé les gens de tout outrage. On n'a remarqué aucun geste maladroit des occupants, ni pillage, ni vol* » [539]

Al-Mokhtâr rapporte dans un autre passage en parlant de la période post coloniale « *Que l'histoire raconte ce qu'elle veut de la négativité des Français, nous, nous devons reconnaître, et la vérité doit se faire jour même en cas d'inimitié, que, depuis que leurs troupes sont arrivées dans la région, ils savaient comment agir sans exaction* ». [540]

Ceci étant, quelle était la politique coloniale suivie dans le domaine de l'enseignement traditionnel dans le sud berbère, sachant qu'une délégation de grands commerçants soussis, avait adressé une demande au roi Mohamed V, en le sollicitant de procéder à l'abrogation du droit coutumier berbère et à la réforme des médersas 'atîqas ?

1- La vision coloniale vis-à-vis de l'enseignement dans le Souss.

Toutes les sources historiques de l'époque coloniale, s'accordent sur la situation déplorable de l'enseignement au Maroc.

Rappelons simplement en bref la politique de l'enseignement adoptée par Georges Hardy lorsqu'il était directeur de l'enseignement au Maroc. En 1920, il s'exprima en ces termes au cours d'un séminaire réunissant plusieurs officiers du service des affaires indigènes « *La force construit les empires, mais elle ne garantit pas leur pérennité. Les têtes se plient devant les canons, mais les coeurs nourrissent la haine et l'envie de vengeance. Maintenant, après avoir soumis les corps, il faut soumettre les esprits, et même si cette tâche apparaît moins tumultueuse que la première, elle est aussi difficile et demande plus de temps* » [541]

En 1369 H (1950) la politique française en matière d'enseignement, restait inchangée. Ecoutons un passage de la réponse, donné par le résident général au Maroc, le général Juin à la demande adressée au Sultan Mohamed ben Youssef par la délégation des commerçants soussis. « *Dis au sultan, que nous pouvons ouvrir pour les soussis, des casernes militaires à Byougra, à Agadir ou ailleurs pour qu'ils s'y entraînent, mais il est impossible de leur permettre d'organiser ou de réformer, même une école, et une seule* » [542]

Le contenu de cette réponse nous semble révélateur de toute la stratégie politique menée par le protectorat en matière d'enseignement dans le Souss.

Nous soulignons pour éclaircissement, que les autorités du protectorat, étaient opposées la création des écoles libres, à travers le Maroc, écoles qui développaient le nationalisme. Nous n'avons pas trouvé le moindre indice, dans tous les documents compulsés, qu'une médersa 'atîqa dans la région du Souss ait été fermée par les autorités coloniales.

En 1955, une autre délégation de 130 personnes, cette fois des oulémas, est allée rencontrer S.M. le roi Mohamed V, juste un mois après son retour d'exil.

Elle lui présenta une liste contenant des revendications politiques et culturelles : [543]

La revendication d'une constitution basée sur le Coran et la sounna.

La récupération et la libération des provinces du sud, sous autorité espagnole et française.

L'abrogation du droit coutumier dans la région du Souss et dans tout le Royaume.

La réforme des médersas 'atîqas.

La création d'un institut arabo-islamique dans le Souss, qui devrait être le centre du rayonnement de la culture arabo-islamique dans toute la région.

La délégation des oulémas fut bien reçue par Sa Majesté Mohamed V, mais cette fois, l'obstacle fut dressé devant la volonté des soussis par le Premier ministre de l'enseignement de l'époque qui déclara « *La création de l'Institut demandé, nécessite une durée de vingt ans et encore à condition que nous y travaillions avec acharnement* ». [544]

Mais en réalité, cette déclaration n'était qu'un moyen de dissuasion. La preuve en fut l'inauguration de l'Institut juste un an plus tard.

Le rêve soussi fut réalisé grâce au roi Mohamed V qui soutint cet enseignement et cet institut, en donnant de son propre argent, une somme très importante pour la construction de l'institut islamique de Taroudant.

2- L'idée de la réforme de l'enseignement dans le Souss.

L'idée a germé à Rabat, en 1944, lors de la constitution d'une commission [545] parmi les nationalistes soussis, en vue de recueillir des signatures pour soutenir la revendication de l'indépendance.

Ce fut Mohamed ben Moubarak qui a proposé, au moment de la réunion de la commission, de réfléchir sur la question de l'enseignement dans le Souss. Mais un autre membre proposa de déployer tous les efforts possibles dans le cadre du parti pour obtenir d'abord l'indépendance, et ensuite se pencher sur le problème de l'enseignement dans le Souss.

Le jour de l'indépendance, l'idée revint sur la table, et au cours de la première réunion, la commission du projet de l'enseignement dans le Souss fut formée et elle décida en même temps de procéder à la collecte de fonds pour la réalisation du projet.

L'un des membres de la commission fut chargé de transmettre la décision prise, à Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi, à l'époque ministre des affaires islamiques, en lui demandant d'entrer en relations avec le Roi, pour avoir l'autorisation d'entamer la collecte.

Nous signalons également, qu'à Marrakech, la même idée circulait parmi les élèves de Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi.

En 1953, certains disciples d'Al-Mokhtâr, fondèrent une association culturelle sous le nom de : Association des oulémas du Souss.

Par l'intermédiaire d'Al-Mokhtâr, cette association contacta la commission de Rabat pendant la phase préparatoire. La commission chargea l'association de la supervision de l'institut, à condition que celui-ci fût le point de départ de la réforme des médersas 'atîqas du Souss. [546]

Rappelons ici tout d'abord, que la demande des commerçants soussis de toutes les villes du Maroc, qui fut adressée au sultan Mohamed V, remontait au 11 rajab 1369 H (29 avril 1950) à l'occasion de l'inauguration de la fondation de l'école libre Banî Daghough au Raoud Al-'Arous à Marrakech.

Ecoutons le témoignage historique d'un membre de la délégation des commerçants soussis : « *A Rabat, lorsque nous avons appris que le roi Mohamed V allait inaugurer la construction d'une école libre à Marrakech, nous avons formé une délégation de commerçants soussis, après des contacts et des rencontres dans les principales villes, Fès, Rabat, Tanger, Casablanca et Marrakech. Tous les membres de la délégation se sont réunis dans la maison de Hadj Abdellah Al-Souîrî à Marrakech, après que nous eûmes rédigé à Rabat une demande axée sur deux points : premièrement : l'abrogation du droit coutumier dans le Souss et la désignation des cadis dans les tribunaux. Deuxièmement : la réforme des médersas 'atîqas et leur organisation dans le cadre de l'enseignement libre, dans la région du Souss. C'est à ce moment là, que j'ai connu en personne, dans la maison du faqih Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi, à Rmila, M. Ahmed Al-Mourâbit qui nous a informé qu'il avait contacté le roi Mohamed V par l'intermédiaire de Ahmed ben Mas'oud, avant sa visite à Marrakech, et l'avait informé du contenu de la demande qui lui serait adressée à Marrakech.*

Le Sultan lui a dit que les Français ne permettraient pas la réforme et la réorganisation des médersas dans le Souss, mais qu'il allait faire le nécessaire avec eux. Et en effet, nous avons agi comme prévu, et nous avons présenté la demande au roi à Marrakech » [547]

Comme nous l'avons signalé précédemment, la réponse des autorités du protectorat fut défavorable, ainsi que nous l'avons vu par les termes de la réponse du général Juin, citée plus haut. [548]

Mais les soussis ne se décourageaient pas. Les oulémas soussis à leur tour, saisirent l'occasion du retour d'exil du Sultan pour le rencontrer et lui présenter leur demande. Peu de temps après,la rencontre eut lieu à Salé, dans la maison de Moulay Al-Tâhr Zakrî, sous la présidence de Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi. Tous les oulémas soussis furent invités par le Parti, car ils en étaient tous membres.

Ils ont présentèrent au Roi leur requête axée sur des revendications sociales, politiques, juridiques et éducatives, dont voici les grandes lignes : [549]

-La constitution marocaine attendue doit être basée sur les fondements du Coran et de la sounna.

-Les négociations franco-marocaines doivent se baser sur l'abrogation des régimes coloniaux instaurés dans le Royaume.

-La réforme de l'enseignement dans les médersas 'atîqas du Souss doit entraîner :

-La bonne gestion des ressources de ces médersas sous la supervision du ministère concerné.

-L'organisation de l'enseignement par la mise en place d'un programme unifié qui prépare les élèves aux certificats leur permettant l'entrée aux instituts religieux.

-L'indépendance des médersas vis-à-vis des autorités locales, et l'interdiction de l'intrusion des chouyoukh, des caïds et de leurs agents dans les affaires concernant les médersas.

-La constitution d'une commission habilitée à procéder à une inspection objective des enseignants en exercice, en vue d'engager les éléments aptes et compétents, et à renvoyer les non méritants.

-La création d'un bureau chargé de veiller sur l'inspection des médersas, la réforme des méthodes d'enseignement et sa rénovation progressive.

-La création d'un institut secondaire à Agadir pour les élèves des médersas du Souss, permettant à ceux-ci d'acceder aux classes terminales d'Al-Qarawiyine à Fès et d'Ibn Youssef à Marrakech.

Nous ne doutons pas un instant, que derrière tous ces mouvements, cette ardeur et cette insistance pour réanimer l'enseignement soussi, il y avait la main - visible ou invisible - de Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi, l'homme du domaine.

Al-Mokhtâr était le pôle de ces oulémas, et c'est lui qui prit l'initiative en recommandant à M. Ahmed Ou'ammou, le gérant des legs pieux de la ville de Tiznit, de convoquer tous les oulémas soussis à Rabat.

« *A l'indépendance, dit Al-Mokhtâr, une délégation des oulémas du Souss au nombre de 130 'alim, s'est présentée devant le roi Mohamed V [à la capitale]. Le roi a bien accueilli ces oulémas, auxquels il a adressé des paroles de bienvenue, en réponse au discours présenté par l'homme de lettres, Mohamed Al-'Outhmânî* » [550]

Juste après cette rencontre avec le Roi, certains membres de la délégation des oulémas soussis [551] rendirent visite au ministre de l'enseignement, et ils furent interviewés par la radio dans son bureau, et exposèrent les revendications des soussis.

Le secrétaire général de l'association des oulémas du Souss, Al-Houssaïne Wajjâj, prononça à l'antenne de la radio une petite allocution dont voici le résumé : « *Vu que le Souss a connu un passé glorieux dans le domaine du 'ilm, et dont les médersas 'atîqas actuelles témoignent encore, les oulémas soussis ont l'honneur de persévérer dans la tâche qui leur est assignée, car les tribus continuent à donner un tiers des dîmes au profit de ces médersas, en dépit de l'atmosphère asphyxiante du protectorat.*

*Et, dans ces mêmes conditions, un groupe d'oulémas soussis, a pu créer une association religieuse sous le nom d'*Association des oulémas du Souss*. Elle travaillait clandestinement comme tout mouvement réformiste à l'époque* ». [552]

3- L'association des oulémas du Souss.

Avant de parler de la création de cette association, il faut jeter un regard sur les événements politiques qui l'ont précédé.

En effet, lorsque le pacha de Marrakech, El Glaoui, fut éconduit du palais royal le deuxième jour de la fête d'Al-Mawlid Al-Nabawî, nativité du Prophète, le 21 décembre 1950, Al-Mokhtâr confia à Omar Al-Sâhilî « *Maintenant, que la crise a éclaté, mon séjour à Marrakech devient intenable, car le pacha va essayer d'enrôler les oulémas dans son combat, voué d'avance à l'échec* ». [553]

Telle fut la cause qui obligea Al-Mokhtâr à quitter la ville de Marrakech tant aimée, pour Casablanca. Après ce tournant, la plupart de ses élèves le rejoignirent, certains suivaient leurs études à

Ibn Youssef et d'autres dans l'enseignement libre ou officiel.

Certains de ses anciens élèves, devenus instituteurs enseignaient déjà à l'école libre de Al-Fath Al-Hassanya dans le Derb, porte Al-Halfâwî à Marrakech. Omar Al-Sâhilî, l'un d'eux rapporte « *Pendant les récréations, nous discutions des évolutions politiques que le pays vivait après l'emprisonnement du maître [Al-Mokhtâr] avec les dirigeants du parti en 1952, et un jour, il nous est venu l'idée de créer une association culturelle, au profit des élèves - encore à Marrakech - du faqih [Al-Mokhtâr], loin de toute activité politique interdite* » [554]

L'idée étant bien mûre, les instituteurs l'ont propagée, et en peu de temps, ils ont crée une association culturelle, au mois d'avril 1953, nommée : Association des oulémas du Souss sous la présidence d'honneur de Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi, qui se trouvait à ce moment là au pénitencier de Tinjdad au Tafilalet.

Les fondateurs de l'association chargèrent Abderrahman Al-Darqâwî d'informer Al-Mokhtâr de la naissance de l'association lors de la visite qu'il allait lui rendre, mais celui-ci n'a pas pu le faire, à cause de la présence d'un policier en leur compagnie durant la visite. Al-Mokhtâr allait donc rester dans l'ignorance de l'existence de l'association jusqu'à sa libération en 1954.

Il faut mentionner que, malgré le caractère culturel que revêtit l'association, la plupart des élèves d'Al-Mokhtâr, préférèrent garder l'anonymat et travaillèrent dans l'ombre, jusqu'au retour d'exil du sultan Mohamed ben Youssef.

Après cet événement, l'écho de l'association atteignit les horizons et les élèves du *Faqih*, ses amis et tous les sympathisants s'affilièrent à l'association.

3-1 Les principes et les objectifs de l'association.

L'association des oulémas du Souss fut créée dans la perspective de réaliser un certain nombre d'objectifs, en suivant ces principes fondamentaux :

-En premier lieu, elle visait la fidélité à Sa Majesté le roi Mohamed ben Youssef.

-La sauvegarde des principes de l'islam.

-Le déploiement d'efforts pour la renaissance du 'ilm dans toutes les campagnes et villes du Souss,

-la diffusion de l'enseignement, de la langue arabe et d'une culture moderne en plus de la prédication.

-L'offre d'une éducation convenable et d'une socialisation basée sur les préceptes de l'islam.

-La réflexion négligée jusqu'alors au sujet de la femme soussie, et sa préparation à la participation à la reconstruction de la société.

En bref, tels étaient les objectifs et les principes de l'association des oulémas du Souss.

Sans perte de temps aucune, une délégation de l'association des oulémas du Souss, fut dépêchée auprès de Sa Majesté le Roi, en présence du ministre de l'enseignement et du ministre des affaires islamiques [Al-Mokhtâr], pour présenter le projet et aviser le Roi que l'institut [de Taroudant] allait ouvrir ses portes au début d'octobre 1956. Les cours seraient données dans la grande mosquée et l'association avait loué un local pour loger les étudiants, en attendant l'achèvement des

travaux en cours dans l'Institut.

3-2 Les difficultés et les obstacles.

Au nombre des objectifs de l'association, se trouvait la réforme de l'enseignement arabo-islamique. L'institut de Taroudant n'était qu'un premier pas dans le projet de l'association, qui devait ensuite étendre la réforme aux médersas 'atîqas, qui avaient gardé leur aspect traditionnel depuis bien des siècles.

Au début, l'association put surmonter les difficultés et ouvrir, en quatre ans, sept annexes de l'institut dans la région. Ceci grâce aux soussis, fidèles aux principes, et qui l'ont soutenue dans ses démarches éducatives. Tout le monde avait la même vision et la même ambition : que le Souss retrouve la place éminente qui avait été la sienne, et qui, comme l'avait remarqué Al-Mokhtâr lors de ses tournées dans Jazoula, commençait déjà à péricliter :

« Je suis monté sur la terrasse et j'ai soupiré profondément devant notre décadence. Est-ce qu'un seul soussi peut avoir la conscience tranquille en assistant au dessèchement des sources des sciences? Où sont les vocations ? Où êtes-vous soussis courageux ? » [555]

Nous remarquons qu'Al-Mokhtâr, pendant son premier exil, diagnostiquait déjà les maux de l'enseignement traditionnel dans le Souss.

L'association, comme nous l'avons vu, déployait tous ses efforts pour réaliser ses objectifs, mais le premier obstacle qui s'est dressé sur son chemin, fut l'impossibilité totale d'obtenir sa reconnaissance par l'Etat en tant qu'association d'intérêt général, et ce en dépit de tous les efforts de Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi durant le temps où il fut ministre.

En 1959, le secrétaire général de la province d'Agadir, convoqua Mohamed Al-Ma'Zouzî, président du conseil de l'association, et l'informa que, le secrétariat général du gouvernement exigeait pour reconnaître légalement l'association, d'abroger dans son statut de création, l'article trois. [556]

Mais le conseil de l'association ne voyait pas, à ce moment là la nécessité de l'abrogation du dit article, tant que l'association bénéficiait de l'autorisation royale pour travailler.

Après cinq ans de labeur, l'association n'avait pas encore obtenu sa reconnaissance officielle par le gouvernement. La décision de changer le nom de l'association fut prise par ses membres. Désormais la nouvelle dénomination fut : Association Islamique pour la Culture et la prédication, mais tous ses biens restaient enregistrés sous l'ancien nom.

Malgré tout, ni la première association, ni la seconde, n'obtinrent leur reconnaissance officielle. En 1971, l'association a publié le premier numéro de sa revue culturelle à Agadir, et ce fut la première revue arabe à voir le jour dans le Souss, sous le titre de : Al- Kalima (la parole) et elle a choisi comme devise : (Wa kalimatou Allahi hya al 'oulya) [557] **la parole d'Allah est au-dessus.**

La revue ne put résister longtemps à ses problèmes financiers. Seuls, quatre numéros purent être publiés.

Finalement, après une longue attente, l'association des oulémas du Souss pour la culture et la prédication, allait être reconnue le 29 septembre 1982. [558]

3-3 L'association des oulémas dans le domaine politique.

Au début, l'association avait comme objectif principal la sensibilisation à l'éducation religieuse, et dans ce cadre, elle collaborait avec l'inspecteur du parti de l'Istqlâl, l'indépendance.

Ainsi, certains membres du conseil administratif de l'association étaient à la disposition de l'inspecteur pendant les jours de vacances, et l'accompagnaient dans ses tournées dans tout le Souss.

« Elle poursuivait ses pérégrinations de prédication dans les villes et les tribus du Souss, Haha et Chyadma pendant chaque vacance d'été depuis 1956 jusqu'à 1963, quand le gouverneur de la ville d'Agadir -le « 'alim »- l'en empêcha définitivement ». [559]

En outre, l'association avait aussi pris position contre le système judiciaire hérité de l'administration coloniale, et à ce sujet, elle prit l'initiative d'adresser une requête au ministre de la justice en lui demandant de procéder à une réforme basée sur les principes de la charî'a islamique. [560]

Après la publication de la requête, une commission ministérielle fut dépêchée à Taroudant pour s'assurer de l'affaire. Après dix mois, une délégation de l'association rendit visite à Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi, à Rabat, pour qu'il intervienne auprès du ministre de la Justice. Al-Mokhtâr saisit l'occasion et intervint en ces termes :

« Monsieur le Ministre, en réalité, les oulémas ne font que transmettre les besoins immédiats des soussis qui ne veulent en aucun cas garder des vestiges du protectorat. Je souhaite que Monsieur le Ministre porte tout son attention sur le sujet, sachant que vous êtes un très fidèle musulman». [561]

Progressivement, l'association parvint à réaliser ses objectifs dans le domaine politique grâce à l'appui de son président d'honneur, Al-Mokhtâr, qui fut incontestablement, au nombre des premiers leaders du mouvement national qui avait surgi à Fès.

En plus, il faut noter que les actions de l'association dans les premières années de l'indépendance, ne dépassèrent pas le cadre du principe national, ce qui a permis aux membres de l'association de résister dans les tempêtes.

4- Les essais de réforme de l'enseignement traditionnel dans le Souss.

Nous soulignons une vérité historique, que Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi ne fut pas le pionnier de la réforme de l'enseignement dans la région du Souss, comme il en fut lui-même témoin, et ce fut de sa part une marque de reconnaissance envers ses prédécesseurs.

Il rapporte dans Al-Ma'soul **en parlant d'un grand poète, Al-Boun'mânî « Nous sommes tous originaires du Souss, et il y a un nombre considérable d'intellectuels qui se sont épanouis dans le Souss, mais il y a une vérité historique qu'il faut absolument déclarer, et qu'il faut reconnaître. Nous tous, les soussis, avions des relations avec les centres urbains pour nos études, nos visites, ce qui nous a rendus ivres, nous a fait oublier nos âmes, notre Souss et nos glorieux ancêtres. [...] Je ne peux excepter qu'Al-Hassan Al-Boun'mânî qui a essayé de revivifier le 'ilm dans le Souss. [...] Mes rencontres avec lui en 1351 H (1932) n'étaient pour moi que des leçons élémentaires ».** [562]

Il faut signaler en même temps que, même si les traces du changement, dans le domaine de l'enseignement, reviennent à la personne reconnue par Al-Mokhtâr, le changement n'était pas plus perceptible pendant le protectorat qu'après l'indépendance, ceci à cause de la nouvelle culture diffusée dans le pays.

4-1 L'institut islamique de Taroudant.

La création de cet institut dans la ville de Taroudant fut la pierre angulaire de la métamorphose d'une grande partie de l'enseignement traditionnel en enseignement asîl, originel, relevant du ministère de l'éducation nationale.

L'institut recevait les élèves provenant des médersas 'atiqas éparpillées dans le Souss. Mais en raison de sa capacité limitée il ne pouvait pas accueillir tous les élèves. L'association, sous la pression des parents, pour sauver les enfants ayant appris le Coran par coeur ainsi que pour les scolariser dans l'enseignement public, a procédé à l'ouverture de plusieurs annexes de l'Institut à travers la région du Souss.

Depuis le commencement des études dans l'institut, l'association étudiait la possibilité de transformer certaines médersas 'atîqas en annexes pour répondre aux besoins des populations. La décision fut prise de commencer par Tiznit et Massa, où l'association pouvait compter sur le faqih Al-Hadj Mohamed Al-Khanboubî, délégué du pacha de Tiznit, et sur le caïd Abdelaziz Al-Mâssî. Grâce à l'aide de tous, l'association put ouvrir les deux annexes en octobre 1957. « Les études ont commencé dans l'annexe de Tiznit, dans la grande mosquée sur des nattes dans des conditions insalubres, car s'il avait fallu attendre l'amélioration de la situation, toute une génération risquait d'être perdue » [563]

Après ce pas, on procéda à l'ouverture de d'autres annexes à Massa, Sidi Bibi, Taliwîne, Ouarzazate, Tamgrout, Aït Baha, Aglou, et, même à Tamanar à Haha, entre Agadir et Essaouira.

Tout le monde s'abandonnait à l'euphorie de l'indépendance et faisait ce qui était en son pouvoir dans l'intérêt de l'enseignement traditionnel en pleine mutation.

Les soussis suivaient exactement la stratégie de Mohamed Al-Mokhtâr quand il a transformé la zaouia de Rmila en école libre. Dans le Souss, ce sont les anciennes médersas 'atîqas qui se transformaient peu à peu en annexes de l'institut islamique de Taroudant.

Al-Mokhtâr rapporte en parlant de la transformation de la médersa 'atîqa de Timzguida Wassîf (Mosquée du fleuve) dans la tribu d'Aït Mzâl, en disant : « Cette médersa est reconstruite cette année de 1382 H (1962) et est redevenue une annexe de l'institut [564] Elle est restée sous la supervision de l'association des oulémas du Souss Jusqu'au moment où elle a été rattachée à l'enseignement public moderne suivant un processus bien étudié visant à l'intégration de l'enseignement islamique dans l'enseignement officiel hérité de l'administration coloniale, qui a « planifié ses intérêts au détriment de nos valeurs, de notre religion et de notre langue arabe » [565]

Pour les autres médersas 'atîqas qui poursuivaient leur mission traditionnelle, l'association a tenté d'introduire des innovations dans les méthodes et les programmes d'enseignement après avoir effectué une série d'inspections, chose qui n'avait jamais été à l'ordre du jour dans ces institutions. Ainsi envoya-t-elle une circulaire à tous les fouqaha qui y enseignaient, dont voici le résumé : [566]

-Tous les enseignants doivent déployer leurs efforts pour organiser l'enseignement et les moments de travail. Ils ne doivent en aucun cas quitter leur lieu de travail sauf durant les vacances

réglementaires.

-Les enseignants doivent organiser les cours qu'ils donnent suivant un programme journalier ou hebdomadaire, sans négliger les nouvelles matières telle que l'histoire, la géographie, le calcul, la lecture, et la littérature, sans répétition de la même matière.

-Les élèves ne doivent plus se déplacer d'une institution à l'autre sans l'accord de l'enseignant, signé par le caïd de la région où se trouve la médersa, comme il est interdit à l'élève de s'absenter sans excuse valable.

-Les enseignants doivent évaluer les résultats obtenus chaque année, car le nombre d'années est désormais limité.

-Les enseignants doivent tenir des registres pour enregistrer toutes les informations concernant leurs élèves. Ils doivent savoir aussi qu'ils sont libres dans leurs institutions tant qu'ils donnent de bons résultats, et que seule l'association des oulémas du Souss, a qualité pour les superviser.

-Les enseignants sont invités à changer leurs méthodes d'enseignement, car l'ère contemporaine impose à l'enseignant d'éduquer la raison avant de l'encombrer d'informations sèches. Ils doivent passer [en transmettant le savoir] du concret à l'abstrait, du facile au plus difficile, sans imiter les styles des anciens ouvrages.

-Les enseignants doivent impérativement utiliser des tableaux, car c'est un moyen didactique qui attire l'attention des élèves.

-Tous les enseignants sont appelés à enseigner en langue arabe classique et à entraîner leurs élèves à la parler.

-Tout enseignant qui accomplit ses devoirs, bénéficiera pleinement de ses droits.

-Tout enseignant qui ne peut pas appliquer le contenu de cette circulaire dans sa médersa, doit se retirer en laissant la place à celui qui est le plus apte. En agissant ainsi, il aura rendu un grand service à son pays et à sa nation.

Nous soulignons que, l'analyse de ce documents, permet d'avoir devant soi, l'image de la transformation à laquelle aspiraient les oulémas du Souss, influencés sans aucun doute par les grands changements que connaissait le Maroc en général, sous l'influence française.

Sans aller plus loin, même si les anciens élèves d'Al-Mokhtâr étaient très influents dans les grandes villes, le plus important restait Al-Mokhtâr lui-même, qui avait été leur maître à Marrakech avant d'être ministre à Rabat.

La circulaire susmentionnée, a provoqué un désarroi chez les fouqaha soussis qui enseignaient dans les médersas 'atîqas. Ceux-ci n'étaient pas préparés à ce bouleversement qui les a pris au dépourvu. Engourdis dans les routines de leurs méthodes et habitudes séculaires, ils se sont montrés totalement hostiles à la circulaire. D'après Al-Moutawakkil Omar Sâhilî, qui était directeur de l'institut islamique de Taroudant, un seul faqih qui enseignait dans la médersa de Sidi Bou'abdllî, a manifesté son plein acquiescement pour l'application de tout ce que l'association voyait d'utile pour le développement des médersas 'atîqas.

Nous constatons que, désormais dans le même clan des oulémas, deux mentalités allaient se heurter dans le domaine de l'enseignement traditionnel Soussi, En dépit des efforts déployés par les oulémas les plus ouverts.

Quant à l'institut arabo-islamique de Taroudant, il se trouva dès le départ confronté à de

nombreux obstacles. Depuis sa création, il s'est retrouvé l'enjeu d'un conflit entre deux courants antagonistes :

L'un, arabo-islamique nationaliste, l'autre à tendance culturelle française, héritée du protectorat.

Les confrontations ont abouti, à la longue, à la marginalisation de la langue arabe et des sciences religieuses.

4-2 L'inauguration des cours dans l'institut.

La décision de l'inauguration des cours fut prise lors de la réunion du 14 - 15 / 09 / 1956, pour le 01 / 10 / 1956.

Le premier cours fut inauguré par le maître Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi qui commenta la sourate *Al-Fâtiha* et évoqua le glorieux passé du Souss en général, et celui de la ville de Taroudant en particulier, dans le domaine du *'ilm*.

Pour les soussis, ce fut un jour historique et plusieurs personnalités prirent la parole pour exprimer leurs ambitions concernant la situation du Souss dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation.

Citons à titre d'exemple l'allocution de l'association des oulémas du Souss prononcée par M. Wajjâj, secrétaire général et ancien élève de Mohamed Al-Mokhtâr « *Le grand souhait de l'association ne se limite pas à cet institut, qui n'est que le point de départ pour arriver à une université pour la province du Souss et des provinces sahariennes limitrophes* ». [567]

Le même jour, dans l'euphorie de l'événement, des personnes physiques et morales ont promis des dons au profit de l'Institut dans un tonnerre d'applaudissements, surtout le parti de l'indépendance, l'*Istiqlâl*, qui promit un don de deux millions de francs français, une promesse qui n'a jamais été honorée. [568]

Dès le premier jour, l'institut reçut le nombre de (547) garçons inscrits répartis comme suit :

Les niveaux	Nombre d'inscrits
Première année	354
Deuxième année	99
Troisième année	94

Avant la fin de l'année scolaire, le nombre d'inscrits ne fut plus que de (510)

Il est à noter que le ministère de l'éducation, ne donna son accord pour l'ouverture de l'Institut, que lorsque l'association des oulémas du Souss, eut accepté de prendre en charge tous les frais concernant l'institut ainsi que les rétributions des enseignants, pendant les trois derniers mois de l'année 1956.

Les soussis collaborèrent avec ferveur avec l'Etat dans le domaine de l'enseignement pour la mise en place d'une socialisation répondant aux nouveaux besoins d'une société marocaine qui venait d'accéder à l'indépendance.

Le ministère de l'éducation confia à Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi le soin de mettre en place le corps enseignant et le personnel administratif de l'institut. Celui-ci, choisit les meilleurs de ses anciens

élèves, dont la plupart étaient instituteurs dans des écoles libres ou publiques, après avoir auparavant exercé dans l'enseignement traditionnel.

Al-Mokhtâr choisit donc le premier groupe de l'institut composé de onze personnes, dont voici les noms : [569]

-Al-moutawakkil Omar Sâhilî en tant que directeur de l'institut. Il était instituteur dans une école libre à Marrakech.

-Ibrahim Al-Hâmidî qui était instituteur dans une école publique à Marrakech.

-Ahmed Al-'Adwî, instituteur auparavant dans une école libre à Marrakech.

-Lahoussine Waggâg Al-Jalawî, venant aussi d'une école publique de Marrakech.

-Lissân Al-Dîne Al-Darqâwî, instituteur venant d'une école publique de Meknès.

-'Afîf Ahmed, instituteur venant d'une école libre de Rabat.

-Ahmed Al-Aqqâwî qui était pédagogue des enfants d'Al-Mokhtâr, à leur domicile à Rabat.

-Mohamed 'Isâmî, instituteur venant de Marrakech.

-Al-Wâthiq Ahmed, instituteur venant de Marrakech.

-Ya'qoubî Ahmed, *faqih* venant de la médersa de Tazerwalt.

-Châ'irî Ahmed venant de la faculté de Zaïtouna à Tunis.

Ce fut ce premier groupe d'instituteurs, dont la majorité avait été formée par Al-Mokhtâr, qui a déclenché effectivement la métamorphose de l'enseignement traditionnel dans le Souss.

Le rythme des changements allait s'accélérer sous leurs successeurs, parmi lesquels on comptait des professeurs étrangers, venus surtout d'Egypte. Entre-temps, l'institut gardait certaines coutumes des médersas *'atîqas* : La lecture collective du *Hizb Al-râtib* et la pratique des prières ponctuelles.

4-3 Le règlement interne de l'institut.

L'association des oulémas du Souss mit en place un règlement interne plus élaboré que celui des médersas *'atîqas*. Ceci pour une meilleure gestion de l'institut, et aussi pour combler le vide laissé par le ministère de l'éducation, qui aurait du normalement réglementer la situation. [570] :

Article 1 :

-Provisoirement, l'institut peut accueillir tout étudiant âgé d'au moins 14 ans.

-Un examen est obligatoire pour tout candidat voulant passer directement en deuxième année à partir du primaire.

-Est accepté en première année du secondaire, tout candidat ayant un certificat d'études dans une école publique ou libre.

-Les candidats désirant accéder à la deuxième année ou à la troisième année du secondaire, doivent subir un examen.

Article 2 :

Tout candidat désirant suivre ses études dans l'institut doit être muni :

-D'un extrait d'acte de naissance ou d'une copie d'état civile.

-D'un certificat médical.

-D'une attestation de bonne conduite délivrée par la dernière institution fréquentée ou par le caïd de la région.

-De deux photos d'identité.

-De la désignation d'un tuteur.

Article 3 :

-L'absence n'est admise qu'en cas de force majeure.

-Tout retard de 10 mn est sanctionné par le maître.

-L'absence d'une heure est sanctionnée par la retenue et la privation de classe d'une demi-journée.

-Celui qui s'absente un jour entier sans excuse valable, perd trois points sur son résultat trimestriel en plus des sanctions précédentes.

-Une absence de trois jours sans excuse, est sanctionnée par une exclusion de l'institut pour une durée de quinze jours.

-L'absence durant une semaine, entraîne l'exclusion définitive.

-Tout étudiant malade, doit justifier de sa maladie par un certificat médical.

-Les séances d'éducation physique sont obligatoires comme toutes les autres matières.

-Toutes les observations sont consignées dans les registres de l'institut.

Article 4 :

-L'inscription au tableau d'honneur est accordée aux étudiants brillants après chaque examen.

-Les prix sont réservés aux meilleurs étudiants à chaque fin d'année.

Article 5 :

-Tout étudiant n'ayant pas respecté le règlement interne de l'institut, est passible de l'une des sanctions suivantes : Avertissement, blâme, retenue allant d'une heure à deux jours voire l'exclusion définitive de l'institut.

Article 6 :

-En cas de maladie contagieuse d'un étudiant interne, le directeur de l'institut doit en aviser les parents.

-Quand il s'agit d'un externe, ce sont les parent qui en avisent le directeur.

-Tout malade contagieux doit être écarté jusqu'à la guérison complète, justifiée par un certificat médical.

Article 7 :

-Tout étudiant doit exécuter les ordres de l'administration, respecter les maîtres et les considérer comme des pères spirituels.

-Le respect doit être mutuel entre les étudiants, au sein de l'institut et à l'extérieur.

-Les étudiants, doivent pratiquer les prières, assister la lecture du *Hizb*, et éviter la lecture de journaux dans l'enceinte de l'institut.

Nous constatons que le règlement établi par l'association est beaucoup plus élaboré que celui des médersas *'atîqas*, ce qui explique fort bien l'influence des changements qui se déroulaient dans le pays après la pénétration française.

Plus tard, le directeur de l'Institut fit une remarque: « *ceux qui ont instauré ce règlement, n'ont pas pensé à l'époque à rédiger à travers les différents articles une mention interdisant la cigarette au sein de l'institut islamique, car par la suite, il y avait des maîtres qui fumaient en plein cours, et tournaient en dérision le muezzin et les prieurs devant les élèves* ». [571]

4-4 Le rapport de Rmila avec l'institut.

En réalité, suivant le contexte historique, nous pouvons affirmer que l'institut islamique de Taroudant ne fut qu'un prolongement de l'école de Rmila à Marrakech.

L'école de Rmila à son tour, n'était en partie, que le prolongement des *médersas* qu'Al-Mokhtâr avaient fréquentées dans le Souss, avec l'ajout de quelques ingrédients apportés par l'enseignement libre en tant que défi à l'enseignement colonial français.

Comme nous l'avons vu, tous les anciens élèves de Mohamed Al-Mokhtâr qui fréquentèrent Rmila, vinrent enseigner dans l'institut islamique de Taroudant ou dans ses annexes. Ils quittèrent leurs postes même dans l'enseignement public, pour apporter leur expérience et leur savoir-faire, ayant pour seul objectif de participer positivement à la fondation d'un enseignement permettant aux soussis d'accéder à des rangs sociaux élevés dans la société nouvellement indépendante.

Au début, tout l'espoir des fondateurs de l'institut, était d'appliquer le système et les méthodes appliqués par Al-Mokhtâr quand il enseignait à Rmila. Lui-même en personne voulait laisser l'institut libre, sous la responsabilité de l'association et non de l'Etat, surtout lorsqu'il a remarqué la dérive de l'enseignement public hérité du système français.

5- La crise de l'enseignement originel.

Comme nous l'avons soulevé, l'association des oulémas du Souss, avait dans son programme la création d'annexes de l'institut islamique à travers le Souss. Et, puisque la *médersa* la plus ancienne dans l'histoire du Souss, et même de tout le Maroc, était celle de Waggâg, à Aglou, près de la ville de Tiznit, l'association décida de la revivifier et d'y rénover l'enseignement.

Pour y parvenir, l'association constitua une commission locale présidée par Wajjâj, enseignant à l'époque dans l'institut. Après la collecte des dons chez les commerçants et les immigrés en France, la

construction commença. En peu de temps, cinq classes fonctionnaient déjà en octobre 1962, mais la tempête des élections de 1963, empêcha l'achèvement du projet de l'association.

« *Le directeur des écoles publiques d'Aglou, s'est emparé du local avec tout le matériel de construction évalué à trois millions (30 millions de centimes d'aujourd'hui) avec le consentement du caïd Al-Hanafî [originaire de Marrakech] Ce fut ce premier geste qui a inauguré l'intégration des classes modèles dans l'enseignement public et la première gifle donnée à l'association. [...] Malgré toutes les interventions faites auprès des services administratifs et de la justice, rien n'a été réglé* ». [572]

Nous notons que le problème n'est survenu que juste avant la mort de Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi, qui aurait pu intervenir au plus haut niveau.

5-1 Les classes modèles.

Tout d'abord, signalons que le service de l'enseignement originel, qui, au ministère de l'enseignement public supervise tous les instituts islamiques dans le Royaume, était au début : le service de l'enseignement islamique supérieur. Au début des années soixante dix, il fut renommé : Service de l'enseignement originel.

Dans les premières années de l'indépendance, cet enseignement s'est développé considérablement et a pris en compte des matières enseignées dans l'enseignement public moderne.

On y a même intégré des langues étrangères (Le français et l'anglais) ce qui n'était pas le cas auparavant, ni à Al-Qarawiyine, ni à Ibn Youssef.

L'enseignement originel a été très valorisé dans le Souss par les populations qui l'ont soutenu. Mais, dans l'ombre « *la conspiration, par les fidèles au patrimoine du protectorat, se tissait contre cet enseignement. Ils le taxaient de conservatisme et d'inertie. Pour joindre les actes aux paroles, ses ennemis ont commencé par dresser des obstacles devant l'association, en empêchant celle-ci de percevoir les dîmes et les dons qui lui permettaient de faire fonctionner l'institut et ses annexes.*

Avec le temps, tous les oulémas du Maroc se sont rendu compte de l'inimitié apparente envers l'enseignement originel, sous le slogan de l'unification » [573] L'antagonisme des uns et des autres a finalement conduit à l'intégration de l'enseignement originel dans l'enseignement moderne, ce qui n'a pas été du goût des oulémas.

Pour remédier à la situation, les oulémas, dirigés par le maître Abdellah Guennoun, se réunirent au service de l'enseignement originel, avec le chef du service, Al-Hadj Ahmed ben Chaqroun et Abdelaziz ben Abdellah, directeur de l'enseignement supérieur, qui présida la réunion et prononça le discours suivant :

« *Il ne reste qu'à sauver ce qui peut l'être ! On lutte ouvertement contre la langue arabe et les matières islamiques dans les programmes. La preuve irréfragable en est le nombre d'heures insignifiant réservées à ces matières par rapport aux langues étrangères et autres matières ! [...] Si cela continue, la vie des instituts islamiques ne dépassera pas sept ans. Nous n'avons qu'une unique solution. Nous devons ouvrir des classes modèles pour l'enseignement originel à l'avenir* ». [574]

Les classes modèles furent ouvertes dans tout le Royaume. Rien que dans le Souss, et en quelque temps, on pouvait en compter une soixantaine, grâce à la participation massive des habitants. Mais comme la politique de l'enseignement n'était pas stable, toutes les classes modèles créées pour servir l'Institut, ont été intégrées dans l'enseignement moderne.

L'ouverture de ces classes modèles ne fut en réalité que le début de la fin du système de cet

institut, qui n'acceptait que les étudiants ayant appris par coeur le Coran, critère un peu sélectif. Mais par la suite, pour conserver une existence même fictive, l'institut islamique a été contraint d'accepter les élèves sans exiger des conditions de qualité en matière de leur acquis comme auparavant.

De nos jours, le même combat continue dans le domaine de l'enseignement entre les tendances antagonistes - entre modernistes et conservateurs - et ce, même après la mise en place de la charte nationale de l'éducation et de la formation. Les journaux ne cessent pas d'en parler.

CHAPITRE XI

La situation de l'enseignement traditionnel et originel

après Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi.

1- L'inertie et la décadence des médersas *'atîqas*.

2- La nouvelle réforme de l'enseignement *'atîq*.

3- L'évolution de l'enseignement originel.

3-1 Un nouveau tournant.

3-2 Le retour du primaire originel.

3-3 La faculté de charî'a dans le Souss.

4- L'organisation actuelle de l'enseignement originel.

CHAPITRE XI
La situation de l'enseignement traditionnel et originel après Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi.

Les changements qu'a connus le Maroc en général, et le Souss en particulier, après l'indépendance, ont conduit à la scission de l'enseignement traditionnel en deux parties :

Un enseignement originel, dépendant du ministère de l'Education Nationale, et que nous allons évoquer plus tard, et l'enseignement traditionnel qui a continué à persister difficilement, et particulièrement dans le milieu rural, malgré l'absorption des enfants -filles et garçons- par les écoles de l'enseignement public moderne.

Les médersas *'atîqas* qui ont forgé, tout au début, les connaissances d'Al-Mokhtâr, continuent encore de nos jours, à dispenser le même enseignement séculaire, mais pas avec la même efficacité depuis des siècles, lorsque cet enseignement produisait même des chefs d'Etat.

Al-Mokhtâr, a consacré un ouvrage en entier à ces médersas, tout en citant une centaine qui ont diffusé le *'ilm* dans la région du Souss. [575] Mais, la décadence du *'ilm*, selon Al-Mokhtâr, commença dès le début du XX^{ème} siècle.

« *La conclusion dit-il, est que le 'ilm était diffusé dans toutes les tribus du Souss jusqu'à la fin du*

*siècle dernier [XIX*ème*] et puis la régression a commencé. [...] Même si cela n'est palpable que pour l'intellectuel. Au-delà de la moitié du XX*ème* siècle, les médersas sont presque vides. Les esprits ont tendance à dévaloriser et les oulémas et le 'ilm* ». [576]

Il ajoute encore dans son Ma'soul « après l'indépendance, la restriction de l'enseignement du livre d'Allah, a été flagrante, et les mosquées sont devenues désertes, sous prétexte d'enseignement moderne ». [577]

Certains intellectuels soussis contemporains affirment ouvertement la décadence des médersas 'atîqas dans le Souss en se basant sur des faits réels, tandis que d'autres, ne cessent d'embellir la situation actuelle par des propos qui enjolivent la réalité.

1- Inertie et décadence des médersas '*atîqas*.

En effet, prétendre que la situation de l'enseignement traditionnel est en plein épanouissement, ne ressort que de l'aveuglement et d'une vue de l'esprit. Des observations d'horizons très divers s'accordent pour convenir de la médiocrité de ces méthodes pédagogiques antiques et périmées, ainsi que de la pauvreté du contenu bien pauvre de l'enseignement traditionnel. Si Al-Mokhtâr avait énuméré plus d'une vingtaine de matières enseignées dans les médersas 'atîqas, au cours du XX*ème* siècle, aujourd'hui leur nombre peut se compter sur les doigts d'une main. [578]

A vrai dire, et suivant les informations recueillies auprès des *tolba* et des *fouqaha* que nous rencontrons constamment dans la région, des dizaines de ces institutions ont disparu avec le temps ou tout simplement sont restées vides.

Celles qui fonctionnent encore, ne survivent que grâce aux subsides généreux, de personnes résidant généralement dans les grandes villes, en divers points du Royaume, et à d'autres travaillant en Europe, et plus particulièrement en France.

Actuellement, certaines médersas peu nombreuses, jouissent de presque tous les avantages apportés par la civilisation contemporaine :

Il s'agit de constructions en béton armé, briques, ciment et autres matériaux modernes, pourvues d'un éclairage électrique ou de l'énergie solaire et d'installations de canalisation d'eau potable sous pression par moteur etc...

Mais en dépit de cet apport matériel, fruit de la civilisation actuelle, rien n'a été apporté aux contenus enseignés et aux méthodes utilisées. Ceci incite la plupart des soussis à critiquer les médersas '*atîqas* du Souss et ses oulémas qui se sont recroquevillés sur eux-mêmes sans pouvoir présenter quelque chose de fructueux pour leur société, excepté le coté religieux.

Pire encore, il y a parmi eux, ceux qui ne font que diffuser la superstition dans la société. Voyons un fragment d'une longue lettre adressée par un soussi à un '*alim* de la région. « *Où peut-il arriver le rayonnement de ces médersas et de ces oulémas ? Avec désolation, nous remarquons que leur tâche se limite aux cours traditionnels et à la prédication de routine pour certains visiteurs [des médersas]. C'est la limite du rayonnement ! Nous ne trouvons aucun 'alim capable de réaliser un ouvrage répondant aux nouveaux besoins de la société et désavouant l'esprit superstitieux* ». [579]

Une autre critique similaire sous forme de poésie, intitulée : "Ilâ al-'atîqyine" [580] a été adressée aux oulémas des médersas 'atîqas, en les incitant à rénover l'enseignement traditionnel qui se trouvait dépassé par les événements. Nous essayons d'en traduire quelques vers, que voici :

Nous plaignons devant Dieu les dirigeants des *'atîqas*,

Qui ont trahi la noble mission dont ils sont chargés !

Combien d'enfants malheureux dans leurs médersas,

Maintenant, et leur bonheur n'y verra point le jour.

Ils ne leur enseignent que le rejet des vérités,

Dans la religion, et la sacralité des superstitions.

Avez-vous souhaité la résurrection de vos médersas,

Qui sont devenues des tombeaux pour les morts ?

La noble mission se plaint de votre insouciance,

De ce qui l'entrave, et des avilissements.

A présent, la brèche dans les *'atîqas* est immense,

Pouvons-nous réparer les dégâts ?

De ces quelques vers, nous pouvons facilement déceler l'image actuelle de l'enseignement traditionnel dans le Souss. Mais il faut noter que tout récemment, nous avons remarqué que dans certaines médersas, les *fouqaha* ont recours à des tableaux, à des ouvrages plus récents et encouragent les élèves à faire des dissertations pour maîtriser la langue arabe. Ils essaient aussi de donner des cours en arabe plutôt qu'en *Tachelhit*, comme il était de coutume.

Dans certaines *Timzgadiwîne*, mosquées dans le milieu rural, des fillettes commencent à apprendre comme les garçons, chose encore inconcevable il y a dix ans ! Grâce aux moyens d'information de masse, la population berbère du Souss commence à devenir consciente, du danger de l'analphabétisme qui pèse davantage sur le sexe féminin.

Tout ce retard, aurait pu être évité si les *tolba* et *fouqaha* n'avaient pas été réticents à la réforme tentée par l'A.O.S, il y a un demi-siècle !

Evidemment, les critiques formulées à propos de ces médersas *'atîqas*, n'ont été évoquées que par les anciens élèves qui ont acquis de l'expérience dans des domaines autres que l'exercice de l'enseignement traditionnel. Ils ont beaucoup voyagé, ont côtoyé des personnes de différents niveaux intellectuels, et comparé les situations et les aspects sociaux, comme l'a fait Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi auparavant. N'est-ce pas que, l'imâm Al-Châfi'î disait : « *J'ai remarqué que les eaux stagnantes ne deviennent que marécages, et celles qui coulent restent propres* ». [581]

En somme, seuls certains *fouqaha* qui ont voyagé et multiplié les contacts avec d'autres cultures, apportent l'espoir de la rénovation tant attendue par la société.

Quant à la plupart, ils sont inconscients de ce qui se passe dans la société. Ils ignorent les divers aspects de la vie qui devient de plus en plus complexe.

« *Il est inadmissible qu'un faqih ou un 'alim ignore le monde dans lequel il vit, et par conséquent les évènements, les courants politiques, les idéologies et ce qui se tisse contre l'islam. [...] Il est du devoir du faqih de la médersa 'atîqa d'avoir la culture nécessaire à la compréhension de la réalité sociale. Il ne doit pas se contenter de dire : " Laisse les créatures pour le créateur", [...] puisqu'il est de notre peuple,*

il ne doit plus être de ceux qui prônent les courants destructeurs parmi la jeunesse musulmane. Les acquis vétustes, en moukhtaṣarât, abrégés du fiqh et manẓoumât, poèmes de grammaire, d'un 'alim ou d'un faqih, ne sont plus suffisants pour satisfaire les exigences de l'époque contemporaine» [582]

Et si nous nous posons la question concernant la décadence de ces institutions antiques, quels en sont les facteurs ?

Tout d'abord, en partant de la réalité que, c'est la société qui a inventé l'école en tant qu'institution éducative pour subvenir à ses besoins, et non pas le contraire, nous pouvons affirmer sans équivoque que, ladite institution doit dépendre de la société et la servir.

Malheureusement, ce n'est pas le cas pour les médersas 'atîqas du Souss. La société a considérablement évolué, et particulièrement dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, mais sans entraîner derrière elle ses institutions traditionnelles.

Selon certains auteurs soussis, les facteurs de la décadence des médersas *'atîqas* sont nombreux, et ils classent en tête de liste, le protectorat français.

« *Le protectorat est la cause directe de la décadence de l'enseignement, je ne dis pas uniquement dans les médersas 'atîqas, mais aussi dans l'enseignement moderne. Certains ont tort de croire que l'époque du colonisateur n'est plus à l'ordre du jour, et que ses manigances sont vouées à l'échec! Mais comme on dit : (Il [le colonisateur] est sorti par la porte, et il est rentré par la fenêtre)*

Le colonisateur a tout fait pour marginaliser le rôle de la médersa 'atîqa au niveau de tous les aspects de la vie sociale, et limité ses fonctions aux seuls rites des obsèques, afin de christianiser la société, la judaïser et la laïciser, et ainsi, la médersa 'atîqa devient le dernier mort à être enterré sans prière » [583]

A notre avis, il y a quelque exagération de la part de l'auteur, dans les idées que nous venons d'exposer. La preuve la plus évidente en est, que la décadence de ces institutions s'est accentuée après l'indépendance. Et en plus, il y avait même des *fouqaha* qui préféraient envoyer leurs propres enfants étudier dans l'enseignement moderne.

Après l'indépendance, quand le chercheur américain Eickelman, demanda au grand *faqih*, le cadi Abderrahman, ancien élève de Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi, pourquoi il n'encourageait pas ses enfants à suivre les études religieuses comme lui-même, ce dernier répondit tout simplement « *Les temps ont changé* » [584]

En plus de tout cela, il nous semble paradoxal que les *fouqaha* ne cessent de répéter à toute occasion le verset coranique « *En vérité, Allah ne modifie point l'état d'un peuple, tant que les (individus qui le composent) ne modifient pas ce qui est en eux-mêmes* » [585] mais que n'en tirent-ils la leçon !

Quant aux autres facteurs de la décadence, il y avait aussi le coté pédagogique. Il était basé essentiellement sur le conservatisme. Les apprenants ne cessaient de dévorer des programmes périmés sans que la moindre réforme ne soit appliquée. En effet, en ce sens, nous pouvons énumérer quelques facteurs secondaires :

-L'adoption de la méthode qui rend les apprenants passifs dans leur apprentissage. (Emission / réception).

-L'interdiction de toute critique et l'exigence de la soumission aux fougaha.

-L'enseignement de programmes ne répondant plus ni aux attentes de la société ni à celles des apprenants.

-L'adoption des idées du maître, lors même, que celui-ci a tort. Le taleb doit exécuter ce que lui recommande son maître et laisser de coté ses propres idées [586] même si celles-ci étaient pertinentes.

Un autre facteur de rigueur, réside dans l'isolement dans lequel vivent les *fouqaha* des médersas *'atîqas*. Chacun travaille dans sa médersa à sa guise et ne s'intéresse pas à l'unification des efforts pour un enseignement fructueux. Dans leur domaine il n'y a pas de place ni pour les réunions pédagogiques, ni pour la formation continue.

Tous les facteurs précités ont conduit inéluctablement à la régression de ces institutions et à leur inertie face aux progrès, et ceci malgré la dépendance des plus importantes de ces institutions du ministère des affaires islamiques.

2- La nouvelle réforme de l'enseignement *'atîq*.

Rappelons tout d'abord que l'enseignement 'atîq est distinct de l'enseignement originel. Le premier dépend du ministère des affaires islamiques, tandis que l'autre, dépend du ministère de l'éducation nationale.

Ce n'est que tout récemment, que la charte nationale de l'éducation et de la formation, a fait allusion à l'enseignement traditionnel, lorsqu'elle a parlé de l'enseignement originel, dans l'espace deux : Organisation pédagogique, levier 4 : réorganiser et articuler les cycles d'éducation formation.

« *Des écoles formelles d'enseignement originel seront créées à partir du préscolaire et jusqu'à l'enseignement supérieur, en accordant un intérêt particulier au développement des écoles traditionnelles ainsi qu'à la mise en place de passerelles avec les autres établissements d'enseignement général...* » [587]

Après quelques délais, la loi numéro 13.01 réorganisant l'enseignement traditionnel et définissant ses objectifs a été promulguée. Le bulletin officiel en a fait la publication le 11 février 2002. [588]

Nous soulignons que cette loi réformant les médersas *'atîqas*, n'a été élaborée que lorsque celles-ci se trouvaient dans une situation des plus déplorables.

L'enseignement traditionnel aux termes de la nouvelle loi, doit cibler l'étude du Coran, l'acquisition des sciences religieuses, les notions des sciences modernes, le développement des connaissances dans l'espace de la culture islamique et la garantie d'ouverture sur les autres sciences et cultures, à la lumière des principes de l'islam et de ses valeurs.

Toujours selon cette loi, il doit être dispensé dans les *katâtîb* [589] coraniques, médersas *'atîqas* et dans les établissements supérieurs traditionnels, y compris Al-Qarawiyine et autres *jawâmi'* [590] suivant les traditions.

Cette nouvelle réforme réorganise l'enseignement 'atîq exactement à l'image de l'enseignement public moderne :

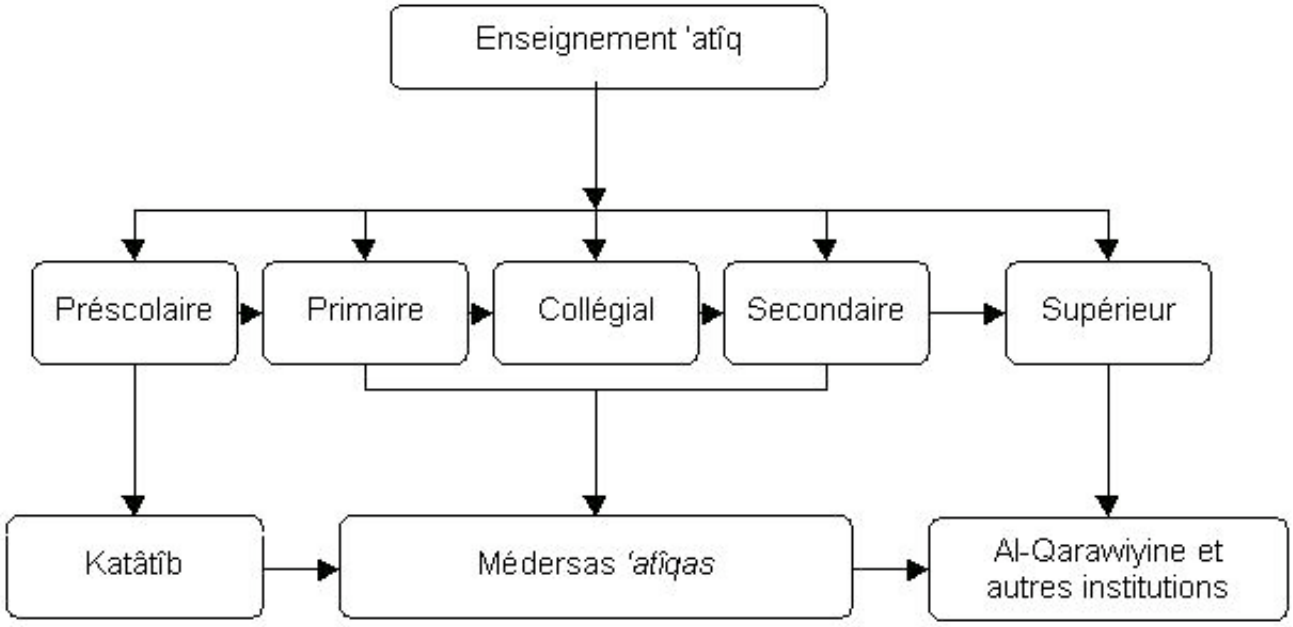

Les programmes du préscolaire sont enseignés dans les *katâtîb*, ceux du primaire, du collège et du secondaire dans les médersas *'atîqas* et ceux du supérieur dans l'université d'Al-Qarawiyine et autres.

La durée d'apprentissage dans chaque niveau est équivalente à la durée prévue dans l'enseignement moderne. Les programmes scolaires appliqués dans les institutions de l'enseignement *'atîq* doivent contenir obligatoirement des matières programmées dans l'enseignement moderne, et couvrir les deux tiers du temps global y compris les langues, les mathématiques et l'éducation physique tant que possible. [591]

L'enseignement est exactement calqué sur la structure de l'enseignement moderne. A chaque niveau, la fin des études est sanctionnée par un certificat. Les études dans l'enseignement supérieur sont sanctionnées par le certificat d'*Al-'âlimya*.

La loi de la réforme indique que l'enseignement *'atîq* comprend un enseignement *'atîq* public et un enseignement 'atîq privé et que la supervision du dit enseignement, revient au ministère des affaires islamiques.

Désormais, nul ne peut ouvrir une institution *'atîqa*, qu'il s'agisse d'une personne morale ou physique, sans avoir une autorisation préalable du M.A.I.

La loi prévoit aussi l'assurance obligatoire pour tous les élèves et étudiants dans ces institutions, chose que l'enseignement *'atîq* n'a jamais connu dans son histoire.

Elle impose aussi des conditions concernant ceux qui dirigent et ceux qui enseignent dans ces institutions *'atîqas* : [592]

Les conditions sont les suivantes :

-Avoir la nationalité marocaine.

-Etre de religion musulmane.

-Etre âgé de 25 ans au moins pour les directeurs et de 20 ans au moins pour les enseignants.

-Jouir de ses droits civils.

-Justifier par un certificat médical, délivré par les autorités compétentes de la santé publique, de sa

bonne santé physique et morale pour exercer ce métier.

-Avoir les compétences requises en éducation.

Les institutions de l'enseignement *'atîq* sont soumises à un contrôle administratif et pédagogique effectué par les autorités compétentes.

La nouvelle loi a prévu aussi l'établissement de passerelles entre l'enseignement *'atîq* et l'enseignement public. A tous les niveaux, et dans tous les cycles, les élèves admis, peuvent passer d'un enseignement à l'autre, mais à condition de réussir un examen de passage organisé par l'Académie régionale de l'éducation et de la formation.

En ce qui concerne le suivi de l'enseignement *'atîq* dans le but de le développer et de l'évaluer, la loi a prévu dans l'article 18, la constitution d'une commission nationale et des commissions régionales. Mais ceci étant, il y a de nombreuses questions qui se posent, et auxquelles des réponses immédiates, ne sont pas apportées !

Est-ce que cette loi de réforme de l'enseignement 'atîq ne restera pas lettre morte ? N'oublions pas l'attitude, tout au moins dans le Souss, des *tolba* et des *fouqaha* qui ont refusé la réforme proposée par l'A.O.S, juste après l'indépendance.

Est-ce qu'il y aura vraiment des gens qui iront investir dans cet enseignement resté jusqu'à présent loin des manipulations ?

N'y a-t-il pas un risque d'exploitation du coté religieux surtout dans le milieu urbain où les tendances idéologiques pullulent?

Comment peut-on offrir les mêmes chances à toutes les institutions *'atîqas*, sachant que celles qui se trouvent dans le milieu rural ne jouissent point des mêmes avantages que celles se trouvant en villes ? Il y a des médersas dont l'effectif ne dépasse pas dix élèves !

Enfin, est-ce que nous pouvons parler d'une réforme vraiment avantageuse pour cet enseignement séculaire ou d'une déformation qui aura des conséquences fâcheuses ?

Nous signalons que nous n'avons formulé cette dernière question qu'après avoir eu quelques entretiens avec des *tolba* et des *fouqaha* soussis qui n'étaient même pas au courant de la nouvelle réforme publiée par le bulletin officiel du 11 février 2002. La plupart d'entre eux ont estimé que « *c'est le début de l'anéantissement des traditions et des valeurs islamiques perpétuées par ces institutions, pour préparer davantage le champ à la culture occidentale et la mondialisation* ». [593]

Mais en revanche, d'autres intellectuels à tendance islamiste, voient dans cette réforme un pas de géant et un éveil considérable de la nation. « *Cette loi montre que le Maroc commence à avancer à pas sûrs vers une renaissance scientifique qui lie la nation à son Dieu et qui met la société sur les rails de la vie islamique compatible avec le corps, l'âme et la raison. En somme l'enseignement 'atîq est l'avenir de la personnalité marocaine de demain face au défi de la mondialisation* ». [594]

Ici, malgré la divergence de ces deux visions, une remarque s'impose sous forme d'une question :

N'eut-il pas été préférable, avant de prendre la décision d'engager une réforme, de l'élaborer par une concertation, par une étude préalable basée sur des questionnaires adressés à tous les *tolba*, *fouqaha* et oulémas ? Car à notre sens, il y a une énorme différence entre l'adoption d'une décision et son application. D'autre part les intéressés qui exercent dans l'enseignement traditionnel ne sont pas les auteurs de la réforme et n'ont pas été associés à son élaboration. Les bons penseurs ne sont pas les bons faiseurs comme dit le dicton. Dans n'importe quel domaine, il est facile de théoriser une série de concepts, mais ce n'est que lors de leur application que l'on peut mesurer l'ampleur des difficultés

imposées par la réalité !

Enfin pour avoir une idée sur l'ampleur du projet, il nous paraît utile d'exposer quelques chiffres concernant les institutions traditionnelles dans le royaume. Selon un document du ministère des affaires islamiques, il y a un total de 399 médersas traditionnelles avec un effectif de 836 enseignents et 16.544 tolba. Rien que dans la région du Souss,on peut compter 222 médersas, plus de la moitié de l'effectif national [595]

Sachant que le marocain traditionnel se comporte comme s'il a l'éternité devant lui, et que dans tout ce qu'il exerce, il n'est jamais blâmé par son retard parce qu'il est « *entre les mains de Dieu* » [596] et rien ne doit être pensé dans l'avenir sans que cela soit accopagné de la formule bénéfique « *In Cha Allah* », aujourd'hui, les exigences de la vie, nous imposent, et à tous les niveaux, la gestion de temps, de lieu et des humains

---

3- L'évolution de l'enseignement originel.

En dépit des difficultés, l'A.O.S a déployé beaucoup d'efforts pour mener à bien sa tâche et préserver les acquis dans le domaine de l'enseignement. Pour faire évoluer l'enseignement originel dans tout le Royaume, le ministère de l'éducation nationale a procédé à l'intégration dans ses programmes des matières nouvelles (les sciences naturelles, les mathématiques et autres) et a fait venir pour les enseigner, des professeurs de l'Orient, principalement d'Egypte. Ces professeurs étaient d'une compétence inouïe. Certains assuraient même des heures supplémentaires gratuites au profit des élèves. [597]

Ceux qui étaient affectés dans le Souss ont apporté avec eux l'expérience égyptienne, ce qui a permis à l'institut islamique de Taroudant de progresser. Les élèves ont commencé à faire du théâtre, à pratiquer des jeux, du sport et à organiser des émissions à la radio scolaire.

3-1 Un nouveau tournant.

Depuis la suppression des classes modèles en 1964 -1965, le directeur de l'Institut Mohamed V, a adressé au ministère de l'éducation nationale un rapport sollicitant la réorganisation de l'institut, et surtout la gratuité de la cantine.

Il est à noter que le ministère de l'éducation nationale a appliqué le contenu du rapport, en intégrant toutes les annexes de l'institut à l'enseignement moderne. Il a nommé les classes se trouvant à Taroudant « *Madrasat Al-Wifâq* », l'annexe de l'institut se trouvant à Tiznit « *Al-'aïne Al-Zarqâ'* » Il a rattaché l'annexe de Massa aux écoles primaires proches et l'annexe d'Ait Bâhhâ aux écoles locales.

Même le nom de l'institut n'a pas été épargné au début des années soixante dix ! Désormais la nouvelle appellation fut : Lycée Mohamed V.

La raison de ce changement reposait purement et simplement sur la question des allocations administratives. Le corps administratif de l'institut voulait bénéficier de ces allocations à l'instar du personnel des lycées modernes, et pour atteindre cet objectif, il fallait remplacer le terme d'institut par celui de lycée. [598]

Ce changement a entraîné la contestation des fondateurs de l'institut islamique Mohamed V, qui, le 7 safar 1393 H (12 / 03 / 1973)ont adressé une lettre au ministère de l'éducation nationale pour s'opposer au changement de dénomination de l'institut.

Deux mois après l'envoi de cette lettre, l'association des anciens élèves de l'institut Mohamed V adressait à son tour une longue lettre au Ministère pour exprimer le mécontentement de ses membres vis-à-vis de ces changements.

De cette lettre, nous pouvons extraire un ensemble de témoignages sur l'évolution de la vie au sein de l'Institut. Le tabagisme était pratique répandue, le manquement aux prières était courant, certains professeurs propageaient les idéologies communiste et marxiste, et donc l'athéisme.

Pire encore, certains fonctionnaires arrivaient au travail en état d'ébriété, comme ce fut le cas d'un agent de l'économat qui se présenta un jour dans un état proche du *delirium tremens*. Les élèves le portaient en criant à haute voix « *Rahima Allahou al-ma'hada al-islâmya wa nizâmahou* » [599] (Que Dieu prenne en pitié l'âme de l'institut islamique et de son système).

Le même fonctionnaire faisait entrer de nuit des prostituées au sein de l'Institut, ceci au vu et au su des responsables qui ne se décidèrent à intervenir qu'après que les élèves et les habitants du voisinage, indignés, eurent élevé de véhémentes protestations, si bien que l'éthylique fut finalement muté dans un autre emploi dans un lycée de Tiznit.

Cette longue missive de l'association des anciens élèves, adressée au Ministre, exposait en outre une série de revendications : [600]

-Bien sélectionner les membres du corps enseignant et du personnel administratif.

-Abroger la nouvelle dénomination de l'institut et rétablir l'ancien nom donné par les oulémas qui l'ont construit.

-Edicter des instructions pour l'interdiction de l'usage du tabac au sein de l'institut.

-Rouvrir les annexes de l'institut, pour les élèves ayant appris le Coran.

Après treize mois d'attente, la Ligue réitéra ses revendications en y ajoutant d'autres requêtes, fruit du temps et de l'évolution des esprits, mais sans obtenir plus de réponse !

En dernière analyse, tout ceci n'était qu'une image du conflit entre les partisans de l'enseignement dispensé dans les instituts islamiques et à Al-Qarawiyine, et ceux qui s'opposaient à cet enseignement aussi bien avant qu'après l'indépendance.

D'après Omar Sâhilî, « *La source du conflit était imputable aux planificateurs de la politique générale de l'enseignement. Depuis 1958, ce conflit a vu des hauts et des bas dans les programmes qui n'ont jamais connu de stabilité. L'annulation du primaire originel, le changement du nom de l'institut qui était au début, institut islamique, puis institut de Mohamed V et enfin, lycée Mohamed V, officialisé par la circulaire ministérielle du 04/09/1972 en sont un des aspects* » [601]

3-2 Le retour du primaire originel.

En 1977, le M.E.N a rouvert le primaire de l'enseignement originel et permis l'inscription des élèves ne dépassant pas l'âge de 12 ans à la condition qu'ils aient maîtrisé le Coran en partie ou en totalité.

Grâce à cette ouverture, les lycées dépendant d'Al-Qarawiyine ont pu retrouver l'influence qui avait été la leur auparavant. Ce fut en réalité une prise de position contre la montée des courants de l'opposition. Même les programmes de l'enseignement public allaient connaître des changements notamment le renforcement de l'éducation islamique et l'atténuation de la philosophie.

L'enseignement originel s'est réanimé dans le Souss et dans tout le royaume.

Les journaux se sont intéressés à cette évolution : « *L'enseignement originel a connu un grand progrès dans les années soixante dix. Sa réforme a été provoquée et entretenue tant par le sommet que par la base d'une manière permettant d'être optimiste quant à son avenir. A la fin de l'année 1972, sa majesté le roi Hassan II a ordonné la constitution d'une commission ministérielle pour étudier le dossier de l'enseignement originel tant sur le plan pédagogique que sur le plan financier* ». [602]

Au même moment, une direction compétente fut créée au sein du M.E.N. dans le but de superviser tous les cycles de l'enseignement originel.

La commission chargée du dossier de l'enseignement originel, a procédé dans une première étape, à la révision des programmes, en y ajoutant des matières scientifiques et des langues étrangères, ainsi qu'a la création de deux branches : l'une char'ya et littéraire, l'autre scientifique. Après la confirmation de ces nouveaux programmes, tous les établissements originels du Royaume en ont commencé l'application le 1er octobre 1973.

Les élèves qui avaient obtenu le baccalauréat originel, pouvaient poursuivre leurs études supérieures dans les facultés de l'université d'Al-Qarawiyine ainsi que dans les autres universités de lettres et de droit.

Les bacheliers scientifiques pouvaient poursuivre des études de sciences et de mathématiques dans toutes les universités du pays, ainsi que dans les universités européennes après une année de formation dans la langue du pays choisi.

3-3 La faculté de charî'a dans le Souss.

Les fondateurs de l'institut islamique de Taroudant mettaient leurs espoirs dans un développement de l'enseignement traditionnel dans le Souss.

Rappelons que le jour de l'inauguration dudit institut au 1er octobre 1956, celui qui a prononcé l'allocution n'a pas manqué de dire ; « *L'institut inauguré aujourd'hui, n'est que le début du chemin vers l'université soussie pour les provinces du Souss et du Sahara marocain. Les élèves de l'Institut iront achever dans cette université leurs études supérieures en sciences de la charî'a islamique et de la langue arabe* ». [603]

Après 23 ans, le rêve s'est réalisé. La faculté de *charî'a*, a été ouverte à une douzaine de km au sud de la ville d'Agadir, exactement à Aït Melloul, dans le village de Lamzâr.

Sans doute, ici une question vient à l'esprit : Pourquoi cette faculté a-t-elle été implantée dans ce petit village et non pas en un autre lieu ?

La réponse est toute simple. Au moment où le sommet de la ligue des oulémas du Maroc s'est tenu à Agadir le 8 et le 9 mai 1977, un riche soussi, Yhya ben Ydâr, a invité chez lui les oulémas et leur président, qui était alors le grand érudit Abdellah Guennoun.

Quand la discussion vint à porter sur les problèmes relatifs à l'enseignement arabo-islamique dans le Souss, la générosité poussa Yhya à déclarer devant ses invités, qu'il offrait sa grande villa de Lamzâr au profit de l'enseignement islamique.

Quelques jours plus tard, il se présentait en compagnie d'une délégation des oulémas du Souss devant Sa Majesté le roi Hassan II, en présence du ministre des affaires islamiques, le Dr Ahmed Ramzî.

Yhya réïtéra sa donation devant le roi et promit de faire dresser immédiatement un plan pour la construction de la faculté de *charî'a*, ainsi que d'équiper celle-ci de tout le nécessaire. Son ouverture fut prévue pour l'année 1977 / 1978. Mais, malheureusement, le bienfaiteur expira avant la réalisation de sa promesse, ce qui retarda la construction, mais non pas l'ouverture de la faculté. [604]

L'habitation offerte était une vaste maison avec un jardin, une piscine et une grande salle de cinéma qui devint un amphithéâtre pour les conférences, et ce durant des années avant la construction des actuels amphithéâtres.

La faculté de *charî'a* du Souss dépend de l'université d'Al-Qarawiyine. En plus des matières islamiques traditionnelles, dont certaines datent de l'époque médiévale [605] on y enseigne des matières juridiques contemporaines ainsi que l'initiation aux langues étrangères.

Il y a quelques années, cette faculté a ouvert un troisième cycle mais limité. Un problème se pose jusqu'à présent, aucun étudiant sortant avec un D.E.S.A de cette faculté, n'a pu s'inscrire en doctorat dans tout le Royaume, obstacle qui pousse les candidats soussis à s'inscrire ailleurs, à l'étranger.

En dépit de ceci, ne faut-il pas reconnaître, au moins que cette faculté est le fruit des efforts de Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi, dont le projet a pris naissance à Rmila, a mûri à l'institut de Taroudant et a été finalement réalisé à Lamzâr ?

4- Organisation actuelle de l'enseignement originel :

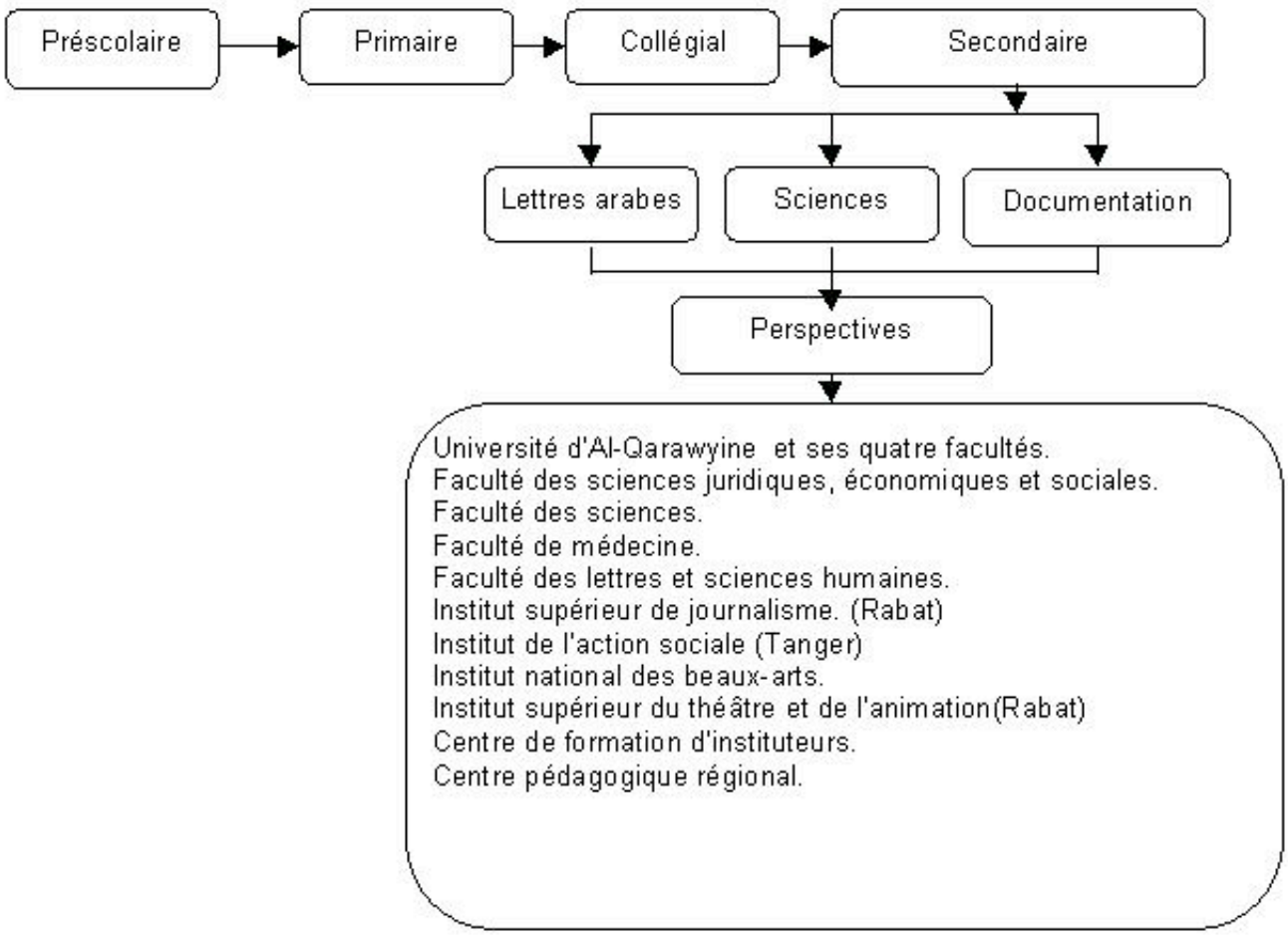

Nous remarquons que l'enseignement originel, comme l'enseignement 'atîq envisagé précédemment, est structuré lui aussi à l'image de l'enseignement moderne.

Signalons également que le M.E.N a ouvert aussi quelques classes pour l'enseignement originel dans certains lycées de l'enseignement public à travers le Royaume, et ceci depuis l'année scolaire 2000 / 2001.

Nous observons que, malgré les perspectives offertes après le baccalauréat, les bacheliers de cet enseignement, s'orientent en grande majorité vers les facultés d'Al-Qarawiyine et celles des sciences juridiques à cause du handicap de la langue. Si même les bacheliers de l'enseignement moderne ont des difficultés à poursuivre des études supérieures, dispensées uniquement en français, nous imaginons mal comment les bacheliers de l'enseignement originel pourraient suivre, par exemple en médecine ?

D'ailleurs c'est pourquoi, un autre phénomène a vu le jour depuis l'arabisation du secondaire, c'est celui des familles aisées qui scolarisent leurs enfants dans les lycées français, afin que leur progéniture puisse suivre aisément les études dans le supérieur non arabisé, ou en Europe.

En somme, après cet aperçu de l'enseignement traditionnel et de son évolution dans le contexte social local et national, nous remarquons que le rêve qui a été fait à l'aube de l'indépendance de la création d'une « école nationale marocaine » n'a pas encore vu le jour.

« *Elle restera un slogan vide pour la consommation et l'exploitation, qui essaye de réunir les contradictions, non seulement dans le domaine du savoir, mais aussi dans les relations sociales et politiques* ». [606]

Mais de par cela, nous devons attendre la mise en oeuvre de nouvelles conceptions de la charte nationale de l'éducation et de la formation, dont l'élaboration continue à faire couler beaucoup d'encre.

Conclusion

A travers cette recherche, nous avons tenté d'approcher, sous divers angles, les différents aspects de l'éducation et de l'enseignement dans l'oeuvre d'une grande personnalité berbère du Souss, Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi. L'homme fut à la fois un éducateur, un enseignant, un historien, un homme de lettres et un nationaliste.

Bédouin soussi, il a commencé sa vie au plus bas de l'échelle sociale pour arriver au poste de ministre, d'abord des affaires islamiques, puis de la couronne, pendant le règne de S.M. Mohamed V, ce qui n'est plus le cas, aujourd'hui, dans la nouvelle société pour un tel faqih.

Al-Mokhtâr a oeuvré avec acharnement sa vie durant à prêcher et à diffuser, par tous les moyens, la langue arabe et le 'ilm arabo-islamique, dans le Souss, à Marrakech et à tout endroit où il allait, même en exil. Pour lui, tout espace est propice pour éduquer grands et petits.

Nous pouvons affirmer que, si ses actions en tant qu'homme s'arrêtent à la limite de son dernier souffle en 1963, celles en tant qu'éducateur, se perpétuent encore au-delà de sa fin physique. En effet, même après sa mort, l'homme continue à vivre dans la mémoire collective des marocains en général et des soussis en particulier, grâce au 'ilm, à ses écrits, à ses disciples, à son nationalisme, à sa modestie et à son profil d'éducateur.

La présente recherche, a suscité la mise en place d'un arrière-fond illustrant les divers aspects de la vie dans le Souss du XXème siècle qui ont contribué à la socialisation traditionnelle de Mohamed Al-

Mokhtâr Al-Soussi et de sa génération.

Et comme il était de coutumes des soussis de se déplacer à la quête du 'ilm, nous avons pris le cas de notre homme, Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi, qui a trotté derrière le '*ilm* plus d'un quart de siècle dans sa région et à travers le Royaume. La raison est simple : d'abord, car Al-Mokhtâr ne cessait pas de se proclamer enseignant praticien et éducateur, et puis, à notre avis, la vie de l'homme incarne l'image en miniature des grands changements que connaissait la société marocaine du XXème siècle, et ce, depuis la rencontre du traditionnel marocain et du moderne français dans le tissu social marocain.

Le présent travail s'est focalisé sur l'oeuvre de l'auteur pour en exhumer la dimension, tant historique, sociologique, que pédagogique de l'éducation et de l'enseignement traditionnel, qui nous semble oubliée.

Ainsi, nous avons pu dégager de l'oeuvre de l'auteur - et plus particulièrement de son encyclopédie Al-Ma'soul, de 20 volumes, dont la lecture reste difficile, à cause du manque d'une table des matières adéquate - l'architecture de l'enseignement traditionnel soussi et ses objectifs.

Nous soulignons que, la société marocaine traditionnelle avait mis en place un système éducatif à sa mesure.

Les Garçons devaient prématurément passer à l'âge adulte. Les filles n'avaient pas droit à l'enseignement dans le système éducatif traditionnel pour des raisons religieuses à contrairement aux garçons, et ceux-ci, n'étaient considérés que comme des récipients qu'il fallait remplir du '*ilm* par tous les moyens, y compris les punitions excessives.

Dans l'optique de l'enseignement traditionnel, tout l'intérêt n'était porté que sur les textes sacrés et les oulémas qui ont pu les assimiler. N'est-ce pas là le secret même qui explique pourquoi ne connaît-on que les dates des décès des oulémas et non pas celles le leur naissance, au moment où ils n'étaient pas encore valorisés par le 'ilm ?

Et en partant des indices précédents, ne pouvons nous pas dire que l'enseignement traditionnel écartait de son champ tout ce qui est psychopédagogique ?

A notre connaissance, même Al-Mokhtâr qui était praticien dévoué à l'enseignement traditionnel, n'a pas théorisé au profit de cet enseignement qui ne se basait généralement que sur la baraka des maîtres. Al-Mokhtâr a consacré ses écrits aux oulémas, aux fouqaha, aux soufis, et aux institutions traditionnelles d'enseignement, mais pas aux femmes et aux enfants. La personne qui n'était pas 'alim, n'avait pas de valeur ni de pouvoir.

Mais, les structures de la société traditionnelle ne tardèrent pas à être ébranlées par les vents venus de l'Occident. L'enseignement séculaire, une fois en contact avec les valeurs et la culture occidentale, allait connaître des changements, dont les conséquences les plus immédiats et les plus visibles se développaient dans les zones urbaines.

Dès l'instauration de l'enseignement français au Maroc, le processus du changement dans le domaine éducatif, suscita l'apparition d'écoles libres en tant que défi à l'enseignement importé, et nous signalons que celui-ci a été facilement accepté par les familles aisées. Al-Mokhtâr, étant à Marrakech, était parmi les acteurs qui relevaient le défi à sa manière, et son action n'a pas tardé à atteindre sa région natale, le Souss. Nationaliste ardent, il n'a pas hésité à utiser ses cours, dispensés à ses élèves dans sa médersa ou au public dans différentes mosquées, comme moyen pour propager le nationalisme.

Son attitude lui a valu dans un premier temps un éloignement forcé de neuf ans dans sa région natale, et puis un second vers le sahara, dont il ne fut libéré que juste avant l'indépendance du pays.

Ses anciens élèves qui ont créé l'A.O.S, ont pu édifier, grâce à son soutien lorsu'il était minstre, l'institut islamique de Taroudant et ses annexes, malgré les obstacles et les entraves dressés par les

opposants à l'enseignement originel, né de l'enseignement traditionnel.

Quinze ans après la mort de Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi, les soussis allaient bénéficier de la faculté de Charî'a, fruit de l'arbre dont la graine avait été semée par Al-Mokhtâr à l'école de Rmila de Marrakech. Tout récemment, au début du XXIème siècle, la charte nationale de l'éducation et de la formation qui canalise tous les efforts sur l'enseignement moderne, a fait allusion à la réforme de l'enseignement traditionnel dépendant du ministère des affaires islamiques, et de l'enseignement originel dépendant du M.E.N. (Actuellement sous nomination : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse « M.E.N.J ») [607]

Cependant, si les citadins sont en général favorables à la réforme de l'enseignement traditionnel, les ruraux, et en particulier les *fouqaha* et les tolba en exercice, surtout dans la région du Souss, sont opposés à cette nouvelle réforme qui touche au peu de pouvoir et de liberté qui leur reste depuis l'indépendance. Les *fouqaha* et les tolba déclarent redouter la disparition progressive de l'apprentissage par coeur du Coran et de l'assimilation des sciences religieuses.

A notre opinion, cette vision des choses reste probable, car tant que les planchettes coraniques sont en usage, l'enseignement traditionnel va se perpétuer, mais une fois qu'elles seront remplacées par le papier ou d'autres matériaux, les mémoires des apprenants se trouveront ensevelies sous les limons de la paresse résultant des produits offerts par les nouvelles technologies.

Enfin, nous ne pouvons qu'être convaincu, que la société marocaine actulle abrite différents types d'enseignements : Etranger, moderne, originel et traditionnel ou *'atîq*, correspondant donc à diverses socialisations, cultures et mentalités.

Est-ce cette diversité constitue une source d'enrichissement ou une cause d'appauvrissement? En tout état de cause, la problématique est là avec toute sa pesanteur historique, sociale, politique et pédagogique.

La tâche est lourde et c'est à la politique suivie dans le domaine de l'éducation, qu'incombe de trouver, les moyens adéquats pour la démocratisation de l'enseignement et de l'éducation au profit des nouvelles générations des citoyens marocains, à la lumère des conjonctures actuelles où les apprenants, grâce aux condition nouvelles mises à leur portée, peuvent égaliser ou même dépasser les enseignants dans l'acquisition du savoir.

Il va sans dire qu'à cela s'ajoute un autre problème qui se résume en la remise en question des valeurs traditionnelles au sein même de la famille qui tend à démissionner de son rôle éducatif, fait insolite que ne connaissait pas la société marocaine de jadis.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

1 / Sources : Oeuvres de Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi et ouvrages le concernant.

Adouâr Souss Al-târîkhya

Ahâdîth idâ'iya

Al Ilghyât. (3 Volumes) Ed. Al-Najah. Casablanca. 1963.

Alâ qimmat Al-arba'ine

Al-ajwiba Al-hâdira Al-bâdya, fî tafdîl Al-hâdira li mithli Al-yaoum 'alâ Al-bâdya

Al-alfâz Al-'arabya fî Al-chalhya

Al-Houdaiguyoune li Abî Zaïd Al- Jichtimî.

Al-Ma'soul. (20 Volumes) Ed: Al-Najâh, Casablanca et Fdâla,1960-1963.

Al-Mahdya. Titwân. 1381 H (1961)

Al-majmou'a Al-fiqhya

Al-moua'llifoun Al-Soussiyoune

Al-rihla Al-hijâzya li akhawaïhi: Mohamed Al-Kalîfa wa Abdellah

Al-rissâlatâni, Al-boun'mânya wa Al-chawqya

Al-Rou'assâ' Al-Soussiyoune

Al-rradou 'alâ Koulan

Al-Sâlihoûn al-moutabarrakou bihim min Souss akhîran

Al-tharîda fî charh qasîdat al 'asîda

Al-thouwâr Al-Soussiyoune

Al-tîryâq Al-Moudâwî Fi Akhbâr Al-Cheikh Sidi Al-Hadj Ali Al-Darqâwî.

Amthâl Al-chalhiyine wa hikamouhoum nadhman wa nathran

Asfâ Al-mawârid fî tahdhîb nzm Al-rihla Al-hijâzya li Al-cheikh Al-wâlid

Assânîd wa ijâzâts Soussyas

Baïna Al-joumoud wa Al-maï'

Dhikrayat Al-Ikhwân

Dîwân Al-tilmîdhyât

Dîwân Al-zahr al-balîl fîma nafatha fihî al- fikr al-kalîl

Fî Al-nqdi wa Al-adab

Hâchyat 'alâ tafsîr Al-kachâf lî Al-Zamakhcharî

Hawla mâidat al-ghadhâ'.

Iligh Qadîman wa Hadîthan. Ed. Al-matba'a Al-Malakya.1386 H / 1966.

Ithâf Al-nâbih fî Manâqib sidi Ahmed Al-faqîh

Jawf Alfara

kaifa 'araftou Al-adab

Khilâl Jazoula. (4 volumes) Ed. Al-Mahdya. Titwân. 1377 H (1957)

Linakouna mouslimina awwalane

Machyakhat Al-ilghyine mina Al- Hawâdir

Madâris Souss Al-'atiqas. Nizâmouha - asâtidhatouha. Ed. Tarîq Titwân. 1987.

Madâris Souss wa al'oulamâ' al- ladhîna drrasoû fîha .

Majmou'at dorouss Aghbalou N-kerdouss

Majmou'at fî Al-'âdât Al-Ilghya

Majmou'at min ansâb Al-Soussyine

Mawâqif Mokhjila

Min Afwah Al-rrijâl. Ed. Al-Mahdya. Tétouan. 1962

Min Mourrâkouch ilâ Ilgh

Min târîkh Sijil Massa

Motarjam Al anouar Al-sanya ila Al-chalha

Motarjam Al-arba'ine Al-nawawya ila Al-chalha

Mou'taqal Al-Sahrâ'. (2 volumes) Ed. Al-Sâhil. Rabat. 1982.

Moudoun Souss Al-mawjoûda wa Al-moundathira

Moulakhas fî Al-oussoul

Mounyat Al-Moutatalli'îne Ilâ man fî al-zâouïa Al- Ilghya min al-fouqarâ' al- mounqati'îne.

Mourrâkouch fi 'asriha Al-dhahbî

Moutr'ât Al- kou'ous fî ba'di âthâr li oudabâ' Souss

Nadâ'id Al-Dîbâj fî Al-mourâssalât baïna Al-Mokhtâr wa Al-Qabbâj

'Ouqoud Al-'iqyân fî ijâzat Al-ikhwân

Qatâ'if Al-latâ'if

Rihlatâ Maoulânâ Al-Hassan ilâ Souss

Rijâlât Al-'ouloum Al-'arabya fi Souss

Rissâlat Al-chabâb

Souss Al-'âlima. Ed. Casablanca 1984.

Souss Al-'alima. Ed, Fdala.Al-Mohmmadya. 1960.

Tâqatou raihân min rawdat alafnân

Tawfîq Al-Rahmân ilâ mourâja'at Al-Qourân

Wachiou Al-matarif fî thoubout Al-hilal bi Al-khbar Al-rasmi mina Al-hâtif

2 / Auteurs arabes :

A'râb (Sa'îd) : Al-qourrâ' wa Al-qirâ't bi Al-Maghrib. Ed. Dâr Al-Gharb Al-Islamî. 1990

Afa (Al-Houssaine) : Dîwân Al-Hassan Al-Boun'amânî. Ed. Al-Najah. Casablanca. 1996.

Afa (Omar) : Mass'alat Al-Nouqoud fi tarîkh Al-Maghrib. Ed, Dâr Al-Najah. Casablanca. 1988

Aït Boumhâout (Mohamed) : Al-Madâris Al-'atîqas wa houmoumouha al-moustaqbalya. In : Al-Madâris Al-'ilmya wa khidmatouha li Al-'Ouloum Al-'Arabya wa al-islamya. Liqâ' Aït wafqâ. 1417 H (1996)

Aït Boumhâout : (Mohamed) Manâr Al-Sa'oud 'an Tafraout Al-Mouloud. Ed : Al-Najah Al-Jadida. Casablanca. 1994

Al-'Abbâdî (Al-Hassan) : Al-Malikou Al-Mouslihou, sidi Mohamed ben Abdellah Al-'alaoui . Casablanca 1987.

Al-'Âbbâdî (Al-Hassan) : Fiqh Al-nawâzil fi Souss. Publication de la faculté de char'a d'Agadir. Ed. Al-Najah Al-jadida. Casablanca. 1999.

Al-Bakkârî (Sâlih) : Anmât tanchi'at Al-tifl Ijtimâ'yann. Silsilat Al-'ouloum Al-Ijtimâ'a. Ed Al-Dâr Al-'arabya lilkitâb. 1984.

Al-Boubkrî Al-Houzîwî Al-Soussi (Abdellah) ben Ibrahim : Misbâh Al-houlak fi 'ilm Al-falak.

Al-Boukhari (Mohamed) ben Ismaîl : Sahîh Al-Boukhârî. Ed. Mustapha Al-Bâbî Al-Halabî. 1953.

Al-Châfi'î (Mohamed) ben Idrîss : Dîwâne Al-Châfi'î. Authentifié par Mohamed Za'bâ. Ed. Dâr Al-Jîl. Beyrouth Loubnâne. 1971.

Al-Chlih(Mustapha) et autres: A'lâm al-maghrib. Ed : Idiâl. 1996. P : 51.

Al-Falah (Mohamed) Al-Alaoui : Jâmi Al-Qarawiyine wa al-fikr al-salafî. Ed Casablanca. 1994.

Al-Hajwî (Mohamed) ben Al-Hassan : Al-fikr Al-Sâmî fi tâtîkh Al-Fiqh Al-Islâmî. Ed. Dâr Al-Tourâth. Al-Qâhira. 1396 H (1976) al-hijja 1422 H / 11 février 2000.

Al-Houdaïgui (Mohamed) ben Ahmed : Al-Manâqib. Al-Matba'a Al- 'arabya Casa. 1355 H (1936)

Al-Igrarî (Mohamed) ben Ahmed : Raoudat Al-Afnâne fi Wafayât Al-A'yâne. (Manuscrit à B.G.R. Sous n° : 1322)

Al-Igrarî (Mohamed) ben Ahmed : Raoudat Al-afnâne fi Wafayât Al-A'yâne. Publication de la faculté des lettres et sciences humaines. Université: Ibn Zouhr. Agadir. Ed 1998.

Al-Ilghî (Sâlih) ben Abdellah : Al-Madrassa Al-Oulâ. Ed. Al-Najah Al-Jadîda. Casablanca. 1998.

Al-Jâbirî 'Âbid (Mohamed) : Adwâ' 'alâ mouchkil al-ta'lîm bi Al-Maghrib. Ed. Dâr Al-Nachr Al-Maghribya. Casablanca. 1985.

Al-Jirârî (Abdellah) : Cheikh Al-islâm : Abou Chou'aïb Al-Doukkâlî. Ed. 1396 H (1976)

Al-Khttâbî (Izz Al-Dîne): Souciolougya Al-Taqlîd wa Al-Hadâtha bi Al-moujtama' Al-Maghribî. Manchourât 'âlam Al-tarbya. Ed Al-Najah. Al-Jadida. Casablanca. 2001.

Al- Makki Al-Nâsirî (Mohamed) : Siâssat al-himâya al- francia fi al-maghrib al-aqsâ (Rapport secret du Maréchal Lyautey au ministère des affaires étrangères français en date du 3 décembre 1920)

Al-Manhal : Dictionnaire français - arabe. Ed. 1989.

Al-Mazghîtî Abou Abdellah (Mohamed) ben Sa'id : Al-Moumti' fi charh Al-Mouqni'. Sans date.

Al-Mourrakouchi (Abbas) ben Ibrahim : Al-i'lâm bimane halla bi Mourrakouch wa Aghmât mina Al-A'lâm.

Al-Mourrakouchî (Abdelwâhd) : Al-mou'jab fi târikh akhbâr Al-Maghrib. Ed. Dâr Al-kitâb. Casablanca. 1960.

Al-Moushaf Al-Karîm.

Al-Qâchânî (Abdrrazzaq) : Kitâb Istilâhât Al-Soufya. Ed. Al-Qâhira . 1992

Al-rradî (Ahmed) : Chi'r Daoud Al-rrasmoukî. (Publication de l'association d'ILIGH pour le développement et la coopération) 1992.

Al-S'aidî (Al-Mahdî) : Mouqawimât Al-ta'lim Al-'arabi fi Souss wa ba'dou simâtiha. in la ville de Tiznit et sa campagne (Histoire espace et culture) Université Ibn Zouhr Ed. 1993.

Al-sa'dâwî (Nawal) : Al-mara'tou wa al-jinss. Ed. Al-Mouassassa Al-Arabya li Al-Dirâssat wa Al-Nachr. Beyrouth. 1974.

Al-sa'dâwî (Nawal) : Al-ouajhou Al-ârî li Al-mara'ti Al-arabyati. Ed. Al-Mouassassa Al-Arabya li Al-Dirâssat wa Al-Nachr. Beyrouth 1977.

Al-Sâhilî Al-Moutawakkil (Omar) : Al-ma'had Al-Islâmî bi Taroudant wa Al-madâris Al-'atîqas bi Souss. Ed. Dar Al-Nachr Al-Maghribya. Casablanca. 1985. (4 volumes).

Al-sayouṭî (Jalal Al-Dine), kitâb : Al-rrahma fi Al-ttbbi wa Al-hikma. Sans date.

Al-Sktani ('îssâ) ben Abderrahman: Al-nawâzil Al-fiqhya. (Manuscrit)

Al-Soulaïmânî (Ahmed): Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi, moussâhama fi târîkh al-adab al-arabî bi al-maghrib.(DES) 1987/1988.

Al-wâfî ('Ibrahim) : Al-Dirâssât Al-Qorânya bi Al-Maghrib Ed. Al-Najah Al-Jadida. Casablanca. 1999.

Al-wâfî (Ibrahim) : Darssou Al-Tafsîr : Al-Madâris Al-'ilmya Al-'atîqas. In publication Jam'yat Adouz. 1996.

Al-wazzan (Al-Hassan) : Wasfou Afriqya. Ed: Dâr Al-Gharb Al-Islamya. Beyrouth. 1983.

Al-Ziraklî (Kaïr Al-Dîne) : Al-A'lâm. Ed. Dâr Al-'ilm lilmlâyîne. Loubnân. Beyrouth.

Amzâl (Ahmed) : Al-Mokhtâr Amâma Al-microphone. Majallat Al-imân. : Janvier et février : N

Attanânî (Mohamed) ben Abdellah : Tmâm Al-nnasîha. Feuille 4 (Manuscrit)

Al-Tâzi (Abdelhadi) Al-târikh al-diblomâssi al-Maghribi.V:10. 1989. P:207

Ben Abdellah (Abdelaziz) : Mou'tayât Al-Hadâra Al-Maghribya. Ed. Dâr Al-kitâb. Rabat. 2000

Benbine (Ahmed) Chaouqî : Dirâssât fi 'ilm Al-Makhtoutât wa Al-bahth Al-biblioghrâfî. Publications de la faculté des lettres et des sciences humaines de Rabat. N° 7. 1993.

Benjilâlî (Abdelmajîd). Islâh Al-ta'lîm bi jâmi'at Al-Quarawyine. In Majalat Da'wat Al-haq. N°363. Janvier 2002.

Chams Al-Dine (Mohamed) ben Abi Bakr ben Qaim Al-Jawzya : Touhfat Al-Maoudoud bi Ahkâm Al-Maouloud. Ed. Dâr Al-Koutoub Al-'ilmya. Beyrouth. 1973.

Dafali (Mohamed) Ibrahim : Al-Oustâdh Mohamed Al-Mokhtâr Qabla Al-nafyi Al-awwal. Majallat Al-Imân. N°113-114, année 12/février. 1982.

Dâwoud (Mohamed) : Târîkh Titwân. Titwân 1962.

Ibn 'Assâkir : Dawhat Al-nâchir li mhâssin man kâna bi Al-Maghrib min machâykh al-qarn al-'âchir. Ed. 2. Rabat. 1976.

Ibn 'oudhârî Al-Mourrakouchî : Albayân Al-Moughrib fi Akhbâr Al-Andaloussi wa Al-maghrib. Ed. Dâr Al-thqâfa. Beyrouth. 1983.

Ibn Jamâ'a, Badr Al-Dîne (Mohamed) ben Ibrahim : Tadhkirat Al-Sâmi' wa Al-Moutakillim, fi Adab Al-'âlim wa Al-mouta'allim.

Ibn Khaldoun (Abderrahman) : Kitâb al-'ibar wa Dîwân Al-Moubtada' wa Al-Khabar. Ed : Dâr Al-Kitâb Al-loubnani.Beyrouth. 1959 (6 V)

Ibn Khaldoun (Abderrahman) : Al-Mouqadima. Ed dar Al-qalam. Beyrouth. Loubnân. 1981.

Ibn Manzoûr : lissânou Al-'arabe. Dâr Lissânou Al-'arabe. Beyrouth.

Ibn Sîrîne : Tafsîr al-ahlâm. Ed. Ma'ârif. Beyrouth. Loubnân, Sans date,

Ibourk ben Abdellah ben Yaqoub : Tamâm Al-nasîha fi irchad al-talaba. Feuille 2-3. (Manuscrit) Sans date.

Khalîl (Mohamed) : Madkhal ilâ qirâ't Dîwân Al-Ramîlyât. In : Al-dhâkira Al-Mousta'âdha (Mémoire récupérée) 1986.

Khalîl (Mohamed) : Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi: Dirâssatoun lichakhsiatihi wa chi'rihi. Casablanca. 1985.

Mounîb (Mohamed) : Al-Zhîr Al-barbarî, Akbar oukdhouba syâssya fi târîkh al-Maghrib Al-mou'âsir .ed. Dâr Abi Raqrâq. 2002

Raïss (Abdellah) : in liqâ' Aït Wafqâ' Al-madâis Al-'ilmya wa khidmatouha li Al-'ouloum Al-'arabya al islamaya.1996.

Rassam (Mustapha) et autres : Tarâjim Al-Chou'râ wa Al-Oudabâ'. Ed Al-Najah, Casablanca. 1999

Sâlih 'alwan (Abdellah) : Tarbyatou al-awlâdi fi al-islam. Ed Dar AL-Salam.1990.

Waggâg (Lahoussine) : Daour Alhadith Al-Hassaniya fi Al-'âlam Al-Islamî. Ed. Al-Najah.Casablanca.1990

Wajjâj (Al-Hassan) : Tqyîd waqf Al-habtî. D.E.S. en études islamiques. Dâr Al-Hadîth Al-Hassanya. Rabat. 1397h. (1977)

Zai'our (Ali) : Al-tarbawyât wa 'ilm Al-Nafs. Ed. Mouassassat 'iz Al-Dîne 1993.

3 / Auteurs européens **:**

Abou Al-Qassim (Fakhri) : Le Coran. Ed. Al-Alami - Beyrouth. 2000.

A.Chaouite et M.Dernouny : Enfance maghrébine Afrique Orient. Ed : 1987

Albertini E : L'Afrique romaine. Alger.1937.

Assaraf (Robert) : Mohamed V et les juifs du Maroc. Ed Plon.1997. P : 230.

Ayache (Germain) : Etudes d'Histoire Marocaine. Rabat.1979.

Basset (René) : Recherches sur la religion des Berbères. Paris.1910

Bernard (Augustin) : Le Maroc Paris 1931 480 p.

Berque (Jacques) : Etudes d'histoire rurale maghrébine Tanger-Fès 1938.

Bidwell (Robin) : Morocco under colonial rule : French administration of tribal areas (1912-1956) London 1973.

Boukous (Ahmed) : Langage et culture populaire au Maroc. Ed. Les imprimeries Dâr Al-Kitâb. Casablanca. 1977.

Boulahcen (Ali) : Sociologie de l'éducation. Le système éducatif en France et au Maroc. Etude comparative. Ed. Afrique Orient.2002.

Bounfour (Abdallah) : Poésie populaire berbère. Textes recueillis par Arsène Roux. Transcrits, traduits et annotés par Abdellah Bounfour. Ed. du CNRS. 1990.

Brunot (Louis) : Au seuil de la vie marocaine. Casablanca. 1940.

Chebel (Malek) : Dictionnaire des symboles musulmans. Ed. Albin Michel. Paris. 1995.

Collet (Claude) : L'enseignement privé musulman à Casablanca, mémoire de stage, ENA, Janvier 1949. P : 5

Coran **(le)** : Essai de traduction par J. Berque Paris A. Colin 843 p.

ibid : Introduction par J. Grosjean et traduction par D. Masson. Paris Gallimard NRF.

Cornet : (Capitaine) : A la conquête du Maroc du sud.1912-1913. (1914)

Dalle (Ignace) : Maroc (1961-1999) L'espérance brisée. Ed Maisonneuve & Larose. 2001.

Encyclopédia Universalis (ed.) : L'islam, religion et civilisation (dictionnaire) .

Encyclopédie de l'islam (Brill, Leyde et Mouton, Paris) Articles : Maroc (Al-Maghrib), Fas, Marrakush, Sous.

Ennaji (Mohamed) et **Pascon** (Paul) : Le Makhzen et le Souss Al-Aqsâ. Les correspondances publiques de la maison d'Iligh entre:1827et 1894. Ed: CNRS 1988.

Ganiage Jean (avec la collaboration de J. Martin) Histoire contemporaine du Maghreb de 1830 à nos jours Ed. Fayard Paris, 1994, 804p.

Glassé (Cyril) Dictionnaire encyclopédique de l'islam Trad. J. Thoraval. Ed Bordas Paris.

Hardy (Georges) : L'âme marocaine d'après la littérature française. Paris ed.Larose.1926.

Hoisington **(William) :** Cities in revolt : the berber Dahir and France's urban strategy in Morrocco**. Journal of contemporary history 1978**

Hoisington, W.A. L'héritage de Lyautey. Noguès et la politique française au Maroc (1936-1943). Paris: L'Harmattan, 1995

Julien (Charles-André) Histoire de l'Afrique du Nord 2 eme édition t. 2 de la conquête arabe à 1930 par R. Le Toiurneau. Paris 1931, 866 pp.

Lafond J. : Des sources du droit coutumier dans le Souss. Agadir. 1948.

Lagnaoui (Ahmed) :Aux frontières de la tradition Marocaine. Ed Toubkal.1999. P : 37

Laoust (Emile) : Chants berbères contre l'occupation française 1928.

Laroui (Abdallah) Les origines socio-culturelles du nationalisme marocain, 1830-1912, Paris, Maspero, 1977

Larousse médical : Ed 1952.

Lecompte (Gérard) : Grammaire de l'Arabe. Presses universitaires de France. Coll. Que sais-je ? Ed Puf.1976.

Marty (Paul) : le Maroc de demain. In Problèmes pédagogiques. Ed. André Colliez. L'enseignement sous le protectorat. Revue didactique bilingue. N° 10. 2000.

Merrouni (Mekki) : Le problème de la réforme dans le système éducatif marocain. Ed : Okad. 1993.

Montagne (Robert) Le régime juridique des tribus du sud marocain in Hespéris. 1924.

Montagne (Robert). Les Berbères et le Makhzen dans le sud du Maroc. Collection Archives. Ed Afrique Orient.1989. in 8° 428 pp.

Pascon (Paul) : La maison d'Iligh et l'histoire sociale du Tazerwalt. Ed. Imprimerie Al-Najah Al-Jadida. Casablanca.1983.

Pareja (F.M.) Islamologie ed. Imprimerie catholique Beyrouth 1964.

Planhol (Xavier de) Les Nations du Prophète Paris, Fayard, 1994, 894 pp.

Rivet (Daniel) Lyautey et l'instauration du protectorat au Maroc ed.L'Harmattan Paris 1984, 3 vol.

Rivet (Daniel) Le Maroc de Lyautey à Mohamed V, le double visage du protectorat. Ed. Denoël. Parsi 1999.

Sakhr : Holy Quran Program 6.31 (CD).

Savary: Le Coran. Ed. Garnier Frères. Paris. 1960.

Sougrati Moulay (Al-Hassan) : L'historien Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi. Thèse Doctorale de troisième cycle. 1987.

Simou (Bahija). Les réformes militaires au Maroc de 1844 à 1912. Publications de la faculté des lettres et des sciences humaines-Rabat. Série : Thèses et mémoires N° 28. 1995.

Sourdel (Dominique et Janine) Dictionnaire historique de l'islam Paris P.U.F.

Tardieu (André) : Le mystère d'Agadir. Paris 1912.

Terrasse (Henry) Histoire du Maroc, des origines à l'établissement du protectorat Casablanca 1948.

Terrier (Auguste) Le Maroc Paris 1931.

Trenga (Victor) : L'âme arabo-berbère étude sociologique sur la société musulmane nord-africaine. Alger 1913

Zekri (Mustapha) : Le cheikh sidi Al-Aadj Ali Al-Darqâwî. Thèse de doctorat. 1997.

4 / Périodiques et autres sources **:**

Al-Alam n° 5081. 18 novembre 1963. voir BGR sous n° 4476

Al-Falah (Mohamed) Al-Alaoui : Réforme d'Al-Qrawiyine.In Amal.N° 25-26 .2002.

Al-Mamlaka Al-Maghribya : Al-lajna Al-Khâsa bi Al-takwîne. Al-mîthâq Al-watanî li Al-tarbya wa Al-takwîne. 1999.

Al-Mamlaka Al-Maghribya: Al-Jarîda Al-Rasmya : 'adad : 4977, 28 thî al-hijja 1422 H / 11 février. 2000.

Al-Mîthâq : (la tribune de la ligue des oulémas du Maroc) dans son numéro du 15 ramadan 1400 H / 30 juin 1980.

Al-moudhkkira al-wizâriya. N° 142 du 20 novembre 2002.(Circulaire pour la nouvelle appelation : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse)

Archives DAP**. Correspondance confidentielle du Général de Brigade AZAN, chef du commandement Agadir-Confins à DAP, Rabat, le 11.09.1941. (Même source, CADN**

Archives DAP. **Correspondance confidentielle du Général de Brigade AZAN, chef du commandement Agadir-Confins à DAP, Rabat, le 11.09.1941. (Même source, CADN) Le contenu de la correspondance n° 4350.DAP.C/2**

Article premier : « L'arrêté 101/53.DSP/RG du 27. 1.1953 est abrogé. » Article 2 « Le nommé Mohamed ben Mokhtar ben Hadj Ali dit « Fqih Derkaoui », marocain, né vers 1898 à Tafraout de Rqya ben Mohamed, domicilié à Casablanca, est placé en résidence forcée à Aghbalou N-kerdous. (Région de Meknès) Rabat le 18 Janvier 1954. Signé : Dutheil

Article unique Rabat le 27 Janvier 1953. Signé : Jean Dutheil. Voir arrêté du directeur des services de sécurité publique. CADN.

A/S. Mokhtar Soussi. N°501. Bureau régional. Confidentiel. Le Général de division DE LOUSTAL à Monsieur le directeur des affaires politiques -Rabat.(Marrakech le 3 Mai 1937) Voir CADN. Dossier 145A.

Bayanat hawla al-t'alim al -'atiq :Document du ministère des affaires islamiques. P :4/2002.

Bulletin quotidien d'informations du 2 Août 1947.Secrétariat général, région de Marrakech. CADN

Bulletin de renseignements (confidentiel). Signé : Le Lieutenant Colonel Mondet, chef du cercle de Taroudant le 28 novembre 1936. Source : Dossier nationalisme. Affaire Mohamed El- Mokhtar Soussi. CADN.145A

Bulletin de renseignements (confidentiel) : Agadir le 30 novembre 1936. Signé :Lt Lt-Colonel Vignoli chef du territoire d'Agadir, et le chef du bureau M. Raymond. Même source

Bulletin de renseignements concernant Si Mohamed El Mokhtar ben El Hadj Ali Soussi. Service des affaires indigènes. Signé : Général de division, Catroux. Le 9 octobre 1935. voir dossier 145A au CADN

Bulletin de renseignements (confidentiel). Signé : Le Lieutenant Colonel Mondet, chef du cercle de Taroudant le 28 novembre 1936. Source : Dossier nationalisme. Affaire Mohamed El- Mokhtar Soussi. CADN.145A

CD-ROM: Holy Quran. Sté Sakhr

Confidentiel. Emission du 19 Avril 1937. Radio-Séville. Adressé à Rabat. Direction A.P. Voir Archives CADN.

Contrôle des juridictions chérifiennes. N°2431.du 20 novembre 1935. Voir

même source : CADN.

Correspondance adressée à Monsieur le Général NOGUES Résident Général de France au Maroc, Signée par M.Coutard. Source : CADN

Correspondance concernant Mohamed El Mokhtar. N°961 Ccle adressée par Le Lieutenant-Colonel Mondet chef de cercle de Taroudant Au Lieutenant Colonel, chef du territoire à Agadir, en date du 15 Mars 1937. Source CADN. Dossier 145A

Copie d'une note n°8903 du 28 Juillet 1937 des services de police de Fès relative à Mohamed El Mokhtar Soussi. Bordereau d'envoi n°3076. Plitique indigène. CADN.

Copie télégramme à l'arrivée. Expédié de Marrakech le 15 Mars 1937 à 19h40. Source : CADN.

Copie de télégramme au départ.N°1308 TDAP/2 en date du 18Décembre 1942. Signé : Guillaume Voir CADN

Courrier confidentiel**. N°1991.C/R.M.A/2ind. Objet : Si Mokhtar Soussi. Signé : Le Général de**

Division, M.Martin. Région de Marrakech. Le 02/12/1942 . Voir : CADN

Courrier confidentiel et secret **N°1460.C/R.M.A/2Ind. Objet : Mohamed Mokhtar Soussi. Adressé au Directeur des affaire politiques à Rabat par Le Général Henry Martin, chef de la région de Marrakech, en date du 21 Août 1941. Source : CADN.**

Dahir du 22 rebia II 1375 (7 décembre 1955) relatif à la constitution du

Gouvernement

Dahir n° : 1.02.312 du 7 novembre 2002

Documentation française : Notes et études documentaires N° 1.986. Janvier, 1955.

Fiche de renseignements. N° 3698.RC/2/C. 28 Novembre 1951. Casablanca. Voir CADN

Jarîdat Al-Tajdîd. N° : 324. Jeudi 28 mars 2002.

Lettre adressée au Général chef de la région de Marrakech par le chef des

services Municipaux de Marrakech M. Couget.Voir dossier d'Al-Mokhtâr au

CADN. Fond Maroc, série direction de l'intérieur, sous-série dossier nominatif, article 145 A.

lettre n° 11.374 DAP/2 du 15 Novembre 1941

Libération détenu**. N°3392 DI . Rabat le 27 Juin 1954. Signé : Francis Lacoste**

Majallat Da'wat Al-haq. Ministère des affaires religieuses. Rabat. Voir les numéros de 1957-1958.

Majallat al-imâne. Hadj Ahmed Maninou :Hayat Mohamed Al-Mokhtar Al-Soussi in Al-imâne.N °113-114/1983.

Manuscrit de la médersa de Alma (Manuscrit) sans date.

Mémoire adressé au Résident général. Rabat. Voir archives CADN. Dossier Mohamed El Mokhtar Soussi. 145A

Notices biographiques. Dossier Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi. Centre

d'archives diplomatiques de Nantes. CADN. Fond Maroc, série direction de

l'intérieur, sous- série dossier nominatif, article 145 A.

Note confidentielle. N° 957/R.C/2/P/C. Adressée à la DAP.Signé : Le Général AZAN . Le 30 Août 1941. Voir CADN .

Note de renseignements : Politique indigène de sécurité. CADN de Nantes. Fond Maroc Dossier : Mokhtâr Soussi. Article 145 A.

Note n°7/Tf/C. Objet : Si Mohamed El Mokhtar Soussi. Signé : Termignon, chef de l'annexe des affaires indigènes de Tafraout. Le 29 Janvier 1943. Source : CADN

Note de renseignements **du 6 Novembre 1952. Casablanca. Voir CADN**

Note de renseignements**. Rabat le 17 Avril 1943. Voir CADN**

Note de renseignements. N° 2746/RG. Signé : Lafitte. Le 16 Octobre1946. Casablanca. Voir CADN. 145A.

Note de renseignements**. N° 1001C/AM. Délégation aux affaires urbaines en date du 19 mai 1951. Dossier : Notices biographiques. Source : CADN.**

Note de renseignements. Objet Envoi en résidence forcée. Voir CADN .

Politique indigène. Objet : Enseignement privé musulman. Mohamed El Mokhtar. Courrier confidentiel, signé par le Général DE LOUSTAL le 5 décembre 1936, et adressé à la résidence générale. Voir Dossier 145A au CADN

Quotidien de rabat. N° 49-50-51-52 des deux mois de février et mars. 1950.

Rapport secret. N°2115. Signé : M. Le Colonel chef de la région de Marrakech , le 30Juin 1947. Même source précédente

Requêtes adressées au Résident Général par les habitants de Marrakech (original en langue arabe le 28 Juin 1937 et revêtue de 280 signatures) Voir Archives du CADN. Affaire : Pétition et demandes en vue libération Si Mokhtar Soussi. Dossier :145A.

Royaume du Maroc : Bulletin officiel n° 3648 du 11 Dhî Al-Hijat 1402 H (29 septembre 1982).

Services municipeaux. Correspondance N° 61 S.O.C : Objet ; Enseignement privé musulman - Mohamed el Mokhtar. Archives diplomatiques de Nantes. dossier nominatif, article 145 A

Services municipaux. N°56 S.O./C. Objet : Enseignement privé musulman. Si Mohamed El Mokhtar Ben El Hadj Ali Soussi. Signé : Couget. Le 23/11/1936. Voir CADN. Dossier 145A.

Site web : http://www.lyceefr.org/histoire.htm

Union des écrivains marocains en collaboration avec le conseil municipal de la ville d'Agadir : colloque organisé le 21/22/23/ décembre 1984.

Biographie de Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi

1318 H / 1900	Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi est né dans le village d'Ilgh à Dou-gadir, cercle de Tafraout (Anti-Atlas) Fils de feu Si El Hadj Ali ben Ahmed, cheikh de la grande zaouia Derqaouia d'Ilgh et de Rqya bent Mohamed qui a initié à El Mokhtar les premiers pas dans le domaine de l'enseignement, avant que celui-ci atteigne l'âge d'aller chez le faqih
1323 - 1326 H / 1905 - 1908.	Il fréquente la zaouia locale et approfondit ses connaissances de l'alphabet arabe et les ahzab coraniques chez sidi Abdellah Al-Ifghlâlî Al-Agmârî, grâce à qui, il a appris par coeur le Coran en entier.
1327 H / 1909	Son père le conduit avec ses deux frères, Ahmed et El Habib à Al-'Argoub, près d'Ilgh chez sidi 'îssâ Al-Agmârî, où il passe un séjour de sept mois avant de rejoindre un autre village Achtouken entre Agadir et Tiznit.
1328H/1910	Son père le conduit de nouveau dans son village natal, Ilgh où il approfondit encore plus ses acquis coraniques.

1329 - 1331 H / (1911 - 1913)	Son père meurt, son frère Mohamed El khalifa et les fouqara le prennent en charge et fréquente la médersa d'Ighchân pendant deux ans et dans laquelle enseigne Si Abdellah El Ilghi, fils du fondateur de la médersa. Il y apprend la littérature, la grammaire et le fiqh. Deux ans plus tard il quitte pour une autre.
1331 - 1332 H / (1913 - 1914)	Il fréquente la médersa de Boun'mân, mais ne s'intéresse pas aux études comme auparavant et change encore de médersa.
1333 - 1337 H / 1914 - 1918	Il fréquente la médersa de Tankert à Ifrâne chez le grand poète Al-Tâher Al-Ifrânî, assisté par deux grands fouqaha et étudie le *tassawouf*. Il y reste quatre ans environ en prenant goût principalement aux arts littéraires, ce qui lui a permis de surpasser ses collègues.
1337 H / 1918	Il commence déjà à écrire la biographie de son père sidi Al-Hadj Ali Al-Darqâwî
1338 H / 1919	Il arrive à Marrakech et fréquente la faculté Ibn Youssef et étudie les 'ouloum après avoir passé quelque temps aux alentours de Marrakech, dans la médersa de Saidat.
1342 H / 1923	Arrivée à Marrakech du grand cheikh salafi Abou Chouaïb Al-Doukkâlî qui a influencé Al-Mokhtâr. L'influence du maître le pousse à se consacrer totalement aux études en se détachant progressivement de la confrérie Derqaouia.
1344 H / 1925	A l'âge de 25ans, Al-Mokhtâr Gagne Fès avec ses deux frères, s'installe à la médersa Al-Bou'nânya et fréquente les cours de l'université d'Al-Qarawiyine. Période fertile pour lui sur le plan scientifique et politique. L'influence d'un autre cheikh, Mohamed ben Larbi Alaoui est marquante par l'esprit du mouvement salafia. Al-Mokhtar chage radicalement d'idée en se forgeant un principe moderne basé sur la vraie souna.
le 12 Rajab 1344 H (27 janvier 1926)	Il participe à la création d'une association politique secrète présidée par Allal Al-Fassi, dont le but est de former les compatriotes, pour lutter contre le colonialisme, et une autre à caractère intellectuel, présidée par lui-même, dont le but est de former les bons orateurs.
1347 H / 1928	Al-Mokhtâr prend fuite et se rend à Rabat avec ses deux frères. Il assiste aux cours de grands oulémas. N'ayant pas pu se rendre en en orient pour étudier, Il abandonne les études.
1348 H / Juin 1929	Il s'installe de nouveau à la zaouia de Rmila en face de la mosquée de Bab Doukkala à Marrakech. Il se consacre à l'enseignement et exerce d'autres activités. Les élèvent viennent de partout pour étudier chez Al-Mokhtar, qui ne se plie pas devant les obstacles.
1349 H / 1930	Son cousin le f*aqi*h sidi Ibrahim le rejoint à Marrakech et l'aide dans sa tâche d'enseignant.
1930	Il est surveillé discrètement par les agents de la direction des services de sécurité et les rapports commencent à se multiplier à propos des ses agissements.
1354 H / 1935	- Il devient la cheville ouvrière du premier mouvement nationaliste esquissé lors de la reconstruction de la société de bienfaisance musulmane. - Al-Mokhtâr est reconnu officiellement 'alim à la faculté de ibn Youssef par les autorités. Il se marie avec Safia, fille d'un partisan de la confrérie Derqaouia

	Il collecte des données pour son ouvrage : Mourrakouch fi 'asriha al-dhahabî Il donne une ijâzat au cadi Abderrahman, son ancien élève
1355 H 1936 / 1937	Il devient vice-président de l'association de bienfaisance de Marrakech.
28 Dhou Al-hijja 1355 H 12 mars 1937	Il est mis en résidence forcée à Ilgh son village natal par arrêté Viziriel pris en date du 26.02.1937. Il commence à collecter des données pour son encyclopédie Al-Maasoul.
Entre 1361 et 1364 H 1942 - 1945	Il écrit son ouvrage : Khlâl Jazoula après avoir faits des tournées dans tout le Souss.
18/12/1942	Mise en résidence forcée rapportée par arrêté Viziriel du 18/12/1942.
1364 H / 1945	Retour de l'exil et installation à Marrakech mais toujours sous surveillance.
1365 H / 1946	Il est parmi les membres de la délégation officielle envoyée au Pèlerinage
1367 H / 1948	Il participe aux travaux du congrès des deux enceintes sacrées en Tunisie.
1950	Il se fait remarquer lors du séjour du Sultan à Marrakech, en prononçant un discours, à l'occasion de la pose de la première pièrre de la médersa de « Riad El Arous » Après la crise entre le palais et le pacha de Marrakech Si Thami El Glaoui, Al-Mokhtâr quitte la ville pour Casablanca.
1951	Il s'installe à Casablanca. Il s'est fait remarquer pendant la période du Ramadan à la grande mosquée de la nouvelle médina.
22 Rabi' II 1372 H 10 Décembres 1952	Il est arrêté de nouveau à Casablanca chez son ami Mohamed Al-Hamdâwî
27/01/1953	Il est placé en résidence forcée à Tinjdad.
1372 - 1373 H 1952 - 1953	Il commence à écrire son ouvrage : Mou'taqal Al-Sahrâ'
18/01/1954	Il est placé en résidence forcée à Aghbalou N-Kerdous.
29/06/1954	L'arrêté de mise en résidence forcée, n°38/54 DSP du 18/01/54 est abrogé.
1374 H / 1954	Al-Mokhtâr, au cours de la même année, choisit pour son état civil le nom de Rida Allah.
17/12/1955	Il est nommé ministre des Affaires Religieuses dans le le premier gouvernement formé par Embarek Bekkaï
27/10/1956	Il est nommé membre du conseil consultatif de la Couronne et cadi des palais royaux. Il exerce ses fonctions sous les gouvernements de Embarek Bekkaï, Ahmed Balafrej, Abdellah Ibrahim et Bahnini M'hamed.(13 novembre 1963 au 19 août 1964)
1960	Il publie son premier ouvrage : Souss Al-'Aâlima
Entre 1960 et 1963	Il imprime Al-Ma'soul , son encyclopédie de vingt volumes

1383 H / 17nouvembre1963	Al-Mokhtâr meurt à la suite d'un accident de voiture du retour de Marrakech vers fin Octobre. Il est enterré dans le cimetière des Chouhada, près de la tombe du martyr Allal ben Abdellah.

Système de transcription adopté

أ	=	a	ض	=	d
ب	=	b	ط	=	t
ت	=	t	ظ	=	z
ث	=	th	ع	=	'
ج	=	J	غ	=	gh
ح	=	h	ف	=	f
خ	=	kh	ق	=	q
د	=	d	ك	=	k
ذ	=	dh	ل	=	l
ر	=	r	م	=	m
ز	=	z	ن	=	n
س	=	s	و	=	o, o u ,u , w
ش	=	ch	ه	=	h
ص	=	s	ي	=	Y, i

Les voyelles longues sont marquées par l'accent circonflexe : â, û, ô, î

Glossaire

Achbbouh : Méthode qui consiste à soulever *l'amhdâr* par quatre *imhdâren*, face et ventre en bas pour que l'enseignant le fustige.
'Achoura : Fête du dixième jour du mouharram, premier mois musulman.
Adoukou : Babouche,
Adouwal : Groupe des i*mhdâren*, élèves, qui font des tournées pour collecter de quoi faire la zerda, fête.
Afchcou : Récipient.
Agdâl : Mot Berbère désignant l'interdiction de procéder à la récolte avant la permission de la jma't.

Aghâd : Feu autour duquel on procède à la lecture des planchettes quand il fait nuit..

Aghzen : L'ogre.

Aglatt'nt : Suspendez-les !. (Les planchettes).

Agmmaï : L'épellation de l'alphabet.

Ahanou : Chambre.

Ahidour : Peau de mouton.

Ahjjam : Le barbier.

Ahouach : Danse berbère collective dans le Souss.

'Ajam : Toute personne qui n'est pas arabe.

Akhourbîch : Petite pièce où l'on allume un feu de bois soit pour l'étude soit pour faire bouillir l'eau destinée aux ablutions. Les murs sont enfumés et noirs de suie.

Akouraï : Le bâton.

Al-'âlimya : Certificat des études supérieures.

Al-Basmalah: C'est la formule inaugurale du rite islamique. La formule complète est : Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux (Bismi Allah Al-Rahmân Al-Rahîm).

Al-Bsiss : Aliment à base de farine d'orge grillée mélangée avec de l'huile.

Al-fajr : Prière de l'aube (facultative, elle n'est pas au nombre des cinq prières canoniques).

Al-Foutouh : Ce qu'on donne aux *tolba* ou aux marabouts afin que les voeux soient exaucés.

Al-Hizb : Pluriel. Al-Ahzâb. Un *Hizb* représente un soixantième du Coran. En tout, il y a 60 Ahzâb. Certaines personnes jurent même sur les 60 Ahzâb pour les croire sur parole. Il faut noter aussi que le *Hizb* coranique n'a rien avoir avec le *Hizb* en politique qui signifie parti.

Al-'Ichâ : Dernière prière de nuit

Al-Istisqâ : Prière pour demander de la pluie en cas de sécheresse.

Aljabd : Tirage d'un trait sur la planchette pour la correction d'une faute.

Al-Janâza : Les obsèques. Prière des obsèques.

Al-Jarîda Al-Rasmya : Le bulletin officiel.

Al-Jawi : Benjoin.

Al-kbl : Le ligotage avec des chaînes.

Al-Khirqa : Le froc.

Al-Krraj : Morceau de bois bien taillé pour frotter la planchette lors de la mémorisation, souvent provenant d'olivier.

Al-Maghrib : Endroit où se couche le soleil, mais désigne aussi la prière juste après le coucher du soleil,

Al-Maïda : Une sorte de petite table en bois circulaire pour manger.

Al-Mamlaka Al-Maghribya : Le Royaume du Maroc.

Al-Maqsourt : Grande chambre réservée aux prières,

Al-Mawlid : Fête célébrée au 12ème jour du mois de Rabî' Al-Awal du calendrier de l'Hégire.

Al-msâfr : Littéralement voyageur. Celui qui se déplace à la recherche du *'ilm*. Pluriel : **Al-msâfrîne**.

Al-mstart : La règle.

Al-Qâri' : Le lecteur du Coran.

Al-qazbour : Coriandre.

Al-qlm : La plume.

Al-Râtib : Constant.

Al-rwâïs : Les musiciens.

Al-Safa : Lieu sacré de la Mecque.

Al-Tâ't : L'obéissance.

Attafrîq : Coran divisé en douze livrets, dont chacun contient cinq Ahzâb.

Al-'wâchir : Vacances à l'occasion des fêtes religieuses chez les musulmans.

Al-Zouhr : Prière du début de l'après-midi.

Amakhlaw : Le fou.

'Ambr : Ambre.

Amghâr : le cheikh de la tribu.

Amhdâr : L'élève qui apprend le Coran. Le pluriel est imhdâren.

'Ämma : Population analphabète.

Amzwar : Personne qui commence la première, les labours pour que les récoltes soient favorables, grâce à sa *baraka*.

Anmouggar : Moussem ou rencontre annuelle.

Asîl : Originel.

Asqsi : Demande en mariage,

Assaïss : Champ qui débute toujours par trois points (..), et qui lie l'ancienne face de la planchette à la nouvelle.

Assoufgh : Appelé aussi Sloukt qui signifie l'achèvement de la lecture de tout le Coran.

'Atîq : Adjectif qui signifie antique, ancien, vétuste.

'Atîqa : féminin de Atîq.

Awâl n'Rbbi : Parole de Dieu.

Ayour : La lune ou mois.

Azarif : L'alun.

Azzga : L'aumône légale.

Azzraï : Contrôle et correction des planchettes par l'enseignant.

Baqchich : L'humoriste pour faire rire les gens.

Baraka : Bénédiction. Elle est le symbole de droiture et de sainteté. Elle matérialise la présence généreuse des saints.

Bour : terre irriguée uniquement par les pluies.

Chard : Contrat établi avec un enseignant ou rétributions qui lui sont données annuellement.

Char'ya : Branche se rapportant aux études de la chari'a islamique.

Dhikr : Invocation Grâce à laquelle on s'approche de Dieu.

Dîwân : Recueil.

Faqih : Enseignant des sciences religieuses aux *tolba* les plus avancés. Pluriel: Fouqa**h**a.

Faqira : Littéralement de l'arabe, pauvre. La pauvreté devant Dieu.

Farajya : Vêtement blanc sous la djellaba, mais sans capuchon.

Fouqah**a** : Voir faqi**h**;

Fouqara : Pluriel du faqîr: Pauvre devant Dieu.

Fouqya : Vêtement de dessus comme une djellaba mais sans capuchon.

Hadith : Propos ou récits attribués au Prophète.

Hadya : Ce que l'on donne de son propre gré et qui peut être même la lecture du Coran.

Haïlala : Lâ ilâ**h**a illa Allah (Il n'y a de Dieu que Dieu).

Hanz**al ou Aferzîz en berbère:** Coloquinte.

Harka : Mouvements et déplacements des troupes du Makhzen en campagne pour soumettre des tribus dissidentes.

Hawâchî : Les gloses.

Hrî : garde-manger.

Hrouz : Pluriel de *Harz*: Talisman pour garantir la protection à tous ceux qui le portent..

Idhn : Permission.

Ijâzat : Une sorte de certification ou sanction obtenue par le disciple d'un grand érudit musulman et attestant de sa capacité à transmettre sans omission et sans ajouts un enseignement traditionnel.

Ikhs : littéralement os. C'est le groupe patriarcal et agnatique.

Inflass : Le singulier de Anflous qui signifie confiance ou 'amine' en arabe. Les Inflas sont porte-bonnheur 'Inflas el khir'.

Islân : Pluriel de Asli, le jeune marié. Le féminin est la Taslite, la jeune mariée.

Isnad : Chaîne de garants lors de la transmission du *ilm*.

Jâmi' : Grande Mosquée.

Jarâtime : des germes.

Jibril : Gabriel, l'ange transmetteur de la révélation au Prophète.

Jma't ou jm'a : Communauté.

Ka'ba: Foyer du sanctuaire sacré de la Mecque.

Kafour : Camphre,

Katâtîb : Pluriel de kouttâb : Endroit où l'on enseigne le Coran aux enfants surtout dans le milieu urbain avant leur scolarisation mais qui est actuellement concurrencé par l'enseignement préscolaire et les jardins d'enfants.

Khâṣa : L'élite de la population.

Khatma : Mot arabe équivalent au mot berbère, Sloukt ou Assoufgh. Achever la lecture du Coran en entier lors d'apprentissage.

Khouṭba : Prône religieux.

Kkose : Quatre

Kounnach : Cahier.

Krâd : Trois.

Labkhour : L'encens.

Lamdâïrs : Les médersas

Lamderst : Médersa.

Lamhi : Lavoir ou les imhdâren lavent leur planchette.

Lanṣâṣ : Petits poèmes facilitant l'apprentissage des règles de l'écriture Coranique.

Laqḍib : Foulard multicolore en soie.

Mallah ou mellah : Endroit où les juifs vivent en communauté.

Microubât : Des microbes.

Mihrâb : En berbère Soussi Talimamt. Niche dans l'un des murs de la salle des prières ou Al-Maqsourt.

Mouḍa' : Localité.

Mouqqaddem : Le chef élu par les *tolba*.

Mouridîne : les disciples d'un cheikh soufi, d'une confrérie ou d'une tarîqa.

Moussem : Rassemblement populaire autour d'un marabout. (Foire annuelle)

Mrâw : Dix

Msid : Mot venant de Masjid, mosquée. Endroit où l'on enseigne aux petits les initiations au Coran, surtout dans le secteur urbain.

Nâm : Oui

Nzaḥa : Fête annuelle des *tolba*, où l'un d'eux est élu en tant que sultan durant une période limitée.

Ouchen : Le loup.

'Oud Al-qmârî : Aloès,

'Oujmat : C'est le manque de correction linguistique. Peuple non arabe.

Oumma : la communauté des croyants.

Ouzoum : Le jeûne.

Rak'a : Cours cycle de posture de la prière musulmane.

Razmatâss : lâchez-le !.

Ribat : Camp retranché, où se réunissent les moujâhidîne, devenue par la suite zaouia ou médersa.

Riwayat : Récits par chaîne de garants.

Sâ : Sept.

Sadatna : Nos seigneurs.

Salafya : Le fait de suivre le chemin des pieux ancêtres musulmans et de se garder de l'hérésie.

Salât : Prière

Sansâr : En arabe : Salsâl. Calamite. Une sorte d'argile pour enduire les planchettes.

Sdîss : Six.

Siba : Désordre et absence de sécurité.

Sîne : Deux

Sîne d'mrâw : Douze

Sirwal Aqendrissi : Le pantalon traditionnel marocain

Sloukt *:* Voir Assoufgh et khatma..

Smah : L'encre utilisée par les imhdâren pour écrire sur leur planchette.

Smmouss : Cinq

Souk 'Okâz : Moussem de rencontres littéraires connu chez les Arabes avant l'Islam, où les poètes arabes se rencontraient pour réciter leurs poèmes et s'adonner à la compétition.

Sounna : Tradition islamique, telle qu'elle est léguée par le Prophète.

Tachelhit : Le berbère du Souss.

Tafaska : La fête du mouton ou l'animal à immoler.

Taghzent : L'ogresse.

Tagoulla : La bouillie.

Tagouste : Pieux en bois ou en fer.

Taguiya : Petit bonnet.

Taïfa *:* Communauté religieuse.

Taleb : Le quêteur du *'ilm* ou l'enseignant dans la mosquée ou dans la médersa coranique. Pluriel : *Tolba*.

Talimâmt : En arabe : Mihrâb. Niche dans l'un des murs de la salle des prières ou Al-Maqsourt :

Salle des prières.
Tallouht : Planchette.
Tâm : Huit.
Tamghra : La noce
Tanast : Clepsydre très largement répandue au sud de l'Atlas marocain pour mesurer le temps d'irrigation.
Tanoutfi : Citerne souterraine pour garder les eaux des pluies.
Taqbilt : La tribu.
Taqourchalt : petit morceau d'une planche pour le petit amhdâr débutant.
Tarîqa : Moyen ou chemin initiatique grâce auquel un mystique peut atteindre la pleine connaissance de la vérité soufie.
Tartbit : Repas qu'une famille envoie régulièrement à un taleb/étudiant étranger, adopté par celle-ci.
Taslya : Bénédiction et salut de Dieu sur lui (le Prophète).
Tawmmist : Amulette.
Tazallite : Prière.
Tazoult : Antimoine. Kohol.
Tifrawîne : Petites ailes en papier destinées à être brûlées.
Tikinte : Grande marmite.
Timzguida : La mosquée. Le pluriel est : Timzgadiwîne.
Tiqidt : Pointes de feu.
Tirkmine Qournine : Navets secs.
Tzâ : Neuf.
Wird : Acte d'adoration déterminé dans un temps régulier. Le vocable dérive du mot 'wird' qui signifie : stationner sur un point d'eau pour boire ou puiser. (Pluriel : Awrâd.)
Yâne d' mrâw *:* Onze.
Yâne : Un.
Zaouite : Mot berbère désignant la zaouia.
Zarga : Manière qui consiste à suspendre l'élève à punir.
Zerda : C'est tout simplement une petite fête pour se détendre et bien manger.

Index des noms des lieux

A

Achtouken : 37, 111, 113, 144, 199, 269, 28.

Adouz : 88, 154, 260, 280

Afghanistan :44, 280.

Afrique : 7, 8, 9, 22, 169,196, 262, 263, 280.

Agadir :10 , 14, 25, 37, 52, 64, 65, 70, 71, 75, 76, 78, 79, 121, 158, 208, 213, 216, 220, 221, 223, 236, 247, 258, 259, 263, 264, 265, 266, 268, 269, 280.

Aghbalou : 82, 83, 103, 257, 265, 272, 280.

Aglmîm : 9, 280.

Aglou : 33, 89, 108, 150, 223, 230, 280

Aït 'Amr : 113, 280.

Aït Abdellah :33, 65, 280

Aït Baha :223, 280.

Aït Bamrân : 9, 280

Aït Bou Al-Sbâ' : 40, 280

Aït I'zzâ : 119, 280.

Aït Melloul : 247, 280.

Aït Mzâl :223, 280.

Aït Rkha : 89, 280.

Aït Swâb : 151, 280.

Aït Wafqâ : 154, 258, 261, 280.

Aix-les-bains : 83 , 280

Ajichtîm : 90, 280.

Al-'Argoub:37, 269, 280.

Al-Azhar : 126, 153, 280, 196.

Al-Dchaïra : 37, 280.

Alger : 10, 11, 262, 264, 280.

Algérie : 28, 44, 151, 199, 280.

Allemagne : 11, 280

Alma : 124, 267, 280.

Al-Ma'der : 151, 280.

Al-Maghrib Al-Aqsâ :258, 259, 260, 261, 280.

Al-Qaïrawan: 9, 280.

Al-Qarawiyîne :3, 44, 63, 126, 149, 194, 196, 197, 198, 205, 216, 230, 240, 245, 246, 248, 259, 263, 264, 265, 266, 268, 269, 280.

Al-Safa :57, 275, 280.

Andalousie : 151, 280

Anti-Atlas : 7, 14, 36, 65, 269, 280.

Atlantique : 7, 8 , 280.

Azarif : 90, 280.

B

Bâb Doukkâla : 52, 53, 60, 64, 270, 280.

Banî Daghough : 215, 280

Banî Hassan 9, 280.

Benjelloun mosquée:81, 280.

Bilad Jazoula : 8,280

Boun'mân: 37, 39,154, 260, 281

Byougra: 213, 281

C

Caire : 156, 207, 281, 196.

Cantin : 8, 281.

Casablanca : 7, 8, 10, 25, 27, 28, 49, 51, 69, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 92, 98, 108, 147, 149, 150, 158, 168, 194, 205, 206, 207,208, 209, 213, 215, 217, 222, 256, 258, 259 260, 261, 262, 263, 264, 265, 267, 268, 271, 272, 281, 317.

Celle-Saint- Cloud : 83, 281

Chbanats : 9, 281.

Chenqit : 9, 281.

Chyadma : 221, 281

Congo :11, 281.

Cordoue:182, 281

D

Damas:101, 281.

Dar'a : 8, 9, 281.

Derb Achr Oujouh:60, 281.

Derb ibn Al-'Alya : 81, 281.

Derb N'Kel: 61, 281.

Derb Sultan : 81, 281

Derb Zaouia: 59, 63, 281, 306.

Dern : 8, 14, 281.

Dou-Agadir : 15, 29, 36, 269, 281.

E

Egypte : 2, 38, 44, 46, 47 54, 111, 126, 151, 157 , 195, 207, 221, 227, 243, 281.

El jadida : 204, 281

Empire romain : 8, 281.

Essaouira : 40, 70, 204, 223, 281.

Europe : 139, 169, 198, 209, 235, 281.

F

Fdâla : 8, 92, 256, 258, 281.

Fès : 2, 10, 11, 28, 30, 38, 44, 45, 46, 52, 53, 55, 63, 64, 69, 73, 78, 89, 93, 96, 110, 111, 120, 125, 126, 128, 146, 150, 151, 157, 158, 185, 194, 195, 197, 198, 204, 205, 207, 215, 216, 221, 262, 266, 270, 281, 317

France : 8, 11, 63, 72, 73, 79, 110, 171, 194, 195, 196, 200, 203, 230, 235, 262, 263, 266, 281.

G

Gsîma : 7, 144, 281.

H

Haha : 7, 70, 78, 96, 221, 223, 281.

Hilâna :189, 281

I

Ida Ou'issî : 166, 281

Ida Oultit : 9, 281.

Ida Ousmlâl : 236, 282.

Ida Outanâne :70, 124, 282.

Ida Ouziki :65, 282. .

Ifrâne : 7, 37, 269, 282

Ighchân : 37, 40, 109, 269, 282

Igherm :70, 282.

Ijrrârn : 89, 282.

Ikly : 15, 282.

Ilgh : 16, 20, 25, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 51, 69, 70, 72, 77, 78, 87, 89, 93, 95, 96, 102, 104, 105, 152, 246, 269, 271, 282, 303

Iligh :13, 15, 20, 24, 45, 54, 56,65, 67, 87, 88, 126, 204, 257, 259, 262, 263, 282, 303

Inde : 44, 282.

Iraq :44, 282.

Irsmouken : 134, 282.

J

Jazoula : 7, 8, 9, 12, 15, 49, 87, 88, 90, 92, 103, 127, 212, 219, 257, 271, 282.

K

Ka'ba : 57, 118, 277, 282.

Kénitra : 206, 282.

Khénifra :91, 282.

Kissaria Sbata:81, 282

Koufa : 171, 282.

L

Lakhsâs:138, 282.

Lamzâr: 247, 248, 282

Liban: 195, 282.

M

Maghreb:9, 46, 104, 147 , 151, 263, 282.

Makka (Meque): 57, 282.

Maroc: 2, 5, 8, 10, 11,12, 13, 14,17, 24, 26, 28, 32, 44, 47, 52,53, 54, 55, ,59, 63, 65,66 , 72, 73, 78,

83, 94, 84, 86, 91, 100, 105, 110, 111, 122, 115, 123, 139, 144, 146, 149, 151, 157, 158, 165, 180, 185, 190, 192, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 202, 203, 204, 205, 208, 209, 212, 213, 215, 224, 230, 231, 234, 242, 247, 252, 262263, 264, 265, 266, 267, 268, 275, 282.

Marrakech: 4, 12, 28, 30, 33, 38, 40, 41, 42, 43, 44, 47, 49, 50, 51, 52,53, 54, 55, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 76, 77, 78, 79, 80, 83,84, 86,87, 90, 91, 95, 96, 97, 101, 110, 111, 118, 125, 126, 128, 146, 150, 155, 158, 167, 185, 195, 204, 205, 206, 207, 208, 214, 215, 216, 217, 218, 224, 226, 227, 229, 230, 251, 252, 253, 265, 266, 267, 268, 270, 271, 272, 282, 298, 303, 306, 317

Massa : 7, 9, 27, 94, 150, 222, 223, 244, 257, 282.

Médine :34, 282, 311. ,

Meknès : 82, 226, 265, 282.

Meque :57, 282.

Mohammadya :92, 282.

Mourrakouch :7, 70, 259, 271, 282.

Moyen Atlas : 91, 282.

O

Ouarzazat : 223, 282

Oued Noun : 8, 9, 112, 127, 282

Oued Souss : 7, 283.

Oujda : 69, 112, 206, 283.

Oulad Jarrar : 9, 283.

Oulad Taima : 10, 283.

Oum Jrid : 10, 283.

Q

Qouraych : 57, 283.

R

Rabat : 14, 27, 30, 46, 48, 52, 53, 55, 58, 66, 69, 71, 72, 74, 75, 77, 78, 79, 80, 82, 83, 84, 96, 102, 103, 183, 199, 204, 205, 214, , 215, 216, 221, 224, 226, 234, 248, 257, 260, 261, 262, 264, 265, 266, 267, 268, 270, 283,317.

Raoud Al-Arous :215, 283.

Rmila : 52, 54, 55, 59, 62, 67, 68, 75, 79, 103, 203, 206, 211, 215, 223, 229,248, 253, 270, 283, 306.

S

Al-S'aïdât : 42, 283.

Safi :69, 204, 283.

Sahara :7, 8, 9, 54, 93, 247, 253, 283.

Salé :78, 83, 204, 215, 283, 309.

Sidi Bibî : 119, 189, 223, 283.

Sidi bou'thmân : 12, 283.

Sidi Mzâl : 119, 189, 283.

Sktâna : 8, 283.

Soudan : 16, 283.

Souss : 2321

Syrie : 44, 195, 283.

T

Taddârt : 189, 283.

Tafilalet : 51, 79, 93, 99, 102, 218, 283, 317.

Tafraout : 8, 28, 70, 78, 82, 90, 258, 265, 267, 269, 283, 305, 306.

Tahwawt : 15, 283.

Takaoust : 7, 283.

Talbourdjt : 208, 283.

Taliwîne : 223, 283.

Tamanar : 223, 283.

Tamgrout :27, 223, 283.

Tanger : 10, 207, 215, 262,283.

Tankert :37, 39, 154, 269, 283.

Taou'lla t :119, 283.

Taroudant : 7, 12, 64, 65,70, 71, 72, 89, 99, 111, 126, 152, 208, 211, 213, 214, 219, 221, 222, 223, 224, 225, 229, 236, 244, 247, 248, 253, 260, 265, 266, 283, 321

Tata : 8, 283.

Taza : 69, 206, 283.

Tazerwalt : 18, 19, 68, 88, 227, 263, 283

Tazmmourt :236, 283.

Tétouan : 90, 150, 158, 198, 206, 219, 257, 283.

Tidssi : 10, 283.

Timgguiljt : 28, 90, 110, 128, 152, 283

Tinjdad : 82, 94, 218, 272, 283.

Tiznit :11, 18, 20, 28, 33, 37, 78, 88, 89, 108, 216, 222, 223, 230, 244, 245, 259, 269, 284, 306.

Tunisie : 44, 54, 80, 99, 271, 284.

Turquie : 44284

Y

Yathrib : 34, 284.

Z

Zagoura : 27, 284.

Zaïtouna : 227, 284

Index des noms des personnes

A

Abbas ben Brahim :62, 285, 302.

A. Chaouite : 136, 262, 285

Abdellah ben brahim : 73, 187, 285.

Abdellah Ibrahim : 84, 272, 285.

Abdelaziz ben Abdellah : 183, 231, 285.

Abdelkader Hassan :60, 73, 285.

Abderrahman (cadi): 147, 238, 271, 285.

Abderrazzâq Al-Qachânî : 34, 285.

Abî jafar : 285, 311

Abou Al-Hassan Ali : 158, 285.

Abou Al-Qassim Fakhri: 13,18, 27,57, 77, 173.

Abou Ali ibn abî Sâlih :9, 285

Abou Bakr(Calife) : 175, 285

Abou Dâwoud : 164, 285

Abou Houraïra : 159, 285.

Abou Lahab : 57, 285.

Abou Tâlib:57, 285.

Afa Al-Houssaine : 7, 28, 222, 258, 285.

Afa Omar : 7, 9, 258, 285

Afîf Ahmed :226, 285

Aït Boumhaout Mohamed : 8, 110, 236, 237, 238, 258, 285.

Akenssouss : 28, 285

Al-Abbâdî Al-Hassan : 49, 149, 158, 247, 258, 285

Al-Abbâs Bennânî : 45, 285.

Al-Achmounî :153, 285

Al-'Adwî Ahmed : 226, 285.

Al-Adouzî Mohamed : 35, 157, 285.

Al-Adouzî Larbi ben Ibrahim :127, 285.

Al-Agmâr î Issâ : 37, 285.

Al-'Aïnî Ahmed : 151, 285.

Al-Akhdarî :164, 160, 285.

Al-'Alamî Moulay Ahmed : 40, 285.

Al-Alaouî Mohamed ben Larbi: 45,270, 285.

Al-Alaouî Moulay Al-Sddîq: 45, 285.

Al-Alaoui My Said: 208, 285.

Al-Amanouzî Mohamed: 152, 285

Al-Amir : 157, 285

Al-Aqqâwî Ahmed: 226, 285.

Al-'Aroussi ben Abdellah Al-Jirârî: 41, 285.

Al-'Atîq Mohamed ben Ahmed:135, 285.

Al-Azharî : 153, 285.

Al-Bahloulî Bouchaib: 40, 285.

Al-Baïhaqî : 22, 285.

Al-Bakkârî Sâlih: 203, 258, 285.

Al-Balghitî Moulay: 45, 285.

Al-Baqîlî Yahya Al-wangdây: 153, 285

Al-Bâroudî Mohamed: 56, 285.

Albertini E: 10, 262, 285.

Al-boubkrî Al-Houziwî:187, 258, 285.

Al- Boukharî: 21, 39, 42, 45124, 151, 152, 172, 184, 258, 286.

Al-Boun'mani: 7, 222, 286.

Al-Bousaïrî Mohamed Charaf Al-Dîne Al-Imâm: 111, 184, 286.

Al-Byâz : 69, 286.

Al-Châfiî : 237, 258, 286.

Al-Châtibî Abou Ishâq : 150, 286.

Al-Chawchâwî : 150, 189, 286.

Al-Châwî Bouchaib : 42, 286.

Al-Chlih Mustapha :258, 286.

Al-Dardir : 158, 182, 286.

Al-Darqâwî Abderrahman: 218, 286.

Al-Darqâwî Ali : 33, 34, 256, 264, 270, 286.

Al-Darqâwî Larbi: 28, 286.

Al-Darqâwî Lissân Al-Dîne: 226, 286

Al-Dassouqî : 182, 286.

Al-Dbbâgh Mohamed:42, 286.

Al-Dhahbî Ahmed Al-Mansour: 87, 286.

Al-Dimiarî : 39, 184, 286.

Al-Doukkâlî Abou Chouaib: 41, 68, 259, 270, 286.

Al-Falah Mohamed Al-Alaoui: 298, 259, 265, 286.

Al-Faqîh Sidi Ahmed: 97, 257, 286.

Al-Farsîwî : 45, 286.

Al-Fâssî Allal: 63, 64, 69, 70, 286.

Al-Fâssî : Abdessalam : 151, 286

Al-fâssî Ahmed ben Al-Mawâz:96, 286.

Al-Fâssî Ibn Abdessalam: 151, 286.

Al-Fâssî Ibn Achir Al-Ansârî :53, 156, 181, 286.

Al-Fâssî Mohamed : 105, 286.

Al-Fâssî Moulay Ahmed : 43, 286.

Al-Gharbî Mustapha :46, 286.

Al-Gharnâtî Abou Baker Mohamed : 158, 286.

Al-Ghrrâss Brîk : 65, 286

Al-Ghazâlî Abou Hâmid : 155, 286.

Al-Ghâzî Mohamed : 45, 206, 286.

Al-Gourrâmî Sidi : 150, 286.

Al-Goursîfî Abou Yahya: 151, 286.

Al-Goursîfî Abdellah: 217, 286.

Al-Gsîmî Ahmed: 120, 286.

Al-Habib : 31, 37, 286.

Al-Habib Al-Filâlî Mohamed: 45, 286.

Al-habib Al-Malkî: 45, 286.

Al-Hachtoukî : 154, 286.

Al-Hajwî Mohamed: 45, 156, 196, 197, 208, 259, 286.

Al-Hâkim : 159, 286.

Al-Hamdâwî : 82, 272, 286.

Al-Hâmidî ibrahim: 226, 286.

Al-Hanafî (caïd): 230, 286.

Al-Hanafî Ahmed : 214, 286.

Al-Harîrî : 162, 182, 286.

Al-Hassan : 220, 286.

Al-Hiba Ahmed: 11, 12, 93, 286.

Al-Houdaïguî Mohamed: 146, 259, 286.

Al-Houssaine : 22, 286.

Al-Houzâlî : 127, 286.

Ali ben hammou: 140, 286.

Ali ben Yddar:9.

Ali ben Youssef : 149.

Al-Ifghlâlî Abdellah : 36, 269.

Al-Ighchânî Al-Hadj Ibrahim: 109.

Al-Igrârî Mohamed ben Ahmed: 25, 97, 134, 259.

Al-Ilghî : 39, 151, 206, 259, 169, 173.

Al-Irâqî:48.

Allal ben Abdellah: 84, 272.

Al-Jâbirî : 45, 194, 195, 210, 249, 259.

Al-Jami'î Bouchta: 206.

Al-Jazoulî (Cheikh) : 120.

Al-Jichtimî Abou zaid : 96.

Al-Jichtîmî Aou Al-Abbâs : 120.

Al-Jilâlî (cheikh):121.

Al-Jirârî Abdellah :41, 259.

Al-Jirârî Omar : 40, 42.

Al-Jirârî 'Yâd : 25, 89.

Al-Jouwaïnî Abdellah : 155

Al-Kadourtî Al-Hadj Ahmed : 214.

Al-Kharachî : 158, 282.

Al-Kassâî Al-Koufi : 150.

Al-Kattânî Abou Al-Mazâyâ : 45.

Al-Kattânî Abdellah : 146.

Al-Khalifa Mohamed : 31, 33, 37.

Al-Khanboubî : 214, 222.

Al-Kharrâz: 150.

Al-Khattâb Omar: 190.

Al-Khouzâî Abdellah: 108.

Al-Khttâbî Iz Al-Dîne: 209, 259.

Al-Ktîwî Mohamed: 113.

Al-Yâzidî: 40, 69.

Al-Madanî ben Al-Houssainî:48.

Al-madanî Ben Lahcen: 46.

Al-Madrî Said: 28, 34.

Al-Mahdî Al-saidî : 135, 259.

Al-Mahfouz Al-tighmrtî : 113, 181.

Al-Mahjoubî : 153.

Al-Makoudî :153

Al-Manouzî : 92.

Al-Mansour Ya'qoub :9.

Al-Maqqarri : 39, 184.

Al-Marghîtî Mohamed : 134.

Al-Massoudî : 39, 153, 184.

Al-Mâssî Abdelaziz : 222.

Al-Mazghîtî Abou Abdellah : 160.

Al-Mjrâdi Mohamed :153, 181.

Al-Mokhtâr Mohamed :3-321.

Al-Mourtadâ: 9.

Al-Mourâbitî Ahmed: 214, 215.

Al-Mourrakouchî Abbas:26, 259.

Al-Mourrakouchî Abdelwâhd: 8, 87, 259.

Al-Mou'tasim Saîd: 206, 207.

Al-Moutawakkil Omar: 208, 207, 213, 214, 215, 217, 221, 223, 225, 226, 227, 229, 230, 231, 244,

245, 246, 247, 260.

Al-Msfîwî Abdelkader: 65.

Al-Nâsirî Abou Baker ben Ali : 166

Al-Nasirî Al-Makkî : 20, 46, 221, 206, 259,

Al-Asarî ibn Khâlid : 154.

Al-Ansarî Omar ben Ahmed : 27.

Al-Nawawî: 101.

Al-'Outhmânî Mohamed: 217.

Al-Qabbâj : 46, 104, 257.

Al-Qâdî Mohamed ben Al-Hassan: 40, 42

Al-Qâdî Mohamed ben Said:152.

Al-Qâim Abou Abdellah: 10

Al-Qaïrawânî Ibn Abi Zaïd: 39, 184.

Al-Qazwînî Mohamed:154.

Al-Rasmouki : 37, 153, 157, 160, 159.

Al-Rbâtî Fath Allah:42.

Al-Roudânî : 40, 43, 45, 65, 92.

Al-Samlâlî : 87, 96.

Al-Sanhâjî:146, 153, 180.

Al-Sarghinî : 40, 42, 43, 146.

Al-Sâih Mohamed: 48.

Al-Sayoutî : 115, 153, 266.

Al-Sbâî Abdelkader: 42

Al-Sbâî Mohamed:42

Al-Sktani 'îssâ: 10, 260.

Al-Souîrî Al-Hadj Abdellah: 215.

Al-Soulaïmânî Ahmed: 41

Al-Tahâlî S'îd: 32

Al-Tâher Al-Ifrânî: 37, 39, 84, 269.

Al-Tanânî S'îd: 38, 104, 161.

Al-Tazerwâltî: 154.

Al-Tijân Ahmed: 28

Al-Titwânî : 46

Al-Tiyoutî : 25

Al-Wadrîmî Moussâ: 154.

Al-Walyâdî Mohamed: 214.

Al-Wazzan Al-Hassan: 7, 260.

Al-Wazzânî : 69, 206.

Al-Youssî : 50, 98.

Al-Zamakhcharî : 99, 257.

Al-Zourqânî : 158, 182.

Al-Zwâwî : 153, 181

Amr ben Chouaïb: 166.

André Colliez: 197, 198.

André-Louis Dubois :83, 288.

Arafa ben Said Al-Fassi :72.

Arsène Roux : 115, 262.

Âsim ben Abi Al-Najoud Al- koufî: 150.

Ayache Germain: 14, 262.

Azan:75, 76, 265, 267.

B

Bahrâm: 158.

Bahnini M'hamed: 84, 272.

Balafrej Ahmed: 84, 272.

Basset René: 10,262.

Ben Abdessalam Mohamed : 46

ben Al-Fdîl Ahmed 46

Ben Ali Abdelmoumen : 9

Ben Al-Moubârak : 46

Ben Al-Qzîz Abdeljalîl : 65.

Ben Chaqroun Al-Hadj Ahmed : 231.

Ben EL Maalem:72.

Ben Jafar Ismail : 311.

Benjilâlî Abdelmajîd : 197, 260.

Ben Larbi : 40

Ben M'Bârk Sidi Ahmed : 89.

Ben Massoud Ahmed :39

Ben Mchîch Abdessalam : 28.

Ben Nâsir Abou Abdellah Mohamed : 27.

Ben Nisâh Chaïba :311.

Ben Toumart Mohamed : 26

Ben Wisaden Mohamed : 87.

Ben 'Yâd Abdellah 89.

Ben Ydâr Yhya : 247.

Ben Yassine Abdellah :27

Benbine Ahmed Chaouqî : 260.

Bounfour Abdellah : 115, 262.

Bernard Augustin : 262.

Berque J. : 10, 57, 262.

Bibis Ahmed : 42.

Boudmia Abou Hassoun : 93

Boukouss Ahmed : 14, 262.

Boulahcen Ali : 196, 210, 262.

Bou T'âm Al-Hadj Abdellah : 236

Brunot Louis:10, 262.

Buat:289, 306.

C

Catroux: 63, 66, 266.

Châirî Ahmed : 277.

Chams Al-Dîne:260.

Charles de Foucaud:10.

Chawqî Ahmed : 44

Claude Collet :205, 262.

Cornet capitaine : 10, 262.

Couget : 59, 61, 267, 268.

Coulon : 97, 98.

Coutard :73, 74, 206.

D

Dafali Mohamed :69, 260.

Dâwoud Mohamed :149, 260.

Dalle Ignace : 196, 199, 202, 262.

Darwîn :82.

David : 175.

De Loustal:61, 62, 66, 74, 265, 268.

Descartes :36.

Deshorties:79, 306.

Diouri Abdelkrim: 47.

Diouri Larbi: 47.

Driss Al Ouarzazi:62, 302.

E

Eickelman : 97, 147, 162, 238.

El Bekri : 9

El Glaoui: Al -Thami:66, 70, 80, 217, 271.

El Idrissi : 9

El Mellakh Mohamed:73.

El Mokri Mohamed: 79, 202, 303, 304.

Embarek Bekkaï :83, 84, 272.

Ennaji Mohamed : 13, 262.

F

Fatima Al-Ilghya :35

Fatima Taboublit : 16

Francis Lacoste:83, 267.

G

Ganiage Jean : 263.

Guennoun Abdellah : 231, 247.

Guessous : 205.

Guillaume :75, 76, 78, 266.

H

Hâfiz Ibrahim : 44

Hammou (sidi) : 104, 290

Hammou (pacha) :93, 290.

Hamza Al-Koufî : 150.

Hassan II : 246, 247, 310.

Hassan El Banna:80.

Henry Martin:77, 266.

Hoisington William : 263.

Houssine Al-Chawchâwî : 150.

I

Ibn Al-Arbî Al-Alaouî : 44

Ibn 'oudhârî :9, 261.

Ibn 'Abbas : 172.

Ibn Ajrroum :153, 180.

Ibn Al-Jazarî :150.

ibn Al-Qourchî Abderrahman : 43

Ibn Al-Salâh : 48

Ibn Al-Tayb Al-Bakrâouî : 45

Ibn Al-Wardî : 162

Ibn Âmir Al-Châmî : 150

Ibn 'Assâkir : 27, 261.

Ibn Barrî : 150

Ibn Fâris Al-Adouzî : 154

Ibn Ghâzî : 152.

Ibn Hawqal : 9

Ibn Hicham : 39, 58, 184.

Ibn Jammâz : 311.

Ibn Jmâa Badr Al-Dîne : 239, 261

Ibn Jouzay : 50, 100.

Ibn Kathîr Al-Makkî : 150.

ibn Khaldoun : 7, 17, 87, 145, 161.

Ibn Khallikân : 39, 184.

Ibn Kîrân : 42

Ibn Manzour:7, 261

Ibn Mâja : 159.

Ibn Malik : 39, 42, 45, 153, 181, 184.

Ibn Nouh Mohamed ben Omar : 42

Ibn 'Oqaïl : 153.

Ibn Sa'd : 58.

Ibn Sîrîne : 117, 261.

Ibn Zaïdân : 149.

Ibourk ben Abdellah ben yakoub :113, 261.

Ibrahim Al-Wâfî : 150, 261.

Ibrahim ben Sâlim : 160.

Idrîs Mnnou : 86, 93.

'Issâ (Jésus) : 175.

J

Jâbir : 22

Jacob : 176.

Jamâl Al-Dîne Abou Abdellah : 153, 181.

Jean Dutheil :82, 265.

Jean Martin : 263.

Jésus : 175.

John.J.Damis : 206, 207.

Joseph : 176.

Julien Charles-André : 263.

Justinard : 78, 79, 105.

K

Khadija : 35

Khair Al-Dîne Al-Ziraklî :153, 181, 260.

Khalîl Matrân : 44

Khalîl (Cheikh):39, 42, 43, 48, 127, 158,182, 184.

Khalîl Mohamed : 32, 45, 76, 96, 98, 100, 101, 104, 158, 261.

Koulan : 97, 256.

L

Lafitte:80.

Lafond J: 10, 263.

Lahcen ben Ahmed: 128.

Laoust Emile : 10, 263.

Laroui Abdellah : 263.

Lecompte Gérard : 171, 263.

Lyautey : 63, 259, 261, 263.

M

M. ben Youssef : 62, 64, 218, 291, 302

M. Dernouny : 136, 262.

Malek Chabel: 19, 132, 146, 156, 263.

Malik : 46, 53, 152.

Maninou hadj Ahmed:84, 267.

Mangin:12

Maoulâna Al-Hassan :96, 258.

Marty Paul : 197, 198, 263.

Mas'ouda Al-Wazguîtya : 52.

Mekki Merrounî : 197, 201, 202, 208, 263.

Mekki ben Tâher:11

Merrebbih Rebbou:12

Mikouâr Abdelhadî :45,

Mohamed V: 33, 83, 84, 199, 205, 212, 213, 214, 215, 216, 244, 245, 251, 262, 263, 309, 310

Mohamed ben Salah:78.

Mondet:64, 71, 265, 266.

Moulay Abderrahman Al-Bouzakarnî: 37, 39

Moulay Abdelkader: 40

Moulay Al-Rachid : 185.

Moulay Al-Hassan : 2, 13, 93, 96.

Moulay Abdelaziz : 93

Moulay El Kebir Benzidane:78.

Moulay Ismail : 98.

Moulay Hafiz:12, 93.

Mounîb Mohamed:64, 261.

Mouslim : 151.

Moussâ : 175.

Myâra : 157

N

Nâfi' Al-Madanî : 150, 151.

Nogués:73, 78, 266, 305.

O

Oqba ben Nâfi': 9

Ou-moussa Ahmed : 18, 20, 68, 93,

Ou'ammou Ahmed: 216, 217.

Outghjjicht Mohamed ben mM'Bark: 39

P

Parej F.m: 263.

Pascon Paul : 13, 15, 262, 263.

Planhol Xavier : 236.

R

Raïss Abdellah : 261.

Ramzî Ahmed : 247.

Rassam Mustapha: 11, 262.

Raymond: 65, 266.

Rida Allah: 36, 272.

Rivet Daniel : 199, 263.

Robert Assraf : 84, 262.

Robert Montagne: 8, 11, 13, 84, 263.

Rouqqaya: 35.

S

Safia bent ibrahim :68, 271.

Sahnoun : 46

Said 'Arâb : 179, 258.

Sakhr: 116, 128, 135, 170, 171, 187, 220, 238.

Salem Rahmani:72

Sâlih Alwân Abdellah:21, 22, 168,169, 173, 261.

Sarghînî Mohamed ben Omar : 40, 42, 146, 288.

Savary: 121

Septime Sévère : 8

Sidi Abdelazîz : 53

Sidi Abdellah : 32, 33,149, 306.

Sidi Abou Issâ : 167.

Sidi Ahmed ben Mohamed :90.

Sidi Ali ben Hmmou : 140.

Sidi Ali ben Said: 138.

Sidi Al-Madanî: 45

Sidi Amr: 89.

Sidi Bel Abbès:61.

Sidi Ibrahim : 54, 270

Sidi ibrahim ben Al-Hadj: 37,144.

Sidi Ibrahim ben Salh Tazerwâltî : 138.

Sidi Larbi : 28, 40.

Sidi Masoud Al-Madrî 88.

Sidi Mohamed: 37

Sidi Mohamed ben abdellah Al-Alaouî: 33, 123, 185.

Simou Bahija : 204, 264.

Sougrati Moulay Al-Hassan: 37, 264.

Sourdel Dominique : 264.

T

Tabourricht :34

Taha Houssaïn:75.

Tâj Al-Dîne ben Taqy: 155.

Tagada : 37

Tamoudiztî Sidi Al-Hadj Lahcen: 138.

Tardieu André : 11, 264.

Terrasse Henry : 264.

Terrier Auguste: 264.

Trenga Victor: 10, 264.

V

Vignoli:65, 266.

Vitales: 68.

W

Waggâg Al-Houssaine: 27, 226, 261.

Waggâg ben Zallou Al-lamtî: 27

Wajjâj Al-Hassan: 123, 261.

Wajjâj Al-Houssaïne:217, 225, 230.

Warch Othmân ben Said Al-Misri: 151, 180.

Y

Ya'qoubî Ahmed 227.

Youssef : 176.

Z

Za'ba Mohamed : 149, 258.

Zaï'our Ali : 239, 261.

Zaïtounî Ahmed : 217.

Zakrî My Al-Tâhr: 215.

Zekri Mustapha : 34, 264.

ANNEXE

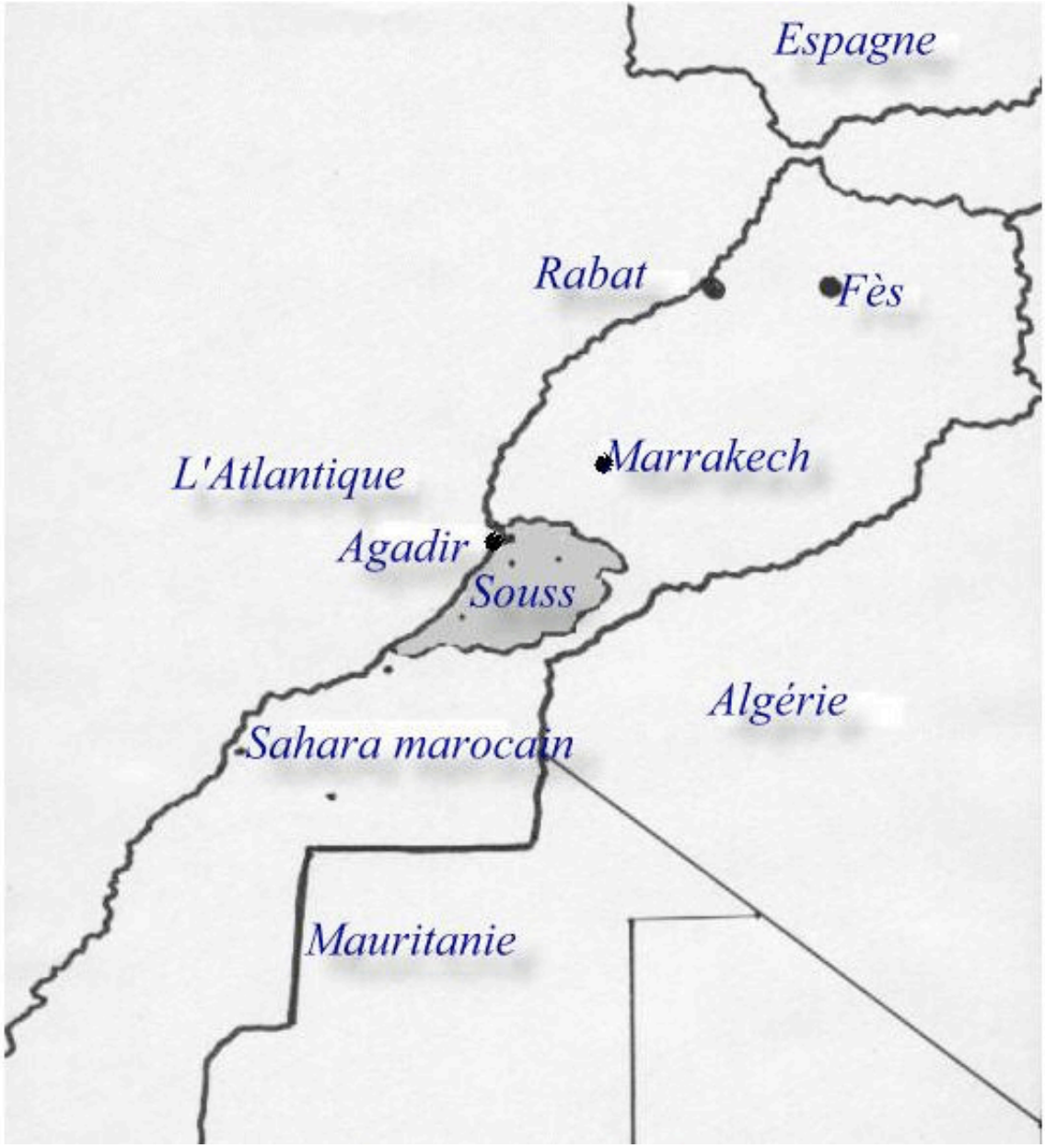

Echelle :1/150

Situation géographique de la région du Souss.

Voir la zone sombre.

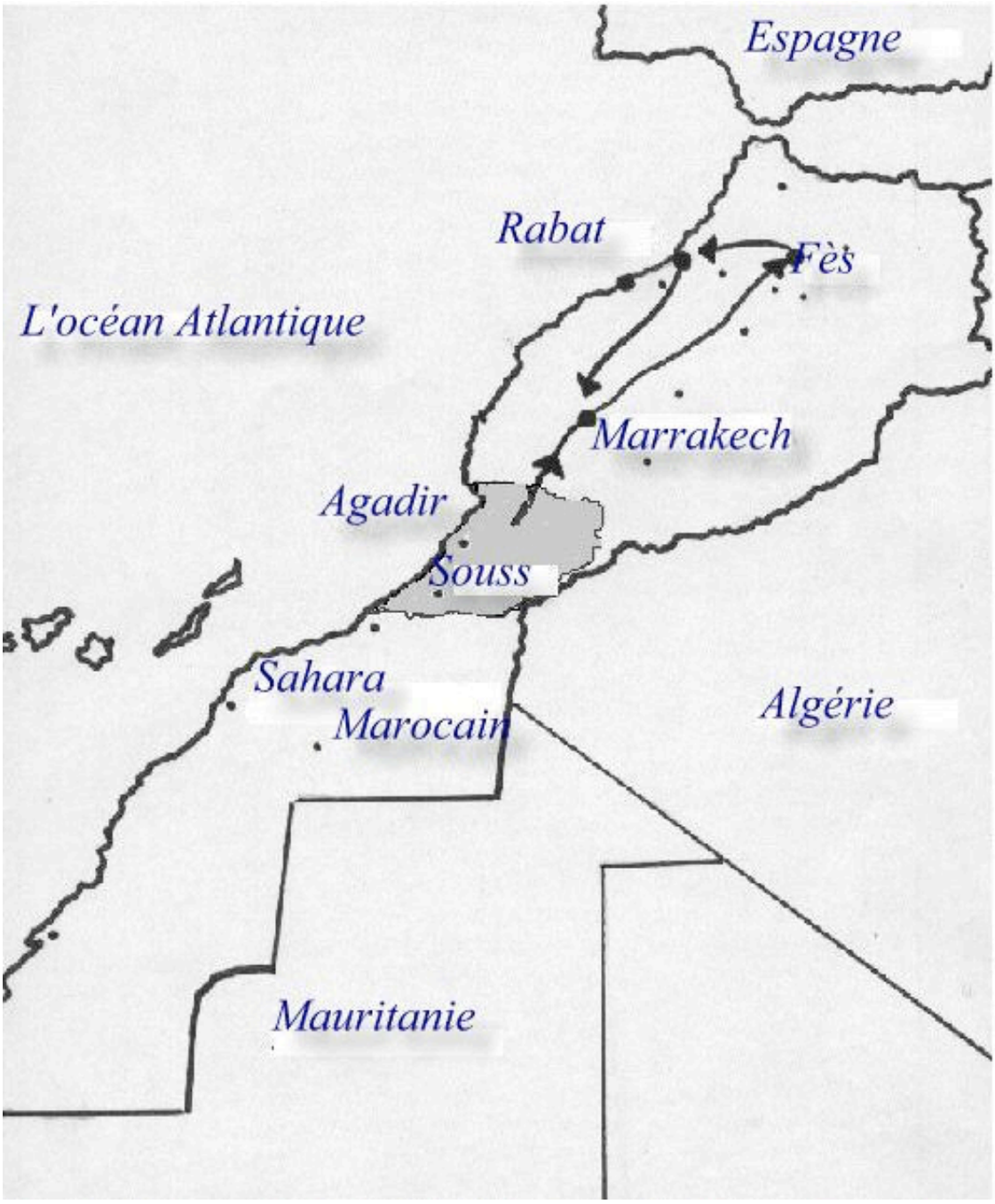

Echelle :1/150

Carte illustrant l'itinéraire de Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi à la quête du savoir hors du Souss.

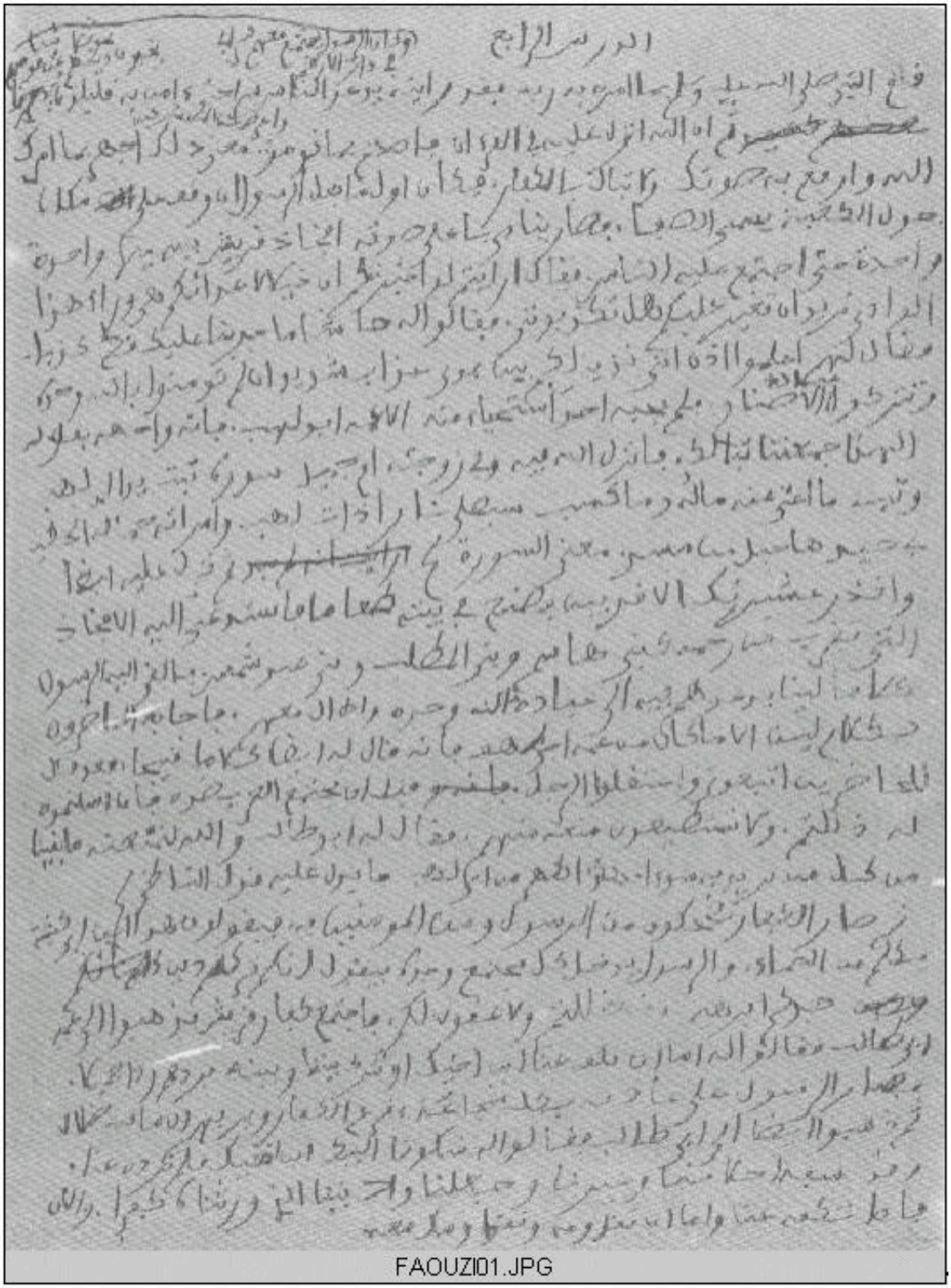

FAOUZI01.JPG

Brouillon d'une leçon préparée par Al-Mokhtâr quand il enseignait à Marrakech (4ème leçon)

003.JPG

Planchette ornementée lors de la *Soulkt*, *Assoufgh ou la Khatma*.

Les imhdâren lors de la lecture de leur planchette

Mohamed Al-Mokhtar Al-Soussi avec un groupe de nationalistes marocains en 1937

Avant son exil.

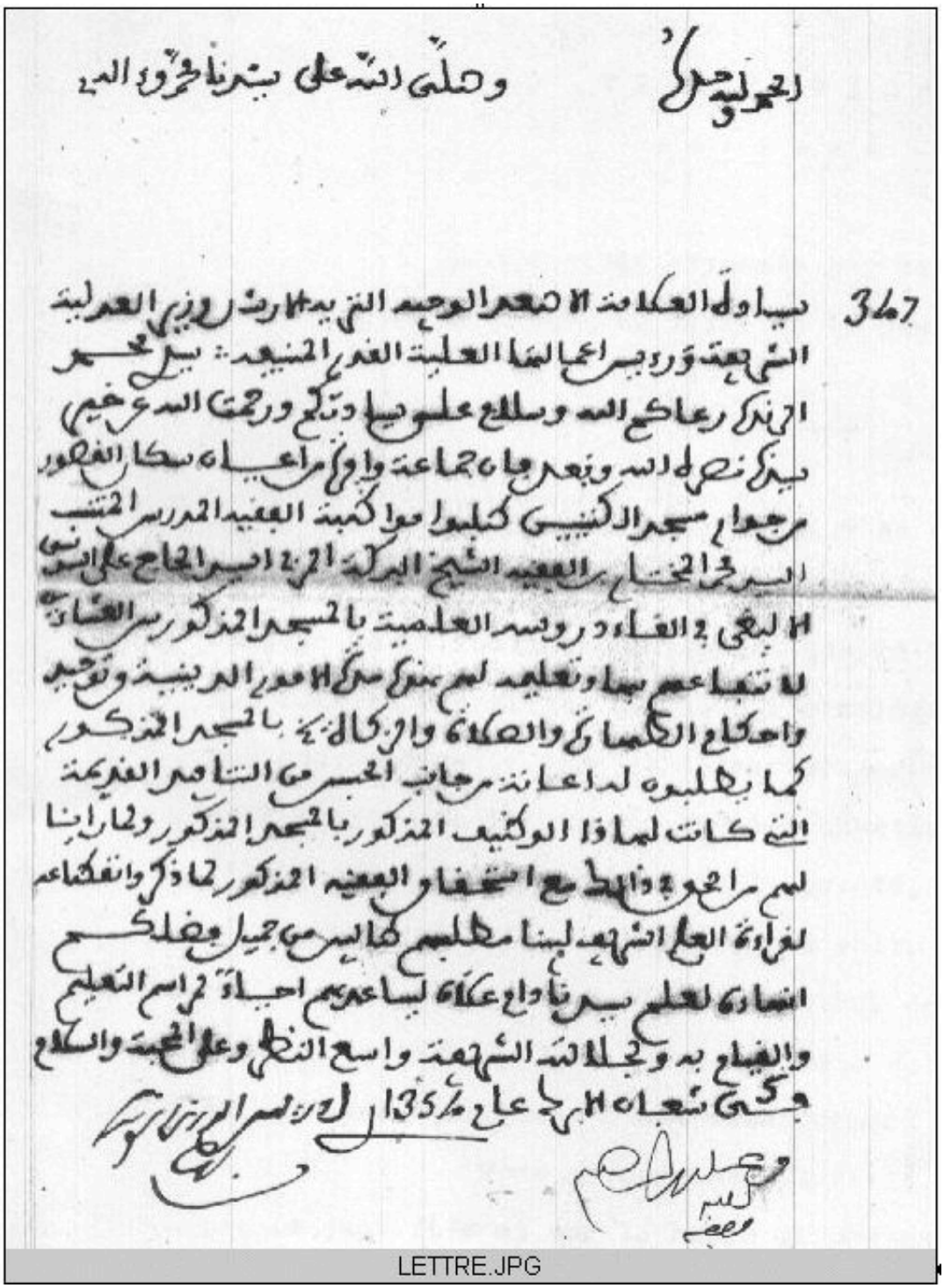

LETTRE.JPG

Lettre n°347 adressée par les cadis de Ben Youssef et de la kasbah au Visir de la justice le 3 novembre 1935. Signé : Driss Al-Ouarzazi et Abbas ben Brahim

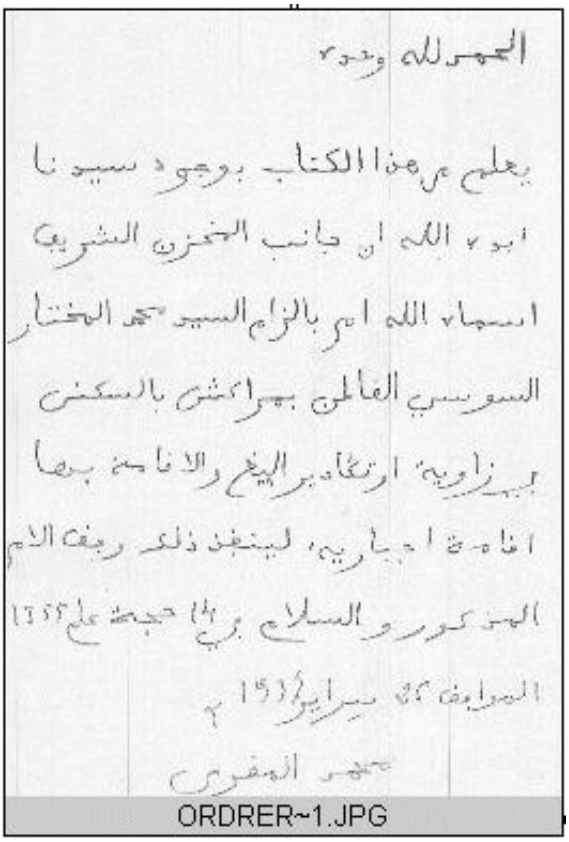
ORDRER~1.JPG

Arrêté Viziriel de mise en résidence forcée de Mohamed Al-Mokhtâr à Ilgh

Traduction :

Louange à Dieu.

Que l'on sache par les présentes, que sous les auspices de Notre Maître, le Makhzen Chérifien ordonne la mise en résidence forcée à la zaouia DOUTGADIR ILIGH [DOUGADIR ILGH] du nommé Mohamed El Mokhtar Soussi de Marrakech, salut

Le 14 Hija 1355

(26 Février 1937)

Signé : Mohamed El Mokri.

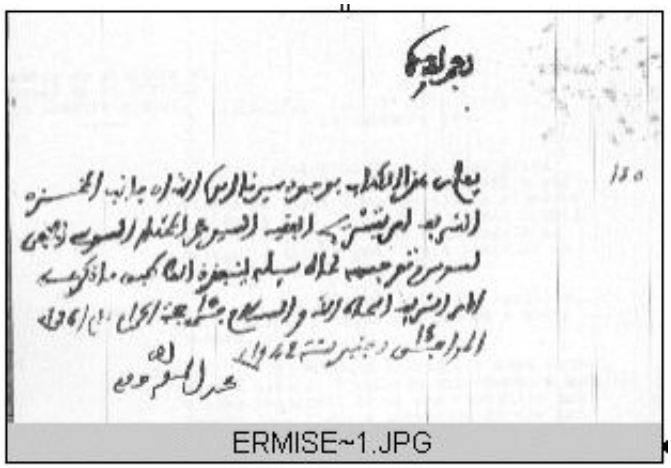
ERMISE~1.JPG

Arrêté Viziriel rapportant l'ordre de mise en résidence forcée de Mohamed Al Mokhtâr Soussi.

Traduction :

Que l'on sache par les présentes, sous les auspices de Notre Seigneur, que le Makhzen a décidé de remettre en liberté le faqih Si Mohamed El Mokhtâr Soussi envoyé en résidence forcé au Souss.

Par ordre de Sa Majesté.

Le 10 Hijja 1361(18 déc. 1942)

Signé : Mohamed Mokri.

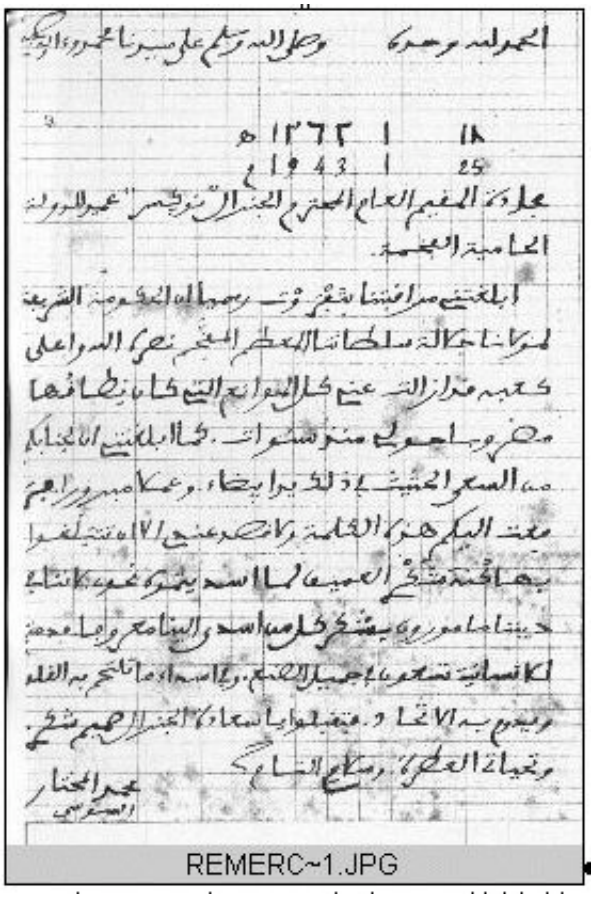

Lettre de remerciements écrite par Al-Mokhtâr

Traduction. [608]

Louange à Dieu.

Que Dieu répande ses bénédictions sur notre seigneur Mohamed, sa famille et ses compagnons et leur accorde le salut

Le 18.01.1362H (25.01.1943)

A Monsieur le général NOGUES

Salutations d'usage.

J'ai appris, officiellement par l'autorité locale de Tafraout que S.M le sultan avait daigné lever toutes interdictions qu'elle avait prises, à mon encontre, il y quelques années.

La même autorité m'a appris également que c'est à votre haute intervention que je devais cette mesure de clémence.

Je vous prie de vouloir bien accepter mes plus rofonds remerciements car notre religion nous prescrit de glorifier nos bienfaiteurs.

Puissez-vous longtemps encore combler le Maghreb de vos bienfaits et sceller l'union de nos deux peuples.

Veuillez agréer monsieur le général l'expression de ma plus profonde gratitude.

Mohamed El Mokhtar Soussi.

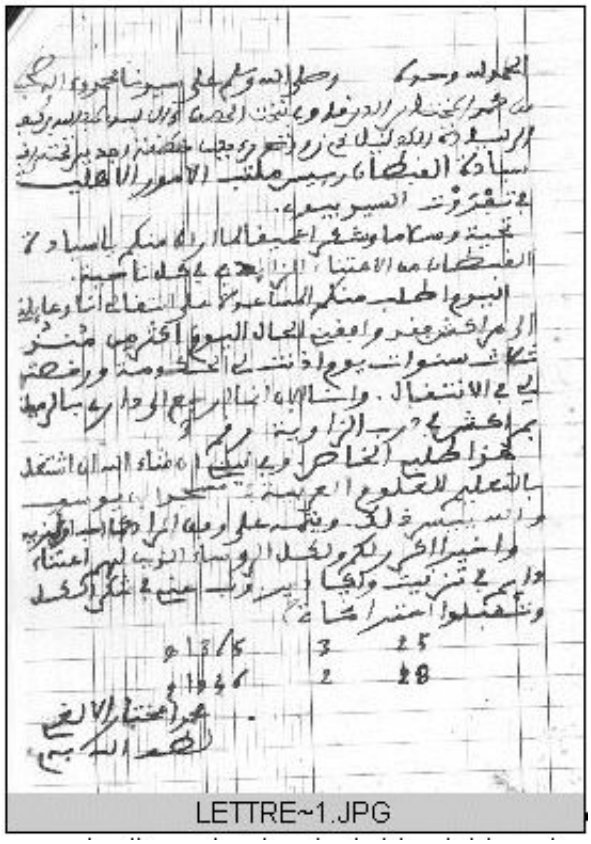
LETTRE~1.JPG

Demande d'autorisation à résider à Marrakech

Traduction :

Louange à Dieu

Que Dieu répande ses bénédictions sur notre seigneur Mohamed, sa famille et ses compagnons et leur accorde le salut

Mohamed El Mokhtar Derqaoui, actuellement à Dougadir, tribu Aït Sidi Abdellah OU Said,

A Monsieur le Colonel DESHORTES, chef du commandement d'Agadir-Confins - Agadir

S/C. de M.le Capitaine Buat, chef de l'annexe des affaires indigènes de Tafraout.

Salutations d'usage .

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien m'autoriser à résider avec ma famille à Marrakech

ainsi que j'y ai été autorisé il y a trois ans par l'autorité supérieure.

Je désirerais habiter à Rmila, 3 Derb Zaouia, et professer des cours d'arabe à la grande mosquée Ibn Youssef et que Dieu me facilite la tâche.

Je sollicite cette autorisation des autorités locales de Tiznit et d'Agadir.

Salutations finales

Le : 25/03/1365 (28/02/1946)

Mohamed El Mokhtar El Ilghi, que Dieu le comble de compassion.

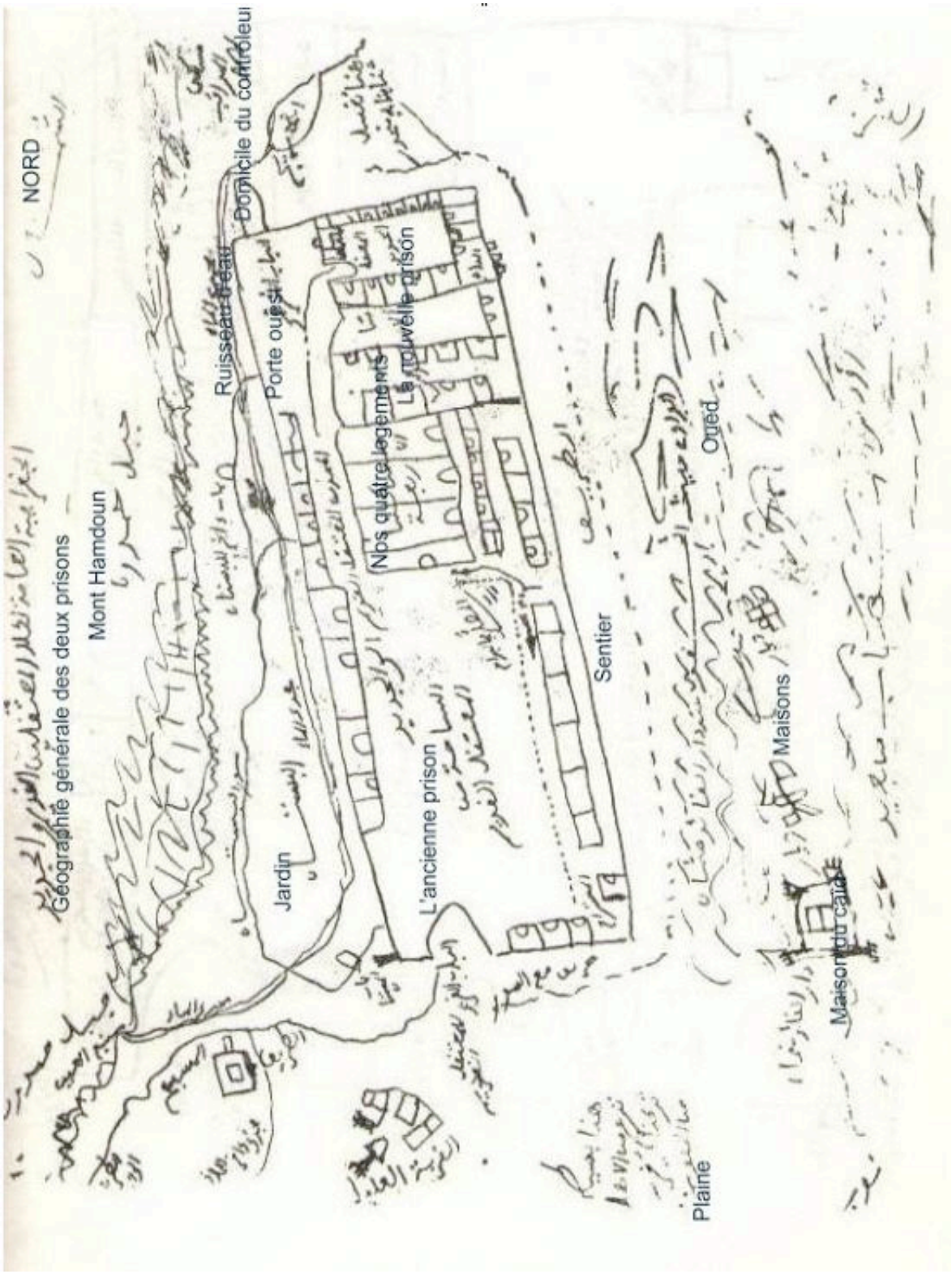

Croquis du pénitencier d'Aghbalou N-kerdous fait par Mohamed Al-Mokhtar Al-Soussi

REQUET~1.JPG

Requête adressée au Résident Général.

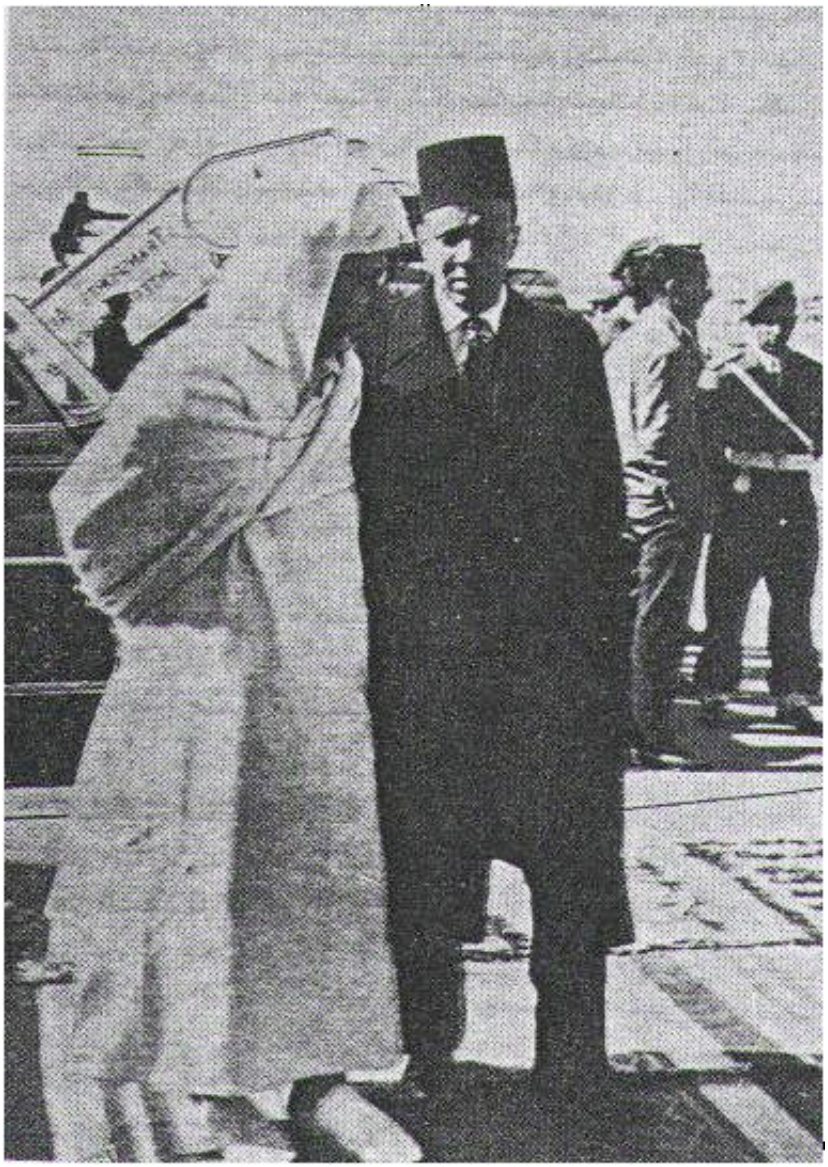

Mohamed Al-Mokhtar Al-Soussi en compagnie de Abou Bakr Al-Qâdiri à l'aéroport de Salé, en attendant L'arrivée du roi Mohamed V lors de son retour de l'éxil

المختار السوسي وزير التاج في حكومة البكاي يلقي كلمة امام المغفور له محمد الخامس وولي العهد الحسن الثاني نصره الله.

Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi en tant que ministre de la couronne dans le gouvernement Bekkai, lors d'une allocution devant sa majesté le roi Mohamed V, en présence du prince héritier Hassan II.

Les Ahzâb coraniques

Les *ahzâb* coraniques conformément au *mou*s*haf* et au dernier dénombrement de Médine selon ce qu'a été rapporté par Ismail ben Ja'far, selon Ibn Jammâz, selon Chaïba ben Nis*â*h et Abî Ja'far. Le nombre des versets coraniques selon ce dénombrement est : (6214)

* Les nombres entre parenthèses, dans la colonne (numéro du verset) indiquent les versets par lesquels débutent certains Ahzâb dans des Mas*â*hif ayant adopté d'autres dénombrements.

Début des Ahzâb par ordre croissant	**Numéro du verset**	Nom de la sourate
1- Glorifie le nom de ton seigneur le plus haut...	1	*Al-A'lâ*
2- Sur quoi s'interrogent-ils mutuellement ?	1	*Al-Naba'*
3- Dis « il m'a été révélé q'un groupe de djinns... »	1	*Al-djinn*
4- béni soit celui dans la main de qui est la royauté...	1	*Al-Moulk*
5- Ce qui est dans les cieux et ce qui est sur la terre glorifient Allah	1	*Al-Joumou'a*
6- Allah a bien entendu la parole de celle qui discutait avec toi à propos de son époux	1	*Al-Moujâdala*
7- Le tout miséricordieux. Il a enseigné le Coran...	1 et 2	*Al-Rahmân*

8- Alors (Abraham) dit : Quelle est donc votre mission, ô envoyés ?	31	*Al-Dhâryât*
9- Allah a très certainement agréé les croyants...	18	*Al-Fath*
10- Hâ, Mîm. La révélation du livre émane d'Allah, le puissant, le sage...	1	*Al-Ahqâf*
11- Il dit : même si je viens à vous avec une meilleure direction...	23	*Al-Zoukhrouf*
12- A lui revient la connaissance de l'heure.	46	*Fousilat*
13- Ô mon peuple, mais qu'ai-je à vous appeler au salut, alors que vous m'appelez au Feu ?	41	*Ghâfir*
14- Quel pire injuste donc, que celui qui ment contre Allah et qui traite de mensonge la vérité...	31	*Al-Zoumar*
15- Nous le jetâmes sur la terre nue, indisposé qu'il était.	145	*Al-Sâfât*
16- Et après lui Nous ne fîmes descendre du ciel aucune armée. Nous ne voulions rien faire descendre sur son peuple.	27	*Yâ-Sîn*
17- Dis : 'Qui vous nourrit du ciel et de la terre ?' Dis : 'Allah.	24	*Saba'*
18- Et celle d' entre vous qui est entièrement soumise à Allah...	31	*Al-Ahzâb*
19- Et quiconque soumet son être à Allah, tout en étant bienfaisant...	21	*Louqmân*
20- Et ne discutez que de la meilleure façon avec les gens du Livre...	46	*Al-'Ankabout*
21- Nous leur avons déjà exposé la Parole (le Coran) afin qu'ils se souviennent.	51	*Al-Qasas*
22- Puis son peuple n'eut que cette réponse : 'Expulsez de votre cité la famille de Loût.	58	*Al-Naml*
23- Ils dirent: 'Croirons-nous en toi, alors que ce sont les plus vils qui te suivent'.	111	*Al-Chou'arâ'*
24- Et ceux qui n'espèrent pas Nous rencontrer disent : 'Si seulement...'	21	*Al-Fourqân*
25- Ô vous qui avez cru! Ne suivez pas les pas du Diable. Quiconque...	21	*Al-Nour*
26- Bienheureux sont certes les croyants...	1	*Al-Mouminoun*
27- Ô hommes ! Craignez votre Seigneur. Le séisme (qui précédera) l'Heure...	1	*Al-Hajj*
28- (L'échéance) du règlement de leur compte approche pour les hommes, alors que ...	1	*Al-Anbyâ'*
29- Tâ-Hâ. Nous n'avons point fait descendre sur toi le Coran pour que tu sois malheureux,	1	*Tâ-Hâ*
30- (L'autre) lui dit : 'Ne t'-ai-je pas dit que tu ne pourrais pas garder patience en ma compagnie ?'	74	*Al-Kahf*
31- N'ont-ils pas vu qu'Allah qui a créé les cieux et la terre est capable de créer leurs pareils ?	99	*Al-Isrâ'*

32- Gloire et Pureté à Celui qui de nuit, fit voyager Son serviteur.	1	*Al-Isrâ'*
33- Allah dit: 'Ne prenez pas deux divinités. Il n'est qu'un Dieu unique'.	51	*Al-Nahl*
34- 'Alif, Lâm, Râ'. Voici les versets du Livre et d'une Lecture explicite.	1	*Al-Hijr*
35- Celui qui sait que ce qui t'est révélé de la part de ton Seigneur est la vérité...	19	*Al-Ra'd*
36- Je ne m'innocente cependant pas, car l'âme est très incitatrice au mal...	53	*Youssef*
37- Et (Nous avons envoyé) aux Madian, leur frère Chou'aïb qui leur dit : 'O ! mon peuple...'	83	*Houd*
38- Il n'y a point de bête sur terre dont la subsistance n'incombe à Allah...	6	*Houd*
39- À ceux qui agissent en bien est réservée la meilleure (récompense)	26	*Younous*
40- Il n'y a de voie (de reproche à), vraiment, que contre ceux qui demandent d'être dispensés...	94	*Al-Tawba*
41- Ô vous qui croyez ! Beaucoup de rabbins et de moines dévorent, les biens...	34	*Al-Tawba*
42- Et sachez que, de tout butin que vous avez ramassé, le cinquième appartient à Allah...	41	*Al-Anfâl*
43- Et lorsque Nous avons brandi au-dessus d'eux le Mont, comme si cela avait été une ombrelle...	171	*Al-A'Râf*
44- Les notables de son peuple qui s'enflaient d'orgueil, dirent: 'Nous t'expulserons certes de notre cité'.	87	*Al-A'Râf*
45- Leur invocation, lorsque leur survint notre rigueur, se limita à ces paroles : 'Certes nous étions injustes'.	4 (01)	*Al-A'Râf*
46- Et si Nous faisions descendre les Anges vers eux, (comme ils l'avaient proposé).	112	*Al-An'âm*
47- Seuls ceux qui entendent répondent à l'appel (de la foi) Et quant aux morts...	37	*Al-An'âm*
48- Tu trouveras certainement que les Juifs et les idolâtres sont les ennemis les plus acharnés des croyants...	84	*Al-Mâ'ida*
49- Deux hommes d' entre ceux qui craignaient Allah et qui étaient comblés par Lui...	25 (29)	*Al-Mâ'ida*

50- Allah n'aime pas qu'on profère de mauvaises paroles sauf quand on a été injustement provoqué.	147	*Al-Nissâ'*
51- Allah! Pas de divinité à part Lui! Très certainement Il vous rassemblera au Jour de la Résurrection...	86 (87)	*Al-Nissâ'*
52- Et, parmi les femmes, les dames (qui ont un mari), sauf si elles sont vos esclaves en toute propriété.	24	*Al-Nissâ'*
53- Ils sont ravis d'un bienfait d'Allah et d' une faveur, et du fait qu' Allah ne laisse pas perdre la récompense des croyants.	171	*'Âl 'imrân*

54- Vous n'atteindrez la (vraie) piété, que si vous faites largesses de ce que vous chérissez.	91 (93)	*'Âl 'imrân*
55- Dis : 'Puis-je vous apprendre quelque chose de meilleur que tout cela ?	15	*'Âl 'imrân*
56- Parmi ces messagers, Nous avons favorisé certains par rapport à d'autres.	251	*Al-Baqara*
57- Et invoquez Allah pendant un nombre de jours déterminés. Ensuite, il n'y a pas de péché...	201	*Al-Baqara*
58- Les faibles d'esprit parmi les gens vont dire : 'Qui les a détournés de la direction (Qibla) vers laquelle ils s'orientaient auparavant ?'	141	*Al-Baqara*
59- Et quand ils rencontrent des croyants, ils disent : 'Nous croyons...'	75 (74)	*Al-Baqara*
60- 'Alif, Lâm, Mîm. C'est le Livre au sujet duquel il n'y a aucun doute, c'est un guide pour les pieux.	1	*Al-Baqara*

Fin de la liste.

TABLE DES MATIERES

Introduction	1
Chapitre I : Physionomie de la région du Souss	6
1- Aspect géographique	7
2- Aspect historique	8
2-1 L'arrivée des tribus arabes	9
2-2 Les incursions portugaises	10
2-3 Le protectorat français	10
3- Aspect politique	12
4- Aspect économique	14
4-1 L'agriculture traditionnelle	14
4-2 L'industrie traditionnelle	15
4-3 Le commerce traditionnel	16
5- L'aspect socioculturel	16
5-1 Croyances et rites	17

5-2 Traditions	20
5-2-1 La *'achoura*	20
5-2-2 *Laïlat Al-mawlid*	21
5-2-3 La *'aqiqa*	21
5-2-4 La circoncision	22
5-2-5 Les mariages	22
5-3 La vie intellectuelle	24
5-4 Les confréries religieuses dans le Souss	26
5-4-1 La *tariqa* Al-Nâsirya	27
5-4-2 La *tariqa* Al-Tijânya	28
5-4-3 La *tariqa* Al-Darqâwiya	28
Chapitre II : **Vie et formation d'Al-Mokhtâr Al-Soussi**	30
1- Place d'Al-Mokhtâr dans son arbre généalogique	31
2- L'ascendance d'Al-Mokhtâr Al-Soussi	32
2-1 Sa famille	32
2-2 Un père Soufi	33
2-3 Une mère instruite	35
2-4 Naissance et enfance	36
3- Al-Mokhtâr Al-Soussi à la quête du savoir	36
3-1 Dans la région du Souss	36
3-2 Le voyage à Marrakech	40
3-3 Poursuite des études à Fès	44
3-4 Poursuite des études à Rabat	46
4- La culture de Mohammed Al-Mokhtâr Al-Soussi	49
Chapitre III : **Al-Mokhtâr Al-Soussi pédagogue**	51
1- Le retour à Marrakech	52
2- Les différentes activités d'Al-Mokhtâr	53
2-1 L'enseignement	53
2-2 Le politique	63
2-3 Le religieux	67

2-4 Le social	68
3- L'exil et l'éloignement de l'enseignement.....	69
3-1 L'exil à Ilgh.....	69
3-1-1 La première phase	74
3-1-2 La deuxième phase.....	76
3-2 L'exil au Tafilalet	79
3-2-1 Résidence à Marrakech	79
3-2-2 L'exil de Casablanca.....	81
CHAPITRE IV : **L'oeuvre d'Al-Mokhtâr Al-Souss**	85
1- Les Sources de ses écrits	86
- Les récits oraux.....	86
- L'exploit des manuscrits.....	87
- Le constat personnel.....	87
- Les sources arabes et étrangères.....	87
2- Les bibliothèques des sciences arabes au Souss	88
3- La production écrite d'Al-Mokhtâr Al-Soussi.....	90
3-1 Oeuvre à caractère sociologique et historique.....	91
3-2 Oeuvre à caractère littéraire, linguistique et religieux.....	99
A) Domaine religieux.....	99
B) Domaine de la littérature et de la langue	101
C) Culture populaire	104
CHAPITRE V : **Les institutions de l'enseignement traditionnel dans la région du Souss**.....	106
1- La construction des institutions d'enseignement dans le Souss	108
2- L'architecture de la médersa *'atiqa*	109
3- Assistance aux *tolba* dans la médersa	110
4- Le *char*d de l'enseignant	111
5- Les fonctions de l'enseignant	113
A) Les fonctions du *taleb*	114
a - L'enseignement des *imhdâren*	114
b - La prière	114

c - La couture	114
d - La médecine	114
e - La magie	115
f - Interprétation des songes	116
g - Extraction des trésors enfouis	117
B) Les fonctions du *faqi*h	117
a- L'enseignement des *tolba*	118
b- L'éducation des f*ouqara*	119
c- *Al-imâmat* pour les prières	121
d- L'arbitrage	121
e- La gestion de la médersa	122
Règlement interne de la médersa	123
6- Les rôles des institutions traditionnelles soussies	125
6-1 Rôle dans la diffusion de la langue arabe	126
6-2 Rôle religieux	126
6-3 Rôle politique	127
CHAPITRE VI : **Relations enseignants / enseignés**	130
1- Les acteurs de l'enseignement traditionnel	131
1-1 L'*amhdâr*	131
1-2 Le *taleb*	131
1-3 Le *faqi*h	132
2- Relations enseignants / enseignés	133
2-1 L'image de l'enseignant	133
A) Correspondance concernant l'enseignement	134
B) Correspondance concernant la personnalité de l'enseignant	135
2-2 L'image de l'enseigné.....	136
3- Relations enseignés / enseingnés.....	137
4- Relations avec autrui.....	138
5- Les sanctions.....	139
A) Les causes du châtiment corporel.....	142
B) Les formes du châtiment.....	143
C) Les conséquences des sanctions.....	145

6- *Al-ijâzat Al-'ilmya*	145
CHAPITRE VII : **Les 'ouloum enseignés dans le Souss**	148
1- *Al-qirâ't* (Les lectures)	150
2- *Le tafsîr* (L'exégèse)	151
3- et 4- Le *hadith* et la *sîra*	151
5- Les '*ouloum* du *hadith* (Sciences du *hadith*)	152
6- , 7- et 8- La grammaire, la morphologie et la langue	152
9- *Al-bayâne* (La rhétorique)	154
10- *Al-ousoul* (Les fondements du fiqh)	155
11- *'Ilm al-kalâm* (Science de la théologie)	156
12- *Le fiqh* (Le droit musulman)	1156
13- et 14- *Al-Farâ'id wa Al-Hissâb* (La science relative aux règles de l'héritage et lecalcul)	159
15- *Al-Hay'at* (L'astronomie).....	160
16- *Al-mantiq* (La logique)	160
17- *Al-Tib* (La médecine)	161
18- *'Ilm Al-Jadâwil* (Les sciences occultes).....	161
19- *Al-'aroud* (La métrique / prosodie)	162
20- Les *Assânîd* (Les chaînes de transmission	162
21- *Al-adab Al-'arabi* (La littérature arabe)	162
CHAPITRE VIII : **L'enseignement et l'apprentissage dans les institutions traditionnelles soussies**.	164
A) Le premier niveau	166
1- Les outils nécessaires à l'apprentissage	167
2- La méthode d'enseignement et d'apprentissage	170
2-1 Les premiers pas dans l'apprentissage	170
2-2 L'apprentissage de l'écriture	172
2-3 Les étapes de la mémorisation du coran	176
B) Le deuxième niveau	180
3- Les autres activités des apprenants	185

3-1 La *nzaha* annuelle des *tolba*	185
3-2 La mesure du temps	186
3-3 Les visites aux sanctuaires et aux moussems	189
3-4 Les autres occasions	190
4- Les vacances et les jours de repos	190
Chapitre IX : **La situation de l'enseignement marocain au 20ème siècle.**	193
1- Aperçu général	194
2- La situation de l'enseignement avant le protectorat	195
3- L'enseignement au temps du protectorat	196
3-1 L'implantation de l'enseignement colonial dans le royaume	198
3-2 La naissance d'un nouveau type d'enseignement	203
3-2-1 L'évolution des écoles libres musulmanes	204
3-2-2 Les objectifs de l'enseignement libre	207
4- La situation à l'aube de l'indépendance	208
CHAPITRE X : **La mutation de l'enseignement traditionnel dans le Souss.**	211
1- La vision coloniale vis-à-vis de l'enseignement dans le Souss	212
2- L'idée de la réforme de l'enseignement dans le Souss	214
3- L'association des *oulémas* du Souss	217
3-1 Les principes et les objectifs de l'association	218
3-2 Les difficultés et les obstacles	219
3-3 L'association des *oulémas* dans le domaine politique.....	220

4- Les essais de réforme de l'enseignement traditionnel dans le Souss	221
4-1 L'institut islamique de Taroudant	222
4-2 L'inauguration des cours dans l'institut	225
4-3 Le règlement interne de l'institut	227
4-4 Le rapport de Rmila avec l'institut	229
5- La crise de l'enseignement originel	230

5-1 Les classes modèles	230
CHAPITRE XI : **La situation de l'enseignement traditionnel et originel après Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi**...	233
1- L'inertie et la décadence des médersas *'atîqas*	235
2- La nouvelle réforme de l'enseignement *'atîq*	239
3- L'évolution de l'enseignement originel	243
3-1 Un nouveau tournant	244
3-2 Le retour du primaire originel	246
3-3 La faculté de charî'a dans le Souss	247
4- L'organisation actuelle de l'enseignement originel	248
Conclusion	250
Sources et Bibliographie	255
Biographie de Mohammed Al-Mokhtâr Al-Soussi	269
Système de transcription adopté	273
Glossaire	274
Index des noms des lieux	280
Index des noms des personnes	285
Annexe	295
Table des matières.....	316

Mohamed Al-Mokhtâr Al-Soussi.
(1318 - 1383 H / 1900 - 1963)

RESUMES

Mohamed Al-Mokhtar Al-Soussi (1900-1963) fait ses études traditionnelles au Souss, puis à Marrakech, Fès et Rabat où il est influencé par les oulémas salafistes et les nationalistes.

Devenu grand '*alim*, il s'installe à Marrakech où il exerce diverses activités, parallèlement à l'enseignement qui lui a valu l'exil à deux reprises par l'autorité coloniale, mais dont il profite pour écrire son oeuvre, couronnée par l'encyclopédie : *Al-Ma'soul*.

Après l'indépendance, il est nommé ministre des affaires islamiques puis de la couronne jusqu'à sa mort.

Par son oeuvre, le présent travail tente d'approcher cet historien, homme de lettres et nationaliste, en tant qu'éducateur - dimension restée dans l'ombre - et essaie d'en dégager l'architecture de l'enseignement traditionnel, dans le Souss, et examiner son évolution dans le Royaume, face à un enseignement moderne, qui a secoué la culture traditionnelle, et cultivé de nouvelles valeurs, malgré les réformes entreprises, et l'attitude conservatrice.

Mohamed Al-Mokhtar Al-Soussi (1900-1963) started his traditional studies in Souss, continued in Marrakech, Fes then Rabat where he was influenced by the Salafist and nationalist scholars.

Becoming a great scholar, he settled in Marrakech where he simultaneously taught and did different activities. This led him to exile twice by the colonial authorities.

He took full advantage of the exile and wrote a work which was crowned by the encyclopedia "Al-Ma'soul".

After the independence, he was nominated minister of islamic affairs, then of the crown till his death.

Through his work, the present research, tries to approach the historian, the man of art, the nationalist and as a teacher - dimension left in the shade - and it also tries to draw out the traditional teaching architecture, against modern teaching, and see its development throughout the Kingdom. The modern teaching has shaken the traditional culture and spread new values in spite of the undertaken reforms and the conservative attitude.

[Précédent] [Suivant]